

**VERSION PROVISOIRE DU
VADEMECUM 2023
Au 22/12/2022**



VADEMECUM 2023

► Version intégrale sur
www.ffgolf.org
<https://arbitrage.ffgolf.org>
<https://oec.ffgolf.org>
<https://xnet.ffgolf.org>

Fédération française de golf

68, rue Anatole France • 92309 Levallois Perret cedex
Tél. : 01 41 49 77 00 • Fax : 01 41 49 77 01
www.ffgolf.org • E-mail : ffgolf@ffgolf.org
Sportif : Tél. : 01 41 49 77 40 • Fax : 01 41 49 77 22 • E-mail : sportif@ffgolf.org

1. LES EPREUVES FEDERALES	11
1.1 Calendrier National Amateur	11
1.2 Règlements des épreuves fédérales	15
1.2.1 Choix des parcours et cahiers des charges	17
1.2.1-1 Les épreuves fédérales	17
1.2.1-2 choix des parcours des épreuves nationales	17
1.2.1-3 Cahier des charges des épreuves nationales	18
1.2.1-4 cahier des charges des Grands Prix	20
1.2.1-5 cahier des charges des Grands Prix Jeunes.....	27
1.2.1-6 cahier des charges des Classics et Grands Prix Mid-Amateurs	33
1.2.1-7 cahier des charges des Trophées Seniors/Seniors 2 et des Grands Prix Seniors	39
1.2.2 Règlement Général des épreuves fédérales amateurs	45
1.2.2-1 Règlement Général spécifique des épreuves fédérales par équipes.....	49
1.2.2-2 Règlement Général spécifique des épreuves fédérales en simple et en double.....	60
1.2.2-3 Règles Locales permanentes des épreuves fédérales amateurs	65
1.2.2-4. 1.2.2-4. preconisations et obligations pour les competitions jeunes	70
1.2.2-5 Jeu lent dans les épreuves amateurs.....	72
1.2.2-6 interruption de jeu et signaux a bras	75
1.2.3 Règlements particuliers des épreuves par équipes.....	77
1.2.3-1 Par équipes Jeunes.....	77
1.2.3-2 Par équipes Dames	90
1.2.3-3 Par équipes Messieurs	109
1.2.3-4 Autres épreuves par équipes	150
1.2.4 Règlements particuliers des épreuves en simple et en double	155
1.2.4-1 Epreuves en simple Jeunes	155
1.2.4-2 Epreuves en simple Dames	169
1.2.4-3 Epreuves en simple Messieurs	172
1.2.4-4 Epreuves en double.....	178
1.2.4-5 Autres épreuves individuelles	186
1.2.5 Règlements particuliers des épreuves du golf d'entreprise	191
1.2.5-1 Epreuves par équipes.....	191
1.2.5-2 Epreuves individuelles	204
1.3 Documents d'organisation pour une épreuve fédérale	208
1.3.1 Toutes compétitions	208
1.3.1-1 Catégories d'âge	208
1.3.1-2 Fiche d'urgence médicale	209
1.3.1-3 Cadence de jeu	210
1.3.2 Compétitions individuelles.....	211
1.3.2-1 Tableau de match play	211
1.3.3 Compétitions par équipes.....	214
1.3.3-1 Fiche de composition d'équipe.....	214
2. TERRAIN	216
2.1 Caractérisation du terrain - Scratch Score Standard - Homologation - Etalonnage.....	216
2.1.1 Quelle valeur de référence pour évaluer un terrain ? Le Par total ? Le S.S.S. ?... 216	216
2.1.2 Le par total du terrain	216
2.1.3 Le scratch score standard (S.S.S)	217
2.1.4 Homologation des terrains	217
2.1.5 Étalonnage des terrains	219

2.2	Mesure du terrain et repères de distance	221
2.2.1	Cas d'un trou droit	221
2.2.2	Cas d'un trou à changement d'axe de jeu : "dog-leg"	222
2.2.3	Cas d'un trou à deux changements d'axe de jeu : "double dog-leg"	223
2.2.4	Repères fixes et départs	224
2.2.5	Repères sur le terrain.....	226
2.3	Piquetage et marquage	227
2.4	Préparation des PARCOURS pour une épreuve fédérale	228
3.	ORGANISATION D'UNE COMPETITION.....	233
3.1	Différentes formes de jeu.....	233
3.1.1	Match play (Règle de Golf 3.2).....	233
3.1.2	Stroke play (Règle de Golf 3.3)	233
3.1.3	Compétitions Stableford, Score maximum, Par / Bogey (Règle de Golf 21)	233
3.1.4	Les différents types de Camps.....	234
3.1.5	Autres formes de jeu officielles et non-officielles.....	234
3.1.6	Recommandations du Comité des Règles pour l'organisation d'un scramble	236
3.2	Règlement d'une épreuve.....	237
3.3	Règles Locales	240
3.3.1	Règles Locales permanentes (à faire figurer sur les cartes de score)	240
3.3.2	Règles Locales temporaires (à ne pas faire figurer sur les cartes de score).....	240
3.4	Tirage des départs.....	242
3.5	Cartes de score	246
3.5.1	Que doit comporter une carte de score ?	246
3.5.2	Préparation d'une carte de score	248
3.6	Marques de départs.....	251
3.6.1	Emplacement des marques de départs.....	251
3.6.2	Marques de départs et séries.....	251
3.6.3	Marques de départs et catégories d'âge	251
3.6.4	Recommandations de la longueur des terrains pour les jeunes.....	252
3.6.5	Positionnement des marques sur le tertre de départ.....	253
3.6.6	Recommandations des repères de jeu pour la pratique loisir ou sportive	254
3.7	Emplacement des drapeaux	255
3.7.1	Emplacements des trous.....	255
3.7.2	Indication de la position des drapeaux	257
3.7.3	Mesure de la vitesse des greens - Mode d'emploi du greenvite.....	260
3.8	Départs, cadence de jeu et Interruption de jeu	261
3.8.1	Départs.....	261
3.8.2	Cadence de jeu	261

3.8.3	Intemperies et interruption de jeu	261
3.8.4	Organisation des departs	262
3.9	Résultats et réclamations	269
3.9.1	Contrôle des cartes	269
3.9.2	Départage des ex aequo	269
3.9.3	Resoudre les problemes de regles - decisions.....	270
4.	TEXTES EN VIGUEUR	272
4.1	Le dopage et les golfeurs	272
4.2	Paris sportifs en ligne	280
4.3	Donnees personnelles / donnees sportives.....	281
4.4	Droit a l'image.....	283
4.5	Trousse non médicale	284
4.6	Règles & Décisions du Statut d'Amateur	285
4.7	Certificat médical	286
5.	ENCADREMENT SPORTIF	289
5.1	Composition, rôle et missions du Comité des Règles.....	289
5.2	Composition, rôle et missions de la Commission Nationale d'Arbitrage	290
5.3	Arbitres : Fonctions-Cursus-Formation-Examens.....	291
5.4	Organisateurs BENEVOLES d'Epreuves de Club : Fonctions - Formation	299
5.5	Animateurs Sportifs Bénévoles de Club : Fonctions - Compétences - Formation	309
6.	INDEX ET MERITE NATIONAL	314
6.1	Méthode de calcul de l'index	314
6.1.1	Comment ca marche ?	314
6.1.2	Le scratch score standard (S.S.S) et le Slope.....	314
6.1.3	Handicap de jeu en fonction du S.S.S et du Slope.....	315
6.1.4	Etablissement par la Commission Sportive de Club de la table des coups reçus .	317
6.1.5	Répartition du handicap de jeu en fonction des coups reçus du parcours	318
6.1.6	Calcul de points en stableford	318
6.1.7	Évolution de l'index – LE WORLD HANDICAP SYSTEM.....	320
6.1.8	Gestion des statuts d'un score en compétition officielle	327
6.1.9	La gestion centralisée des index	328
6.2	Première série nationale et licence or	329
6.3	Mérite National des Clubs.....	330

6.4	Mérite National des écoles de golf - Trophée Gérard Crouzat-Reynes	333
6.4.1	Challenge national des ecoles de golf.....	334
6.4.2	Mérite National performance des écoles de golf - Trophée Gérard Crouzat-Reynes	337
6.5	Mérite National Amateur - Trophée Marie-Christine Ubald Bocquet - Trophée Philippe Martin	339
6.6	Mérite National Jeunes	345
6.7	Mérite National Mid-Amateurs	350
6.8	Mérite National Seniors	354
6.9	Mérite National des AS d'entreprise	358
INDEX VADEMECUM.....		359

ADRESSES UTILES

Nom	Adresse	CP	Ville	Pays	Téléphone	Fax	✉	Site Internet
A.E.G.	19 Place de la Croix Blanche PO Box	1066	Epalinges	Suisse	00 41 21 785 70 60	00 41 21 785 70 69	info@ega-golf.ch	http://www.ega-golf.ch
Association des Directeurs de Golf de France	Golf de la Boulie Rue du Pont Colbert	78000	Versailles		06 14 39 16 99		contact@adgf.org	http://www.adgf.org
A.G.R.E.F	BP 307	64208	Biarritz		05 59 52 86 52	05 59 52 86 53/54	agref.golf@wanadoo.fr	http://www.agref.org
Association des Seniors Dames de France	60 rue du 19 Janvier	92380	Garches		01 47 01 52 52	01 47 01 40 60	accueil@assgdf.org	
Association des Seniors Golfteurs de France	60 rue du 19 Janvier	92380	Garches		01 47 41 36 76	01 47 41 52 63	accueil@assgf.org inscription@assgf.org	
ffgolf	68 rue Anatole France	92300	Levallois Perret		01 41 49 77 00	01 41 49 77 01	ffgolf@ffgolf.org	http://www.ffgolf.org
PGA France	37 Rue des Bas Rogers	92150	Suresnes		01 34 52 08 46	01 30 57 47 04	contact@pgafrance.org	http://www.pgafrance.org g
The Royal and Ancient Golf Club of St Andrews	Fife - KY 16 9JD			Scotland	00 44 1 334 460 000	00 44 1 334 460 001		http://www.randa.org

NUMEROS UTILES

Département Sport Amateur

Téléphone : 01 41 49 77 40

E-mail : sportif@ffgolf.org

Fax : 01 41 49 77 22

E-mail : inscription@ffgolf.org

E-mail : merite@ffgolf.org

E-mail : whs@ffgolf.org

Département Sport Haut Niveau

Téléphone : 01 41 49 77 55

E-mail : hautniveau@ffgolf.org

Fax : 01 41 49 77 22

Département Sport Professionnel

Téléphone : 01 41 49 77 78

E-mail : golfpro@ffgolf.org

Fax : 01 41 49 77 22

Arbitrage

Téléphone : 01 41 49 77 46

E-mail : arbitrage@ffgolf.org

Fax : 01 41 49 77 22

Service Informatique ffgolf

Téléphone : 01 41 49 77 75

E-mail : informatique@ffgolf.org

Fax : 01 41 49 77 23

Consultation d'index :

Extranet : <http://xnet.ffgolf.org>

Site ffgolf : www.ffgolf.org

COORDONNEES DES LIGUES

Nom	Adresse	CP	Ville	Téléphone	✉	Site Internet
AUVERGNE RHONE-ALPES	28 rue Edouard Rochet	69008	Lyon	04 78 24 76 61	contact@liguegolfaura.com	https://www.liguegolfaura.com/
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	15 rue Gaston Roupnel	21200	Beaune	03 80 25 09 72	bourgolf@wanadoo.fr	www.lbgolf.fr
BRETAGNE	104 rue Eugène Pottier	35000	Rennes	02 99 31 68 80	ligue.bretagne.golf@wanadoo.fr	www.liguebretagnegolf.org
CENTRE VAL DE LOIRE	1240 rue de le Bergeresse	45160	Olivet	06 66 08 47 79	contact@golf-centre.fr	www.golf-ligueducentre.com
CORSE	16 rue César Campinchi	20200	Bastia	04 95 32 54 53	secretariat@liguecorsedegolf.org	www.liguecorsedegolf.org
CRD GUADELOUPE	Golf de Saint François Avenue de l'Europe	97118	Guadeloupe	05 10 84 61 60	cred-golf-guadeloupe24@orange.fr murbino@hotmail.fr	
CRD MARTINIQUE	BP 28	97229	Les Trois Ilets	06 96 10 30 00	ffgolfmartinique@gmail.com	
FEDERATION POLYNESIENNE	BP 1121	98713	Papeete Polynésie Française	00 689 800 580	fpg@mail.pf	www.fpg.pf
GRAND EST	Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean Moulin BP 7001	54510	Tomblaine	03 83 18 95 34	contact@ligue-golfgrandest.org	https://ligue-golfgrandest.org
HAUTS DE FRANCE	5 rue Jean Jaurès	59650	Villeneuve d'Ascq	03 20 98 96 58	golfhautsdefrance@gmail.com	www.golfhautsdefrance.com/
LA REUNION	226 rue Hubert Delisle	97430	Le Tampon La Réunion	02 62 59 94 97	ligue.golf.reunion@wanadoo.fr	www.liguereunionnaisedegolf.net

NORMANDIE	11-12 place Félix Faure	76170	Lillebonne	02 31 28 31 00	contact@liguegolfnormandie.fr	http://www.lgolfbn.fr
NOUVELLE AQUITAINE	Maison régionale des sports 2 avenue de l'Université	33400	Talence	05 56 57 61 83	ligolfnouvaquit@orange.fr	www.ligue-golf-nouvelle-aquitaine.fr
NOUVELLE CALEDONIE	BP 3581	98846	Nouméa Cedex Nouvelle Calédonie	00 687 27 26 98	philippe.dano@yahoo.fr	www.ligue-de-golf.nc
OCCITANIE	5 allée du golf	31300	Toulouse	05 31 61 91 05	contact@liguegolffoccitanie.fr	http://www.liguegolffoccitanie.fr
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	9 boulevard du 14 juillet	13140	Miramas	04 42 76 35 22	sportif@liguegolfpaca.org	www.liguegolfpaca.com
PARIS - ILE-DE-FRANCE	Accueil Central du Golf National 2, Avenue du Golf	78280	Guyancourt	01 30 43 30 32	contact@lgpidf.com	www.lgpidf.com
PAYS DE LOIRE	10 rue de la Fionie ZAC de la Berangerais	44240	La Chapelle sur Erdre	02 40 08 05 06	golfpdl@wanadoo.fr	www.ligue-golf-paysdelaloire.asso.fr

LES INTER REGIONSComposition des Inter régions :

① SUD OUEST

Nouvelle-Aquitaine

② OUEST

Bretagne, Centre Val de Loire, Pays de la Loire

③ Paris - Ile-de-France

Paris - Ile-de-France

④ EST

Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est

⑤ NORD

Hauts-de-France, Normandie

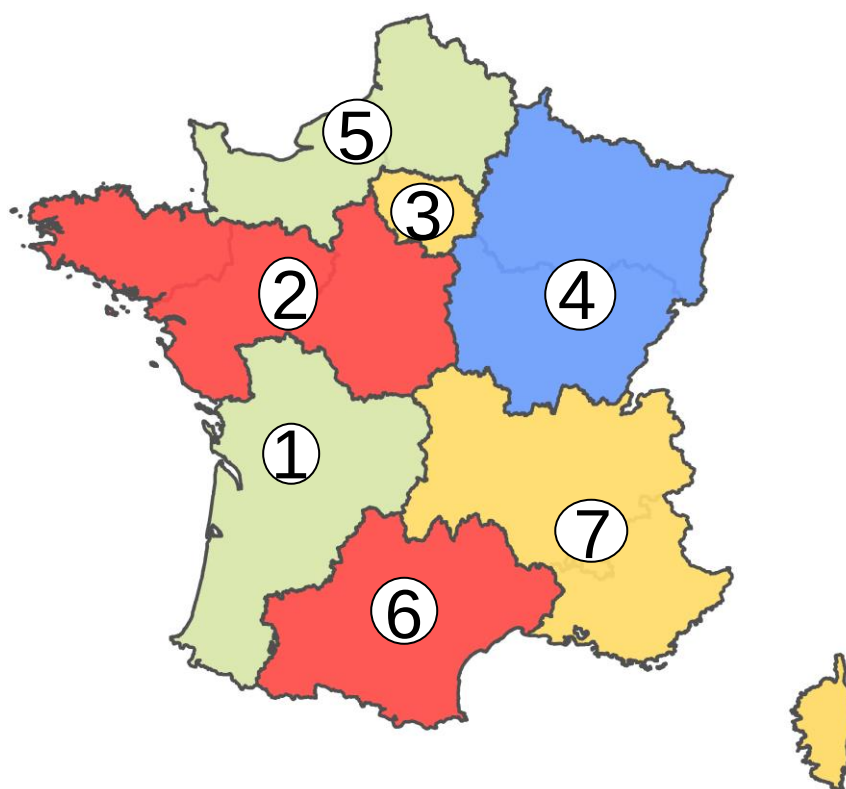
⑥ SUD

Occitanie

⑦ SUD EST

Auvergne-Rhône-Alpes, Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur

NB : Les départements, territoires et pays ultramarins seront affectés à l'une des Inter régions sur décision de la CSSN.



1. LES EPREUVES FEDERALES

1.1 CALENDRIER NATIONAL AMATEUR

JEUNES						
Date	Epreuve	Lieu	Clôture	Cat.	Page	
10-mars / 12-mars	CHAMPIONNAT U18 WAGR	Arcachon	10 février		168	
18-mars / 19-mars	GRAND PRIX JEUNES MAJEURS U14	Seignosse	18 février	-	162	
01-avr / 02-avr	GRAND PRIX NATIONAL U12	Aix en Provence	1 ^{er} mars		163	
5 avril	FRANCE v ANGLETERRE GIRLS	Saint-Cloud	Sélection	-	77	
06-avr. / 10-avr.	TOURNOI DES NATIONS – Coupe VILMORIN et INTERNATIONAUX DE France U21 FILLES Trophée ESMOND et Trophée Claude-Roger CARTIER	Saint-Cloud	6 mars	P	155	
06-avr. / 10-avr.	INTERNATIONNAUX DE FRANCE U18 GARCONS Trophée Michel CARLHAN et Trophée Pierre MASSIE	Saint Germain	6 mars	P	156	
20-avr. / 22-avr.	INTERNATIONAUX DE FRANCE U14 GARCONS ET FILLES – Challenge Alexis GODILLOT	Chantilly	20 mars		164	
10-mai / 12-mai	CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS LYCEES PAR EQUIPES D'ETABLISSEMENT ET EXCELLENCE	Vézac Aurillac	U.N.S.S.		183	
12-mai / 14-mai	CHAMPIONNAT U18 WAGR	Reims	12 avril		168	
23-mai / 24-mai	CHAMPIONNAT DE FRANCE UGSEL	Le Sart	UGSEL		184	
03-juin / 04-juin	GRAND PRIX JEUNES MAJEUR U14	Le Golf National	3 mai	-	162	
06-juin / 08-juin	CHAMPIONNAT DE FRANCE U.N.S.S COLLEGE PAR EQUIPES D'ETABLISSEMENT ET EXCELLENCE	Boucles de Seines	U.N.S.S.		183	
13-juin / 15-juin	CHAMPIONNAT DE FRANCE F.F.S.U. ET CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES D'ASSOCIATIONS SPORTIVES F.F.S.U.	TBA	F.F.S.U	6	185	
17-juin / 18-juin	GRAND PRIX JEUNES MAJEUR U14	Cice Blossac	17 mai	-	162	
11-juil. / 15-juil.	CHAMPIONNAT D'EUROPE PAR EQUIPES GIRLS	Hossegor	Sélection	P	-	
11-juil. / 15-juil.	CHAMPIONNAT D'EUROPE PAR EQUIPES BOYS	Suisse	Sélection	P	-	
12-juil. / 16-juil. 12-juil. / 15-juil. 12-juil. / 15-juil.	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES U16 GARÇONS 1 ^{re} DIVISION - Trophée Jean-Louis DUPONT 2 ^e DIVISION A 2 ^e DIVISION B 3 ^e DIVISION A 3 ^e DIVISION B 3 ^e DIVISION C 3 ^e DIVISION D	Sablé Solesmes Touaine Villarcieux Rennes Saint Jacques Combes en Barrois Niort Romagne Albon	4 juillet 4 juillet 4 juillet 4 juillet 4 juillet 4 juillet 4 juillet	P P P P P P P	85 86 86 87 87 87 87	
Voir Liges	PROMOTION – Phases inter-régionales		Voir Liges	-	88	
13-juil. / 16-juil. 13-juil. / 15-juil. 13-juil. / 15-juil.	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES U16 FILLES 1 ^{re} DIVISION - Trophée Brigitte VARANGOT 2 ^e DIVISION PROMOTION A PROMOTION B	Bondues Bondues Ormesson Bourges	5 juillet 5 juillet Clubs : 13 juin Équiptères : 5 juillet	P P P P	80 81 82 8282	
Voir TBA / TBA	FINALE INTER-REGIONALE JEUNES CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES Trophée Catherine LACOSTE Trophée CROCODILE	TBA	Voir Liges 17 juillet	- P	161 157	
27-juil. / 29-juil.	EUROPEAN YOUNG MASTERS	Slovaquie	Sélection	P	-	
22-août / 23-août	GRAND PRIX JEUNES MAJEUR U14	Evian Resort	22 juillet	-	162	
19-sept. / 21-sept.	THE AMUNDI EVIAN JUNIORS CUP	Evian Resort	Sélection	P	-	
07-oct. / 08-oct.	GRAND PRIX NATIONAL U12	Amiens	7 septembre		163	
24-oct / 27-oct	INTERLIGUES U12	TBA	24 septembre	-	78	
TBA / TBA	MATCH France VS Espagne BENJAMINS-MINIMES	TBA	Sélection	-		
24-oct. / 27-oct	CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIMES FILLES Trophée Ginette DUBOIS	Belle Dune	24 septembre	P	167	
24-oct. / 27-oct	CHAMPIONNAT DE FRANCE CADETTES Challenge NEWMAN	Belle Dune	24 septembre	P	167	
24-oct. / 27-oct.	CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIMES GARCONS Coupe Yan LE QUELLEC	TBA	24 septembre	P	166	
24-oct. / 27-oct.	CHAMPIONNAT DE France CADETS GARCONS – Trophée Patrick PONS	TBA	24 septembre	P	166	

DAMES

Date	Epreuve	Lieu	Clôture	Cat.	Page
21-avril / 23-avril	INTERNATIONAUX DE FRANCE DE FOUR SOME Trophée SAINT-GERMAIN	Chantaco	21 mars	P	179
28-avril / 30-avril	INTERNATIONAUX DE FRANCE SENIORS	Le Vaudreuil	28 mars	P	170
28-avril / 30-avril	INTERNATIONAUX DE FRANCE MID-AMATEURS	Le Vaudreuil	28 mars	P	170
17-mai / 21-mai	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 1 ^{re} DIVISION – Trophée GOLFERS' CLUB	Omaha Beach	9 mai	P	92
18-mai / 21-mai	2 ^{de} DIVISION A	Amiens	10 mai	P	93
	2 ^{de} DIVISION B	Ariège	10 mai	P	93
18-mai / 21-mai	3 ^{de} DIVISION A	Caen la Mer	10 mai	P	94
	3 ^{de} DIVISION B	Paris International Golf Club	10 mai	P	94
	3 ^{de} DIVISION C	Limoges Saint Lazare	10 mai	P	94
	3 ^{de} DIVISION D	Saint Clair	10 mai	P	94
Voir Ligues	PROMOTION – Phases inter-régionales		Voir Ligues	P	95
08-juin / 10-juin	CHAMPIONNAT D'EUROPE INDIVIDUEL MID-AMATEUR	Italie	A.E.G.	P	-
15-juin / 17-juin	CHAMPIONNAT D'EUROPE INDIVIDUEL SENIORS	Ireland	A.E.G.	P	-
15-juin / 18-juin	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES MID-AMATEURS 1 ^{re} DIVISION - Trophée COTNAREANU	Vaugouard	7 juin	P	99
15-juin / 18-juin	2 ^{de} DIVISION A	La Bresse	7 juin	P	100
	2 ^{de} DIVISION B	Dieppe	7 juin	P	100
16-juin / 18-juin	3 ^{de} DIVISION A	Grenoble Bresson	8 juin	P	101
	3 ^{de} DIVISION B	Ploemeur Ocean	8 juin	P	101
16-juin / 18-juin	PROMOTION A	Grand Rodez	Clubs : 16 mai	-	102
	PROMOTION B	Troyes la Cordeliere	Equipières : 8 juin	-	102
21-juin / 25-juin	COUPE GAVEAU et CHAMPIONNAT DE FRANCE Coupe Pierre DESCHAMPS	Golf Club de Lyon	21 mai	P	171
11-juil. / 15-juil.	CHAMPIONNAT D'EUROPE PAR EQUIPES	Finlande	Sélection	P	-
26-juil. / 29-juil.	CHAMPIONNAT D'EUROPE INDIVIDUEL	Suède	A.E.G.	P	-
05-sept. / 09-sept.	CHAMPIONNAT D'EUROPE PAR EQUIPES SENIORS	Espagne	Sélection	P	-
13-sept. / 17-sept.	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES SENIORS 1 ^{re} DIVISION - Trophée de la COMMISSION FEMININE	Royan	5 septembre	P	105
14-sept. / 17-sept.	2 ^{de} DIVISION A	Rouen Mont Saint Aignan	6 septembre	P	106
	2 ^{de} DIVISION B	Haute Auvergne	6 septembre	P	106
15-sept. / 17-sept.	3 ^{de} DIVISION A	La Preze	7 septembre	P	107
	3 ^{de} DIVISION B	Château d'Avoise	7 septembre	P	107
15-sept. / 17-sept.	PROMOTION A	La Marterie	Club : 15 août	-	108
	PROMOTION B	Orléans Limere	Equipières : 7 sept.	-	108
15-sept / 17-sept	INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY Trophée Cécile de Rothschild	Chiberta	15 août	P	169
29-sept. / 01-oct.	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES MID-AMATEURS 2 (+ 40 ANS)	Saint Cyprien	Clubs : 29 août Equipières : 21 sept.		151
05-oct. / 07-oct.	COUPE D'EUROPE DES CLUBS European Club Cup Trophy	TBA	Sélection	P	-
TBC / TBC	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES SENIORS 2 (+60ANS)	TBA	Club : TBA Equipières : TBA		153
25-oct. / 28-oct.	CHAMPIONNAT DU MONDE PAR EQUIPES Trophée ESPIRITO SANTOS	Abou Dhabi	I.G.F		

MESSIEURS

Date	Epreuve	Lieu	Clôture	Cat.	Page
21-avr. / 23-avr.	INTERNATIONAUX DE France DE FOUR SOME - Trophée ROYAL-BLACKHEATH	Chantaco	21 mars	6	180
26-avr. / 27-avr.	INTERNATIONAUX DE FRANCE DE DOUBLES SENIORS	Joyenval	28 mars	-	181
28-avr. / 30-avr.	INTERNATIONAUX DE FRANCE SENIORS	Joyenval	28 mars	P	174
4-mai / 8-mai	COUPE GANAY et CHAMPIONNAT DE FRANCE Trophée Jacques LEGLISE	Granville	4 avril	P	176
19-mai / 21-mai	INTERNATIONAUX DE FRANCE	Les Aisses	19 avril	P	172
25-mai / 29-mai	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES MESSIEURS 1 ^{re} DIVISION – Trophée GOUNOUILHOU	Saint Nom la Bretèche	17 mai	P	113
26-mai / 29-mai	2 ^{de} DIVISION A	Chantilly	18 mai	P	114
	2 ^{de} DIVISION B	Périgueux	18 mai	P	114
26-mai / 29-mai	3 ^{de} DIVISION A	Odét	18 mai	P	115
	3 ^{de} DIVISION B	Bethemont	18 mai	P	115
	3 ^{de} DIVISION C	Pessac	18 mai	P	115
	3 ^{de} DIVISION D	Valescure	18 mai	P	115
26-mai / 29-mai	4 ^{de} DIVISION A	Laval	18 mai	P	116
	4 ^{de} DIVISION B	Metz Technopole	18 mai	P	116
	4 ^{de} DIVISION C	Lacanau	18 mai	P	116
	4 ^{de} DIVISION D	Mâcon la Salle	18 mai	P	116
	4 ^{de} DIVISION E	Lery Poses	18 mai	P	116
	4 ^{de} DIVISION F	Lille Metropole	18 mai	P	116
	4 ^{de} DIVISION G	Eauze	18 mai	P	116
	4 ^{de} DIVISION H	Forez	18 mai	P	116
Voir Ligues	PROMOTION MESSIEURS- Phases inter-régionales		-	P	117
26-mai / 29-mai	CHAMPIONNAT DE FRANCE DES EQUIPES 2 1 ^{re} DIVISION - Trophée Pierre Etienne GUYOT	Stade Français	18 mai	P	120
27-mai / 29-mai	2 ^{de} DIVISION A	Cognac	19 mai	P	121
	2 ^{de} DIVISION B	Dijon Bourgogne	19 mai	P	121
27-mai / 29-mai	PROMOTION A	Nantes Vigneux	Clubs : 27 avril	P	122
	PROMOTION B	TBA	Equipiers : 19 mai	P	122

2-juin / 4-juin	CHAMPIONNAT DE FRANCE SENIORS Trophée DAUBERVILLE	La Baule	2 mai	P	177
8-juin / 10-juin	CHAMPIONNAT D'EUROPE INDIVIDUEL MID-AMATEURS	Italie	A.E.G.	P	-
15-juin / 17-juin	CHAMPIONNAT D'EUROPE INDIVIDUEL SENIORS	Irlande	A.E.G.	P	-
	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES MID-AMATEURS				
21-juin / 25-juin	1 ^{re} DIVISION - Trophée PUIFORCAT	Aix les Bains	13 juin	P	127
22-juin / 25-juin	2 ^e DIVISION A	Mont Griffon	14 juin	P	128
	2 ^e DIVISION B	Angers	14 juin	P	128
22-juin / 25-juin	3 ^e DIVISION A	Tours Ardree	14 juin	P	129
	3 ^e DIVISION B	Raray	14 juin	P	129
	3 ^e DIVISION C	La Prée	14 juin	P	129
	3 ^e DIVISION D	Château de Chailly	14 juin	P	129
22-juin / 25-juin	4 ^e DIVISION A	Saint Cast	14 juin	P	130
	4 ^e DIVISION B	Poursaudes	14 juin	P	130
	4 ^e DIVISION C	Albret	14 juin	P	130
	4 ^e DIVISION D	Quetigny	14 juin	P	130
	4 ^e DIVISION E	Guerande	14 juin	P	130
	4 ^e DIVISION F	Château Humières	14 juin	P	130
	4 ^e DIVISION G	Pic Saint Loup	14 juin	P	130
	4 ^e DIVISION H	Chanalets	14 juin	P	130
Voir Lignes	PROMOTION - Phases inter-régionales		Voir lignes	-	131
28-juin / 1-juil	CHAMPIONNAT D'EUROPE INDIVIDUEL AMATEUR	Estonie	A.E.G	P	-
30-juin / 02-juil.	INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY MID-AMATEURS	Chantilly	30 mai		173
11-juil. / 15-juil.	CHAMPIONNAT D'EUROPE PAR EQUIPES	Belgique	Sélection	P	-
21-juil. / 23-juil.	INTERNATIONAUX DE FRANCE SENIORS 2 Trophée MAHE	Baugé	21 juin	P	175
25-août / 26-août	Jacques LEGLISE Trophy	Chantilly	Sélection		
5-sept. / 9-sept.	CHAMPIONNAT D'EUROPE PAR EQUIPES SENIORS	République Tchèque	Sélection	P	-
	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES SENIORS 2				
05-sept. / 09-sept.	1 ^{re} DIVISION	Champ de Bataille	28 août	P	145
07-sept. / 10-sept.	2 ^e DIVISION	Graves et Sauternais	30 août	P	146
08-sept. / 10-sept.	3 ^e DIVISION A	Les Ormes	31 août	P	147
	3 ^e DIVISION B	Villeneuve sur Lot	31 août	P	147
08-sept. / 10-sept.	PROMOTION A	TBA	Clubs : 8 août	P	148
	PROMOTION B	Lys Chantilly	Equipiers : 31 août	P	148
	PROMOTION C	TBA		P	148
8-sept. / 10-sept.	COUPE DE FRANCE PAR EQUIPES Trophée Jean LIGNEL	Strasbourg	Clubs : 8 août Equipiers : 31 août	P	149
	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES SENIORS				
13-sept. / 17-sept.	1 ^{re} DIVISION - Trophée SAINT SAUVEUR	Nîmes Vacquerolles	5 septembre	P	137
14-sept. / 17-sept.	2 ^e DIVISION A	Merignies	6 septembre	P	138
	2 ^e DIVISION B	Lyon Salvagny	6 septembre	P	138
14-sept. / 17-sept.	3 ^e DIVISION A	Coutainville	6 septembre	P	139
	3 ^e DIVISION B	Soufflenheim	6 septembre	P	139
	3 ^e DIVISION C	Mazamet	6 septembre	P	139
	3 ^e DIVISION D	Val de Sorne	6 septembre	P	139
14-sept / 17-sept	4 ^e DIVISION A	Pornic	6 septembre	P	140
	4 ^e DIVISION B	Roissy	6 septembre	P	140
	4 ^e DIVISION C	Aubazine	6 septembre	P	140
	4 ^e DIVISION D	Pruneville	6 septembre	P	140
	4 ^e DIVISION E	Rhuys Kerver	6 septembre	P	140
	4 ^e DIVISION F	Bitche	6 septembre	P	140
	4 ^e DIVISION G	Montauban	6 septembre	P	140
	4 ^e DIVISION H	Saumane	6 septembre	P	140
Voir Lignes	PROMOTION SENIORS - Phases inter-régionales		Voir Lignes	-	141
29-sept. / 1-oct.	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES MID-AMATEURS 2 (+40 ANS)	Saint Cyprien	Clubs : 29 août Equipiers : 21 sept		152
TBA / TBA	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES SENIORS 3	TBC	Clubs : TBA Equipiers : TBA		154
18-oct. / 21-oct.	CHAMPIONNAT DU MONDE PAR EQUIPES Trophée EISENHOWER	Abou Dhabi	I.G.F		
26-oct. / 28-oct.	COUPE D'EUROPE DES CLUBS	Portugal	Sélection	P	-

AUTRES						
Date		Epreuve	Lieu	Clôture	Cat.	Page
25-mars		COUPE DES PRESIDENTS DES AS D'ENTREPRISE	Haut Poitou	25 février	-	204
25-mars		COUPE DES PRESIDENTS DES AS MUNICIPALES	Haut Poitou	25 février	-	190
01-avril		Coupe des Présidents – Coupe André BLEYNIE	Le Golf National	01 mars	-	189
15-avr. /	16-avr.	CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PITCH AND PUTT PAR EQUIPES D'ENTREPRISE	Riom	Clubs : 15 mars Equipiers : 7 avril	-	200
15-avr. /	16-avr.	PAS DE CALAIS PARAGOLF OPEN	Saint Omer	15 mars	-	-
5-mai / 5-mai / 6-mai / 6-mai /	8-mai 8-mai 8-mai 8-mai	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES DES AS D'ENTREPRISE	Golf Club de Toulouse La Domangère Valence Saint Didier La Preze Mont Griffon	27 avril 27 avril 28 avril 28 avril Clubs : 6 avril Equipiers : 28 avril	P P P P P	193 194 195 195 196
		1 ^{ère} DIVISION - Trophée Jean-Pierre PEUGEOT				
		2 ^{ème} DIVISION - Trophée Jean-Pierre PEUGEOT				
		3 ^{ème} DIVISION A				
		3 ^{ème} DIVISION B PROMOTION				
13-mai /	14-mai	OPEN DE FRANCE PARAGOLF	Biarritz le Phare	13 avril	-	186
23-mai /	24-mai	CHAMPIONNAT DE FRANCE DES METIERS DE LA SECURITE	Palmola	23 avril	P	-
9-juin /	11-juin	CHAMPIONNAT DE FRANCE MILITAIRE	Coudray	9-mai	-	-
10-juin		CHAMPIONNAT DE FRANCE DES METIERS DE LA JUSTICE	Pont Royal	10-mai	-	-
20-juil. /	22-juil.	CHAMPIONNAT D'EUROPE INDIVIDUEL PARAGOLF	Pays-Bas	A.E.G	-	-
26-août /	27-août	CHAMPIONNAT FEDERAL GOLF D'ENTREPRISE	Tours Ardree	26 juillet	P	202
8-sept. /	10-sept.	COUPE DE FRANCE DES AS D'ENTREPRISE - Finale nationale Trophée Raymond FANEN	Montpensier	Club : 8 août Equipiers : 31 août	-	197
TBA		CHAMPIONNAT DE FRANCE DES METIERS DU GOLF	TBA	TBA	-	188
7-oct /	8-oct.	CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PITCH AND PUTT PAR EQUIPES	Bourgenay Golf Club	Clubs : 7 sept. Equipiers: 29 sept.	-	150150
13-oct /	15-oct	INTERNATIONAUX DE FRANCE DE FOURSOME MIXTE Trophée THION DE LA CHAUME	Esery	13 septembre	-	178

1.2 REGLEMENTS DES EPREUVES FEDERALES

PRINCIPALES NOUVEAUTES ET MODIFICATIONS

Les textes modifiés ou nouveaux sont identifiables car surlignés en gris **ainsi** sauf dans ce chapitre.

Choix des Terrains et cahiers des charges

Création d'épreuves fédérales : Grands Prix Nationaux U12 et Trophée Seniors 3.

Subvention : Le Club reçoit une subvention forfaitaire de 825 € (410 € pour les épreuves de golf sur pitch & putt et pour les matchs des équipes de France ; 410 € pour les quadrangulaires) par journée de compétition le mois suivant l'épreuve.

L'ensemble des cahiers des charges

Tarifs des compétitions individuelles :

Les droits d'engagement comprenant les green-fees des journées de compétition et d'une journée d'entraînement ne doivent pas dépasser au total les valeurs maximales suivantes :

- pour 2 jours de compétition : 90 euros
- pour 3 jours de compétition : 110 euros
- pour 4 jours de compétition : 130 euros
- pour les licenciés ffgolf de 19 à 24 ans (nés entre 1999 et 2004) : 65 euros
- pour les licenciés ffgolf de 18 ans et moins (nés en 2005 ou après) : 50 euros

Certificat Médical :

Que le joueur soit majeur ou mineur, il doit être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2021 ou 2022 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.

1.2.1-4 Cahiers des charges des Grands Prix

Organisation des départs :

Les départs de 2 tees différents sont autorisés, le tirage du 2^{ème} tour devra se faire en U inversé (Voir chapitre 3.8.4 ORGANISATION DES DEPARTS). Pour le 1^{er} tour, voir schéma 2 tees différents.

Limite d'index :

Le club doit fixer une limite d'index qui ne peut être supérieure à 11,4 pour les messieurs et 14,4 pour les dames à la date de clôture des inscriptions.

Cahiers des charges des Classics Mid-Amateurs et Trophées Seniors

Tirage des départs : répartition des blocs par ordre d'index.

Catégories d'âge : Seniors 2 à partir de 60 ans, Seniors 3 à partir de 70 ans.

Règlements généraux

1.2.2 Règlement général des épreuves Fédérales Amateurs

Utilisation du téléphone portable : le joueur et le cadet sont autorisés à utiliser leur téléphone portable pour joindre le Comité de l'épreuve ou consulter le live scoring du tournoi. Tout autre utilisation du téléphone doit se faire dans le respect de la Règle 4-3 et du code de comportement.

1.2.2-1 Règlement général des épreuves Fédérales Amateurs par équipes

Pour les épreuves nationales (hors promotion) **les droits d'engagement** sont de :

- 100 euros par jour pour les divisions Jeunes,
- 110 euros par jour pour les divisions Messieurs et Dames, Mid-Amateurs et du Golf Entreprise,
- 120 euros par jour pour les divisions Seniors

1.2.2-2 Règlement général des épreuves Fédérales Amateurs en simple et en double

Sauf autrement spécifiés, **les droits d'engagement** sont de :

- a. 120 euros pour les adultes et les joueurs non licenciés en France
- b. 65 euros pour les joueurs licenciés en France de 19 à 24 ans (nés entre 1999 et 2004)
- c. 50 euros pour les joueurs licenciés en France de 18 ans et moins (nés en 2005 ou après)

Pour les épreuves en double, **les droits d'engagement** sont de :

- d. 60 euros pour les adultes et les joueurs non licenciés en France
- e. 32,50 euros pour les joueurs licenciés en France de 19 à 24 ans (nés entre 1999 et 2004)
- f. 25 euros pour les joueurs licenciés en France de 18 ans et moins (nés en 2005 ou après)

Règlements spécifiques

Modification des règlements :

Division des équipes 2 Messieurs : 4 joueurs

Championnat de France par équipes des plus de 60 ans Messieurs, remplacé par Championnat de France par équipes des plus de 70 ans Messieurs.

Championnat de France des Jeunes : 5 jours, 36 trous par jour à partir des 1/8^{ème} de finale.

Création d'épreuves :

Grands Prix Nationaux U12,

2^e Division U16 Filles,

Promotion B des équipes 2 Messieurs,

8 poules de 4^e division pour les Mid-Amateurs Messieurs et les Seniors Messieurs,

Promotion C Séniors 2 Messieurs.

1.2.1 CHOIX DES PARCOURS ET CAHIERS DES CHARGES

1.2.1-1 LES EPREUVES FEDERALES

Les épreuves fédérales sont :

- Les épreuves nationales inscrites au Calendrier National Amateur
- Les Grands Prix, les Grands Prix Elite
- Les Grands Prix Jeunes, les Grands Prix Jeunes Majeurs et les Grands Prix Nationaux U12
- Les Classics et Grands Prix Mid-Amateurs
- Les Trophées Seniors, Seniors 2, Seniors 3 et les Grands Prix Seniors
- Toutes les épreuves qualificatives du Championnat de France des Jeunes

1.2.1-2 CHOIX DES PARCOURS DES EPREUVES NATIONALES

Procédure de choix des parcours pour les épreuves nationales

Toute candidature ne respectant pas cette procédure ne sera pas prise en compte

Remplir le questionnaire d'accueil d'une épreuve nationale



Transmission des demandes à la ffgolf



Consultation de la ligue



Avis favorable ou défavorable de la ligue



Attribution des épreuves en fonction de l'avis de la ligue et des spécificités du club



Acceptation du club s'engageant à respecter le cahier des charges des épreuves nationales

Les critères pris en compte sont les suivants :

- le fait qu'il est impératif que le Club dispose d'une Association Sportive en son sein
- le type d'épreuve demandée, individuelle ou par équipes
- les capacités du Club :

Qualité et entretien du parcours ;

Capacité d'accueil du Club : Vestiaires, douches et toilettes, chariots, restaurant, etc...;

Hôtellerie à proximité norme 2 étoiles (trajet pas supérieur à 30 minutes)

- les relations Ligue/Club

Attention : l'avis favorable de la Ligue la fait se porter garante du respect du cahier des charges par le Club choisi.

1.2.1-3 CAHIER DES CHARGES DES EPREUVES NATIONALES

1. COMITE DE L'EPREUVE

Il est constitué par la personne en charge de l'Administration du Tournoi. Dans une compétition par équipes, en dehors des arbitres, aucun représentant d'un club engagé ne doit figurer dans le Comité à l'exception du Directeur du club qui reçoit la compétition. En cas d'absence de directeur, le Président de l'Association Sportive peut figurer dans le Comité de l'épreuve.

Le Club hôte doit assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition. Le Comité de l'épreuve une fois sur place doit s'assurer que cette coordination a bien été organisée.

2. ORGANISATION SPORTIVE

Heures d'ouverture : 1 heure avant le 1er départ (vestiaires - practice - proshop - bar avec petit déjeuner)

Voiturettes : Le Club doit mettre à disposition un nombre suffisant de voiturettes pour que chaque arbitre en ait une. Leur utilisation est limitée aux seuls membres du Comité de l'épreuve ou à l'organisation. Leur utilisation par toute autre personne est soumise à l'autorisation du Comité de l'épreuve.

Chariots : Un minimum de 50 chariots doit être disponible.

Signaux sonores pour interruption et reprise de jeu : Il est indispensable que soient disponibles et en état de marche, trois cornes de brume pour ce type de signaux.

Starter : Le Club doit prévoir un nombre suffisant de starters pour toute la durée de la compétition.

Journée d'entraînement :

Les joueuses et joueurs participant à la compétition doivent pouvoir accéder prioritairement et gratuitement au parcours le jour précédant le premier tour de la compétition, selon les horaires fixés par le Club.

En équipes : Le nombre de départs réservés par une équipe, le jour précédant le premier tour de la compétition, est limité à 2 (soit 8 joueurs). Dans le cas où un Club aurait plus de joueurs dans son équipe, ils pourront s'entraîner mais uniquement en prenant des départs non réservés à l'avance.

Tableau officiel : Le Club doit prévoir un tableau officiel de dimension minimum de 2 X 1 m près du secrétariat, pour y afficher tous les règlements et informations relatifs à la compétition.

Départs : un certain nombre d'épreuves peuvent nécessiter l'organisation de départs simultanés de 2 trous différents, notamment du trou n°1 et du trou n°10. Dans ce cas, le parcours devra être réservé à l'organisation de l'épreuve.

Départs membres ou green-fees : D'éventuels départs de membres ou green-fees ne pourront être possibles qu'après accord du Comité de l'épreuve et ne devront en aucun cas perturber celle-ci. Ils pourront être annulés en cas d'impératifs liés aux conditions de jeu.

Recording : Le Club doit mettre à disposition une personne pour assurer la gestion du recording et à cet effet une salle doit être mise à disposition. Nous rappelons que les Clubs bénéficient désormais d'OEC et qu'il est souhaitable de les convier lors de l'organisation d'une épreuve.

Trophées et coupes : Ils sont confiés aux vainqueurs pendant la remise des prix et conservés ensuite par la ffgolf.

Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) : Le club hôte doit assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition. Le Comité de l'épreuve une fois sur place doit s'assurer que cette coordination a bien été organisée. Le club hôte en tant que ERP-PA recevant une compétition fédérale se doit de disposer d'un DAE en état de marche et d'une trousse de premier secours. Nous rappelons que l'état actuel de la réglementation encourage fortement les clubs de sports à assurer la formation de leur collaborateur aux gestes qui sauvent. En cas de présence d'un médecin pour la surveillance du tournoi, un local spécifique sera dédié et une voiturette mise à disposition.

3. ORGANISATION FINANCIERE

PARTICIPATION DU CLUB

A/ Parcours, voiturettes, locaux, informatique et starter : Mis gracieusement à la disposition des arbitres de la ffgolf pour la durée de l'épreuve ainsi que la veille de celle-ci.

B/ Journée d'entraînement la veille de la compétition : Accès au parcours gratuit pour les joueurs participant à l'épreuve. Si des participants souhaitent s'entraîner avant cette journée officielle, le Club est libre d'en fixer les conditions financières, une réduction sur le prix des green-fee étant conseillée.

PARTICIPATION FEDERALE

A/ Subvention : Le Club reçoit une subvention forfaitaire de 825 € (410 € pour les épreuves de golf sur pitch & putt et pour les matchs des équipes de France ; 410 € pour les quadrangulaires) par journée de compétition le mois suivant l'épreuve.

B/ Prise en charge délégués CSSN et Arbitres Fédéraux ou de Ligue : Déplacement, hébergement et nourriture des délégués de la CSSN et des arbitres sont pris en charge par la ffgolf.

C/ Frais de cocktail de remise des prix : La Fédération participe aux frais d'un cocktail de remise des prix pour un maximum de 305 € TTC (250 € TTC pour les matchs des équipes de France et pour les quadrangulaires) sur production d'une facture accompagnée de pièces justificatives détaillées.

4. PREPARATION DU PARCOURS

Tontes, hauteurs et fréquences : Voir chapitre 2.4 PREPARATION DES PARCOURS POUR UNE EPREUVE FEDERALE

Piquetage et Règles Locales ; position des drapeaux et des marques de départs : Le Comité de l'épreuve est responsable de ces préparations.

5. PARTENAIRES

Le Club doit permettre d'installer tous les visuels en rapport avec les partenaires liés à une compétition que ce soit sur le practice, le parcours ou dans le club house (banderoles, calicots, panneaux ou oriflammes). Dans le cas où une marque concurrente est partenaire du Club qui reçoit une compétition, la Fédération s'autorise à déplacer ou masquer les éléments publicitaires pendant toute la durée du tournoi.

1.2.1-4 CAHIER DES CHARGES DES GRANDS PRIX

Ce cahier des charges s'applique aux Grands Prix et aux Grands Prix Elite.

Les Grands Prix Elite sont désignés pour une année par la ffgolf qui leur attribue une catégorie prédéterminée.

1. LIGUE

La Ligue est responsable de l'attribution d'un Grand Prix sur son territoire et de la conformité du règlement de l'épreuve avec le cahier des charges des Grands Prix.

Elle doit contrôler et valider le règlement de l'épreuve, en respectant les Règles du Statut d'Amateur. Ces Règles ne s'appliquent pas aux joueurs professionnels.

Aucun nom de sponsor ne peut figurer sur le Calendrier National des Grands Prix. Les noms de personnes ne sont acceptés que dans la mesure où ils rappellent la mémoire de disparus.

La présence des logos ffgolf et/ou Ligue dont fait partie le Club organisateur est obligatoire.

2. CLUB

Le Club doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être affilié ou associé à la Fédération Française de Golf,
- être à jour de sa redevance fédérale et du règlement de ses licences,
- disposer d'un parcours de 18 trous homologué et étalonné,
- être informatisé avec le logiciel fédéral "RMS Clubs",

Le club hôte doit assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition. Le Comité de l'épreuve une fois sur place doit s'assurer que cette coordination a bien été organisée. Le club hôte en tant que ERP-PA recevant une compétition fédérale se doit de disposer d'un Défibrillateur Automatisé Externe en état de marche et d'une trousse de premier secours. Nous rappelons que l'état actuel de la réglementation encourage fortement les clubs de sports à assurer la formation de leur collaborateur aux gestes qui sauvent. En cas de présence d'un médecin pour la surveillance du tournoi, un local spécifique sera dédié et une voiturette mise à disposition.

En cas de non-respect du cahier des charges, le Club encourra une sanction décidée par la CSSN pouvant aller jusqu'à la suspension de l'épreuve l'année suivante. Seront considérés comme des infractions graves le non-respect des conditions d'éligibilité des joueurs et le non-respect des quotas.

Préparation du parcours :

Pour les tontes, hauteurs et fréquences il existe des normes qui doivent être respectées. Si l'intendant de parcours du Club rencontre des difficultés de mise en œuvre de ces normes, le Club doit contacter au plus vite la Commission Sportive de la Ligue.

Piquetage, marquage et Règles Locales ; position des drapeaux et marques de départs : le Comité de l'épreuve est responsable de ces préparations.

Voir chapitre 2.4 PREPARATION DES PARCOURS POUR UNE EPREUVE FEDERALE

3. JOUEUR

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être licencié de la Fédération Française de Golf et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35€ ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue
- être à jour de ses droits d'engagement à tous les Grands Prix antérieurs
- remplir tous les critères sportifs d'inscription
- être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2021 ou 2022 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.

La licence et le certificat médical ou le questionnaire de santé doivent être enregistrés à la ffgolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS.

Pour les joueurs non licenciés en France, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription.

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

4. ENCADREMENT

La Ligue doit obligatoirement mettre à disposition du Comité de l'épreuve pour les Grands Prix :

- Catégories de 0 à 5 en année N-1 : un arbitre fédéral et un arbitre de Ligue au minimum
- Catégories de 6 à 10 en année N-1 et nouveaux Grands Prix : un arbitre de Ligue au minimum

5. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve est constitué de 3 ou 5 personnes dont au minimum :

- 1 représentant du Club organisateur
- 1 représentant du corps arbitral
- 1 représentant de la Ligue (qui peut être un des autres arbitres)

Les frais du représentant de la Ligue et des arbitres (déplacement/nourriture et si nécessaire hébergement) sont à la charge du Club organisateur.

Le Comité de l'épreuve, une fois sur place, doit s'assurer que la coordination avec les services de secours a bien été organisée.

6. ORGANISATION SPORTIVE

Heures d'ouverture : Vestiaires - practice - proshop - bar avec petit déjeuner : 1 heure avant le 1^{er} départ.

Voiturettes : Le Club doit mettre à disposition un nombre suffisant de voiturettes pour que chaque arbitre en ait une. Leur utilisation est limitée aux seuls membres du Comité de l'épreuve ou à l'organisation. Leur utilisation par toute autre personne est soumise à l'autorisation du Comité de l'épreuve.

Le Comité de l'épreuve peut autoriser les joueurs paragolf titulaires du medical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette.

Signaux sonores pour interruption et reprise de jeu : Il est indispensable que soient disponibles et en état de marche, trois cornes de brume au minimum pour ce type de signaux.

Starter : Le Club doit prévoir un nombre suffisant de starters pour toute la durée de la compétition.

Tableau officiel : Le Club doit mettre à disposition un tableau officiel de dimension minimum de 2 X 1 m près du secrétariat, pour y afficher tous les règlements et informations relatifs à la compétition.

Journée d'entraînement : Les joueurs participant à la compétition doivent pouvoir accéder prioritairement et gratuitement au parcours le jour précédant le premier tour de la compétition, selon les horaires fixés par le Club.

Départs membres ou green-fees : Aucun départ avant le 1^{er} départ de l'épreuve.

Recording : Une salle et une personne du Club doivent être à disposition pour gérer le recording (voir § 8 Jeu lent).

7. FORME DE JEU

L'épreuve doit se dérouler sur au moins 2 tours consécutifs de 18 trous en formule stroke play. Un cut ne doit donc pas intervenir après le 1^{er} tour.

Si par la suite un tableau de match play est organisé, seuls les résultats du stroke play seront comptabilisés pour la gestion du Mérite National Amateur.

Un Grand Prix doit obligatoirement se jouer sur un seul parcours.

L'épreuve peut être réservée aux Dames ou aux Messieurs, mais si ce n'est pas le cas la répartition Dames/Messieurs doit respecter les quotas établis ci-après.

Même si le champ des joueurs le permet, le Club ne doit pas organiser en même temps une autre épreuve sur le même parcours.

Certaines épreuves pourront bénéficier d'une dérogation délivrée par la CSSN.

Epreuve qualificative :

Avec l'accord de sa Ligue, le Club pourra organiser préalablement au Grand Prix, une épreuve qualificative ouverte, permettant d'attribuer un nombre supplémentaire de wild cards dans la limite de 5% du champ des joueurs autorisé pour la période (en respectant le nombre maximal de joueurs autorisés).

Exemple : Pour un Grand Prix de 2 tours en octobre, 96 joueurs maximum sont autorisés à jouer l'épreuve dont 15 wild cards (10 wild cards prévues dans le règlement + 5 wild cards attribuées aux meilleurs joueurs de l'épreuve qualificative).

Cette épreuve qualificative devra se dérouler moins d'un mois avant le début de l'épreuve, en dehors de la journée d'entraînement du Grand Prix.

Inscription :

La date limite d'inscription doit être fixée au moins 2 semaines avant le début de l'épreuve. Seule la date de réception des inscriptions sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle.

Le Club doit publier une liste de joueurs retenus au plus tard 10 jours avant le début de l'épreuve.

Si le champ des joueurs est incomplet, le Club peut le compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après cette date. Dans ce cas, cela signifie que le Club peut compléter le champ en ajoutant des Dames et/ou des Messieurs et/ou des joueurs professionnels sans se préoccuper de la répartition Dames/Messieurs/Pros. Néanmoins ces joueurs doivent répondre aux critères établis dans le règlement car il ne s'agit pas de wild cards. Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription.

Liste d'attente :

En cas de scratches après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente, elle devra être traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. En cas de scratches le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente doit être respecté parmi les joueurs présents sur le site.

Champ des joueurs :

Le Club doit respecter lors des inscriptions les quotas établis ci-dessous fixant un nombre minimum pour les Dames et un nombre maximum pour les Pros lorsque les séries existent. Dans les limites du champ maximum, les joueurs ne répondant pas aux critères peuvent disposer de wild cards.

La répartition des wild cards est du ressort de la Ligue qui pourra en affecter une partie au Club organisateur. La Direction Technique Nationale se réserve le droit d'utiliser directement 3 de ces wild cards pour des joueurs qu'elle aura désignés.

	<u>Nombre maximum (*)</u> de joueurs autorisé incluant les Dames, Pros <u>et</u> wild cards	Dames : nombre minimum à prévoir dans le règlement (hors wild cards)	Pros : nombre maximum autorisé	Wild cards : nombre maximum autorisé
décembre à février	75	18	9	9
octobre, novembre	96	21	9	10
mars	108	24	12	11
avril et septembre	120	27	12	12
mai à août	144	33	15	14

(*) Pour déterminer le nombre optimum de joueurs en fonction de votre département et de la date, prière de consulter le fichier « Amplitude France » disponible sur extranet (Documentation – Sport – Gestion Sportive) et également sur le site arbitrage.ffgolf.org (document des arbitres).

Les Clubs organisateurs d'un Grand Prix comportant plus de deux tours et organisant les départs des deux premiers tours en deux vagues de deux trous différents (1 et 10 par exemple), pourront utiliser les quotas de joueurs et de wild cards indiqués ci-dessous :

	Nombre maximum (*) de joueurs autorisé incluant les Dames, Pros et wild cards	Dames : nombre minimum à prévoir dans le règlement (hors wild cards)	Pros : nombre maximum autorisé	Wild cards : nombre maximum autorisé
décembre à février	96	21	9	10
octobre, novembre	108	24	12	11
mars	120	27	12	12
avril et septembre	132	30	12	13
mai à août	156	36	15	15

(*) Pour déterminer le nombre optimum de joueurs en fonction de votre département et de la date, prière de consulter le fichier « Amplitude France » disponible sur extranet (Documentation – Sport – Gestion Sportive) et également sur le site arbitrage.ffgolf.org (document des arbitres).

Une ligue peut fixer une limitation inférieure à ces valeurs pour tenir compte des spécificités du parcours et de la période de l'année.

Si le Club organisateur souhaite mettre une limite d'index pour restreindre le champ des joueurs, celle-ci devra se faire en accord avec la Ligue. Dans ce cas, l'index maximum Dames devra avoir un écart de 3 points au minimum par rapport à l'index maximum Messieurs.

Sauf pour les Grands Prix Elite, les joueurs/joueuses seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs/joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les Dames puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué dans le tableau précédent, ceci à la date de clôture des inscriptions

La limite éventuelle d'index ne s'applique pas aux joueurs/joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les Dames ou aux joueurs/joueuses classés dans le Mérite National Amateur.

Dans les Grands Prix Elite, les joueurs/joueuses seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs/joueuses classés dans les 2500 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 2500 premières du WWAGR pour les Dames, puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué dans le tableau précédent, ceci à la date de clôture des inscriptions

La limite éventuelle d'index ne s'applique pas aux joueurs/joueuses classés dans les 2500 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 2500 premières du WWAGR pour les Dames ou aux joueurs/joueuses classés dans le Mérite National Amateur.

Dans tous les cas, le club doit réserver 10% de son champ de joueurs aux licences Or U16 qui ne rentrent pas via leur place au Mérite National Amateur ou par leur index (exemple : mai à août : 10% de 111 messieurs = 11 et 10% de 33 dames = 3). Les places seront attribuées en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Un joueur U16, titulaire de la licence Or n'a pas l'obligation d'avoir l'index requis pour intégrer le quota des 10%.

Limite d'index :

Le club doit fixer une limite d'index qui ne peut être supérieure à 11,4 pour les messieurs et 14,4 pour les dames à la date de clôture des inscriptions.

Découpage des séries :

Une seule série et une seule marque de départ par sexe (sauf pour les Pros).

Un classement spécifique par catégorie d'âge peut être créé.

Tirage des départs et cadence de jeu :

La publication des horaires de départs intervient au plus tôt à midi la veille du 1^{er} tour.

- Pour les épreuves de 2 tours :

- **1er jour** : Prendre la liste d'entrée, la couper en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs retenus à bloc 4 derniers joueurs retenus). Faire jouer le bloc 2, puis le bloc 1 et pour finir le bloc 3 puis 4.
- **2ème jour** : En fonction des résultats du 1er tour, ordre décroissant.

Lors du 2^{ème} tour, le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats, Dames et Messieurs séparément (avec éventuellement une alternance de 3 ou 4 groupes successifs de Dames et de Messieurs).

L'intervalle des départs recommandé est de 11 minutes. Il ne doit en aucun cas être inférieur à 10 minutes.

Les départs de 2 tees différents sont autorisés, le tirage du 2^{ème} tour devra se faire en U inversé (Voir chapitre 3.8.4 ORGANISATION DES DEPARTS). Pour le 1^{er} tour, voir schéma 2 tees différents.

Départs d'un seul tee :

- **1er jour** : Prendre la liste d'entrée, la couper en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs retenus à bloc 4 derniers joueurs retenus). Faire jouer le bloc 2, puis le bloc 1 et pour finir le bloc 3 puis 4.
- **2ème jour** : Bloc 3, Bloc 4, Bloc 2 et Bloc 1.
- **3ème jour et +** : en fonction des résultats, ordre décroissant.

Départs de 2 tees différents :

- **1er jour** : Prendre la liste d'entrée, la couper en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs retenus à bloc 4 derniers joueurs retenus). Faire jouer le bloc 2, puis le bloc 1 du trou 10 et le bloc 3 puis 4 du trou 1.
- **2ème jour** : Faire jouer le bloc 1, puis le bloc 2 du trou 1 et le bloc 4 puis 3 du trou 10.
- **Après le 2ème jour** : le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats.

En cas de cut après 3 tours, les départs du 3^{ème} tour devront se faire en U inversé (Voir chapitre 3.8.4 ORGANISATION DES DEPARTS).

L'intervalle des départs recommandé est de 11 minutes. Il ne doit en aucun cas être inférieur à 10 minutes.

En cas de circonstances exceptionnelles (intempéries), le Comité de l'épreuve aura toute possibilité pour organiser les départs de manière à assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Départs sur un seul tee

PREPARATION
Diviser en 4 blocs identiques le champ
des joueurs en débutant par les
premiers joueurs retenus.

Bloc
1
Bloc
2
Bloc
3
Bloc
4

2 jours	
Jour 1	Jour 2
Bloc 2	départs suivants l'ordre décroissant des résultats
Bloc 1	
Bloc 3	
Bloc 4	

3 jours et plus		
Jour 1	Jour 2	jour 3 et +
Bloc 2	Bloc 3	départs suivants l'ordre décroissant des résultats
Bloc 1	Bloc 4	
Bloc 3	Bloc 2	
Bloc 4	Bloc 1	

3 jours et + Départs sur deux tees autorisés

Jour 1		Jour 2		jour 3 et +
Tee 1	Tee 10	Tee 1	Tee 10	départs suivants l'ordre décroissant des résultats
Bloc 3	Bloc 2	Bloc 1	Bloc 4	
Bloc 4	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	

Les départs pour les dames sont à adapter en fonction du nombre d'inscrites. Elles pourront être réparties dans un seul ou plusieurs blocs.

Cut : Pour une compétition de plus de 2 tours, un cut peut être mis en place après le deuxième ou le troisième tour. Si pour déterminer ce cut le Club organise un play-off, il est recommandé qu'il n'y ait pas plus de 5 joueurs par groupe.

Au cas où des joueurs professionnels jouent le Grand Prix, ils ne doivent pas être pris en compte dans le calcul du cut.

Dernier tour : Lorsqu'il existe plusieurs catégories de joueurs (Dames, Messieurs, Pros), les joueurs ou joueuses jouant pour le titre dans leur catégorie devront être regroupés dans les dix derniers départs.

Classement : Le classement du Grand Prix est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte). Si une série « Pro » existe, elle doit faire l'objet d'un classement spécifique.

En cas d'égalité pour la première place pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off en trou par trou.

NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

8. JEU LENT

La procédure de jeu rapide des règles locales permanentes s'applique (lire § 1.2.2-3 et 1.2.2-4 du Vademecum).

9. CONTROLE ANTIDOPAGE

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf (lire § 4.1 du Vademecum).

Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

10. DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement comprenant les green-fees des journées de compétition et d'une journée d'entraînement ne doivent pas dépasser au total les valeurs maximales suivantes :

- pour 2 jours de compétition : 90 euros
- pour 3 jours de compétition : 110 euros
- pour 4 jours de compétition : 130 euros
- pour les licenciés ffgolf de 19 à 24 ans (nés entre 1999 et 2004) : 65 euros
- pour les licenciés ffgolf de 18 ans et moins (nés en 2005 ou après) : 50 euros

Le Club organisateur peut mettre en place un tarif préférentiel pour ses membres.

Un joueur ou une joueuse, qui possède une licence française, mais qui s'inscrit en tant que non licencié ffgolf à un Grand Prix ne pourra pas bénéficier des réductions tarifaires ci-dessus.

11. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DES JOUEURS

A partir du 1^{er} janvier 2022, les Règles du Statut Amateur ne comportent plus aucune restriction sur la prise en charge des frais des joueurs et sur la manière dont un amateur peut avoir des bénéfices grâce à son nom ou à son image.

12. PRIX

Un amateur est autorisé à accepter n'importe quel prix, y compris monétaire, jusqu'à une limite de 850€. (Règle 3 du Statut Amateur 2022). Un prix monétaire ne peut être accepté que si le Grand Prix ne comporte aucun classement en net.

1.2.1-5 CAHIER DES CHARGES DES GRANDS PRIX JEUNES

Ce cahier des charges s'applique aux Grands Prix Jeunes, aux Grands Prix Nationaux U12 et aux Grands Prix Jeunes Majeurs.

Les Grands Prix Jeunes Majeurs sont désignés pour une année par la ffgolf et concernent la catégorie U14 (intègre U12 et Benjamins).

1. LIGUE

Après validation de l'organisation d'un Grand Prix Jeunes par la ffgolf, la Ligue est responsable de la conformité du règlement de l'épreuve avec le cahier des charges des Grands Prix Jeunes. Elle aura la possibilité de proposer au maximum :

Ligue	Quota	Ligue	Quota
AUVERGNE-RHONE-ALPES		PIA	
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE		NORMANDIE	
BRETAGNE		OCCEANIE	
CENTRE-VAL DE LOIRE		PROVENCE ALPES COTE-D'AZUR	
GRANDS EST		PARIS - ILE-DE-FRANCE	
AUTS-DE-FRANCE		PAYS-DE-LA-LOIRE	

Chaque ligue aura la possibilité d'adresser une demande à la fédération afin d'organiser des Grands Prix Jeunes supplémentaires.

Elle doit contrôler et valider le règlement de l'épreuve, en respectant les Règles du Statut d'Amateur.

Aucun nom de sponsor ne peut figurer sur le Calendrier National des Grands Prix Jeunes. Les noms de personnes ne sont acceptés que dans la mesure où ils rappellent la mémoire de disparus.

La présence des logos ffgolf et/ou Ligue dont fait partie le Club organisateur est obligatoire.

2. CLUB

Le Club doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être affilié ou associé à la Fédération Française de Golf,
- être à jour de sa redevance fédérale et du règlement de ses licences,
- avoir une école de golf labélisée,
- disposer d'un parcours de 18 trous homologué et étalonné,

Si un club, disposant uniquement d'un parcours 9 trous, souhaite organiser un Grand Prix Jeunes, il devra au préalable demander une dérogation auprès de la Direction Sportive. Avant d'effectuer cette demande, le club devra s'assurer qu'il dispose des distances jeunes préconisées sur son parcours 9 trous (U12, Benjamins, minimes).

- être informatisé avec le logiciel fédéral "RMS Clubs",

Le club hôte doit assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition. Le Comité de l'épreuve une fois sur place doit s'assurer que cette coordination a bien été organisée. Le club hôte en tant que ERP-PA recevant une compétition fédérale se doit de disposer d'un Défibrillateur Automatisé Externe en état de marche et d'une trousse de premier secours. Nous rappelons que l'état actuel de la réglementation encourage fortement les clubs de sports à assurer la formation de leur collaborateur aux gestes qui sauvent. En cas de présence d'un médecin pour la surveillance du tournoi, un local spécifique sera dédié et une voiturette mise à disposition.

En cas de non-respect du cahier des charges, le Club encourra une sanction décidée par la CSSN pouvant aller jusqu'à la suspension de l'épreuve l'année suivante. Seront considérés comme des infractions graves le non-respect des conditions d'éligibilité des joueurs et le non-respect des quotas.

Préparation du parcours :

Pour les tontes, hauteurs et fréquences il existe des normes qui doivent être respectées. Si l'intendant de parcours du Club rencontre des difficultés de mise en œuvre de ces normes, le Club doit contacter au plus vite la Commission Sportive de la Ligue.

Piquetage, marquage et Règles Locales ; position des drapeaux et marques de départs : le Comité de l'épreuve est responsable de ces préparations.

Voir chapitre 2.4 PREPARATION DES PARCOURS POUR UNE EPREUVE FEDERALE

3. JOUEUR

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être licencié de la Fédération Française de Golf et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35€ ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue
- être de catégorie Minime ou moins
- être à jour de ses droits d'engagement à tous les Grands Prix Jeunes antérieurs
- remplir tous les critères sportifs d'inscription
- répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur
- être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2021 ou 2022 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.

La licence et le certificat médical ou le questionnaire de santé doivent être enregistrés à la ffgolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS.

Pour les joueurs non licenciés en France, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription.

4. ENCADREMENT

La Ligue doit obligatoirement mettre à disposition du Comité de l'épreuve au minimum deux arbitres pour les Grands Prix Jeunes et les Grands Prix Jeunes Majeurs.

5. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve est constitué de 3 ou 5 personnes dont au minimum :

- 1 représentant du Club organisateur
- 1 représentant du corps arbitral
- 1 représentant de la Ligue (qui peut être un des autres arbitres)

Les frais du représentant de la Ligue et des arbitres (déplacement/nourriture et si nécessaire hébergement) sont à la charge du Club organisateur.

Pour les Grands Prix Jeunes Majeurs, un permanent désigné par la ffgolf fera partie du Comité de l'épreuve et sera pris en charge par la ffgolf.

Le Comité de l'épreuve, une fois sur place, doit s'assurer que la coordination avec les services de secours a bien été organisée.

6. ORGANISATION SPORTIVE

Heures d'ouverture : Vestiaires - practice - proshop - bar avec petit déjeuner : 1 heure avant le 1^{er} départ.

Voiturettes : Le Club doit mettre à disposition un nombre suffisant de voiturettes pour que chaque arbitre en ait une. Leur utilisation est limitée aux seuls membres du Comité de l'épreuve ou à l'organisation. Leur utilisation par toute autre personne est soumise à l'autorisation du Comité de l'épreuve.

Le Comité de l'épreuve peut autoriser les joueurs paragolf titulaires du medical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette.

Signaux sonores pour interruption et reprise de jeu : Il est indispensable que soient disponibles et en état de marche, trois cornes de brume au minimum pour ce type de signaux.

Starter : Le Club doit prévoir un nombre suffisant de starters pour toute la durée de la compétition.

Tableau officiel : Le Club doit mettre à disposition un tableau officiel de dimension minimum de 2 X 1 m près du secrétariat, pour y afficher tous les règlements et informations relatifs à la compétition.

Journée d'entraînement : Le Club, en coordination avec la Ligue, doit permettre aux joueurs de faire un parcours d'entraînement entre la date limite de clôture des inscriptions et la date du 1^{er} tour du Grand Prix Jeunes.

Départs membres ou green-fees : Aucun départ avant le 1^{er} départ de l'épreuve.

Recording : Une salle et une personne du Club doivent être à disposition pour gérer le recording (voir § 8 Jeu lent).

Marquage du terrain : Les appareils de mesure de distance n'étant pas autorisés, le club devra mettre, sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (peinture ou autre) 50m, 100m, 150m. Ce marquage doit être effectif dès la partie de reconnaissance officielle.

7. FORME DE JEU

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

Cadets, chariots électriques et utilisation des appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2-2 (8)

L'épreuve doit se dérouler sur 2 tours consécutifs de 18 trous en formule stroke play.

Un Grand Prix Jeunes doit obligatoirement se jouer sur un seul parcours.

Inscription :

La date limite d'inscription doit être fixée au moins 1 mois avant le début de l'épreuve pour les Grands Prix Jeunes Majeurs et au moins 2 semaines avant le début de l'épreuve pour les Grands Prix Jeunes. Seule la date de réception des inscriptions sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle.

Le Club doit publier une liste de joueurs retenus au plus tard 5 jours après la date limite d'inscription.

Si le champ des joueurs est incomplet, le Club peut le compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après cette date.

Cela signifie que le Club peut compléter le champ en ajoutant des garçons et/ou des filles sans se préoccuper de la répartition prévue par catégorie. Néanmoins ces joueurs doivent répondre aux critères établis dans le règlement car il ne s'agit pas de wild cards. Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription.

Pour les Grands Prix Jeunes Majeurs, les inscriptions sont gérées par la ffgolf.

Liste d'attente :

En cas de scratchs après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente dans la catégorie, elle devra être traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Si la catégorie d'âge ne possède aucune liste d'attente, le joueur pourra être remplacé par le 1^{er} joueur de la liste d'attente de n'importe quelle autre catégorie au choix du Comité de l'épreuve. En cas de scratchs le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente doit être respecté parmi les joueurs présents sur le site.

Champ des joueurs :

Le Club doit réserver lors des inscriptions pour chaque catégorie d'âge et de sexe, les nombres fixés par les quotas établis ci-dessous. Dans les limites du champ maximum, les joueurs ne répondant pas aux critères peuvent disposer de wild cards. Le quota du nombre de joueurs par catégorie doit être communiqué sur le règlement de l'épreuve. Pour les Grands Prix Jeunes Majeurs, qui ne sont pas ouverts aux Minimes, la ligue fixera les quotas en concertation avec la Direction Technique Nationale.

Sauf pour les Grands Prix Jeunes Majeurs, la répartition des wild cards est du ressort de la Ligue qui pourra en affecter une partie au Club organisateur. Cette répartition s'effectue indépendamment des catégories.

Le club, en accord avec sa ligue, a la possibilité de réserver des places pour des U10. Ces places ne doivent pas être comptabilisées dans le quota des U12.

Pour les Grands Prix Jeunes Majeurs l'ensemble des wild cards est du ressort de la Direction Technique Nationale.

	Nombre maximum (*) de joueurs autorisé en incluant les garçons, les filles et les wild cards	Garçons : nombre minimum à prévoir dans le règlement (hors wild cards)	Filles : nombre minimum à prévoir dans le règlement (hors wild cards)	Wild cards : nombre maximum autorisé
décembre à février	75	30	9	9
Minimes		6	3	
Benjamins		12	3	
U12		12	3	
octobre, novembre	96	36	15	10
Minimes		6	3	
Benjamins		15	6	
U12		15	6	
mars	108	36	15	11
Minimes		6	3	
Benjamins		15	6	
U12		15	6	
avril et septembre	120	42	15	12
Minimes		6	3	
Benjamins		18	6	
U12		18	6	
mai à août	144	51	15	14
Minimes		9	3	
Benjamins		21	6	
U12		21	6	

(*) Pour déterminer le nombre optimum de joueurs en fonction de votre département et de la date, prière de consulter le fichier « Amplitude France » disponible sur extranet (Documentation – Sport – Gestion Sportive) et également sur le site arbitrage.ffgolf.org (document des arbitres).

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Les joueurs Minimes et Benjamins seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Jeunes, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles et de garçons indiqué dans le tableau précédent.

Quand le nombre maximal de joueurs autorisés à participer est inférieur ou égal à 108 (période d'octobre à mars), la catégorie minimes peut être supprimée. Dans ce cas, les quotas initialement prévus pour les catégories minimes filles et garçons peuvent être répartis librement entre les autres catégories.

Les joueurs U12 seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Jeunes, puis leur rang (calculé sur un minimum de 6 tours) dans le fichier de moyenne de scores en stroke play sur 12 mois disponible sur Extranet, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles et de garçons indiqué dans le tableau précédent.

Le champ des joueurs des Grands Prix Jeunes Majeurs est limité à 66 joueurs et 30 joueuses, qualifiés par leur classement au Mérite National Jeunes. Ces épreuves sont ouvertes aux joueurs dont l'index n'est pas supérieur à 10,4 et aux joueuses dont l'index n'est pas supérieur à 13,4.

Découpage des séries :

Classement par catégorie : U12/Benjamins/Minimes.

Grands Prix Jeunes Majeurs : une seule série U14.

Distance de jeu préconisée :

Les distances de jeu doivent être adaptées en fonction de chaque catégorie d'âge et de sexe et elles doivent se rapprocher des distances indiquées dans le paragraphe 3.6-4 du Vademecum.

Grand Prix Jeunes avec un quota de U10 : les U10 jouent des mêmes repères de jeu que les U12.

Grands Prix Jeunes Majeurs : distances de jeu Minimes pour tous.

Tirage des départs et cadence de jeu :

La publication des horaires de départs intervient **au plus tôt** à midi la veille du 1^{er} tour.

Le Comité de l'épreuve aura toute possibilité pour organiser les départs de manière à assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Lors du 1^{er} tour, le tirage devrait se faire par catégorie et par sexe en respectant l'ordre (croissant ou décroissant) des index.

Lors du 2^{ème} tour, le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats par catégorie et par sexe

L'intervalle des départs recommandé est de 11 minutes. Il ne doit en aucun cas être inférieur à 10 minutes.

Classement : Le classement du Grand Prix Jeunes est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe et par catégorie (pas de classement mixte).

Grand Prix Jeunes avec un quota de U10 : les U10 doivent apparaître dans le même classement que les U12. Le/la meilleur(e) U10 doit être récompensé(e) lors de la remise des prix.

En cas d'égalité pour la première place dans chaque catégorie et pour chaque sexe, le Comité de l'épreuve doit départager les joueurs par un play-off.

NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif (départage sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trou du dernier tour, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant), à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

Pour les Grands Prix Jeunes Majeurs, un classement de ligue par équipes sera institué en prenant 2 cartes garçons et une carte fille ou 2 cartes filles et une carte garçon pour chaque tour (suppression du plus mauvais score sur le total des 6 cartes).

8. JEU LENT

La procédure de jeu rapide des règles locales permanentes s'applique (lire § 1.2.2-3 et 1.2.2-4 du Vademecum).

9. CONTROLE ANTIDOPAGE

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf (lire § 4.1 du Vademecum).

Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

10. DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement comprenant les green-fees des journées de compétition et d'une journée d'entraînement ne doivent pas dépasser 50 euros.

Le Club organisateur peut mettre en place un tarif préférentiel pour ses membres.

Pour les Grands Prix Jeunes Majeurs, les droits d'engagement sont fixés à 50€, entièrement reversés au club organisateur, avec un maximum de 4800€.

11. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DES JOUEURS

A partir du 1^{er} janvier 2022, les Règles du Statut d'Amateur ne comportent plus aucune restriction sur la prise en charge des frais des joueurs et sur la manière dont un amateur peut avoir des bénéfices grâce à son nom ou à son image.

12. PRIX

Un participant est autorisé à accepter n'importe quel prix, sauf monétaire, jusqu'à une limite de 850€. (Règle 3 du Statut Amateur 2022).

13. FORFAITS (SCRATCHS)

Le joueur peut annuler sa participation jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Dans cette hypothèse les droits d'engagement sont remboursés.

Tout joueur n'ayant pas prévenu à l'avance de sa non-participation, quel que soit le stade de l'épreuve, peut se voir refuser l'accès aux Grands Prix Jeunes suivants.

Tout joueur qui n'aurait pas réglé ses droits d'engagement à un précédent Grand Prix Jeunes doit être refusé jusqu'à complet règlement des sommes dues. Le Comité de l'épreuve informera la Ligue de ces cas. La Ligue devra informer le Comité d'épreuve des Grands Prix Jeunes suivants des refus à notifier.

14. RESULTATS

Les résultats doivent impérativement, dans un délai de 48 heures après la clôture du Grand Prix Jeunes, être envoyés depuis "RMS Clubs" vers le centre serveur fédéral "FLEOLE" et publiés sur le site Internet de la ffgolf.

15. CALCUL DE LA CATEGORIE

Le calcul de la catégorie d'un Grand Prix Jeunes se fait systématiquement a posteriori selon les principes édictés dans le règlement du Mérite National Jeunes (lire § 6.6 du Vademecum).

Les Grands Prix Jeunes Majeurs ont une catégorie B prédéterminée (grille des points Benjamins/Minimes).

1.2.1-6 CAHIER DES CHARGES DES CLASSICS ET GRANDS PRIX MID-AMATEURS

Les Grands Prix Mid-Amateurs sont désignés pour une année par la ffgolf.

1. LIGUE

La Ligue est responsable de l'attribution d'un Classic Mid-Amateurs ou Grand Prix Mid-Amateurs sur son territoire et de la conformité du règlement de l'épreuve avec le cahier des charges des Classics / Grand Prix Mid-Amateurs.

Elle doit contrôler et valider le règlement de l'épreuve, en respectant les Règles du Statut d'Amateur.

Aucun nom de sponsor ne peut figurer sur le Calendrier National des Classics Mid-Amateurs. Les noms de personnes ne sont acceptés que dans la mesure où ils rappellent la mémoire de disparus. La présence des logos ffgolf et/ou Ligue dont fait partie le Club organisateur est obligatoire.

2. CLUB

Le Club doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être affilié ou associé à la Fédération Française de Golf,
- être à jour de sa redevance fédérale et du règlement de ses licences,
- disposer d'un parcours de 18 trous homologué et étalonné,
- être informatisé avec le logiciel fédéral "RMS Clubs",

Le club hôte doit assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition. Le Comité de l'épreuve une fois sur place doit s'assurer que cette coordination a bien été organisée. Le club hôte en tant que ERP-PA recevant une compétition fédérale se doit de disposer d'un Défibrillateur Automatisé Externe en état de marche et d'une trousse de premier secours. Nous rappelons que l'état actuel de la réglementation encourage fortement les clubs de sports à assurer la formation de leur collaborateur aux gestes qui sauvent. En cas de présence d'un médecin pour la surveillance du tournoi, un local spécifique sera dédié et une voiturette mise à disposition.

En cas de non-respect du cahier des charges, le Club encourra une sanction décidée par la CSSN pouvant aller jusqu'à la suspension de l'épreuve l'année suivante. Seront, par exemple, considérés comme des infractions graves le non-respect des conditions d'éligibilité des joueurs et le non-respect des quotas.

Le Club devrait communiquer la liste des inscrits au plus tard 10 jours avant le début l'épreuve.

Préparation du parcours :

Piquetage, marquage et Règles Locales ; position des drapeaux et marques de départs : le Comité de l'épreuve est responsable de ces préparations.

3. JOUEUR

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être licencié de la Fédération Française de Golf et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35€ ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue
- avoir 25 ans ou plus la veille de l'épreuve
- être à jour de ses droits d'engagement à tous les Classics Mid-Amateurs antérieurs
- remplir tous les critères sportifs d'inscription

- répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur
- être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2021 ou 2022, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.

La licence et le certificat médical ou le questionnaire de santé doivent être enregistrés à la ffgolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS.

Pour les joueurs non licenciés en France, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription.

4. ENCADREMENT

Le Club organisateur pourra prévoir la présence d'un ou plusieurs arbitre(s) en accord avec la Ligue. Les frais des arbitres (déplacement/nourriture et si nécessaire hébergement) sont à la charge du Club organisateur. Pour rappel il n'y a pas d'obligation pour un club de prévoir un arbitre.

Pour les Grands Prix Mid-Amateurs : un arbitre de ligue au minimum obligatoire.

5. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

L'épreuve est sous la responsabilité du Comité d'épreuve mis en place par la Commission Sportive du Club. S'il y a un arbitre, il doit être intégré au Comité d'épreuve. S'il n'y a pas d'arbitre, le Comité de l'épreuve pourra sur toute question de règle faire appel à la cellule de veille mise en place par la ligue ou à défaut à la cellule de veille arbitrage de la fédération (voir site arbitrage.ffgolf.org).

Le Comité de l'épreuve, une fois mis en place, doit s'assurer que la coordination avec les services de secours a bien été organisée.

6. ORGANISATION SPORTIVE

Heures d'ouverture : Vestiaires - practice - proshop - bar avec petit déjeuner : 1 heure avant le 1^{er} départ

Voiturettes : Le Club doit mettre à disposition un nombre suffisant de voiturettes pour que chaque arbitre en ait une. Leur utilisation est limitée aux seuls membres du Comité de l'épreuve ou à l'organisation. Leur utilisation par toute autre personne est soumise à l'autorisation du Comité de l'épreuve. Le Comité de l'épreuve peut autoriser les joueurs paragolf titulaires du medical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette.

Signaux sonores pour interruption et reprise de jeu : Il est indispensable que soient disponibles et en état de marche, trois cornes de brume au minimum pour ce type de signaux.

Starter : Le Club doit prévoir un nombre suffisant de starters pour toute la durée de la compétition.

Tableau officiel : Le Club doit mettre à disposition un tableau officiel de dimension minimum de 2 X 1 m près du secrétariat, pour y afficher tous les règlements et informations relatifs à la compétition.

Journée d'entraînement : Les joueurs participant à la compétition doivent pouvoir accéder prioritairement et gratuitement au parcours le jour précédant le premier tour de la compétition, selon les horaires fixés par le Club.

Départs membres ou green-fees : Aucun départ avant le 1^{er} départ de l'épreuve.

Recording : Une salle et une personne du Club doivent être à disposition pour gérer le recording (voir § 8 Jeu lent).

7. FORME DE JEU

Les Classics Mid-Amateurs se jouent le week-end et jours fériés. Certains de ces Classics appelés Grand Prix Mid-Amateurs sont pris en compte dans le Mérite National Amateur. Ils sont au nombre de 3 et sont attribués par la Fédération.

L'épreuve doit se dérouler sur au moins 2 tours consécutifs de 18 trous en formule stroke play. Un cut ne doit donc pas intervenir après le 1er tour.

Si par la suite un tableau de match play est organisé, seuls les résultats du stroke play seront comptabilisés pour la gestion du Mérite Mid-Amateur.

Les Clubs, dans l'annonce et le règlement de l'épreuve, doivent clairement indiquer les index ou les statuts sportifs admis à participer.

S'il existe une épreuve associée de type criterium ou autre, le Classic Mid-Amateurs est prioritaire et doit partir en tête pour tous les tours. Les parties doivent être composées uniquement de joueurs participant à une des deux épreuves et pas de mixité entre les deux épreuves dans les parties.

Inscription :

La date limite d'inscription doit être fixée au moins 2 semaines avant le début de l'épreuve. Seule la date de réception des inscriptions sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle.

Le Club doit publier une liste de joueurs retenus au plus tard 10 jours avant le début de l'épreuve.

Si le champ des joueurs est incomplet, le Club peut le compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après cette date. Dans ce cas, cela signifie que le Club peut compléter le champ en ajoutant des Dames et/ou des Messieurs. Néanmoins ces joueurs doivent répondre aux critères établis dans le règlement car il ne s'agit pas de wild cards. Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription.

Liste d'attente :

En cas de scratches après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente, elle devra être traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. En cas de de scratches le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente doit être respecté parmi les joueurs présents sur le site.

Champ des joueurs :

Le Club doit respecter lors des inscriptions pour les Dames, lorsque la série existe, les nombres minimum fixés par les quotas établis ci-dessous. Dans les limites du champ maximum, les joueurs ne répondant pas aux critères peuvent disposer de wild cards.

La répartition des wild cards est du ressort du Club organisateur après accord de la Ligue.

	<u>Nombre maximum (*)</u> de joueurs autorisé incluant les Dames <u>et</u> wild cards	Dames : nombre minimum à prévoir dans le règlement (hors wild cards)	Wild cards : nombre maximum autorisé
décembre à février	75	18	9
octobre, novembre	96	21	10
mars	108	24	11
avril et septembre	120	27	12
mai à août	144	33	14

(*) Pour déterminer le nombre optimum de joueurs en fonction de votre département et de la date, prière de consulter le fichier « Amplitude France » disponible sur extranet (Documentation – Sport – Gestion Sportive) et également sur le site arbitrage.ffgolf.org (document des arbitres).

Les Clubs organisateurs d'un Classic Mid-Amateurs comportant plus de deux tours avec cut, et organisant les départs des deux premiers tours en deux vagues de deux trous différents (1 et 10 par exemple), pourront utiliser les quotas de joueurs et de wild cards indiqués ci-dessous :

	Nombre maximum (*) de joueurs autorisé incluant les Dames et wild cards	Dames : nombre minimum à prévoir dans le règlement (hors wild cards)	Wild cards : nombre maximum autorisé
décembre à février	96	21	10
octobre, novembre	108	24	11
mars	120	27	12
avril et septembre	132	30	13
mai à août	156	36	15

(*) Pour déterminer le nombre optimum de joueurs en fonction de votre département et de la date, prière de consulter le fichier « Amplitude France » disponible sur extranet (Documentation – Sport – Gestion Sportive) et également sur le site arbitrage.ffgolf.org (document des arbitres).

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Mid-Amateurs, des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué dans le tableau précédent.

Pour les Grands Prix Mid-Amateurs, les joueurs seront retenus dans l'ordre ci-dessous à la date de clôture des inscriptions :

- 15 places dans le champ des Messieurs et 5 places dans celui des Dames qui seront attribuées par ordre des index,
- par l'ordre du Mérite National Mid-Amateurs,
- par l'ordre des index,
- par l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué dans le tableau précédent.

Découpage des séries :

Une seule série et une seule marque de départ par sexe.

Marques de départ :

Selon les caractéristiques du parcours et les conditions de jeu, le Comité de l'épreuve a le choix entre tous les repères pour les Messieurs et les Dames.

Tirage des départs et cadence de jeu :

La publication des horaires de départs intervient au plus tôt à midi la veille du 1er tour.

- *Pour les épreuves de 2 tours* : Hors circonstances particulières, les départs devraient se faire du trou n°1.

- **1er jour** : Prendre la liste par ordre de l'index, la couper en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs retenus à bloc 4 derniers joueurs retenus). Faire jouer le bloc 2, puis le bloc 1 et pour finir le bloc 3 puis 4.

- **2ème jour** : En fonction des résultats du 1er tour, ordre décroissant.

Lors du 2ème tour, le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats, Dames et Messieurs séparément (avec éventuellement une alternance de 3 ou 4 groupes successifs de Dames et de Messieurs).

L'intervalle des départs recommandé est de 11 minutes. Il ne doit en aucun cas être inférieur à 10 minutes.

Si l'organisation de l'épreuve a nécessité de faire des départs de deux tees différents, le tirage du 2ème tour devra se faire en U inversé (Voir chapitre 3.8.4 ORGANISATION DES DEPARTS).

- Pour les épreuves de plus de 2 tours : Les départs organisés depuis 2 tees différents sont autorisés. Lors du 1^{er} tour, le tirage peut se faire soit

Départs d'un seul tee :

- **1er jour** : Prendre la liste par ordre de l'index, la couper en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs retenus à bloc 4 derniers joueurs retenus). Faire jouer le bloc 2, puis le bloc 1 et pour finir le bloc 3 puis 4.
- **2ème jour** : Bloc 3, Bloc 4, Bloc 2 et Bloc 1.
- **3ème jour et +** : en fonction des résultats, ordre décroissant.

Départs de 2 tees différents :

- **1er jour** : Prendre la liste par ordre de l'index, la couper en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs retenus à bloc 4 derniers joueurs retenus). Faire jouer le bloc 2, puis le bloc 1 du trou 10 et le bloc 3 puis 4 du trou 1.
- **2ème jour** : Faire jouer le bloc 1, puis le bloc 2 du trou 1 et le bloc 4 puis 3 du trou 10.
- **Après le 2ème jour** : le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats.

En cas de cut après 3 tours, les départs du 3^{ème} tour devront se faire en U inversé (Voir chapitre 3.8.4 ORGANISATION DES DEPARTS).

En cas de circonstances exceptionnelles (intempéries), le Comité de l'épreuve aura toute possibilité pour organiser les départs de manière à assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Départs sur un seul tee

PREPARATION
Diviser en 4 blocs identiques le champ des joueurs en débutant par les meilleurs index.

Bloc
1
Bloc
2
Bloc
3
Bloc
4

2 jours	
Jour 1	Jour 2
Bloc 2	départs suivants l'ordre décroissant des résultats
Bloc 1	
Bloc 3	
Bloc 4	

3 jours et plus		
Jour 1	Jour 2	jour 3 et +
Bloc 2	Bloc 3	départs suivants l'ordre décroissant des résultats
Bloc 1	Bloc 4	
Bloc 3	Bloc 2	
Bloc 4	Bloc 1	

3 jours et + Départs sur deux tees autorisés

Jour 1	
Tee 1	Tee 10
Bloc 3	Bloc 2
Bloc 4	Bloc 1

Jour 2		jour 3 et +
Tee 1	Tee 10	départs suivants l'ordre décroissant des résultats
Bloc 1	Bloc 4	
Bloc 2	Bloc 3	

Les départs pour les dames sont à adapter en fonction du nombre d'inscrites. Elles pourront être réparties dans un seul ou plusieurs blocs.

Cut : pour une compétition de plus de 2 tours, un cut peut être mis en place après le deuxième ou le troisième tour. Si pour déterminer ce cut le Club organise un play-off, il est recommandé qu'il n'y ait pas plus de 5 joueurs par groupe.

Dernier tour : Lorsqu'il existe plusieurs catégories de joueurs (Dames ou Messieurs), les joueurs ou joueuses jouant pour le titre dans leur catégorie devront être regroupés dans les dix derniers départs.

Classement : Le classement des Classics et des Grands Prix Mid-amateurs est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte).

Départage : En cas d'égalité pour la première place pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off en trou par trou.

NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

8. JEU LENT

La procédure de jeu rapide des règles locales permanentes s'applique (lire § 1.2.2-3 et 1.2.2-4 du Vademecum).

9. CONTROLE ANTIDOPAGE

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf (lire § 4.1 du Vademecum).

10. DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement comprenant les green-fees des journées de compétition et d'une journée d'entraînement ne doivent pas dépasser au total les valeurs maximales suivantes :

- pour 2 jours de compétition : 90 euros
- pour 3 jours de compétition : 110 euros
- pour 4 jours de compétition : 130 euros

Le Club organisateur peut mettre en place un tarif préférentiel pour ses membres.

11. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DES JOUEURS

A partir du 1^{er} janvier 2022, les Règles du Statut Amateur ne comportent plus aucune restriction sur la prise en charge des frais des joueurs et sur la manière dont un amateur peut avoir des bénéfices grâce à son nom ou à son image.

12. PRIX

Un amateur est autorisé à accepter n'importe quel prix, y compris monétaire, jusqu'à une limite de 850€. (Règle 3 du Statut Amateur 2022). Un prix monétaire ne peut être accepté que si le Classic/Grand Prix Mid-amateurs ne comporte aucun classement en net.

13. FORFAITS (SCRATCHS)

Le joueur peut annuler sa participation jusqu'à la date limite d'inscription fixée par le Club. Dans cette hypothèse les droits d'engagement sont remboursés.

14. RESULTATS

Les résultats doivent impérativement, dans un délai de 48 heures après la clôture du Classic Mid-Amateurs, être envoyés depuis "RMS Clubs" vers le centre serveur fédéral "FLEOLE" et publiés sur le site Internet de la ffgolf.

15. CALCUL DE LA CATEGORIE

Le calcul de la catégorie d'un Classic Mid-Amateurs se fait systématiquement a posteriori selon les principes édictés dans le règlement du Mérite National Mid-Amateurs (lire § 6.7 du Vademecum).

1.2.1-7 CAHIER DES CHARGES DES TROPHÉES SENIORS/SENIORS 2/SENIORS 3 ET DES GRANDS PRIX SENIORS

Les Grands Prix Seniors Sélectifs sont désignés pour une année par la ffgolf et sont qualificatifs pour le Championnat d'Europe par Equipes.

1. LIGUE

La Ligue est responsable de l'attribution d'un Trophée Seniors/Seniors 2/Seniors 3 ou Grand Prix Seniors sur son territoire et de la conformité du règlement de l'épreuve avec le cahier des charges des Trophées / Grand Prix Seniors.

Elle doit contrôler et valider le règlement de l'épreuve, en respectant les Règles du Statut d'Amateur.

Aucun nom de sponsor ne peut figurer sur le Calendrier National des Trophées Seniors/Seniors 2/Seniors 3 Grands Prix Seniors. Les noms de personnes ne sont acceptés que dans la mesure où ils rappellent la mémoire de disparus.

La présence des logos ffgolf et/ou Ligue dont fait partie le Club organisateur est obligatoire.

2. CLUB

Le Club doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être affilié ou associé à la Fédération Française de Golf,
- être à jour de sa redevance fédérale et du règlement de ses licences,
- disposer d'un parcours de 18 trous homologué et étalonné,
- être informatisé avec le logiciel fédéral "RMS Clubs",

Le club hôte doit assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition. Le Comité de l'épreuve une fois sur place doit s'assurer que cette coordination a bien été organisée. Le club hôte en tant que ERP-PA recevant une compétition fédérale se doit de disposer d'un Défibrillateur Automatisé Externe en état de marche et d'une trousse de premier secours. Nous rappelons que l'état actuel de la réglementation encourage fortement les clubs de sports à assurer la formation de leur collaborateur aux gestes qui sauvent. En cas de présence d'un médecin pour la surveillance du tournoi, un local spécifique sera dédié et une voiturette mise à disposition.

En cas de non-respect du cahier des charges, le Club encourra une sanction décidée par la CSSN pouvant aller jusqu'à la suspension de l'épreuve l'année suivante. Seront considérés comme des infractions graves le non-respect des conditions d'éligibilité des joueurs et le non-respect des quotas.

Le Club devrait communiquer la liste des inscrits au plus tard 10 jours avant le début l'épreuve.

Préparation du parcours :

Piquetage, marquage et Règles Locales ; position des drapeaux et marques de départs : le Comité de l'épreuve est responsable de ces préparations.

3. JOUEUR

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être licencié de la Fédération Française de Golf et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de p35€ ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue
- avoir 50 ans ou plus la veille de l'épreuve, 60 ans pour les Trophées Seniors 2 et 70 ans pour les trophées Seniors 3.
- être à jour de ses droits d'engagement à tous les Trophées / Grands Prix Seniors
- remplir tous les critères sportifs d'inscription
- répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur

- être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2021 ou 2022, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.

La licence et le certificat médical ou le questionnaire de santé doivent être enregistrés à la ffgolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS.

Pour les joueurs non licenciés en France, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription.

4. ENCADREMENT

Le Club organisateur pourra prévoir la présence d'un ou plusieurs arbitre(s) en accord avec la Ligue. Les frais des arbitres (déplacement/nourriture et si nécessaire hébergement) sont à la charge du Club organisateur. Pour rappel il n'y a pas d'obligation pour un club de prévoir un arbitre.

Pour les Grands Prix Seniors sélectifs : un arbitre de ligue au minimum obligatoire

5. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

L'épreuve est sous la responsabilité du Comité d'épreuve mis en place par la Commission Sportive du Club. S'il y a un arbitre, il doit être intégré au Comité d'épreuve. S'il n'y a pas d'arbitre, le Comité de l'épreuve pourra sur toute question de règle faire appel à la cellule de veille mise en place par la ligue ou à défaut à la cellule de veille arbitrage de la fédération (voir site arbitrage.ffgolf.org).

Le Comité de l'épreuve, une fois mis en place, doit s'assurer que la coordination avec les services de secours a bien été organisée.

6. ORGANISATION SPORTIVE

Heures d'ouverture : Vestiaires - practice - proshop - bar avec petit déjeuner : 1 heure avant le 1^{er} départ

Voitures : Le Club doit mettre à disposition un nombre suffisant de voitures pour que chaque arbitre en ait une. Leur utilisation est limitée aux seuls membres du Comité de l'épreuve ou à l'organisation. Leur utilisation par toute autre personne est soumise à l'autorisation du Comité de l'épreuve.

Le Comité de l'épreuve peut autoriser les joueurs paragolf titulaires du medical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette.

Signaux sonores pour interruption et reprise de jeu : Il est indispensable que soient disponibles et en état de marche, trois cornes de brume au minimum pour ce type de signaux.

Starter : Le Club doit prévoir un nombre suffisant de starters pour toute la durée de la compétition.

Tableau officiel : Le Club doit mettre à disposition un tableau officiel de dimension minimum de 2 X 1 m près du secrétariat, pour y afficher tous les règlements et informations relatifs à la compétition.

Journée d'entraînement : Les joueurs participant à la compétition doivent pouvoir accéder prioritairement et gratuitement au parcours le jour précédant le premier tour de la compétition, selon les horaires fixés par le Club.

Départs membres ou green-fees : Aucun départ avant le 1^{er} départ de l'épreuve.

Recording : Une salle et une personne du Club doivent être à disposition pour gérer le recording (voir § 8 Jeu lent).

7. FORME DE JEU

Les Grands Prix Seniors se jouent le week-end et jours fériés. Les Trophées Seniors/Seniors 2/Seniors 3 se jouent en semaine.

Ces épreuves doivent se dérouler sur au moins 2 tours consécutifs de 18 trous en formule stroke play. Un cut ne doit donc pas intervenir après le 1^{er} tour.

Si par la suite un tableau de match play est organisé, seuls les résultats du stroke play seront comptabilisés pour la gestion du Mérite Senior.

S'il existe une épreuve associée de type criterium ou autre, le Grand Prix / Trophée Seniors/Seniors 2/Seniors 3 est prioritaire et doit partir en tête pour tous les tours. Les parties doivent être composées uniquement de joueurs participant à une des deux épreuves et pas de mixité entre ces épreuves dans les parties.

Inscription :

La date limite d'inscription doit être fixée au moins 2 semaines avant le début de l'épreuve. Seule la date de réception des inscriptions sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle.

Le Club doit publier une liste de joueurs retenus au plus tard 10 jours avant le début de l'épreuve.

Si le champ des joueurs est incomplet, le Club peut le compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après cette date. Dans ce cas, cela signifie que le Club peut compléter le champ en ajoutant des Dames et/ou des Messieurs. Néanmoins ces joueurs doivent répondre aux critères établis dans le règlement car il ne s'agit pas de wild cards. Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription.

Liste d'attente :

En cas de scratches après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente, elle devra être traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. En cas de de scratches le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente doit être respecté parmi les joueurs présents sur le site.

Champ des joueurs :

Le Club doit respecter lors des inscriptions pour les Dames, lorsque la série existe, les nombres minimum fixés par les quotas établis ci-dessous. Dans les limites du champ maximum, les joueurs ne répondant pas aux critères peuvent disposer de wild cards.

La répartition des wild cards est du ressort du Club organisateur après accord de la Ligue.

	<u>Nombre maximum (*)</u> de joueurs autorisé incluant les Dames <u>et</u> wild cards	Dames : nombre minimum à prévoir dans le règlement (hors wild cards)	Wild cards : nombre maximum autorisé
décembre à février	75	18	9
octobre, novembre	96	21	10
mars	108	24	11
avril et septembre	120	27	12
mai à août	144	33	14

(*) Pour déterminer le nombre optimum de joueurs en fonction de votre département et de la date, prière de consulter le fichier « Amplitude France » disponible sur extranet (Documentation – Sport – Gestion Sportive) et également sur le site arbitrage.ffgolf.org (document des arbitres).

Les Clubs organisateurs d'un Grand Prix / Trophée Seniors/Seniors 2/Seniors 3 comportant plus de deux tours avec cut, et organisant les départs des deux premiers tours en deux vagues de deux trous différents (1 et 10 par exemple), pourront utiliser les quotas de joueurs et de wild cards indiqués ci-dessous :

	<u>Nombre maximum (*)</u> de joueurs autorisé incluant les Dames <u>et</u> wild cards	Dames : nombre minimum à prévoir dans le règlement (hors wild cards)	Wild cards : nombre maximum autorisé
décembre à février	96	21	10
octobre, novembre	108	24	11
mars	120	27	12
avril et septembre	132	30	13
mai à août	156	36	15

(*) Pour déterminer le nombre optimum de joueurs en fonction de votre département et de la date, prière de consulter le fichier « Amplitude France » disponible sur extranet (Documentation – Sport – Gestion Sportive) et également sur le site arbitrage.ffgolf.org (document des arbitres).

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Grands Prix Seniors :

- 1/3 des joueurs maximum retenus par la place au Mérite National Amateur (Dames et Messieurs) à la date de clôture des inscriptions
- 1/3 des joueurs (+ les places non attribuées par le critère précédent) retenus par la place au Mérite National Seniors (Dames et Messieurs) à la date de clôture des inscriptions
- Les places restantes sont attribuées par ordre d'index à la date limite d'inscription.

Trophées Seniors/ Seniors 2/ Seniors 3 :

Il faut réserver en priorité 15 places dans le champ des Messieurs et 5 places dans celui des Dames, qui seront attribuées par ordre des index à la date de clôture des inscriptions.

Ensuite, les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Seniors, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué dans le tableau précédent.

Si le Club organisateur souhaite mettre une limite d'index pour restreindre le champ des joueurs, celle-ci devra se faire en accord avec la Ligue. Dans ce cas, l'index maximum Dames devra avoir un écart de 3 points au minimum par rapport à l'index maximum Messieurs.

Si à la date de clôture des inscriptions, le champ des joueurs est incomplet, le Club pourra le compléter en ajoutant des Dames et/ou des Messieurs.

Découpage des séries :

Une seule série et une seule marque de départ par sexe.

Un classement spécifique par catégorie d'âge peut être créé. Exemple : Un classement spécifique seniors 2 ou Seniors 3 peut être réalisé.

Attention, tous les joueurs devront partir des mêmes repères.

Marques de départ :

Le Comité de l'épreuve doit adapter la position des marques de départ en prenant en compte les caractéristiques du parcours et les conditions de jeu (météo, roue, position des drapeaux etc...). Recommandation de la ffgolf pour les Trophées Seniors/Seniors 2/Seniors 3 : Repères 3 (jaunes) pour les Messieurs et repères 5 (rouges) pour les Dames.

Recommandation de la ffgolf pour les Grands Prix Seniors : Repères 2 (5800m minimum) pour les Messieurs et repères 4 (5100m minimum) pour les Dames.

Pour les Grands Prix Seniors « Sélectifs » : Repères 2 pour les Messieurs et repères 4 pour les Dames. Distances à valider par la ffgolf.

Tirage des départs et cadence de jeu :

La publication des horaires de départs intervient au plus tôt à midi la veille du 1^{er} tour.

- Pour les épreuves de 2 tours : Hors circonstances particulières, les départs devraient se faire du trou n°1.

- **1er jour** : Prendre la liste par ordre de l'index, la couper en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs retenus à bloc 4 derniers joueurs retenus). Faire jouer le bloc 2, puis le bloc 1 et pour finir le bloc 3 puis 4.

- **2ème jour** : En fonction des résultats du 1er tour, ordre décroissant.

Lors du 2^{ème} tour, le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats, Dames et Messieurs séparément (avec éventuellement une alternance de 3 ou 4 groupes successifs de Dames et de Messieurs).

L'intervalle des départs recommandé est de 11 minutes. Il ne doit en aucun cas être inférieur à 10 minutes.

Si l'organisation de l'épreuve a nécessité de faire des départs de deux tees différents, le tirage du 2^{ème} tour devra se faire en U inversé (Voir chapitre 3.8.4 ORGANISATION DES DEPARTS).

- Pour les épreuves de plus de 2 tours : Les départs organisés depuis 2 tees différents sont autorisés. Lors du 1^{er} tour, le tirage peut se faire soit :

Départs d'un seul tee :

- **1er jour** : Prendre la liste par ordre de l'index, la couper en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs retenus à bloc 4 derniers joueurs retenus). Faire jouer le bloc 2, puis le bloc 1 et pour finir le bloc 3 puis 4.
- **2ème jour** : Bloc 3, Bloc 4, Bloc 2 et Bloc 1.
- **3ème jour et +** : en fonction des résultats, ordre décroissant.

Départs de 2 tees différents :

- **1er jour** : Prendre la liste par ordre de l'index, la couper en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs retenus à bloc 4 derniers joueurs retenus). Faire jouer le bloc 2, puis le bloc 1 du trou 10 et le bloc 3 puis 4 du trou 1.
- **2ème jour** : Faire jouer le bloc 1, puis le bloc 2 du trou 1 et le bloc 4 puis 3 du trou 10.
- **Après le 2ème jour** : le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats.

En cas de cut après 3 tours, les départs du 3^{ème} tour devront se faire en U inversé (Voir chapitre 3.8.4 ORGANISATION DES DEPARTS).

L'intervalle des départs recommandé est de 11 minutes. Il ne doit en aucun cas être inférieur à 10 minutes.

En cas de circonstances exceptionnelles (intempéries), le Comité de l'épreuve aura toute possibilité pour organiser les départs de manière à assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Départs sur un seul tee

PREPARATION
Diviser en 4 blocs identiques le champ des joueurs en débutant par les meilleurs index.

Bloc
1
Bloc
2
Bloc
3
Bloc
4

2 jours	
Jour 1	Jour 2
Bloc 2	départs suivants l'ordre décroissant des résultats
Bloc 1	
Bloc 3	
Bloc 4	

3 jours et plus		
Jour 1	Jour 2	jour 3 et +
Bloc 2	Bloc 3	départs suivants l'ordre décroissant des résultats
Bloc 1	Bloc 4	
Bloc 3	Bloc 2	
Bloc 4	Bloc 1	

3 jours et + Départs sur deux tees autorisés

Jour 1		Jour 2		jour 3 et +
Tee 1	Tee 10	Tee 1	Tee 10	départs suivants l'ordre décroissant des résultats
Bloc 3	Bloc 2	Bloc 1	Bloc 4	
Bloc 4	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	

Les départs pour les dames sont à adapter en fonction du nombre d'inscrites. Elles pourront être réparties dans un seul ou plusieurs blocs.

Cut : pour une compétition de plus de 2 tours, un cut peut être mis en place après le deuxième ou le troisième tour. Si pour déterminer ce cut le Club organise un play-off, il est recommandé qu'il n'y ait pas plus de 5 joueurs par groupe.

Dernier tour : Lorsqu'il existe plusieurs catégories de joueurs (Dames ou Messieurs), les joueurs ou joueuses jouant pour le titre dans leur catégorie devront être regroupés dans les dix derniers départs.

Classement : Le classement est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte).

Départage : En cas d'égalité pour la première place pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off en trou par trou.

NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

8. JEU LENT

La procédure de jeu rapide des règles locales permanentes s'applique (lire § 1.2.2-3 et 1.2.2-4 du Vademecum).

9. CONTROLE ANTIDOPAGE

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf (lire § 4.1 du Vademecum).

10. DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement comprenant les green-fees des journées de compétition et d'une journée d'entraînement ne doivent pas dépasser au total les valeurs maximales suivantes :

- pour 2 jours de compétition : 90 euros
- pour 3 jours de compétition : 110 euros
- pour 4 jours de compétition : 130 euros

Le Club organisateur peut mettre en place un tarif préférentiel pour ses membres.

11. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DES JOUEURS

A partir du 1^{er} janvier 2022, les Règles du Statut Amateur ne comportent plus aucune restriction sur la prise en charge des frais des joueurs et sur la manière dont un amateur peut avoir des bénéfices grâce à son nom ou à son image.

12. PRIX

Un amateur est autorisé à accepter n'importe quel prix, y compris monétaire, jusqu'à une limite de 850€. (Règle 3 du Statut Amateur 2022). Un prix monétaire ne peut être accepté que si le Trophée/Grand Prix Seniors/Seniors 2/Seniors 3 ne comporte aucun classement en net.

13. FORFAITS (SCRATCHS)

Le joueur peut annuler sa participation à un Trophée Seniors/Seniors 2/Seniors 3 ou à un Grand Prix Seniors jusqu'à la date limite d'inscription fixée par le Club. Dans cette hypothèse les droits d'engagement sont remboursés.

14. RESULTATS

Les résultats doivent impérativement, dans un délai de 48 heures après la clôture du Grand Prix / Trophée Seniors/Seniors 2/Seniors 3, être envoyés depuis "RMS Clubs" vers le centre serveur fédéral "FLEOLE" et publiés sur le site Internet de la ffgolf.

15. CALCUL DE LA CATEGORIE

Le calcul de la catégorie d'un Grand Prix / Trophée Seniors/ Seniors 2 /Seniors 3 se fait systématiquement a posteriori selon les principes édictés dans le règlement du Mérite National Seniors (lire § 6.8 du Vademecum).

1.2.2 REGLEMENT GENERAL DES EPREUVES FEDERALES AMATEURS

Ce règlement est complété par :

- les règlements généraux spécifiques des épreuves par équipes et individuelles,
- les règlements particuliers de chaque épreuve fédérale.

Les conditions des règlements généraux spécifiques et des règlements particuliers prévalent sur celles du règlement général.

DEROULEMENT des EPREUVES

- 1/ Comité de l'épreuve
- 2/ Tableau officiel
- 3/ Contrôle antidopage
- 4/ Voiturettes de Golf et autres moyens de transport (motorisés ou non)
- 5/ Interdiction de fumer
- 6/ Abandon et disqualification
- 7/ Recording et enregistrement des scores
- 8/ Cadet, chariot électrique et appareils de mesure de distance (épreuves jeunes)
- 9/ Practice et entraînement
- 10/ Changement de cadet
- 11/ Utilisation du téléphone portable

cf. REGLEMENTS GENERAUX SPECIFIQUES pour :

- Conditions de participation
 - Engagements
 - Non-participation et Infractions
 - Formes de jeu
-

DEROULEMENT des EPREUVES

1/ COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve doit comporter au minimum :

- 1 représentant du Club
- 1 représentant de la Ligue ou de la Fédération et 1 arbitre désigné par la Ligue ou par la Fédération (pour une épreuve nationale désigné par la Commission Nationale d'Arbitrage).

Les membres du Comité ne doivent pas disputer l'épreuve.

Dans les conditions définies par les Règles de Golf, seuls le ou les arbitres désignés pour l'épreuve par la Ligue ou par la Commission Nationale d'Arbitrage ont autorité pour donner une décision sur les Règles, qu'ils fassent ou non partie du Comité de l'épreuve. Les procédures pour le Comité sont définies dans le Guide Officiel.

Le Comité de l'épreuve est constitué par la personne en charge de l'Administration du Tournoi. Dans une compétition par équipes, en dehors des arbitres, aucun représentant d'un club engagé ne doit figurer dans le Comité à l'exception du Directeur du club qui reçoit la Compétition. En cas d'absence de directeur, le Président de l'Association Sportive peut figurer dans le Comité de l'épreuve.

Uniquement lors de circonstances exceptionnelles, le Comité peut modifier la forme de jeu, annuler l'épreuve, ou la faire jouer sur un nombre de jours inférieur ou supérieur à celui prévu au règlement particulier, après accord de la Direction Sportive ou du Comité des Règles. Dans le cas contraire, les résultats seraient invalidés.

2/ TABLEAU OFFICIEL

Les joueurs et les capitaines devront prendre connaissance de toutes les informations et/ou modifications éventuelles sur le règlement et le déroulement de l'épreuve au tableau officiel de l'épreuve. Seules les informations figurant sur ce tableau sont à prendre en compte.

3/ CONTROLE ANTIDOPAGE

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur et son équipe pourront être sanctionnés conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf (lire § 4.1 du Vademecum).

Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

Le règlement disciplinaire de lutte contre le dopage est susceptible de modifications lors de l'Assemblée Générale de la Fédération française de golf. En cas de modifications, le nouveau règlement sera publié sur le site Internet de la ffgolf : www.ffgolf.org

4/ VOITURETTES DE GOLF et AUTRES MOYENS DE TRANSPORT (MOTORISES OU NON)

Leur utilisation par les joueurs, leurs cadets, les capitaines et personnes autorisées à donner des conseils est interdite durant toute la durée de l'épreuve y compris pour l'entraînement entre les tours. Leur utilisation est limitée aux seuls membres du Comité de l'épreuve ou à l'organisation. Leur utilisation par toute autre personne est soumise à l'autorisation du Comité de l'épreuve.

Le Comité de l'épreuve peut autoriser, sous réserve de faisabilité, les joueurs en situation de handicap titulaires du medical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. La demande doit être faite auprès du club organisateur et/ou de la personne en charge de l'Administration du Tournoi après la publication des joueurs retenus, par les joueurs en possession des pièces justificatives qui pourraient être demandées. Dans le cas où le joueur ne serait pas en possession du justificatif de son medical pass, la liste des joueurs titulaires de ce justificatif sera à demander auprès de la fédération. La décision du Comité de l'épreuve en la matière est sans appel.

5/ INTERDICTION DE FUMER

Il est interdit aux joueurs, à leurs cadets, aux capitaines et aux donneurs de conseils de fumer (y compris la cigarette électronique) pendant toute la durée d'un tour (du 1^{er} départ au dernier joueur rentré) dans l'enceinte du golf à l'exception des abords du club house, des zones d'entraînement et du parking lors de toute compétition ouverte aux jeunes, à savoir toutes les épreuves autres que celles réservées aux mid-amateurs, aux seniors, aux seniors 2, **aux seniors 3** ou aux joueurs d'entreprise.

Toute infraction sera assimilée à une infraction au Code de comportement, le Comité se prononcera sur une possible sanction.

6/ ABANDON et DISQUALIFICATION

Si un joueur interrompt le jeu et que le Comité considère sa raison valable, il n'y a pas de pénalité, sinon le joueur est disqualifié.

Tout abandon pour motif médical non évident entraînera la disqualification du joueur qui devra présenter a posteriori au Comité de l'épreuve un certificat médical pour changer son statut de « disqualifié » en « abandon justifié ».

Pendant le déroulement d'un tour, si le Comité est amené à disqualifier un joueur, le joueur pourra soit arrêter, soit terminer le tour en cours, sauf décision du Comité demandant au joueur de quitter immédiatement le parcours.

Le Comité n'autorisera pas un joueur à prendre le départ d'un tour si sa disqualification a été prononcée au préalable.

7/ RECORDING et ENREGISTREMENT DES SCORES

Afin d'éviter tout litige, les joueurs devront appliquer la procédure suivante :

- Tous les joueurs de chaque groupe doivent impérativement se présenter ensemble au recording, et ce dès la fin du dernier trou. Les joueurs non présents avec les autres joueurs seront considérés comme n'ayant pas rendu leur carte.
- Les joueurs doivent attendre que leur carte ait été vérifiée et éventuellement enregistrée sur ordinateur. La carte sera considérée comme rendue, lorsque le joueur aura quitté la zone de recording.

8/ CADET, CHARIOT ELECTRIQUE et APPAREILS de MESURE de DISTANCE (Epreuves Jeunes)

a) Cadet

Lors d'un tournoi exclusivement réservé aux jeunes (U21), les cadets ne sont pas autorisés.

Exception : Pour les Internationaux de France U21 Filles (Trophée ESMOND et Claude Roger CARTIER, Coupe VILMORIN), les Internationaux de France U18 Garçons (Trophée Michel CARLHIAN et Trophée Pierre MASSIE) et les divisions / promotions U16 Filles et Garçons seuls les équipiers ou les compétiteurs sont autorisés à caddeyer.

Pénalité :

- Stroke play et Match Play : pénalité générale pour chaque trou au cours duquel une infraction s'est produite.

Si l'infraction se produit entre le jeu de deux trous, la pénalité s'applique au trou suivant.

b) Chariot Electrique

Lors d'un tournoi exclusivement réservé aux jeunes (U21), les chariots électriques ne sont pas autorisés.

Pénalité :

- Stroke play : pénalité générale pour chaque trou au cours duquel une infraction s'est produite. Pénalité maximale par tour : quatre coups.
- Match Play : pénalité générale pour chaque trou au cours duquel une infraction s'est produite. Déduction maximale par tour : deux trous.

Stroke play et Match Play : si l'infraction se produit entre le jeu de deux trous, la pénalité s'applique au trou suivant.

c) Appareils de mesure de distance

Lors d'un tournoi exclusivement réservé aux jeunes (U21), pendant un tour, un joueur ne doit pas obtenir d'information provenant d'un dispositif électronique de mesure de distance, que cette mesure ait été faite par lui-même ou communiquée par toute autre personne.

Pénalité:

Stroke play et Match Play:

1^{ère} infraction : le joueur encourt la pénalité générale

2^e infraction : disqualification

9/ PRACTICE et ENTRAÎNEMENT

Le practice n'est autorisé que sur les aires prévues, aux heures indiquées et en respectant les consignes édictées par le Comité de l'épreuve.

Durant les journées d'entraînement sur le parcours, les joueurs ne peuvent jouer qu'une seule balle, sauf dans les cas suivants :

- si le joueur manque le green, il peut rejouer une autre balle ;
- un joueur ne peut effectuer qu'un maximum de 3 approches depuis le bord du green, sous réserve qu'il n'endommage pas le parcours ;
- dans les bunkers de green, une seule sortie vers le green. Pour les autres coups joués de ces bunkers, ils doivent l'être dans une autre direction ;
- seulement 3 putts d'entraînement sont autorisés.

Aucun coup d'entraînement supplémentaire n'est autorisé si la partie suivante attend.

Toute infraction à ce règlement sera notifiée au joueur et sera considérée comme une infraction au Code de comportement.

10/ CHANGEMENT DE CADET

Le joueur peut changer de cadet pendant un tour, mais il ne doit pas le faire temporairement dans le seul but d'obtenir un conseil du nouveau cadet (Règle 10.3a). Le fait de changer de cadet juste pour donner un conseil sur un green sera considéré comme contraire à l'esprit de cette Règle.

Pénalité pour infraction : Pénalité générale pour chaque trou où l'infraction a été commise.

11/ UTILISATION DU TELEPHONE PORTABLE

Le joueur et le cadet sont autorisés à utiliser leur téléphone portable pour joindre le Comité de l'épreuve ou consulter le live scoring du tournoi. Tout autre utilisation du téléphone doit se faire dans le respect de la Règle 4-3 et du code de comportement.

1.2.2-1 REGLEMENT GENERAL SPECIFIQUE DES EPREUVES FEDERALES PAR EQUIPES

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales et par le règlement particulier de chaque épreuve fédérale par équipes.

Les conditions des règlements particuliers prévalent sur celles du règlement général et du règlement général spécifique.

Sommaire

I - CONDITIONS de PARTICIPATION

- I-1/ pour les Clubs
- I-2/ pour les équipiers
 - 2-1/ équipiers
 - 2-2/ index pris en compte
 - 2-3/ capitaine et personne autorisée à donner des conseils

II – GESTION DE L'EPREUVE

- II-1/ inscriptions et droits d'engagement
- II-2/ forfaits
- II-3/ ordre des départs et entraînements
- II-4/ réunion des capitaines

III - NON-PARTICIPATION et INFRACTIONS

- III-1/ non-participation
- III-2/ Infractions - disqualification d'une équipe

IV - FORME de JEU

PHASE FINALE MATCH PLAY

- IV-1/ entraînement
- IV-2/ phase de qualification
- IV-3/ phase finale
 - 3-1 tableau
 - 3-2 forme de jeu
 - 3-3 MATCH PLAY : Fiche d'ordre de jeu
 - 3-4 égalité
- IV-4/ intempéries
- IV-5/ évolution en division

V - FORME de JEU STROKE PLAY INTEGRAL

- V-1/ entraînement
- V-2/ éligibilité
- V-3/ infractions aux règlements
- V-4/ égalité
- V-5/ intempéries

I - CONDITIONS de PARTICIPATION**I-1/ POUR LES CLUBS**

Seules peuvent participer à ces épreuves (le jumelage de Clubs n'est pas autorisé) :

- les associations sportives affiliées avec terrain répondant aux critères d'étalonnage ;
- les associations sportives des golfs compacts ayant reçu une dérogation pour la délivrance des index ;
- les associations sportives des golfs Pitch & Putt ;
- les associations d'entreprise, les comités d'entreprise et les sections territoriales d'entreprise affiliées uniquement pour les épreuves du Golf d'Entreprise ;
- les associations sportives des practices et les AS municipales pour les épreuves par équipes jeunes.

Dans tous les cas, ces associations sportives doivent être à jour de leur redevance fédérale.

Tout Club vainqueur d'une épreuve nationale par équipes ou accédant à une division supérieure en année N-1 s'engage à recevoir sur son terrain une épreuve organisée par la ffgolf ou la ligue.

I-2/ POUR LES EQUIPIERS**I-2-1/ LES EQUIPIERS DOIVENT :**

a) Etre membres et licenciés de l'association sportive qu'ils représentent.

Un joueur ne doit jouer que pour un seul Club par année civile dans les compétitions nationales par équipes (y compris les promotions), sous peine de disqualification de l'équipe (cf. III-2).

Le terme « jouer » signifie avoir participé à la qualification ou avoir figuré sur une fiche d'ordre de jeu.

Pour la Coupe de France par Equipes Messieurs (Trophée Jean Lignel), les premières et deuxièmes divisions amateurs Messieurs et Dames exclusivement, seuls deux joueurs transférés sont autorisés sur chaque fiche de composition d'équipe. Un joueur sera considéré comme étant « transféré » dès lors qu'il aura été inscrit sur Extranet, en année N ou N-1, dans une équipe d'un autre club pour une épreuve nationale par équipes ou promotion inter régionale.

NB : Un changement de lien de licence dans un Club, une création ou une reprise de licence dans le même Club (sans avoir été licencié lien 1 dans un autre Club pour l'année N-1) ne sont pas considérés comme un transfert.

Pour les épreuves du golf d'entreprise les équipiers doivent :

- être licenciés dans un Club avec terrain, dans l'A.S. d'entreprise, comité d'entreprise ou dans une section territoriale d'entreprise qu'ils représentent.

Lorsqu'un équipier est licencié dans un Club avec terrain, il doit obligatoirement être rattaché à son club entreprise. Pour rappel, seuls les joueurs licenciés liens 1 et 2 d'un Club avec terrain peuvent être rattachés à partir d'Extranet. Les licenciés indépendants ne sont en aucun cas autorisés à jouer les épreuves golf d'entreprise.

- être membres de l'association d'entreprise, du comité d'entreprise ou de la section territoriale d'entreprise qu'ils ou elles représentent et être salariés titulaires* de la société ou établissement dont ils dépendent au 1^{er} jour de l'épreuve.

***Règle générale :** Le **salarié** membre des équipes **est soit titulaire d'un contrat de travail prévoyant une activité professionnelle au moins 800 heures par an** (équivalent à un mi-temps) dans le cadre d'un **contrat de travail dont la durée est supérieure ou égale à 18 mois, soit titulaire d'une convention pré-retraite**. Seule la ffgolf pourra accorder une dérogation à cette règle générale.

b) Etre titulaires, à la date limite d'inscription des équipiers :

- de la licence ffgolf de l'année en cours
- d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition valable pour la saison en cours ou, si le joueur a fourni un certificat en 2021 ou 2022 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.

c) Répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur.

d) Répondre aux conditions précisées dans le Règlement particulier de chaque épreuve.

e) Figurer sur la fiche de composition d'équipe remise lors de la réunion des capitaines.

Note : Concernant les Championnats des Equipes 2 Messieurs, un équipier ne peut jouer que dans une seule équipe (équipe 1 ou équipe 2) au cours de la même année. Le terme « jouer » signifie avoir participé à la qualification ou avoir figuré sur une fiche d'ordre de jeu.

I-2-2/ INDEX PRIS EN COMPTE

L'index pris en compte sera celui figurant dans Fléole un mois jour pour jour avant le 1^{er} jour de l'épreuve.

Un joueur licencié ffgolf ayant un index à la fois en France et à l'étranger verra pris en compte son index le plus bas.

I-2-3/ CAPITAINE et PERSONNE AUTORISEE A DONNER DES CONSEILS

Le capitaine de l'équipe doit être membre et licencié de l'association sportive qu'il représente. Pour les AS Entreprise, STE, CE et municipales, le capitaine peut être aussi rattaché. Il doit répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur.

Le capitaine de l'équipe est autorisé à donner des conseils. Chaque équipe peut en outre désigner un donneur de conseils supplémentaire. Ceux-ci pourront donner des conseils aux membres de leur équipe, dans les conditions prévues par la Règle 24.4.

Le donneur de conseils supplémentaire peut être ou non un golfeur professionnel et doit posséder une licence active ffgolf. Le capitaine et le donneur de conseils doivent être déclarés auprès du Comité avant le début du championnat sur la fiche de composition d'équipe.

Si le capitaine ou le donneur de conseils est un joueur, pendant qu'il joue, il ne pourra pas donner de conseils à un coéquipier autre que son partenaire (Règle 10.2).

Le donneur de conseil et le capitaine ont le même statut qu'un membre d'un Camp par rapport à chaque membre de son équipe pour les infractions aux Règles.

Quand un joueur commence à prendre son stance pour jouer un coup et jusqu'à ce que le coup soit joué, le capitaine ou la personne autorisée à donner des conseils ne peuvent pas se tenir intentionnellement derrière le joueur (Règle 10.2 b(4)).

Le capitaine et la personne autorisée à donner des conseils devront être désignés nominativement sur la fiche de composition de l'équipe lors de la réunion des capitaines. En cas de force majeure, ces deux personnes pourront être remplacées après accord du Comité de l'épreuve.

Si un conseil est donné par quelqu'un d'autre, le joueur doit prendre les mesures pour mettre fin à cette procédure irrégulière. S'il ne le fait pas, les pénalités ci-dessous sont applicables.

Lorsque le capitaine ou la personne autorisée à donner des conseils n'est pas le cadet du joueur, il n'est pas autorisé à aller sur les greens.

1^{re} infraction : Avertissement

2^e infraction : Exclusion du parcours

3^e infraction : Disqualification de l'équipe

Si un capitaine ou le donneur de conseil se comporte de manière incorrecte ou s'il ne respecte pas le Code de comportement, il sera pénalisé de la manière suivante :

1^{re} infraction : Avertissement

2^e infraction : Exclusion du parcours

3^e infraction : Disqualification de l'équipe

II – GESTION DE L'EPREUVE

II-1/ INSCRIPTIONS ET DROITS D'ENGAGEMENT

L'inscription d'un Club et de ses équipiers à une épreuve fédérale interclubs par équipes se fait par Extranet.

S'inscrire à une compétition par équipes vaut acceptation des règlements généraux et particuliers de ladite épreuve.

La date limite d'inscription des Clubs est précisée dans le règlement particulier de l'épreuve.

La date limite d'inscription des équipiers est de 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Pour toutes les compétitions par équipes, le nombre maximum d'équipiers est égal au double du nombre d'équipiers prévus par le règlement pour disputer le ou les tours de stroke play (voir chaque règlement particulier).

Le respect des règles d'éligibilité des équipiers (ex : conditions d'index) à la date limite d'inscription est de la responsabilité du Club et de son capitaine.

Pour les épreuves nationales (hors promotion) les droits d'engagement sont de :

- 100 euros par jour pour les divisions Jeunes,
- 110 euros par jour pour les divisions Messieurs et Dames, Mid-Amateurs et du Golf Entreprise,
- 120 euros par jour pour les divisions Seniors

Pour les épreuves de golf sur Pitch & Putt, les droits d'inscription sont réduits de 50% par rapport aux valeurs ci-dessus.

Dans le cas où une compétition serait annulée et non reportée, les droits d'engagement seraient intégralement remboursés.

II-2/ FORFAIT

Tout forfait avant l'épreuve doit être notifié à la ffgolf, au plus tard 48h avant la réunion des capitaines. Dans le cas d'un forfait notifié par téléphone, il doit être confirmé par écrit dans les 48 heures ou immédiatement par mail avec accusé de réception (inscription@ffgolf.org).

En cas de non-respect de ces procédures, le Club sera susceptible d'encourir une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de cette même épreuve l'année suivante.

Tout Club déclarant forfait pour une division nationale pourra être rétrogradé en promotion sur décision de la CSSN.

Pour les épreuves **nationales** par équipes, d'une manière générale, le droit d'engagement de tout Club déclarant forfait après la date limite d'inscription des joueurs (7 jours pleins avant le début de l'épreuve) reste acquis à la ffgolf.

Pour toutes les **promotions nationales, inter régionales, Coupe Lignel, Championnat Mid-Amateurs 2 (+ 40 ans), Championnat des plus de 60 ans et Championnat des plus de 70 ans**, les droits d'inscriptions restent dus dès la date de clôture des inscriptions des Clubs (1 mois avant le début de l'épreuve).

Pour toutes les épreuves, si pour une raison quelconque le nombre d'équipes participantes est égal ou inférieur au nombre d'équipes à qualifier, le tour de stroke play est quand même joué pour déterminer la composition du tableau de match play.

Pour le jeu des divisions, toute équipe qui ne peut participer pour une raison quelconque :

- n'est pas remplacée,
- prend la dernière place dans le tableau,
- pourra être rétrogradée en promotion sur décision de la CSSN.

Note : Toute équipe n'ayant pas fait jouer le nombre minimum de joueurs nécessaires pour figurer au classement du tableau de match play est considérée comme n'ayant pas participé (un joueur en retard au départ mais présent est considéré comme ayant participé).

Tout club déclarant forfait en cours d'épreuve pourra être rétrogradé en division inférieure sur décision de la CSSN. Dans ce cas, le club sera remplacé l'année suivante par un des clubs qui devait être rétrogradé en division inférieure parmi tous ceux de la même poule.

II-3/ ORDRE DES DEPARTS et ENTRAINEMENTS

La ffgolf ne communique aucune heure de départ par téléphone. Les heures définitives à prendre en compte sont affichées sur le tableau officiel la veille du 1^{er} tour de l'épreuve.

Pour les réservations de départs de la journée d'entraînement, les Clubs participants doivent contacter directement le Club organisateur.

II-4/ REUNION des CAPITAINES

La réunion des capitaines se tient à 19 heures la veille du 1^{er} tour de l'épreuve, sauf indication contraire (en particulier pour les qualifications régionales). Lors de cette réunion, la fiche de composition de son équipe est communiquée au capitaine afin d'être contresignée.

La présence du capitaine ou de son représentant est obligatoire avant la fin de la réunion, sous peine de disqualification. Le Club pourra être rétrogradé en promotion sur décision de la Commission Sportive Stratégique Nationale. Ce représentant peut être un joueur figurant sur la liste de composition d'équipe, la personne autorisée à donner des conseils, ou toute autre personne mandatée par écrit par le capitaine.

Cependant, pour les promotions et les épreuves organisées par les ligues, le comité peut permettre la participation en distanciel. Dans ce cas, la fiche de composition de l'équipe doit être signée et remise au Comité de l'épreuve au plus tard 30 minutes avant le 1^{er} départ du 1^{er} tour de la compétition sous peine de disqualification.

III – INFRACTIONS AUX REGLEMENTS ; DISQUALIFICATION D'UNE EQUIPE

1. Si, lors d'une compétition ou après la proclamation officielle des résultats, une équipe a fait jouer un équipier :
 - ne répondant pas aux conditions de participation ou ;
 - ayant été préalablement sanctionné par un organe disciplinaire fédéral (discipline générale / discipline dopage) compétent dont la décision est devenue définitive et que les sanctions sont en cours d'exécution ;L'équipe sera disqualifiée, voire rétrogradée en promotion.
2. Si au cours d'une compétition par équipes deux joueurs d'une même équipe sont en infraction vis-à-vis des règlements de lutte contre le dopage et que cela est susceptible d'engagement de poursuites devant la Commission Disciplinaire de Lutte contre le Dopage, l'équipe sera disqualifiée, voire rétrogradée en promotion.

Dans ces deux cas, les résultats de l'équipe obtenus lors de cette compétition seront annulés automatiquement avec toutes les conséquences en résultant, y compris le retrait des médailles, titres, points, gains et prix (notifiées à l'équipe et à l'organisateur de la compétition). En cas de retrait de titre, celui-ci sera remis au finaliste ou au suivant.

Toute infraction aux règlements généraux et particuliers des épreuves fédérales par équipes qui ne ferait pas l'objet d'une pénalité spécifiquement prévue dans ces règlements entraînera la disqualification de l'équipe. Dans des cas exceptionnels, une pénalité de disqualification d'une équipe pourra, après accord préalable de la Direction Sportive et/ou du Comité des Règles, être annulée, modifiée ou imposée, si le Comité estime qu'une telle mesure est justifiée.

En cas de disqualification, l'équipe la mieux classée de la qualification, parmi les équipes descendantes sera rattrapée.

Toute infraction à ces règlements fera l'objet d'un rapport du Comité de l'épreuve à la CSSN qui prendra toute sanction complémentaire qu'elle jugera opportune et justifiée.

Les présentes dispositions sont susceptibles d'évolution en fonction des modifications qui peuvent intervenir au sein des règlements disciplinaires (discipline générale et/ou discipline dopage). Les modifications seront votées en Assemblée Générale de la ffgolf.

En cas de modifications, une mise à jour de l'ensemble des règlements sera publiée sur le site Internet de la ffgolf.

IV - FORME de JEU des INTERCLUBS AVEC PHASE FINALE en MATCH PLAY

IV-1/ ENTRAINEMENT (Règle 5.2)

Le comité pourra limiter l'entraînement n'importe quel jour de la compétition.

IV-2/ PHASE DE QUALIFICATION EN STROKE PLAY

Si un joueur est disqualifié pour un tour dans une compétition par équipes dans laquelle tous les scores ne sont pas pris en compte dans le total de l'équipe, la disqualification s'applique uniquement pour ce tour de la compétition.

Cependant, si un joueur est disqualifié pour non-respect d'une norme du Code de comportement selon la Règle 1.2b, c'est au comité de déterminer si cette disqualification est pour ce tour ou pour toute la durée de la compétition.

Les résultats des deux tours de qualification seront définitifs lors de l'affichage des tableaux de match play au tableau officiel à l'issue du dernier tour.

Les équipiers portés sur la fiche de composition d'équipe peuvent jouer dans un ordre quelconque en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

Le total d'une équipe est égal au total de tous les scores moins la plus mauvaise carte à chaque tour.

En cas d'égalité, les équipes sont départagées en comparant le cumul des cartes non prises en compte, puis celui des meilleures cartes de chaque tour, puis celui des secondes meilleures cartes de chaque tour, etc.

Note : dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait), elle est considérée comme ayant le plus mauvais score par rapport à toutes les autres. De plus, si plus d'un score est non valide, l'équipe prend la dernière place dans le tableau. Si plusieurs équipes sont concernées, voir départage ci-dessus.

En cas d'égalité parfaite après ces départages (les cartes non rendues dans des cas de disqualification, abandon justifié ou forfait seront considérées comme équivalentes), les capitaines des équipes concernées désigneront un équipier qui partira en play-off en trou par trou.

En cas d'impossibilité de jouer ce play-off, le départage se fera par tirage au sort.

En cas de forfait ou d'abandon d'une équipe en cours d'épreuve, ou de disqualification après l'affichage des résultats de la qualification, pour ce qui concerne la composition du tableau de match play :

a) si une équipe qualifiée déclare forfait pour la phase finale :

- avant l'affichage officiel des résultats de la qualification et/ou du tableau de match play, elle prend la dernière place dans le tableau et descend automatiquement dans la division inférieure. Les équipes qui la suivent remontent dans l'ordre de la qualification.
- après l'affichage officiel des résultats de la qualification et/ou du tableau de match play, ou à la suite d'une qualification après play-off, elle n'est pas remplacée, conserve sa place dans la composition du tableau de match play et son adversaire désigné gagne par forfait.

b) si une équipe qualifiée est disqualifiée après l'affichage officiel des résultats en application du paragraphe III, elle n'est pas remplacée et son adversaire désigné gagne par forfait.

IV-3/ PHASE FINALE

IV-3/ 1 TABLEAU

Le tableau de match play de la phase finale est établi d'après le classement de la qualification. Les huit premières équipes de la qualification sont qualifiées pour les quarts de finale selon l'ordre du tableau ci-dessous :

Aucun match ne peut être partagé, les adversaires continuant à jouer jusqu'à ce que l'un des Camps le gagne, sauf si le résultat final de la rencontre est déjà acquis pour une équipe.

Phase finale :

$\frac{1}{4}$ de finale	$\frac{1}{2}$ finales	Finale (uniquement en 1 ^{ère} division)
Match 1: 1 v 8 Match 2: 4 v 5 Match 3: 3 v 6 Match 4: 2 v 7	Match 5 : Vainqueur <u>Match 1</u> v Vainqueur <u>Match 2</u> Match 6 : Vainqueur <u>Match 3</u> v Vainqueur <u>Match 4</u>	Vainqueur <u>Match 5</u> v Vainqueur <u>Match 6</u>

Barrages :

Les barrages se font en élimination directe en forme de jeu réduite.

Pour l'ordre de jeu des matchs, voir les règlements particuliers. Le Comité a la possibilité de modifier l'ordre de jeu des barrages.

IV-3/ 2 FORME DE JEU

Selon la division la forme de jeu est différente : se référer aux règlements particuliers.

IV-3/ 3 MATCH PLAY : Fiche d'ordre de jeu

Pour chaque rencontre, la fiche d'ordre de jeu des foursomes et des simples doit être remise par le capitaine, la personne autorisée à donner des conseils ou un joueur figurant sur la liste de composition d'équipe au Comité de l'épreuve au plus tard 30 minutes avant l'heure officielle de départ du premier match de son équipe.

Si un ou plusieurs matchs sont impliqués dans un play-off :

1. Ceci ne modifie pas l'heure limite jusqu'à laquelle la fiche d'ordre de jeu peut être modifiée.
2. Le Comité de l'épreuve a toute latitude pour modifier l'ordre de jeu des matchs en fonction des disponibilités des joueurs.

Si l'horaire de départ d'une phase finale est décalé par le Comité de l'épreuve, c'est ce nouvel horaire qui fait référence pour les délais de remise ou de modification de la fiche d'ordre de jeu.

Dans le cas où des foursomes sont joués le matin suivis de simples l'après-midi (ex : phase finale pour le titre des divisions Messieurs), la fiche d'ordre de jeu de ces simples reste confidentiel et modifiable par le capitaine jusqu'à 30 minutes avant l'heure officielle de départ du premier simple de l'équipe.

Dans le cas où deux tours de match play se jouent dans la même journée (ex : phase finale pour le titre des divisions mid-amateurs Dames), si le capitaine n'a pas remis sa fiche d'ordre de jeu 30 minutes avant l'heure officielle de départ du premier match de son équipe l'après-midi, c'est la fiche d'ordre de jeu du matin qui sera reconduite pour les matchs de l'après-midi.

En dehors du cas précédent, si la fiche d'ordre de jeu n'a pas été remise dans le délai imparti, le premier match est perdu. Si, à l'heure de départ prévue du premier match, la fiche n'a toujours pas été remise, le deuxième match est perdu, et ainsi de suite.

IV-3/ 3-1 MATCH PLAY : foursomes

Le capitaine a le libre choix de leur composition et de l'ordre de jeu des équipiers.

Les foursomes se jouent selon l'ordre de la fiche d'ordre de jeu remise par le capitaine au Comité de l'épreuve.

Les équipiers sont libres de choisir l'ordre de départ du foursome (choix des trous pairs et impairs).

IV-3/ 3-2 MATCH PLAY : simples

Les équipiers jouent dans l'ordre croissant de leur index arrondi. A index arrondi égal, le choix est laissé au capitaine. L'index arrondi est celui figurant sur la feuille de composition d'équipe signée lors de la réunion des capitaines. Le capitaine est responsable de l'exactitude du handicap des joueurs de son équipe. Si un index est erroné et que cela affecte l'ordre de jeu des simples, voir paragraphe IV-3/ 3-4 Ordre de Jeu ci-dessous.

Exception : pour la 1^{ère} division Messieurs – Trophée Gounouilhou et la 1^{ère} division Dames – Trophée Golfers' Club, le choix de l'ordre de jeu est laissé au capitaine.

Les équipiers jouent selon l'ordre de la fiche d'ordre de jeu remise par le capitaine au Comité de l'épreuve.

IV-3/ 3-3 MATCH PLAY : forme de jeu réduite

En forme de jeu réduite, le capitaine a le libre choix de l'ordre de jeu de ses équipiers pour le foursome et doit se conformer au § IV-3/3-2 pour les simples.

- Divisions Messieurs, Dames, Mid-Amateurs Messieurs, Seniors Messieurs : 1 foursome et 4 simples consécutifs
- Divisions des équipes 2 Messieurs, Divisions U16 Garçons, Mid-Amateurs Dames, Seniors Dames, Seniors 2, promotion des équipes 2 Messieurs : 1 foursome et 2 simples consécutifs
- Divisions U16 Filles : 3 simples
- Divisions Entreprise :
 - o ¼ et ½ finales des 1^{re} et 2^e divisions : 1 foursome et 2 simples consécutifs
 - o Finales des 1^{re} et 2^e divisions : 5 simples
 - o Autres divisions et barrages : 1 foursome et 2 simples consécutifs

IV-3/ 3-4 ORDRE DE JEU

Tout Camp, en foursome ou en simple, ne jouant pas son match dans l'ordre indiqué par le capitaine de son équipe sur la fiche d'ordre de jeu des foursomes ou des simples perd son match.

A l'exception de la 1^{ère} division Messieurs - Trophée Gounouilhou et de la 1^{ère} division Dames – Trophée Golfers' Club, si la fiche d'ordre de jeu des simples est erronée (les joueurs ne sont pas classés correctement selon leur index arrondi), les joueurs dont le rang dans la liste serait obligatoirement changé pour respecter l'ordre croissant des index arrondis auront match perdu, qu'il soit joué ou non (cela implique un minimum de deux matchs perdus).

Dans le cas où il y aurait une erreur sur les deux fiches d'ordre de jeu d'un match, si les erreurs concernent le même simple, alors le simple est partagé.

IV-3/ 3-5 EQUIPIERS ABSENTS

Lorsqu'un foursome est forfait ou lorsque l'un des équipiers est absent, ou, en simple, lorsque l'un des équipiers est forfait ou absent, le match est perdu.

Les équipiers disqualifiés, forfaits ou absents pour les foursomes restent éligibles pour jouer les simples.

Note :

Forme de jeu complète : dans le cas où la fiche d'ordre de jeu n'est pas complète, la mention « absent » doit être inscrite à l'emplacement du dernier foursome et/ou du ou des derniers simples.

Forme de jeu réduite : dans le cas où la fiche d'ordre de jeu n'est pas complète, la mention « absent » doit être inscrite à l'emplacement du dernier simple.

Si un capitaine fait figurer sur la feuille de match un joueur dont il sait pertinemment qu'il ne pourra pas être présent, le Comité pourra prononcer une sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification de l'équipe.

IV-3/ 4 EGALITE

En cas d'égalité au terme de la rencontre, le capitaine désigne un équipier qui part en match play trou par trou.

S'il est impossible de terminer ce match play ou de le faire jouer, le départage se fera selon l'ordre de la qualification.

IV-4/ INTEMPERIES et CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans les cas où le déroulement de l'épreuve est perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les procédures suivantes doivent être suivies :

I) Qualification en stroke play

Le 1^{er} tour de la qualification est prioritaire et doit donc se dérouler obligatoirement, si nécessaire en shot gun ou en le répartissant sur plusieurs journées. Il faut qu'au moins un tour de stroke play ait eu lieu dans son intégralité pour que la compétition ne soit pas annulée et éventuellement reportée.

Si le second tour de qualification ne peut se terminer avant la fin du 2^{ème} jour, quel que soit le nombre de joueurs participant à la phase de qualification en stroke play, il faut qu'il y ait au moins **3 vagues complètes rentrées** pour prendre en compte les scores de ce tour dans le classement de la qualification. A défaut, le classement après la première journée est officialisé.

Dans ce cas, pour les divisions U16, la présence d'un U14 n'est pas obligatoire dans les vagues rentrées.

Note : pour le second tour, la plus mauvaise carte est déduite quel que soit le nombre de vagues rentrées.

C'est le classement de la qualification qui sert de référence pour toute décision ultérieure du Comité, y compris la prise en compte de ce seul résultat si la phase de match play ne peut être disputée.

II) Phase de match play

A) Phase finale

Si du retard est pris dans le déroulement de l'épreuve suite à des intempéries ou circonstances exceptionnelles, le Comité de l'épreuve doit faire jouer les tours suivants en forme de jeu réduite jusqu'à rattraper ce retard, après quoi les rencontres doivent reprendre en forme de jeu normale.

Procédure à appliquer :

- si le tour d'une rencontre n'a pas commencé, la forme de jeu normale doit être remplacée par la forme de jeu réduite.
- si le tour d'une rencontre a commencé en forme de jeu normale, il doit être modifié comme suit :
 - Si aucun foursome n'est terminé, la reprise du jeu se fait en forme de jeu réduite et la forme de jeu normale est annulée.
 - Si un foursome est terminé, le point obtenu reste acquis ; le foursome non terminé est partagé. La reprise du jeu se fait avec les simples. En cas d'égalité au terme de la rencontre, se reporter au chapitre 1.2-2-1 IV-3/ 4 du Vademecum.
- si le tour a commencé en forme de jeu réduite, il est repris en l'état.

Si le dernier soir, il faut interrompre définitivement l'épreuve et que les équipes sont à égalité, sachant que les match non terminés sont partagés, le titre en première division et les montées dans les autres divisions sont déterminés par l'ordre de la qualification pour les équipes encore en course.

B) Barrages

Tant que le Comité a suffisamment de temps pour organiser les barrages, il doit les repousser jusqu'au dernier jour de la compétition. S'ils ne peuvent se terminer, c'est le classement de la qualification qui est utilisé pour départager les équipes encore en course.

IV-5/ EVOLUTION en DIVISION

En cas de disparition de l'Association Sportive, de radiation d'un Club, ou d'une rétrogradation (au-delà de la division inférieure) nécessitant qu'un système de rattrapage soit mis en place, l'équipe est remplacée par un des Clubs qui devait être rétrogradé en division inférieure parmi tous ceux du même niveau de division. Un club scratché ne peut être rattrapé. Le départage entre les Clubs est effectué à partir des modalités suivantes :

- c) Pour les divisions nationales Dames et Messieurs : classement au Mérite des Clubs de l'année 2022,
 - si l'égalité subsiste, le classement au Mérite Performance des Ecoles de Golf de 2022,
 - si l'égalité subsiste encore, le nombre de points acquis par les joueurs du Club (Dames ou Messieurs) au Mérite National Amateur du mois de juin 2023.
- d) Pour les divisions mid-amateurs : classement au Mérite des Clubs, de l'année 2022,
 - a. si l'égalité subsiste, le classement au Mérite Performance des Ecoles de Golf de 2022,
 - b. si l'égalité subsiste encore, le nombre de points acquis par les joueurs du Club (Dames ou Messieurs) au Mérite National Mid-Amateurs du mois de juillet 2023.
- e) Pour les divisions seniors et seniors 2 : classement au Mérite des Clubs de l'année 2022,
 - a. si l'égalité subsiste, le classement au Mérite Performance des Ecoles de Golf de 2022,
 - b. si l'égalité subsiste encore, le nombre de points acquis par les joueurs du Club (Dames ou Messieurs) au Mérite National Seniors du mois d'octobre 2023.
- f) Pour les divisions U16 : classement au Mérite Performance des Ecoles de Golf de l'année 2022,
 - a. si l'égalité persiste, le nombre de points acquis par les joueurs du Club (filles ou garçons) au Mérite National Jeunes du mois d'août 2023.
- g) Pour les divisions entreprises : classement au Mérite National des AS d'Entreprise de l'année 2022.

Note : Dans tous les cas, en cas d'égalité persistante, le départage se fait par tirage au sort.

S'il manque des clubs dans le même niveau de division, le rattrapage se fera dans le niveau inférieur, parmi les clubs qui ne sont pas montés.

V - FORME de JEU des INTERCLUBS EN STROKE PLAY INTEGRAL

Si un joueur est disqualifié pour un tour dans une compétition par équipes dans laquelle tous les scores ne sont pas pris en compte dans le total de l'équipe, la disqualification s'applique uniquement pour ce tour de la compétition.

Cependant, si un joueur est disqualifié pour non-respect d'une norme du Code de comportement selon la Règle 1.2b, c'est au comité de déterminer si cette disqualification est pour ce tour ou pour toute la durée de la compétition.

Les résultats seront définitifs lors de l'affichage de ces résultats au tableau officiel à l'issue de la compétition. En cas de qualification avant la phase finale, les résultats des deux tours de qualification seront définitifs lors de l'affichage des résultats de ces deux tours au tableau officiel.

Pour ces compétitions, il faut se reporter au règlement particulier de l'épreuve qui spécifie le nombre d'équipiers appelés à jouer chaque tour ainsi que le décompte des cartes.

Les équipiers portés sur la fiche de composition d'équipe peuvent jouer dans un ordre quelconque en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

V-1 ENTRAINEMENT (Règle 5.2)

Le comité pourra limiter l'entraînement n'importe quel jour de la compétition.

V-2 ELIGIBILITE ET CONFORMITE AU REGLEMENT

Une équipe peut participer si sa fiche de composition d'équipe est en accord avec le règlement en termes de catégorie d'âge et d'index.

Le score d'une équipe n'est validé que si celle-ci correspond aux normes du règlement particulier en matière de cartes prises en compte après chaque tour de l'épreuve.

V-3 INFRACTIONS AUX REGLEMENTS ; DISQUALIFICATION D'UNE EQUIPE

Toute équipe qui, au terme d'un tour ou de l'épreuve, n'a pas vu ses scores validés au regard du règlement particulier de l'épreuve est disqualifiée.

V-4 EGALITE

Les équipes sont départagées en comparant le cumul des cartes non prises en compte de chaque tour, puis celui des meilleures cartes de chaque tour, puis celui des secondes meilleures cartes de chaque tour, etc.

Dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait) sur un des tours, il est considéré comme étant le cumul le plus mauvais par rapport à tous les autres.

Les cartes non rendues dans des cas de disqualification, d'abandon justifié ou de forfait seront considérées comme équivalentes.

Au cas où plusieurs équipes ne peuvent pas rendre leur plus mauvais score, le départage sera fait sur le cumul des meilleures cartes, puis celui des secondes meilleures cartes, etc.

En cas d'égalité parfaite après ces départages, pour la dernière place qualificative pour la phase finale ou pour le titre, les capitaines des équipes concernées désignent un équipier qui part en play-off en trou par trou. En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, les équipes concernées seront départagées à partir de leur place au Mérite des Clubs (Messieurs ou Dames) ou au Mérite des Ecoles de Golf Performance de l'année N-1 en fonction de l'épreuve concernée.

V-5 INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement des épreuves est perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants doivent être respectés :

Il faut qu'au moins un tour de stroke play ait lieu dans son intégralité pour que la compétition ne soit pas annulée et éventuellement reportée.

Si le dernier tour ne peut se terminer avant la fin de l'épreuve, il faut qu'il y ait au moins 3 vagues complètes rentrées pour prendre en compte les scores de ce tour dans le classement final. A défaut, le classement avant ce dernier tour est officialisé.

Note : Pour ce dernier tour, la plus mauvaise carte est déduite quel que soit le nombre de vagues rentrées.

1.2.2-2 REGLEMENT GENERAL SPECIFIQUE DES EPREUVES FEDERALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales et par les règlements particuliers de chaque épreuve fédérale individuelle.

Les dispositions des règlements particuliers ainsi que des cahiers des charges (voir section 1.2.1) prévalent sur celles du règlement général et du règlement général spécifique.

Sommaire

I – CONDITIONS de PARTICIPATION

- I-1/ participants
- I-2/ index
- I-3/ étrangers

II – ENGAGEMENTS

- II-1/ inscriptions et droits d'engagement
- II-2/ forfaits
- II-3/ ordre des départs

III - FORME de JEU PHASE FINALE EN MATCH PLAY

- III-1/ phase de qualification
 - 1-1/ départage des ex aequo
 - 1-2/ composition du tableau
- III-2/ phase finale
- III-3/ intempéries

IV - FORME de JEU EN STROKE PLAY INTEGRAL

- IV-1/ phase de qualification : cut
- IV-2 / départage des ex aequo
- IV-3/ intempéries

I - CONDITIONS de PARTICIPATION

I-1/ LES PARTICIPANTS DOIVENT :

- a) Être titulaires au plus tard 7 jours pleins avant le début de l'épreuve :
 - de la licence ffgolf de l'année en cours et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35€
 - d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2021 ou 2022 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.
- b) Répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur.
- c) Répondre aux conditions précisées dans le règlement particulier de chaque épreuve, et entre autres, celles relatives à l'index.

Note : En cas de non-éligibilité le joueur sera disqualifié.

I-2/ INDEX PRIS EN COMPTE

C'est l'index, à la date de clôture des inscriptions, tel que figurant à cette date dans Fléole, qui est pris en compte.

Un joueur licencié ffgolf ayant un index à la fois en France et à l'étranger verra pris en compte l'index le plus bas.

I-3/ ETRANGERS

Les participants de nationalité étrangère, lorsque leur participation est autorisée, doivent, s'ils sont licenciés :

- à la ffgolf : remplir toutes les conditions du §I-1.
- à une fédération étrangère reconnue : remplir les conditions b et c du § I-1 et :

Pour les joueurs majeurs, fournir un certificat médical lors de l'inscription.

II - ENGAGEMENTS

II-1/ INSCRIPTIONS ET DROITS D'ENGAGEMENT

Les participants doivent s'inscrire individuellement sur le site Internet de la ffgolf, auquel doit être joint le paiement dont le montant correspond aux droits d'inscription précisés sur le site.

La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Sauf autrement spécifiés, les droits d'engagement sont de :

- a. 120 euros pour les adultes et les joueurs non licenciés en France
- b. 65 euros pour les joueurs licenciés en France de 19 à 24 ans (nés entre 1999 et 2004)
- c. 50 euros pour les joueurs licenciés en France de 18 ans et moins (nés en 2005 ou après)

Pour les épreuves en double, les droits d'engagement sont de :

- d. 60 euros pour les adultes et les joueurs non licenciés en France
- e. 32,50 euros pour les joueurs licenciés en France de 19 à 24 ans (nés entre 1999 et 2004)
- f. 25 euros pour les joueurs licenciés en France de 18 ans et moins (nés en 2005 ou après)

S'inscrire à une compétition individuelle vaut acceptation des règlements généraux et particuliers de ladite épreuve.

La liste définitive des joueurs est éditée en fonction du règlement particulier de chaque épreuve. L'ordre d'arrivée des inscriptions sera utilisé comme clé de départage supplémentaire en cas d'égalité.

Si le nombre maximum d'inscriptions n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la Direction Technique Nationale peut accepter des inscriptions supplémentaires après la date de clôture des inscriptions, ces nouvelles inscriptions seront classées par date d'inscription.

II-2/ FORFAITS

Tout forfait doit être notifié à la CSSN de la ffgolf avant le début de l'épreuve. S'il est notifié par téléphone, il doit être confirmé par écrit dans les 48 heures ou immédiatement par courrier ou par e-mail (inscription@ffgolf.org).

Dans le cas où le forfait est notifié après 12h00 la veille du premier jour de l'épreuve, le joueur sera enregistré comme disqualifié sauf dans le cas de circonstances exceptionnelles (accident, maladie, etc... qui devront être dûment justifiés). Dans le cas où le forfait n'est pas justifié, le joueur sera exclu de cette même épreuve l'année suivante (ou dans le cas de changement de catégorie d'âge, de l'épreuve équivalente de la catégorie d'âge supérieure).

Forfait après la date de clôture :

- a. Entre la date de clôture et J-15, 50% des droits d'inscription seront reversés au joueur.
- b. Après J-15, la totalité des droits d'inscription restera acquis par la ffgolf.

II-3/ ORDRE DES DEPARTS

La ffgolf ne communique aucune heure de départ par téléphone. Les horaires sont disponibles au plus tard la veille de l'épreuve auprès du Club d'accueil.

III - FORME DE JEU PHASE FINALE en MATCH PLAY

III-1/ PHASE DE QUALIFICATION

STROKE PLAY : Nombre de tours et de qualifiés : cf. règlement particulier de chaque épreuve.

Si le nombre de participants est égal ou inférieur au nombre de qualifiés, le ou les tours de stroke play seront quand même joués pour déterminer la composition du tableau de match play.

III-1-1/ DEPARTAGE DES EX AEQUO

Le classement provisoire (avant affichage) de la qualification est établi en utilisant le départage sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trou, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

LE CLASSEMENT PROVISOIRE DEVIENDRA OFFICIEL LORS DE L'AFFICHAGE

Pour ce qui concerne la composition du tableau de match play :

a) si des qualifiés déclarent forfait pour la phase finale :

- s'ils le font avant l'affichage officiel du tableau de match play, ils sont remplacés nombre pour nombre et les compétiteurs qui les suivent remonteront dans l'ordre de la qualification.
- s'ils le font après l'affichage officiel du tableau de match play, ou à la suite d'une qualification après play-off, ils ne sont pas remplacés, conservent leur place dans la composition du tableau de match play et leur adversaire désigné gagne par forfait.

b) si des qualifiés sont disqualifiés après l'affichage officiel du tableau de match play, ils ne sont pas remplacés et leur adversaire désigné gagne par forfait.

Exception 1 : Coupes Ganay et Gaveau

Un play-off sera organisé pour la 1^{ère} place (cf. voir règlement particulier)

Exception 2 : Championnat de France des Jeunes

Un play-off sera organisé pour les dernières places qualificatives (cf. voir règlement particulier).

III-1-2/ COMPOSITION DU TABLEAU DE LA PHASE FINALE

Le tableau de match play est établi en fonction de l'ordre de classement de la qualification (voir les documents d'organisation).

III-2/ PHASE FINALE : MATCH PLAY

Nombre de trous : cf. règlements particuliers de chaque épreuve.

Aucun match ne peut être partagé : les adversaires continuent à jouer jusqu'à ce que l'un d'eux gagne le match.

Si le jeu est définitivement interrompu lors d'une finale, le joueur le mieux classé lors de la qualification est déclaré vainqueur

III-3/ INTEMPERIES et CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans les cas où le déroulement des épreuves individuelles est perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les procédures suivantes doivent être appliquées :

A) Qualification en stroke play

Le premier tour de la qualification est prioritaire. Il doit donc se dérouler obligatoirement, si nécessaire en shot-gun ou en le répartissant sur plusieurs journées.

Dans le cas d'une qualification sur deux tours, il faut qu'au moins 1 tour de stroke play ait eu lieu dans son intégralité pour que la compétition ne soit pas annulée et reportée. Si le second tour est interrompu ou retardé et ne peut se terminer le soir du 2^{ème} jour, le Comité de l'épreuve peut soit l'annuler soit le faire terminer le lendemain.

Si le tour est annulé, le classement provisoire du premier tour devient le classement de la qualification.

Si les deux tours de qualification sont privilégiés et entraînent une diminution du nombre de jours disponibles pour les match play, le Comité peut diminuer le nombre de qualifiés pour les tours de match play.

C'est le classement de la qualification qui sert de référence pour toute décision ultérieure du Comité, y compris la prise en compte de ce seul résultat si le match play ne peut être disputé.

B) Tours de match play

Sur une épreuve avec une finale sur 36 trous, et dans le cas d'un retard dans le déroulement des tours de match play suite à des intempéries ou circonstances exceptionnelles, la finale est réduite à 18 trous.

Si le dernier soir prévu pour l'ensemble de l'épreuve, les matchs n'ont pas abouti à la victoire d'une ou d'un joueur, et qu'il faille interrompre définitivement l'épreuve : le titre revient au joueur le mieux classé de la qualification encore en course pour le titre.

IV - FORME DE JEU EN STROKE PLAY INTEGRAL

IV-1/ PHASE DE QUALIFICATION : CUT

Nombre de tours et de qualifiés : cf. règlement particulier de chaque épreuve.

Si un cut doit intervenir et que des qualifiés déclarent forfait :

- avant l'affichage officiel des résultats, ils sont remplacés par les compétiteurs qui les suivent dans l'ordre du classement et selon le règlement de l'épreuve.
- après l'affichage officiel des résultats, ils ne sont pas remplacés.

Note : si des qualifiés sont disqualifiés après l'affichage officiel des résultats, ils ne sont pas remplacés.

IV-2/ DEPARTAGE DES EX AEQUO

Le classement est établi en utilisant le départage sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trou du dernier tour, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

Exception pour la 1^{ère} place :

Si un ou plusieurs compétiteurs ont réalisé le même score que le premier du classement, ils jouent autant de trous qu'il leur est nécessaire pour se départager.

Si pour une raison quelconque, les play-off ne pouvaient se dérouler ou étaient interrompus :

- Ils ne sont pas reportés au lendemain et le classement provisoire devient le classement définitif.
- Les joueurs déjà éliminés avant l'interruption du play-off le restent. Ceux encore impliqués dans le play-off sont départagés par le classement provisoire de l'épreuve.

En cas d'égalité pour le titre de Champion de France lorsque ce titre est décerné sur une épreuve internationale, un play-off est également organisé entre les joueurs de nationalité française ex aequo à la meilleure place quelle que soit cette place dans le classement final de l'épreuve.

Si ces joueurs sont également impliqués dans le play-off pour la première place du classement final de l'épreuve, un seul play-off est organisé et les résultats de ce dernier sont pris en compte pour l'attribution des différents titres.

Si le play-off pour le titre du classement final se termine et que des joueurs sont toujours à égalité pour le titre de Champion de France, ils continuent à jouer le play-off jusqu'à ce qu'ils soient départagés.

IV-3/ INTEMPERIES et CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants doivent être respectés :

Sauf circonstances exceptionnelles, un tour commencé ne devrait pas être annulé mais repris ou continué lorsque les conditions le permettent, quitte à le repousser au jour suivant. Dans le cas où il est impossible de reporter au lendemain la conclusion du tour (dernier jour de l'épreuve), le classement définitif est établi en ne prenant en compte que le ou les tours joués dans leur intégralité. Si au terme de ce dernier jour, au moins un tour dans son intégralité n'a pas été joué, la compétition est annulée.

Le dernier jour de l'épreuve, le Comité ne devrait pas reprendre un tour interrompu si celui-ci ne peut pas raisonnablement se terminer.

1.2.2-3 REGLES LOCALES PERMANENTES DES EPREUVES FEDERALES AMATEURS

Les dispositions suivantes s'appliquent à toutes les épreuves fédérales amateur et font référence aux Règles de Golf applicables au 1er janvier 2023.

1. Hors limites (Règle 18.2)

Au-delà de tous murs définissant les limites du parcours.

Une balle qui traverse une route définie comme hors limites et vient reposer au-delà de cette route, est hors limites même si elle repose sur une autre partie du parcours qui est dans les limites pour d'autres trous (Règle locale type A-5).

Toute porte fermée fixée à un objet définissant une limite du parcours fait partie de l'élément de limite, le dégagement n'est pas autorisé pour une telle porte selon les Règles 15.2 ou 16.1. Mais une porte ouverte n'est pas considérée comme faisant partie de l'élément de limite et peut être fermée ou mise dans une position différente (Règle locale type F-26).

2. Zones à pénalité (Règle 17)

Si la balle a franchi en dernier lieu la lisière d'une zone à pénalité rouge qui coïncide avec une limite du parcours, comme option de dégagement supplémentaire avec un coup de pénalité, le joueur peut dropper la balle d'origine ou une autre balle sur le côté opposé de la zone à pénalité (Règle locale type B-2.2).

3. Conditions anormales du parcours (y compris obstructions inamovibles) (Règle 16)

a. Terrains en réparation

- (a) Toutes zones délimitées par des lignes blanches ou bleues et/ou par des piquets bleus.
- (b) Toute zone de terrain endommagée (à la suite par ex. du passage de spectateurs ou d'un véhicule) qui est considérée comme anormale par un arbitre (Règle locale type F-4).
- (c) Dans la zone générale, les joints entre les plaques de gazon (pas les plaques de gazon elles-mêmes) sont assimilés à des terrains en réparation. Cependant, l'interférence d'un joint avec le stance du joueur n'est pas considérée comme étant elle-même une interférence. Lors du dégagement, tous les joints situés dans une même zone de plaques de gazon, sont considérés comme le même joint (Règle locale type F-7).
- (d) Les drains gravillonnés ou drains français (fossés de drainage remplis de graviers ou de cailloux).
- (e) Les ravines dans les bunkers.

b. Trou d'animal

L'interférence n'existe pas si un trou fait par un animal interfère uniquement avec le stance du joueur. Le dégagement sera refusé.

c. Obstructions inamovibles

- (a) Les zones entourées de lignes blanches et contiguës à toutes zones définies comme obstructions inamovibles doivent être traitées comme une seule et même condition anormale du parcours.
- (b) Les zones de jardins paysagés (plates-bandes, bosquets etc.) et tout ce qui pousse dedans, lorsqu'elles sont entourées par une obstruction, doivent être traitées comme une seule et même condition anormale du parcours.
- (c) Les routes et chemins couverts de copeaux de bois ou de paillis. Chaque copeau individuellement est un débris.
- (d) Les tuyaux d'irrigation goutte à goutte lorsqu'ils sont fixes ou fixés au sol par des crampons/piquets et autres systèmes d'ancrage, sont des obstructions inamovibles. L'interférence n'existe pas si un tuyau de goutte à goutte interfère uniquement avec le stance du joueur. Le dégagement sera refusé.

4. Dropping Zones

Quand une dropping zone a été marquée, elle constitue une option de dégagement supplémentaire. La dropping zone est une zone de dégagement (Règle 14.3). Une balle doit être droppée dans cette zone de dégagement et venir y reposer.

5. Partie intégrante

- (a) Les murs de soutien et les palplanches/berlinoises lorsqu'ils sont situés dans les zones à pénalité.
- (b) Dans les bunkers les géotextiles entre le sable et le sol lorsqu'ils sont dans leur position d'origine.

6. Alternative coup et distance

La Règle locale type E-5 offrant une alternative au coup et distance pour une balle perdue ou hors limites n'est pas applicable dans les compétitions fédérales.

7. Liste des têtes de driver et des balles conformes (Règle 4)

Les listes en vigueur des têtes de driver et des balles conformes sont établies par le R&A (cf. *Equipment Rules* sur le site randa.org) Règles locales types G-1 et G-3.

Pénalité pour avoir joué un coup avec un driver ou une balle non conforme :
Disqualification

8. Cadence de jeu (Règle 5.6)

Dans les épreuves fédérales en stroke play, les recommandations concernant le « Prêt ? Jouez ! » s'appliquent.

A. Infraction durant le tour :

En l'absence de circonstances atténuantes, un groupe est susceptible d'être chronométré s'il a dépassé le temps imparti et, pour le second groupe et les suivants, s'il est « hors position ». A partir du début du chronométrage, un joueur est censé avoir commis une « faute de temps » s'il exécute son coup en plus de 40 secondes.

Le temps imparti pour le tour sera déterminé par le Comité de l'épreuve et affiché sur le Tableau Officiel. Le premier groupe, ou tout groupe après un intervalle dans les départs, sera considéré comme étant « hors position » si, à tout moment durant le tour, le temps de jeu du groupe excède le temps imparti pour le nombre de trous joués. Tout autre groupe est « hors position » s'il a perdu son intervalle de départ avec celui qui le précède et a dépassé le temps de jeu imparti.

À tout moment, si un arbitre observe un joueur prenant plus de 80 secondes pour jouer un coup, le joueur sera notifié qu'un temps excessif pour un coup a été pris et un avertissement officiel lui sera donné. Le joueur sera également informé que le Comité pourra démarrer un chronométrage individuel à tout moment, même si son groupe n'est pas hors position.

Pénalités pour infraction à la cadence de jeu

- 1^{re} faute de temps : Avertissement verbal d'un arbitre et information du groupe que toute faute de temps ultérieure commise par un joueur sera pénalisée
- 2^e faute de temps : Un coup de pénalité
- 3^e faute de temps : Pénalité générale supplémentaire
- 4^e faute de temps : Disqualification

Notes :

- 1) Le chronométrage débute dès lors que l'arbitre décide que c'est au tour du joueur de jouer et qu'il peut jouer sans gêne ou distraction.
- 2) Le chronométrage cesse lorsque le groupe est revenu en position et les joueurs seront informés en conséquence. Un joueur qui a commis une ou plusieurs fautes de temps conserve ces infractions pendant toute la compétition.

B. Au Recording :

Le Comité établit le temps imparti pour jouer le tour, temps à ne pas dépasser. Chaque groupe doit donc terminer son tour dans ce temps. Il est de la responsabilité des joueurs de respecter ce temps imparti.

Au recording, **tous les joueurs du groupe encourent la pénalité générale sur le trou n°18 pour infraction à la Règle 5.6** (Retard déraisonnable ; cadence de jeu rapide) :

- Pour le 1^{er} groupe, s'il a dépassé le temps imparti de plus de 10 minutes.
- Pour les autres groupes :
 - Si le groupe a dépassé le temps imparti de plus de 10 minutes ET
 - Si l'intervalle de temps à l'arrivée entre lui et le groupe précédent est de plus de 10 minutes par rapport à l'intervalle de temps du départ.

Note :

Le Comité, après avoir entendu les joueurs, pourra retenir des circonstances atténuantes dans des cas très particuliers qu'il lui appartiendra de définir et d'apprécier.

9. Interruption et reprise du jeu (Règle 5.7)

Interruption immédiate en cas de danger imminent : un signal sonore prolongé.

Interruption pour une situation non dangereuse : trois signaux sonores consécutifs.

Reprise du jeu : deux signaux sonores consécutifs.

10. Moyens de transport

Les joueurs, les cadets, les capitaines, ainsi que les personnes autorisées à donner des conseils, doivent marcher à tout moment pendant un tour.

Un joueur qui joue ou a joué selon coup et distance est autorisé à utiliser un moyen de transport motorisé pour se rendre à l'endroit où le coup précédent a été joué et/ou en revenir (Règle locale type G-6).

Pénalité pour infraction du joueur ou de son cadet :

Pénalité générale pour chaque trou où l'infraction est commise.

Si l'infraction se produit entre le jeu de 2 trous, la pénalité s'applique au trou suivant.

Pénalité pour infraction du capitaine ou de la personne autorisée à donner des conseils :

1^{re} infraction : avertissement officiel

2^e infraction : exclusion du parcours

Infraction ultérieure : disqualification de l'équipe

11. Conseil dans une compétition par équipes (Règle 24)

Le capitaine de l'équipe est autorisé à donner des conseils. Chaque équipe peut en outre désigner un donneur de conseils supplémentaire. Ceux-ci pourront donner des conseils aux membres de leur équipe, dans les conditions prévues par la Règle 24.4.

Le donneur de conseils supplémentaire peut être ou non un golfeur professionnel. Le capitaine et le donneur de conseils doivent être déclarés auprès du Comité avant le début de la compétition sur la fiche de composition d'équipe.

Si le capitaine ou le donneur de conseils est un joueur, pendant qu'il joue, il ne pourra pas donner de conseils à un coéquipier autre que son partenaire (Règle 10.2). (Règles locales types H-2 et H-3).

12. Rendre la carte de score (Règle 3.3)

La carte de score d'un joueur est officiellement rendue au Comité lorsque le joueur a quitté la zone de recording.

13. Résultats et fin d'une compétition**a. Match play**

Le résultat d'un match est officiel quand il a été enregistré par la Direction du tournoi.

b. Stroke Play

Le résultat d'une compétition est définitif lorsque les résultats ont été officiellement proclamés.

14. Code de comportement (Règle 1.2)

Les infractions et pénalités encourues sont les suivantes :

(a) Négliger le parcours

Entrent dans cette catégorie, les comportements qui ne préservent pas l'intégrité du parcours. Par exemple :

- Pénétrer dans une zone dans laquelle il est interdit de pénétrer.
- Ne pas replacer systématiquement les divots.
- Ne pas ratisser les traces de pas dans les bunkers.
- Ne pas respecter les règles d'entraînement lors de la reconnaissance.
- Ne pas relever les pitches.
- Ne pas replacer les équipements du parcours (piquets, panneaux, 135m...).
- Laisser tomber le drapeau sur le green sans ralentir sa chute.
- Abandonner des déchets ou des mégots de cigarette...

(b) Ecart de Langage

Entrent dans cette catégorie, les manifestations verbales qui ne préservent pas le calme qui devrait habituellement régner dans une partie de golf.

Les insultes et les menaces peuvent être considérées comme des infractions graves et entraîner directement une disqualification, éventuellement suivie d'une poursuite devant la commission de discipline de la ffgolf.

Une insulte envers un arbitre ou un membre du Comité peut entraîner une exclusion immédiate du parcours.

(c) Ecart de Comportement

Entrent dans cette catégorie, les comportements qui n'ont pas leur place sur un parcours de golf.

Par exemple :

- Ne pas respecter une interdiction de fumer.
- Gêner les autres joueurs en faisant du bruit, en téléphonant etc.
- Jeter un club.
- Frapper de colère son équipement (avec un club ou avec ses pieds).
- Dégrader le sol en donnant des coups de clubs.
- Remettre violemment le drapeau dans le trou.
- Être sous l'emprise de l'alcool ou de substances illicites.

Une grave faute de comportement peut entraîner une application directe de la pénalité générale, voire de la disqualification, éventuellement suivie d'une poursuite devant la commission de discipline de la ffgolf.

Les pénalités encourues liées à l'usage de substances illicites ne préjugent en rien des sanctions qui pourraient être appliquées conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf.

Exemples d'actions d'un joueur susceptibles d'être considérées comme une grave faute de comportement :

- Briser délibérément un élément de son équipement ou de l'équipement du parcours (ex : marques de départ...).
- Causer délibérément un grave dommage à un green.
- Être en désaccord avec la préparation du parcours, et décider de sa propre initiative de déplacer des marques de départ ou des piquets de hors limites.
- Jeter un club en direction d'un autre joueur ou d'un spectateur.
- Déconcentrer délibérément d'autres joueurs pendant qu'ils jouent des coups.
- Enlever des débris ou des obstructions amovibles pour désavantager un autre joueur après que l'autre joueur lui a demandé de les laisser en place.
- Refuser à plusieurs reprises de relever une balle au repos lorsqu'elle gêne un autre joueur en stroke play.
- Délibérément ne pas jouer conformément aux Règles et, ce faisant, potentiellement gagner un avantage significatif, malgré le fait d'encourir une pénalité pour une infraction à la Règle concernée.
- Commettre une agression physique.

Pénalités pour infraction au Code de comportement

En stroke

(Sections a,b,c) :

1^{re} infraction : avertissement

2^e infraction : 1 coup de pénalité

3^e infraction : pénalité générale supplémentaire

4^e infraction : disqualification

Grave faute de comportement : pénalité générale ou disqualification

Pénalités pour infraction au Code de comportement

en match-play

(Sections a,b,c) :

1^{re} infraction : avertissement

2^e infraction : ajustement du score du match

par déduction d'un trou

3^e infraction : ajustement du score du match

par déduction d'un trou

4^e infraction : disqualification

Grave faute de comportement : ajustement du score du match

par déduction d'un trou ou disqualification

En dehors de l'avertissement, l'application des pénalités précédentes relève du Comité ou en match play d'un arbitre mandaté par le Comité. Lors d'une compétition comportant plusieurs tours, une pénalité encourue durant un tour sera conservée durant toute la durée de la compétition. Les pénalités pour infractions au code de comportement seront cumulées.

En cas d'infraction constatée entre deux trous, la pénalité s'applique au trou juste terminé.

Le joueur est responsable du comportement de son cadet.

(d) Code vestimentaire

Il est attendu des joueurs et joueuses qu'ils respectent le code vestimentaire du club d'accueil de la compétition et à défaut une tenue correcte est exigée. Pour les interclubs, il est souhaitable que les équipiers portent la tenue de leur club.

La réglementation en matière de logos et inscriptions publicitaires qui figure dans les Règles et Décisions du Statut d'Amateur, doit être respectée.

En cas d'écart manifeste avec le code vestimentaire, le joueur ou la joueuse pourra être invité à quitter le parcours.

En cas d'infraction au code du comportement par un spectateur, accompagnateur, parent, celui-ci pourra être convoqué devant le Comité de l'épreuve qui pourra lui signifier de quitter le club.

Pendant toute période d'entraînement, le code de comportement est en vigueur et les pénalités encourues s'appliqueront au prochain trou à jouer de la compétition.

Le non-respect des règles d'entraînement spécifiées dans le Vademecum sera considéré comme une faute de comportement.

1.2.2-4. PRECONISATIONS ET OBLIGATIONS POUR LES COMPETITIONS JEUNES

I - SUIVEURS DE PARTIES U10/ U12

Lors de leurs premiers pas en compétition, nos jeunes pousses doivent être accompagnées afin de leur permettre de prendre un maximum de plaisir dans les meilleures conditions.

Le suivi des parties sur une compétition permet d'en vérifier le bon déroulement, d'assurer la fluidité du jeu et de vérifier le comptage des scores. Le suiveur de partie peut être un bénévole de club, un Animateur Sportif Bénévole de Club (ASBC), un parent (grand frère, grande sœur, père, mère...) mais il ne doit pas y avoir de lien de parenté entre un suiveur et les enfants d'une partie.

La fiche fédérale « suiveur de partie en compétition » détaille les comportements à adopter et les écueils à éviter lors du suivi d'une partie. Ces fiches peuvent être commandées gratuitement sur l'extranet fédéral.

Dans le but d'optimiser cet accompagnement, la fédération préconise fortement la mise en place des suiveurs sur toutes les parties U10 sur des épreuves départementales et régionales et sur toutes les parties U12 des épreuves départementales.

Afin de garantir une équité entre toutes les parties d'une même catégorie d'âge, le suivi des parties devra être assuré, dans la mesure du possible, pour tous les enfants de la catégorie d'âge concernée.

II - EPREUVES DE CLUBS

Afin d'améliorer la prise en compte des jeunes lors des épreuves de clubs, il est souhaitable de mettre en place un cadre favorisant la pratique des jeunes lors des compétitions de clubs.

Pour cela, la ffgolf préconise que les jeunes disputent systématiquement les compétitions de club du repère de jeu correspondant à leur catégorie d'âge ⁽¹⁾ :

- Si un classement junior est prévu pour la compétition, la ffgolf préconise l'utilisation des séries par âge et par index (cf page 206).
- S'il n'y a pas de classement junior prévu dans le cadre de la compétition mais un classement général regroupant les adultes et les jeunes, les jeunes devront cependant pouvoir partir du repère de jeu correspondant à leur âge. Dans une même série par index, on devra trouver les adultes partant de leur repère habituel et les jeunes partant de leur repère correspondant à leur âge.

A ce titre, la mise en place des repères avancés (repères 6 et 7) est rendue obligatoire pour tous les clubs disposant d'un parcours 9 ou 18 trous.

- Exemption possible d'aménagement d'un repère 7 pour les structures disposant d'un pitch&putt ou d'un compact.
- Repère 6 : installé idéalement au début de chaque fairway (éventuellement repère rouge pour les par 3). Voir notices détaillées dans la rubrique « les repères jeunes » de la documentation « jeunes » de l'extranet fédéral.

La limite pour la gestion de l'index sur ce repère 7 est désormais fixée à 36 pour toutes les catégories de jeu.

(1) Après l'obtention du drapeau d'argent pour les compétitions 9 trous et l'obtention du drapeau d'or pour les compétitions sur 18 trous. Le repère de jeu préconisé par la ffgolf pour les jeunes titulaires d'un drapeau de couleur et d'un drapeau de bronze est le repère 7.

III - MARQUAGE AU SOL

En l'absence d'appareils de mesure de distance lors des épreuves jeunes et afin de favoriser leur progression, une identification de certaines distances (50m, 100m, 150m) doit obligatoirement être mise en place lors de l'organisation d'un Grand Prix Jeunes, Grand Prix Jeunes Majeur et lors des épreuves de qualification au Championnat de France Jeunes à travers un marquage à la peinture ou l'utilisation de marques au sol qui peuvent être permanentes (pavés colorés, repères fixes ancrés au sol, distances sur arroseurs, etc.) ne gênant ni le jeu, ni le travail des jardiniers.

Ce marquage doit être effectif dès la partie de reconnaissance officielle.

IV - COMPETITIONS AVEC SCORE MAXIMUM

Le Score maximum (anciennement strokeford) est une forme de stroke play dans laquelle le score d'un joueur ou d'un Camp pour un trou est plafonné à un nombre maximal de coups (à savoir les coups joués et tous les coups de pénalité), fixé par le Comité, tel que deux fois le par, un nombre fixe ou le double bogey en net.

Pour les compétitions jeunes, nous préconisons l'usage du score maximum de 10 pour les catégories U10 et U12 lors des épreuves de clubs et des épreuves départementales.

Sur chaque trou joué avec un Score maximum est de 10 :

- Si à la fin du 9e coup, la balle n'est pas dans le trou, celle-ci est ramassée et on note 10 sur la carte de scores.
- En cas d'incertitude sur le nombre de coups joués sur le trou, le score marqué sera 10.

1.2.2-5 JEU LENT DANS LES EPREUVES AMATEURS

Les procédures sont décrites dans les Règles locales permanentes sous la rubrique cadence de jeu rapide.

JEU LENT à l'attention du Comité Modalités de mise en place des procédures

Le temps imparti pour jouer chaque trou ou le tour est déterminé par le Comité. Il est affiché au tableau officiel et remis aux joueurs en stroke play et en match play.

En stroke play, le temps de jeu doit être établi de la façon suivante pour les groupes de trois joueurs :

-11 minutes pour un par 3 -14 minutes pour un par 4 -17 minutes pour un par 5

- ajouter le temps de marche entre chaque trou et pour aller du dernier green au recording

- ajouter du temps pour un trou particulièrement difficile ou pouvant créer du retard.

Chronométrage individuel

Sur l'aire de départ et sur le parcours

Le chronométrage débutera lorsque le joueur aura eu un temps suffisant pour rejoindre sa balle. Le temps passé à marcher en avant, ou en arrière, pour décider du coup à jouer est comptabilisé et fait partie du temps du prochain coup.

Si un joueur a été distrait par un co-compétiteur, un cadet, ou un élément extérieur, durant la préparation d'un coup, le chronomètre sera arrêté et ne reprendra que lorsque le joueur aura à nouveau atteint le même état de préparation. Les conditions météo telles que le vent ou la pluie ne sont pas admises en tant que distraction, et n'entraînent pas l'arrêt du chronométrage.

Un temps suffisant est le temps mis pour marcher d'un pas normal vers sa balle ou le tee de départ, ce qui signifie qu'un joueur marchant rapidement à sa balle aura un délai supplémentaire pour préparer son coup, alors que le joueur se traînant vers sa balle aura moins de temps car le chronométrage aura déjà commencé.

Note : Une telle procédure évitera certaines situations anormales où un joueur chronométré accélérerait sa routine, ne serait donc pas pénalisé pour faute de temps, mais ne rattraperait pas son retard car il continuerait de marcher trop lentement.

Sur le green

Le chronométrage débute lorsque le 1er joueur a eu le temps de replacer sa balle, les autres balles étant marquées et relevées, et qu'il a eu un temps suffisant pour atteindre l'endroit où il commencera l'évaluation de son putt. Par contre, pour un putt de moins de 2 mètres le chronométrage débutera dès que le joueur aura eu suffisamment de temps pour replacer sa balle. Lorsqu'un joueur joue en second, le chronométrage débutera lorsque le 1er joueur aura marqué et relevé sa balle ou l'aura sortie du trou.

Recording

Pour mettre en place les procédures contre le jeu lent au recording, le Comité doit :

- afficher clairement ladite procédure et informer les joueurs au départ ;
- afficher le temps de jeu maximum au tableau officiel et le remettre aux joueurs ;
- fournir au starter une fiche des départs permettant d'inscrire et donc de connaître exactement les heures de départ effectives de chaque groupe ;
- organiser un recording avec une personne responsable, habilitée par le Comité, avec la fiche des départs actualisée et les temps de jeu permettant de connaître exactement les heures maximum d'arrivée de chaque groupe.

Le Comité ne devrait retenir de circonstances particulières que dans le cas d'une procédure longue impliquant un arbitre avec une interprétation technique d'une règle de golf, dans le cas de recherches de balles itératives sur la fin du tour, ou lorsqu'un des joueurs du groupe a été pénalisé pour faute de temps. Ne peuvent être retenues comme circonstances particulières :

- l'attente d'un arbitre pour l'application d'une règle simple (zone à pénalité ou condition anormale du parcours) car dans ces cas le joueur doit appliquer la Règle 20.1c sans perdre de temps ;
- la non mise en jeu d'une balle provisoire obligeant un joueur à retourner au départ après la perte de sa balle d'origine.



Recommandations utiles pour lutter contre le jeu lent en compétition

Conseils à l'arbitre ou à l'officiel pour améliorer la cadence de jeu :

- Placez-vous à un endroit bien visible des joueurs.
- Soyez prêt à aider les joueurs en cas de problèmes de Règles
- Estimez la difficulté du coup à jouer et autorisez un délai supplémentaire si vous sentez que ce coup est particulièrement délicat.
- Si un groupe qui est hors de position fait un gros effort pour retrouver sa place (par exemple en regagnant 2 minutes par trou), considérez qu'il n'a pas à être chronométré.
- Autorisez un délai supplémentaire si les conditions météo sont telles que les joueurs doivent mettre et enlever de façon répétée leur tenue de pluie.
- Soyez compréhensif en cas de vent très violent.

Conseils au joueur pour améliorer la cadence de jeu :

- Appliquer le « Prêt ? Jouez ! »
- Soyez conscient de votre position par rapport au groupe devant vous.
- Si vous sentez que votre groupe perd la distance, prévenez les autres joueurs.
- Si votre groupe a perdu la distance, essayez de rattraper rapidement votre retard.
- N'attendez pas que ce soit à votre tour de jouer pour mettre votre gant.
- N'attendez pas que ce soit à votre tour de jouer pour calculer la longueur du coup à jouer et choisir votre club.
- Examinez votre ligne de putt pendant que les autres joueurs examinent la leur (dans les limites normales du Code de comportement).
- Au green positionnez vos sacs ou chariots de manière à pouvoir rejoindre rapidement le départ suivant.
- Quittez le green dès que tous les joueurs du groupe ont terminé le trou. Marquez les scores au départ suivant ou en vous y rendant. Si vous avez l'honneur au départ suivant, ne perdez pas de temps pour arriver au tee, vous marquerez la carte après avoir joué.
- Jouez une balle provisoire si votre balle risque d'être perdue ou hors limites.
- Si vous gardez la distance avec le groupe précédent, vous ne pouvez pas être accusé de jeu lent.

Ne pas oublier que quarante secondes est un grand laps de temps pour effectuer un coup de golf.

Si vos préparatifs ont eu lieu avant que ce soit à vous de jouer, VOUS N'AUREZ PAS à précipiter votre coup en quoi que ce soit.



Prêt ? Jouez !

Dans les épreuves fédérales en stroke play, les recommandations concernant le « Prêt ? Jouez ! » s'appliquent.

Le "Ready golf" ou "Prêts ?... Jouez !" revient à s'affranchir de la règle du « le joueur le plus éloigné du trou joue en premier », afin de rendre le jeu plus fluide et donc plus rapide.

L'idée générale de ces recommandations est : si celui qui est le plus loin du trou, n'est pas prêt à jouer, pour quelque raison que ce soit, et si un autre joueur est prêt à jouer, alors que ce dernier joue ! Sans oublier, bien évidemment, d'annoncer son intention et pourquoi !

Parmi ces recommandations, on peut mentionner :

- Jouer un coup sans risque pour la partie de devant si un joueur plus éloigné du trou fait face à un coup difficile et prend du temps pour s'y préparer.
- Les joueurs les moins longs drivent d'abord ou jouent leur coup du fairway en premier si les joueurs plus longs doivent attendre.
- Driver lorsque la personne ayant l'honneur tarde à être prête à jouer.
- Jouer un coup avant d'aller aider quelqu'un à chercher sa balle.
- Finir de putter même si cela implique que l'on se tienne proche de la ligne de putt de quelqu'un d'autre.
- Jouer un coup si la personne qui vient d'effectuer une sortie de bunker au bord du green est toujours la plus éloignée du trou mais est retardée parce qu'elle ratisse le bunker.
- Lorsque la balle d'un joueur a dépassé le green, tout joueur plus proche du trou mais approchant depuis le devant du green doit jouer pendant que l'autre joueur se rend à sa balle et examine le coup qu'il lui reste à jouer.
- Noter les scores du trou qui vient d'être joué en arrivant sur le départ suivant, sauf pour le joueur ayant l'honneur qui remplira sa carte aussitôt après avoir joué.

1.2.2-6 INTERRUPTION DE JEU ET SIGNAUX A BRAS

Les conditions atmosphériques ou autres peuvent entraîner une interruption de jeu (Règle 5.7).

Il est impératif de respecter les consignes des arrêtés préfectoraux en cas d'alerte rouge.

Il faut prévoir pour cela un moyen quelconque (sirène, coup de feu, etc....) qui permette de prévenir tous les joueurs de l'interruption de jeu et de sa reprise.

Interruption immédiate : un signal sonore prolongé.

Interruption de jeu : trois signaux sonores consécutifs.

Reprise du jeu : deux signaux sonores courts.

Si la compétition risque de ne pas se terminer avant la nuit, il est préférable d'indiquer à l'avance, l'heure à laquelle le jeu sera interrompu et les conditions de sa reprise.

Dans le cas de conditions orageuses, affichez et distribuez les conseils en cas d'orage ci-après :

CONSEILS EN CAS D'ORAGE

DANS TOUS LES CAS

LES GRANDS PRINCIPES

Les 3 dangers sont :

Le foudroiement "direct" par le haut et "l'indirect" par le côté (ex : par l'intermédiaire d'un arbre) ; également le risque de « courant de sol » par la propagation électrique de pied à pied.

- Pour éviter les deux premiers :

C'est l'effet de pointe qui attire la foudre. Offrez le moins possible de "hauteur" par rapport à votre environnement immédiat et éloignez-vous de toute pointe en l'air (arbre, pylône, etc...).

- Pour éviter le troisième :

Offrez le moins possible de "surface" par rapport au sol en gardant les pieds joints.

LES CONSEQUENCES

- Evitez la proximité du métal (surtout pointé en l'air) et des conducteurs électriques qui attirent la foudre.
 - Si l'orage est très près et que vous êtes à découvert, immobilisez-vous accroupis et pieds joints.
 - N'attendez pas la dernière minute pour vous abriter.
 - Les chaussures à clous métalliques n'augmentent que faiblement les risques.
- Les montres, téléphones et GPS n'augmentent pas les risques, pas plus que le sac ou les clubs de golf posés à terre.

EVITEZ

- le swing sous l'orage : quel meilleur paratonnerre qu'un club dressé vers le ciel !
 - le parapluie pointu à manche métallique
- les zones dégagées, les sommets de colline ou de montagne
 - la proximité d'un arbre isolé
 - un pylône
- les terrains en hauteur ou les creux au voisinage d'une source
 - les fils de fer, clôtures, fils aériens et lignes électriques
 - la proximité de l'eau (rivière, étang, piscine, plage...)
- ne pas s'abriter sous une machine agricole ou un hangar métallique sauf s'il est mis à la terre
 - les grottes et les parois rocheuses humides.

RECHERCHEZ

- les zones sablonneuses, y compris les bunkers plats (non inondés)
- les bois denses (une dizaine d'arbres au moins) en gardant au moins 5 mètres entre vous et le premier tronc à proximité
 - les abris de maintenance fenêtres et portes fermées
 - les automobiles fenêtres et portes fermées
 - le club-house fenêtres et portes fermées.

SIGNAUX POUR JOUEURS ET COMMISSAIRES

Signaux à bras sur le parcours

Arm-signals on the course



Je ne peux pas situer exactement la balle.
(Jouez une balle provisoire)
I am not able to locate the ball.
(Play a provisionnal ball)



**Je vois où repose la balle, ou,
 j'ai vu la balle tomber - ou rouler - dans la zone à pénalité.**
(Il n'est pas nécessaire de jouer une balle provisoire.)
I can see where the ball lies, or,
I have seen the ball falling - or rolling - in penalty area.
(It is not necessary to play a provisional ball.)



Selon moi, la balle est "hors limites".
(Jouez une balle provisoire avant de vous avancer pour vérifier.)
In my opinion, the ball is out of bounds.
(Play a provisional ball before you go forward to check it.)



On demande un arbitre.
A referee is requested.

ffgolf®

1.2.3 REGLEMENTS PARTICULIERS DES EPREUVES PAR EQUIPES

1.2.3-1 PAR EQUIPES JEUNES

FRANCE V ANGLETERRE GIRLS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement peut être modifié par le Comité de l'épreuve avec l'accord des capitaines des équipes.

CONDITIONS DE SELECTION DE L'EQUIPE DE FRANCE

Chaque Nation sélectionne ses propres équipières.

L'équipe de France est sélectionnée de la manière suivante : **6 JOUEUSES**

Les 2 premières joueuses du classement spécifique après les internationaux d'Espagne. Elles seront sélectionnées mathématiquement. Les 4 autres joueuses seront désignées par le comité de sélection.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Moins de 18 ans : nées en **2005** ou après.

Accompagnateurs :

- Les capitaines peuvent, au choix, être accompagnés d'un entraîneur ou d'un conseiller technique.
- Les coachs ne sont pas autorisés à participer.

FORME DU JEU

Déroulement de l'épreuve

6 simples / match play

Ordre de jeu : L'ordre de jeu est laissé au libre choix du capitaine de l'équipe.

Classement :

- Chaque victoire dans le match rapporte un point à l'équipe gagnante.
- En cas de match nul, les points du match sont partagés (0,5 point pour chaque équipe).
- L'équipe victorieuse est celle réalisant le plus de points à l'issue de la rencontre.
- En cas d'égalité à l'issue de la rencontre, le trophée reste en possession de l'équipe précédemment victorieuse.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf.

Les récompenses seront distribuées pendant la remise des prix de la qualification des Internationaux de France U21 Filles.

INTERLIGUES U12

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les Ligues : Ouvert aux Ligues de la ffgolf qui ne peuvent engager qu'une seule équipe.

Exception : Avec l'accord préalable de la Direction Sportive, des aménagements entre ligues pourront être effectués pour former une équipe.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Les membres de l'équipe doivent être licenciés dans un Club de la Ligue ou pour les joueurs indépendants avoir leur lieu de résidence dans la Ligue.

U12 : nés en 2011 et après.

Cadets : Pendant tout le déroulement de ce championnat, les cadets ne sont pas autorisés.

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2-2 (8)

Epreuve non-fumeur : Les coachs, les encadrant, les capitaines et les donneurs de conseil ne sont pas autorisés à fumer.

Encadrement : Il est autorisé que deux pros encadrent les joueurs d'une même équipe.
(de la sortie du green au départ du trou suivant sans retarder le jeu)

FORME DE JEU

Pour chaque tour, 3 filles minimum doivent **obligatoirement** faire partie de l'équipe (dérogation pour les territoires ultramarins).

Distances de jeu préconisées :

Les S.S.S. devront être identiques pour les filles et les garçons. Voir recommandations § 3.6-4.

Modèle de compétition :

- pour 12 ligues : 4 greensomes stroke play / 9 trous / les 3 meilleures scores sont retenus.

2 poules (A et B) de 6 équipes - tournoi, 5 tours par poule puis finales de classement (1A vs 1B – 2A vs 2B...etc..)

- pour 13,14, 15, 16 ligues : 4 greensomes stroke play / 2 fois 9 trous / les 7 meilleurs scores sont retenus.

- **Vague A** les 8 premiers en 2 poules de 4, tournoi 3 tours par poule, puis 1/2 finales et finales

- **Vague B** les 5, 6 ou 7 équipes suivantes en tournoi ;

Phases tournoi: 4 greensomes / match play / 9 trous

La composition peut changer à chaque tour. Les matchs vont au bout des 9 trous.

Le résultat annoncé est celui des trous gagnés par chaque greensome.

Le total des trous gagnés par les 4 greensomes donne le résultat final.

Vainqueur = 2pts, égalité = 1pt.

En fin de tournoi : Classement au total des points. Si égalités : 1^{er} départage au total des trous gagnés, 2^{ème} départage au différentiel. Si toujours égalité : play-off :

Les capitaines des équipes concernées composeront un greensome qui partira en play-off en trou par trou.

Ce greensome sera obligatoirement composé de deux des huit joueurs ayant disputés le tour.

Phases Finales : (1/4 - 1/2 et finales) : 4 greensomes / match play / 9 trous

Rencontres en fonction des classements de poules.

Le total des trous gagnés désigne le vainqueur. En cas d'égalité, départage en play-off (voir ci-dessus)

(Mise en place d'une formule réduite pour faire jouer une triangulaire si besoin)

(Le classement GS-SP sera utilisé en cas d'impossibilité de terminer les matchs de la phase finale, et en l'état de ceux-ci).

ENGAGEMENT

La confirmation de participation de la Ligue et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doit s'effectuer au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Trophée au vainqueur et souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premières équipes.

DIVISIONS U16 FILLES 2023

PREMIERE DIVISION *BONDUES*

Vainqueur en 2022	Finaliste en 2022
PALMOLA (Occitanie)	RACING CLUB DE FRANCE (Paris - Ile-de-France)
BASTIDE DE LA SALETTE (PACA)	MIONNAY (Auvergne-Rhône-Alpes)
BIARRITZ (Nouvelle-Aquitaine)	PARIS COUNTRY CLUB (Paris - Ile-de-France)
BONDUES (Hauts-de-France)	SAINT GERMAIN (Paris - Ile-de-France)
FONTAINEBLEAU (Paris - Ile-de-France)	SAINT NOM LA BRETECHE (Paris - Ile-de-France)
GOLF ACADEMIE 57 (Grand-Est)	VALCROS (PACA)
GOLF CLUB DE TOULOUSE (Occitanie)	VALESCURE (PACA)
GOLF CLUB DE LYON (Auvergne-Rhône-Alpes)	VOLCANS (Auvergne-Rhône-Alpes)

DEUXIEME DIVISION *BONDUES*

CANNES MOUGINS (PACA)	ILE D'OR (Pays-de-la-Loire)
CHANTILLY (Hauts-de-France)	LYON SALVAGNY (Auvergne-Rhône-Alpes)
EVIAN RESORT (Auvergne-Rhône-Alpes)	ROUEN MONT SAINT AIGNAN (Normandie)
FRESLONNIERE (Bretagne)	SAINT CLOUD (Paris - Ile-de-France)
Montent de Promotion	
AIX MARSEILLE (PACA)	LE GOLF NATIONAL (Paris - Ile-de-France)
BASSIN BLEU (La Réunion)	OMAHA BEACH (Normandie)
BUSSY GUERMANTES (Paris - Ile-de-France)	PERIGUEUX (Nouvelle-Aquitaine)
CAEN (Normandie)	PICARDIERE (Centre-Val-de-Loire)

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
1^{ERE} DIVISION U16 FILLES
TROPHEE BRIGITTE VARANGOT**

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipières : (voir le règlement général)

U14 : nées en 2009 ou après et **Minimes :** 15 et 16 ans, nées en 2007 et 2008.

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2-2 (8)

Marquage du terrain : Les appareils de mesure de distance n'étant pas autorisés, le club devra mettre, sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (peinture ou autre) 50m, 100m, 150m. Ce marquage doit être effectif dès la partie de reconnaissance officielle.

FORME DE JEU

Pour chaque tour, une joueuse née en 2009 ou après doit **obligatoirement** faire partie de l'équipe.

Distance de jeu préconisée :

Repères Minimes filles.

Une seule marque de départ sera utilisée pour l'ensemble des participantes quel que soit leur âge et leur index.

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^{ème} jour

3 joueuses / score maximum (9 coups par trou) / 36 trous / 18 trous par jour

Les 2 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

3 simples / match play

Les 8 premières équipes jouent pour le titre :

1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7

3^{ème} jour : 1/4 de finale et 1/2 finales

4^{ème} jour : finale

③ Phase finale pour les barrages :

3 simples / match play

Les 8 dernières équipes jouent en élimination directe :

12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16

3^{ème} jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Trophée Brigitte VARANGOT confié au Club de l'équipe gagnante de l'épreuve pendant la remise des Prix.
Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
2^{EME} DIVISION U16 FILLES

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipières : (voir le règlement général)

U14 : nées en 2009 ou après et **Minimes** : 15 et 16 ans, nées en 2007 et 2008.

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2-2 (8)

Marquage du terrain : Les appareils de mesure de distance n'étant pas autorisés, le club devra mettre, sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (peinture ou autre) 50m, 100m, 150m. Ce marquage doit être effectif dès la partie de reconnaissance officielle.

FORME DE JEU

Pour chaque tour, une joueuse née en 2009 ou après doit **obligatoirement** faire partie de l'équipe.

Distance de jeu préconisée :

Repères Minimes filles.

Une seule marque de départ sera utilisée pour l'ensemble des participantes quel que soit leur âge et leur index.

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^{ème} jour

3 joueuses / score maximum (9 coups par trou) / 36 trous / 18 trous par jour

Les 2 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée :

3 simples / match play

Les 8 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7

3^{ème} jour : ¼ de finale

③ Phase finale pour les barrages :

3 simples / match play

Les 8 dernières équipes jouent en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

3^{ème} jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Trophée Brigitte VARANGOT confié au Club de l'équipe gagnante de l'épreuve pendant la remise des Prix.
Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

INTERCLUBS PAR EQUIPES PROMOTION A ET B U16 FILLES

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipières : (voir le règlement général)

U14 : nées en 2009 ou après et **Minimes :** 15 et 16 ans, nées en 2007 et 2008.

Pour les Clubs (une seule équipe par Club) :

Ouvert à une seule équipe par Club qui n'a pas déjà une équipe en division nationale U16 filles.
Le nombre d'équipes sera limité à 52 par promotion et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

- 1) classement au Mérite National Performance des Ecoles de Golf de 2022
- 2) ordre d'arrivée des inscriptions

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2-2 (8)

Marquage du terrain : Les appareils de mesure de distance n'étant pas autorisés, le club devra mettre, sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (peinture ou autre) 50m, 100m, 150m. Ce marquage doit être effectif dès la partie de reconnaissance officielle.

FORME DE JEU

Pour chaque tour, une joueuse née en 2009 ou après doit **obligatoirement** faire partie de l'équipe.

Distance de jeu préconisée :

Repères Benjamines.

Une seule marque de départ sera utilisée pour l'ensemble des participantes quel que soit leur âge et leur index.

🕒 Phase de qualification : 1^{er} et 2^{ème} jour

3 joueuses / score maximum (9 coups par trou) / 36 trous / 18 trous par jour

Les 2 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

🕒 Phase finale : 3^{ème} jour

3 simples / match play

Les X premières équipes jouent pour la montée en 2^{ème} division U16 Filles :

12 clubs en tout monteront des promotions en 2^{ème} division.

Le nombre de clubs qualifiés par promotion et la forme de jeu seront déterminés à la clôture des inscriptions des clubs en fonction du nombre d'inscrits.

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Le club a la possibilité de s'inscrire soit en promotion A soit en promotion B.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 2^{ème} Division.

DIVISIONS U16 GARÇONS 2023

PREMIERE DIVISION SABLE SOLESMES

Vainqueur en 2022	Finaliste en 2022
PARIS COUNTRY CLUB (Paris - Ile-de-France)	MIONNAY (Auvergne-Rhône-Alpes)
AIX LES BAINS (Auvergne-Rhône-Alpes)	GOLF CLUB DE TOULOUSE (Occitanie)
BIARRITZ (Nouvelle-Aquitaine)	PALMOLA (Occitanie)
CANNES MOUGINS (PACA)	RACING CLUB DE FRANCE (Paris - Ile-de-France)
CHANTILLY (Hauts-de-France)	SAINT CLOUD (Paris - Ile-de-France)
COLORADO (La Réunion)	SAINT NOM LA BRETECHE (Paris - Ile-de-France)
Montent de 2e Division	
BASTIDE DE LA SALETTE (PACA)	SAINT GERMAIN (Paris - Ile-de-France)
LE SART (Hauts-de-France)	NANTES VIGNEUX (Pays-de-la-Loire)

DEUXIEME DIVISION

DEUXIEME DIVISION POULE A – TOURAINE

ALBI LASBORDES (Occitanie)	HOSSEGOR (Nouvelle-Aquitaine)
AVRILLE (Pays-de-la-Loire)	ILE D'OR (Pays-de-la-Loire)
BADEN (Bretagne)	MARCILLY (Centre-Val-de-Loire)
BORDEAUX LAC (Nouvelle-Aquitaine)	MEDOC (Nouvelle-Aquitaine)
CAMPAGNE (Occitanie)	PERIGUEUX (Nouvelle-Aquitaine)
CHANTACO (Nouvelle-Aquitaine)	SAINT DONAT (PACA)
FONTCAUDE (Occitanie)	SAINTES (Nouvelle-Aquitaine)
FRESLONNIERE (Bretagne)	TOURAINE (Centre-Val-de-Loire)

DEUXIEME DIVISION POULE B – VILLARCEAUX

BASSIN BLEU (La Réunion)	MAISON BLANCHE (Auvergne-Rhône-Alpes)
BONDUES (Hauts-de-France)	MEAUX BOUTIGNY (Paris - Ile-de-France)
BOURBON (La Réunion)	OZOIR LA FERRIERE (Paris - Ile-de-France)
BUSSY GUERMANTES (Paris - Ile-de-France)	PRIEURE (Paris - Ile-de-France)
GOLF ACADEMIE 57 (Grand-Est)	ROUEN MONT SAINT AIGNAN (Normandie)
GOLF CLUB DE LYON (Auvergne-Rhône-Alpes)	STADE FRANCAIS (Paris - Ile-de-France)
GRENOBLE CHARMEIL (Auvergne-Rhône-Alpes)	VAL DE SORNE (Bourgogne-Franche-Comté)
LYON SALVAGNY (Auvergne-Rhône-Alpes)	WANTZENAU (Grand-Est)

TROISIEME DIVISION

TROISIEME DIVISION POULE A – RENNES

BARRIERE LA BAULE (Pays-de-la-Loire)	ISLE ADAM (Paris - Ile-de-France)
CAEN (Normandie)	LANNIRON QUIMPER (Bretagne)
CICE-BLOSSAC (Bretagne)	MONT GRIFFON (Paris - Ile-de-France)
DINARD (Bretagne)	OMAHA BEACH (Normandie)
DOMONT MONTMORENCY (Paris - Ile-de-France)	RENNES (Bretagne)
GIF CHEVRY (Paris - Ile-de-France)	SAINT LAURENT (Bretagne)
GRANVILLE (Normandie)	VAL QUEVEN (Bretagne)
HAVRE / OCTEVILLE / MER (Normandie)	VAUDREUIL (Normandie)

TROISIEME DIVISION POULE B – COMBLES EN BARROIS

AMIENS (Hauts-de-France)	LILLE METROPOLE (Hauts-de-France) 1482
BRIGODE (Hauts-de-France)	MAISONS-LAFFITE (Paris - Ile-de-France) 1967
CHAMPAGNE (Hauts-de-France)	MERIGNIES (Hauts-de-France) 2128
FONTAINEBLEAU (Paris - Ile-de-France)	PARIS INT. GC (Paris - Ile-de-France) 0966
GRANGE AUX ORMES (Grand-Est)	REIMS (Grand-Est) 0019
HARDELOT (Hauts-de-France)	STRASBOURG (Grand-Est) 0032
ISABELLA (Paris - Ile-de-France)	VILLARCEAUX (Paris - Ile-de-France) 0108
LE GOLF NATIONAL (Paris - Ile-de-France)	WIMEREUX (Hauts-de-France) 0062

TROISIEME DIVISION POULE C – NIORT

AIGUELEZE (Occitanie)	LA NIVELLE (Nouvelle-Aquitaine)
ANGOULEME HIRONDELLE (Nouvelle-Aquitaine)	LA PREE (Nouvelle-Aquitaine)
BORDELAIS (Nouvelle-Aquitaine)	LA RAMEE (Occitanie)
CASTRES (Occitanie)	LACANAU ARDILOUSE (Nouvelle-Aquitaine)
CHÂTEAU DE CHEVERNY (Centre-Val-de-Loire)	LALOUBERE (Occitanie)
CHIBERTA (Nouvelle-Aquitaine)	ROYAN (Nouvelle-Aquitaine)
COGNAC (Nouvelle-Aquitaine)	SAINT EMILIONNAIS (Nouvelle-Aquitaine)
HAUT POITOU (Nouvelle-Aquitaine)	TOULOUSE SEILH (Occitanie)

TROISIEME DIVISION POULE D – ALBON

AIX MARSEILLE (PACA)	OLD COURSE CANNES (PACA)
BESANCON (Bourgogne-Franche-Comté)	OPIO VALBONNE (PACA)
BOSSEY (Auvergne-Rhône-Alpes)	PIC SAINT LOUP (Occitanie)
CHALON SUR SAONE (Bourgogne-Franche-Comté)	ROCHAT (Bourgogne-Franche-Comté)
CHASSAGNE (Bourgogne-Franche-Comté)	SAINT ETIENNE (Auvergne-Rhône-Alpes)
DIJON BOURGOGNE (Bourgogne-Franche-Comté)	TERRE BLANCHE (PACA)
ESERY (Auvergne-Rhône-Alpes)	VALCROS (PACA)
GIEZ (Auvergne-Rhône-Alpes)	VOLCANS (Auvergne-Rhône-Alpes)

La CSSN se réserve le droit de modifier ces poules.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
1^{ERE} DIVISION NATIONALE U16 GARÇONS
TROPHEE JEAN-LOUIS DUPONT**

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

U14 : nés en 2009 ou après et **Minimes** : 15 et 16 ans, nés en 2007 et 2008.

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2-2 (8)

Marquage du terrain : Les appareils de mesure de distance n'étant pas autorisés, le club devra mettre, sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (peinture ou autre) 50m, 100m, 150m. Ce marquage doit être effectif dès la partie de reconnaissance officielle.

FORME DE JEU

Pour chaque tour de stroke play et pour chaque rencontre (Foursomes et/ou Simples), un joueur né en 2009 ou après doit **obligatoirement** faire partie de l'équipe.

Pour cette disposition, lors de la phase finale pour le titre, l'ensemble foursomes et simples est considéré comme constituant un tour.

Distance de jeu préconisée :

Repères Minimes garçons

Une seule marque de départ sera utilisée pour l'ensemble des participants quel que soit leur âge et leur index.

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^{ème} jour

5 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour le titre :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^{ème} jour : ¼ de finale

4^{ème} jour : ½ finales

5^{ème} jour : finale

③ Phase finale pour les barrages :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

3^{ème} jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Trophée Jean-Louis DUPONT confié au Club de l'équipe gagnante pendant la remise des prix
Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 2^{EME} DIVISION NATIONALE U16 GARÇONS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

U14 : nés en 2009 ou après et **Minimes** : 15 et 16 ans, nés en 2007 et 2008.

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2-2 (8)

Marquage du terrain : Les appareils de mesure de distance n'étant pas autorisés, le club devra mettre, sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (peinture ou autre) 50m, 100m, 150m. Ce marquage doit être effectif dès la partie de reconnaissance officielle.

FORME DE JEU

Pour chaque tour de stroke play et pour chaque rencontre (Foursomes et/ou Simples), un joueur né en 2009 ou après doit **obligatoirement** faire partie de l'équipe.

Pour cette disposition, lors de la phase finale pour la montée, l'ensemble foursomes et simples est considéré comme constituant un tour.

Distance de jeu préconisée :

Repères Benjamins

Une seule marque de départ sera utilisée pour l'ensemble des participants quel que soit leur âge et leur index.

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^{ème} jour

5 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^{ème} jour : ¼ de finale

4^{ème} jour : ½ finales

③ Phase finale pour les barrages :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

3^{ème} jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
3^{EME} DIVISION NATIONALE U16 GARÇONS**

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

U14 : nés en 2009 ou après et **Minimes** : 15 et 16 ans, nés en 2007 et 2008.

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2-2 (8)

Marquage du terrain : Les appareils de mesure de distance n'étant pas autorisés, le club devra mettre, sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (peinture ou autre) 50m, 100m, 150m. Ce marquage doit être effectif dès la partie de reconnaissance officielle.

FORME DE JEU

Pour chaque tour de stroke play et pour chaque rencontre (Foursomes et/ou Simples), un joueur né en 2009 ou après doit **obligatoirement** faire partie de l'équipe.

Pour cette disposition, lors de la phase finale pour la montée, l'ensemble foursomes et simples est considéré comme constituant un tour.

Distance de jeu préconisée :

Repères Benjamins

Une seule marque de départ sera utilisée pour l'ensemble des participants quel que soit leur âge et leur index.

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^{ème} jour

5 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^{ème} jour : ¼ de finale

4^{ème} jour : ½ finales

③ Phase finale pour les barrages :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe: **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

3^{ème} jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

INTERCLUBS PAR EQUIPES PROMOTION U16 GARÇONS PHASE INTERREGIONALE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à une seule équipe par Club qui n'a pas déjà une équipe dans les divisions nationales U16 garçons.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

U14 : nés en 2009 ou après et **Minimes :** 15 et 16 ans, nés en 2007 et 2008.

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2-2 (8)

Marquage du terrain : Les appareils de mesure de distance n'étant pas autorisés, le club devra mettre, sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (peinture ou autre) 50m, 100m, 150m. Ce marquage doit être effectif dès la partie de reconnaissance officielle.

FORME DE JEU

Pour chaque tour, un joueur né en 2009 ou après doit **obligatoirement** faire partie de l'équipe.

Distance de jeu préconisée :

Repères Benjamins

Une seule marque de départ sera utilisée pour l'ensemble des participants quel que soit leur âge et leur index.

Forme de jeu préconisée :

Le nombre d'équipes sera limité en fonction de la période (cf. cahier des charges des Grands Prix) et elles seront retenues par ordre d'arrivée des inscriptions.

Epreuve sur 2 jours :

5 joueurs / score maximum (9 coups par trou) / 36 trous / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Selon la Ligue ou l'Inter région, les meilleures équipes selon l'ordre du classement final monteront en division nationale.

Chaque Inter région est libre de mettre en place une forme de jeu différente pour cette épreuve et de limiter le nombre d'équipes participantes.

Cependant, le nombre de joueurs par équipe doit rester identique à celui de la division, aussi bien en stroke play qu'en match play.

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve. Si le nombre maximum d'équipes n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la ligue peut accepter des inscriptions supplémentaires jusqu'à 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 3^{ème} division.

**INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION U16 GARÇONS
QUOTAS 2023 PAR INTER REGIONS**

Quota de base :

Les quotas sont principalement calculés à partir du nombre de Clubs participants à chaque inter région.

Les équipes des départements, territoires et pays ultramarins sont comptabilisées dans l'Inter région dans laquelle elles ont effectivement participé.

Inter régions		DATE & LIEU
SUD OUEST Nouvelle-Aquitaine		
OUEST Bretagne, Centre Val de Loire, Pays de la Loire		
PARIS - ILE-DE-FRANCE Paris - Ile-de-France		
EST Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est		
NORD Hauts-de-France, Normandie		
SUD Occitanie		
EST Auvergne-Rhône-Alpes, Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur		
Total	16	

1.2.3-2 PAR EQUIPES DAMES

DIVISIONS DAMES 2023

PREMIERE DIVISION
OMAHA BEACH

Vainqueur en 2022	Finaliste en 2022
RACING CLUB DE FRANCE (Paris - Ile-de-France)	PARIS COUNTRY CLUB (Paris - Ile-de-France)
BORDELAIS (Nouvelle-Aquitaine)	PALMOLA (Occitanie)
GOLF CLUB DE LYON (Auvergne-Rhône-Alpes)	SAINT CLOUD (Paris - Ile-de-France)
GOLF CLUB DE TOULOUSE (Occitanie)	SAINT GERMAIN (Paris - Ile-de-France)
GRENOBLE CHARMEIL (Auvergne-Rhône-Alpes)	SAINT NOM LA BRETECHE (Paris - Ile-de-France)
MIONNAY (Auvergne-Rhône-Alpes)	VALESCURE (PACA)
Montent de 2 ^e Division	
CANNES MOUGINS (PACA)	ILE D'OR (Pays-de-la-Loire)
CHANTILLY (Hauts-de-France)	VALCROS (PACA)

DEUXIEME DIVISION

DEUXIEME DIVISION
POULE A – AMIENS

AMIENS (Hauts-de-France)	FRESLONNIERE (Bretagne)
BONDUES (Hauts-de-France)	GOLF ACADEMIE 57 (Grand-Est)
BRIGODE (Hauts-de-France)	HARDELOT (Hauts-de-France)
BUSSY GUERMANTES (Paris - Ile-de-France)	LA PREE (Nouvelle-Aquitaine)
CAEN (Normandie)	LE SART (Hauts-de-France)
DINARD (Bretagne)	REIMS (Grand-Est)
FONTAINEBLEAU (Paris - Ile-de-France)	SAINT LAURENT (Bretagne)
FOURQUEUX (Paris - Ile-de-France)	STRASBOURG (Grand-Est)

DEUXIEME DIVISION
POULE B – ARIEGE

BASTIDE DE LA SALETTE (PACA)	MARCILLY (Centre-Val-de-Loire)
BIARRITZ (Nouvelle-Aquitaine)	MEDOC (Nouvelle-Aquitaine)
BORDEAUX LAC (Nouvelle-Aquitaine)	NIVELLE (Nouvelle-Aquitaine)
CAMPAGNE (Occitanie)	PRIEURE (Paris - Ile-de-France)
CHIBERTA (Nouvelle-Aquitaine)	ROUEN MONT SAINT AIGNAN (Normandie)
GOUVERNEUR (Auvergne-Rhône-Alpes)	SPERONE (Corse)
LE COUDRAY (Paris - Ile-de-France)	STADE FRANÇAIS (Paris - Ile-de-France)
LYON SALVAGNY (Auvergne-Rhône-Alpes)	VOLCANS (Auvergne-Rhône-Alpes)

La répartition des clubs dans les 2^e Divisions A et B a été réalisée par tirage au sort.

TROISIEME DIVISION

TROISIEME DIVISION POULE A – CAEN LA MER

24 HEURES LE MANS (Pays-de-la-Loire)	LES ORMES (Bretagne)
BARRIERE DEAUVILLE (Normandie)	NANTES ERDRE (Pays-de-la-Loire)
CICE BLOSSAC (Bretagne)	OMAHA BEACH (Normandie)
COUTAINVILLE (Normandie)	ORMESSON (Paris - Ile-de-France)
GRANVILLE (Normandie)	RENNES (Bretagne)
ISABELLA (Paris - Ile-de-France)	SAVENAY (Pays-de-la-Loire)
LANNIRON QUIMPER (Bretagne)	ST GILLES X VIE (Pays-de-la-Loire)
LE GOLF NATIONAL (Paris - Ile-de-France)	VAUDREUIL (Normandie)

TROISIEME DIVISION POULE B – PARIS INT. GOLF CLUB

AILETTE (Hauts-de-France)	METZ CHERISEY (Grand-Est)
CHAMPAGNE (Hauts-de-France)	MONT GRIFFON (Paris - Ile-de-France)
CHÂTEAU DE CELY (Paris - Ile-de-France)	NANCY AINGERAY (Grand-Est)
DOMONT MONTMORENCY (Paris - Ile-de-France)	PARIS INT. GC (Paris - Ile-de-France)
KEMPFERHOF (Grand-Est)	TEMPLIERS (Hauts-de-France)
LE TOUQUET (Hauts-de-France)	VAL GRAND (Paris - Ile-de-France)
LES BOULEAUX (Grand-Est)	VILLARCEAUX (Paris - Ile-de-France)
LYS CHANTILLY (Hauts-de-France)	WANTZENAU (Grand-Est)
MERIGNIES (Hauts-de-France)	

TROISIEME DIVISION POULE C – LIMOGES SAINT LAZARE

ARCACHON (Nouvelle-Aquitaine)	PERIGUEUX (Nouvelle-Aquitaine)
CHANTACO (Nouvelle-Aquitaine)	PIC SAINT LOUP (Occitanie)
HAUT POITOU (Nouvelle-Aquitaine)	PICARDIERE (Centre-Val-de-Loire)
HOSSEGOR (Nouvelle-Aquitaine)	ROYAN (Nouvelle-Aquitaine)
LIMOGES (Nouvelle-Aquitaine)	TOULOUSE SEILH (Occitanie)
MAKILA (Nouvelle-Aquitaine)	TOULOUSE TEOULA (Occitanie)
MOLIETS (Nouvelle-Aquitaine)	TOURAIN (Centre-Val-de-Loire)
NIMES VACQUEROLLES (Occitanie)	TOURS ARDREE (Centre-Val-de-Loire)
PAU ARTIGUELOUVE (Nouvelle-Aquitaine)	

TROISIEME DIVISION POULE D – SAINT CLAIR

AIX LES BAINS (Auvergne-Rhône-Alpes)	LESIGNY REVEILLON (Paris - Ile-de-France)
AIX MARSEILLE (PACA)	MONTE CARLO (PACA)
BETHEMONT (Paris - Ile-de-France)	OZOIR LA FERRIERE (Paris - Ile-de-France)
BOSSEY (Auvergne-Rhône-Alpes)	ROCHEFORT (Paris - Ile-de-France)
DIJON BOURGOGNE (Bourgogne-Franche-Comté)	SAINT DONAT (PACA)
DIVONNE (Auvergne-Rhône-Alpes)	SAINT ETIENNE (Auvergne-Rhône-Alpes)
ESERY (Auvergne-Rhône-Alpes)	SPORTING CLUB VICHY (Auvergne-Rhône-Alpes)
LE CLOU (Auvergne-Rhône-Alpes)	VAL DE SORNE (Bourgogne-Franche-Comté)

A la suite d'un ajustement des quotas 2023 et sur décision de la CSSN, le 17^e club de la qualification des poules B et C sera relégué en Promotion sans jouer de match de barrage.

La CSSN se réserve le droit de modifier ces poules.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
1^{ERE} DIVISION NATIONALE DAMES
TROPHEE GOLFERS' CLUB**

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Seules deux joueuses transférées sont autorisées sur chaque fiche de composition d'équipe. Une joueuse sera considérée comme étant « transférée » dès lors qu'elle aura été inscrite sur Extranet, en année N ou N-1, dans une équipe d'un autre club pour une épreuve nationale par équipes ou promotion inter régionale.

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^{ème} jour

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour le titre :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour
Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**
3^{ème} jour : ¼ de finale
4^{ème} jour : ½ finales
5^{ème} jour : finale

③ Phase finale pour les barrages :

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play
Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**
3^{ème} jour : barrages

Pour les phases finales en match play, l'ordre de jeu des simples est laissé au libre choix du capitaine de l'équipe : il n'y a pas d'obligation de classer les joueurs par ordre des index arrondis.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Trophée GOLFERS' CLUB confié au Club de l'équipe gagnante de l'épreuve pendant la remise des prix.
Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 2^{EME} DIVISION NATIONALE DAMES

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Seules deux joueuses transférées sont autorisées sur chaque fiche de composition d'équipe. Une joueuse sera considérée comme étant « transférée » dès lors qu'elle aura été inscrite sur Extranet, en année N ou N-1, dans une équipe d'un autre club pour une épreuve nationale par équipes ou promotion inter régionale.

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

FORME DE JEU

① **Phase de qualification :** 1^{er} et 2^{ème} jour

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② **Phase finale pour la montée :**

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^{ème} jour : ¼ de finale

4^{ème} jour : ½ finales

③ **Phase finale pour les barrages :**

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

3^{ème} jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 3^{EME} DIVISION NATIONALE DAMES

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

FORME DE JEU

❶ **Phase de qualification** : 1^{er} et 2^{ème} jour

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

❷ **Phase finale pour la montée** :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^{ème} jour : ¼ de finale

4^{ème} jour : ½ finales

❸ **Phase finale pour les barrages** :

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

3^{ème} jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

INTERCLUBS PAR EQUIPES PROMOTION DAMES PHASE INTERREGIONALE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à une seule équipe par Club qui n'a pas déjà une équipe dans les divisions nationales Dames.

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

FORME DE JEU

Forme de jeu préconisée :

Le nombre d'équipes sera limité à 24 et elles seront retenues par ordre d'arrivée des inscriptions.

Epreuve sur 2 jours :

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Selon la Ligue ou l'Inter région, les meilleures équipes selon l'ordre du classement final monteront en division nationale.

Chaque Inter région est libre de mettre en place une forme de jeu différente pour cette épreuve et de limiter le nombre d'équipes participantes.

Cependant, le nombre de joueuses par équipe doit rester identique à celui de la division, aussi bien en stroke play qu'en match play.

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Si le nombre maximum d'équipes n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la ligue peut accepter des inscriptions supplémentaires jusqu'à 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux clubs montant en 3^{ème} division.

**INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION DAMES
QUOTAS 2023 PAR INTER REGIONS**

Quota de base :

Les quotas sont principalement calculés à partir du nombre de Clubs participants à chaque inter région.

Les équipes des départements, territoires et pays ultramarins sont comptabilisées dans l'Inter région dans laquelle elles ont effectivement participé.

Inter régions		DATE ET LIEU
SUD OUEST Nouvelle-Aquitaine		
OUEST Bretagne, Centre Val de Loire, Pays de la Loire		
PARIS - ILE-DE-FRANCE Paris - Ile-de-France		
EST Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est		
NORD Hauts-de-France, Normandie		
SUD Occitanie		
SUD EST Auvergne-Rhône-Alpes, Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur		
Total	16	

DIVISIONS MID-AMATEURS DAMES 2023

PREMIERE DIVISION VAUGOUARD

Vainqueur en 2022	Finaliste en 2022
RACING CLUB DE FRANCE (Paris - Ile-de-France)	SAINT CLOUD (Paris - Ile-de-France)
BONDUES (Hauts-de-France)	LE SART (Hauts-de-France)
BORDELAIS (Nouvelle-Aquitaine)	LYON SALVAGNY (Auvergne-Rhône-Alpes)
CHIBERTA (Nouvelle-Aquitaine)	PALMOLA (Occitanie)
COUDRAY MONTCEAU (Paris - Ile-de-France)	PRIEURE (Paris - Ile-de-France)
FOURQUEUX (Paris - Ile-de-France)	SAINT GERMAIN (Paris - Ile-de-France)
GOLF CLUB DE TOULOUSE (Occitanie)	SAINT NOM LA BRETECHE (Paris - Ile-de-France)
GOUVERNEUR (Auvergne-Rhône-Alpes)	STADE FRANÇAIS (Paris - Ile-de-France)
ILE D'OR (Pays-de-la-Loire)	SPERONE (Corse)
LA PREE (Nouvelle-Aquitaine)	SPORTING CLUB VICHY (Auvergne-Rhône-Alpes)
Montent de 2 ^e Division	
BIARRITZ (Nouvelle-Aquitaine)	ISABELLA (Paris - Ile-de-France)
CHANTILLY (Hauts-de-France)	VAL GRAND (Paris - Ile-de-France)

DEUXIEME DIVISION POULE A – LA BRESSE

AIX LES BAINS (Auvergne-Rhône-Alpes)	MEDOC (Nouvelle-Aquitaine)
AIX MARSEILLE (PACA)	METZ CHERISEY (Grand-Est)
AMNEVILLE (Grand-Est)	MIONNAY (Auvergne-Rhône-Alpes)
BESANCON (Bourgogne-Franche-Comté)	NANCY PULNOY (Grand-Est)
BORDEAUX LAC (Nouvelle-Aquitaine)	NIMES VACQUEROLLES (Occitanie)
BOSSEY (Auvergne-Rhône-Alpes)	ORLEANS LIMERE (Centre-Val-de-Loire)
BOURGES (Centre-Val-de-Loire)	PESSAC (Nouvelle-Aquitaine)
CAMPAGNE (Occitanie)	SAINT ETIENNE (Auvergne-Rhône-Alpes)
DIVONNE (Auvergne-Rhône-Alpes)	STRASBOURG (Grand-Est)
FONTAINEBLEAU (Paris - Ile-de-France)	TOULOUSE TEOULA (Occitanie)
FOREZ (Auvergne-Rhône-Alpes)	TOURAIN (Centre-Val-de-Loire)
GOLF CLUB DE LYON (Auvergne-Rhône-Alpes)	TOURS ARDREE (Centre-Val-de-Loire)

POULE B – DIEPPE

AMIENS (Hauts-de-France)	MEAUX BOUTIGNY (Paris - Ile-de-France)
BADEN (Bretagne)	MERIGNIES (Hauts-de-France)
BARRIERE LA BAULE (Pays-de-la-Loire)	PARIS INT. GC (Paris - Ile-de-France)
BETHEMONT (Paris - Ile-de-France)	RENNES (Bretagne)
BUSSY GUERMANTES (Paris - Ile-de-France)	SABLES D'OR LES PINS (Bretagne)
CHÂTEAU DE CELY (Paris - Ile-de-France)	SAINT CAST (Bretagne)
DINARD (Bretagne)	SAINT GERMAIN/CORBEIL (Paris - Ile-de-France)
DOMONT MONTMORENCY (Paris - Ile-de-France)	SAINT LAURENT (Bretagne)
HARDELOT (Hauts-de-France)	SAINT QUENTIN EN YVELINES (Paris - Ile-de-France)
ISLE ADAM (Paris - Ile-de-France)	VAUDREUIL (Normandie)
LE TOUQUET (Hauts-de-France)	VILLACOUBLAY (Paris - Ile-de-France)
MARIVAUX (Paris - Ile-de-France)	WIMEREUX (Hauts-de-France)

TROISIEME DIVISION

**TROISIEME DIVISION
POULE A – GRENOBLE BRESSON**

AIX EN PROVENCE (PACA)	JOYENVAL (Paris - Ile-de-France)
BITCHE (Grand-Est)	LAC D'ANNECY (Auvergne-Rhône-Alpes)
BOULEAUX (Grand-Est)	MONTPELLIER MASSANE (Occitanie)
BRIVE PLANCHETORTE (Nouvelle-Aquitaine)	NANCY AINGERAY (Grand-Est)
CHANTACO (Nouvelle-Aquitaine)	PAU ARTIGUELOUVE (Nouvelle-Aquitaine)
CHÂTEAU DE CHEVERNY (Centre-Val-de-Loire)	PIC SAINT LOUP (Occitanie)
EPINAL (Grand-Est)	PONT ROYAL (PACA)
FONTCAUDE (Occitanie)	PORCELAINE (Nouvelle-Aquitaine)
FORET D'ORIENT (Grand-Est)	RHIN (Grand-Est)
GRENOBLE BRESSON (Auvergne-Rhône-Alpes)	TOULOUSE SEILH (Occitanie)
GRENOBLE CHARMEIL (Auvergne-Rhône-Alpes)	VALCROS (PACA)
HOSSEGOR (Nouvelle-Aquitaine)	VOLCANS (Auvergne-Rhône-Alpes)

**TROISIEME DIVISION
POULE B – PLOEMEUR-OCEAN**

AILETTE (Hauts-de-France)	HAVRE / OCTEVILLE / MER (Normandie)
ANGERS (Pays-de-la-Loire)	LAVAL (Pays-de-la-Loire)
APREMONT (Hauts-de-France)	LE MANS GC SARGE (Pays-de-la-Loire)
BARRIERE DEAUVILLE (Normandie)	LILLE METROPOLE (Hauts-de-France)
BRIGODE (Hauts-de-France)	LYS CHANTILLY (Hauts-de-France)
CARQUEFOU (Pays-de-la-Loire)	MORMAL (Hauts-De-France)
CHAMPAGNE (Hauts-de-France)	NANTES ERDRE (Pays-de-la-Loire)
CHOLET (Pays-de-la-Loire)	PLOEMEUR-OCEAN (Bretagne)
CICÉ-BLOSSAC (Bretagne)	ROCHEFORT (Paris - Ile-de-France)
COUTAINVILLE (Normandie)	SAINT AUBIN (Paris - Ile-de-France)
FORET DE CHANTILLY (Hauts-De-France)	SAINT MALO (Bretagne)
GRANVILLE (Normandie)	VILLARCEAUX (Paris - Ile-de-France)

La CSSN se réserve le droit de modifier ces poules.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
1^{ERE} DIVISION NATIONALE MID-AMATEURS DAMES
TROPHÉE COTNAREANU

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
 Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^{ème} jour

4 joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour le titre :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour sauf le 3^{ème} jour

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^{ème} jour matin : ¼ de finale

3^{ème} jour après-midi : ½ finales

4^{ème} jour : finale

③ Phase finale pour les barrages :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 16 dernières équipes jouent pour le maintien et seront réparties dans un tableau de match play :

3^{ème} jour : 1^{er} tour de barrages

4^{ème} jour : 2^{ème} tour de barrages pour les équipes perdantes du 1^{er} tour

Le tableau des barrages sera adapté en fonction du nombre d'équipes.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Trophée COTNAREANU confié au Club de l'équipe vainqueur pendant la remise des prix.

Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 2^{EME} DIVISION NATIONALE MID-AMATEURS DAMES

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

❶ **Phase de qualification** : 1^{er} et 2^{ème} jour

4 joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

❷ **Phase finale pour la montée** :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^{ème} jour : ¼ de finale

4^{ème} jour : ½ finales

❸ **Phase finale pour les barrages** :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 16 dernières équipes jouent pour le maintien et seront réparties dans un tableau de match play :

3^{ème} jour : 1^{er} tour de barrages

4^{ème} jour : 2^{ème} tour de barrages pour les équipes perdantes du 1^{er} tour

Le tableau des barrages sera adapté en fonction du nombre d'équipes.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
3^{EME} DIVISION NATIONALE MID-AMATEURS DAMES

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
 Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

❶ **Phase de qualification :** 1^{er} et 2^{ème} jour

4 joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

❷ **Phase finale pour la montée :** 3^{ème} jour

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

❸ **Phase finale pour les barrages :** 3^{ème} jour

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 16 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe :

16 v 17 ; 15 v 18 ; 14 v 19 ; 13 v 20 ; 12 v 21 ; 11 v 22 ; 10 v 23 ; 9 v 24

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux 4 équipes vainqueurs de la phase finale.

INTERCLUBS PAR EQUIPES PROMOTION A ET B MID-AMATEURS DAMES

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les Clubs :

Ouvert à une seule équipe par Club qui n'a pas déjà une équipe en division nationale Mid-Amateurs Dames.
Le nombre d'équipes sera limité à 36 par promotion (une seule équipe par Club) et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

Jusqu'au 2 avril :

- 1) Classement au dernier Mérite des Clubs Dames ;
- 2) Somme des points des joueuses présentes au Mérite National Mid-Amateurs Dames à la date de clôture des inscriptions des Clubs.
- 3) La date d'inscription de l'équipe.

Après le 2 avril :

- 1) Arrivée des inscriptions

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^{ème} jour

4 joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée : 3^{ème} jour

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les **X** premières équipes par promotion jouent pour la montée en 3^{ème} division en élimination directe :

16 clubs en tout monteront des promotions en 3^{ème} division.

Le nombre de clubs qualifiés et la forme de jeu par promotion seront déterminés à la clôture des inscriptions des clubs en fonction du nombre d'inscrits.

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 3^{ème} division.

DIVISIONS SENIORS DAMES 2023

PREMIERE DIVISION ROYAN

Vainqueur en 2022 DINARD (Bretagne)	Finaliste en 2022 SAINT DONAT (PACA)
AIX LES BAINS (Auvergne-Rhône-Alpes)	PALMOLA (Occitanie)
AIX MARSEILLE (PACA)	PORCELAINE (Nouvelle-Aquitaine)
ARCACHON (Nouvelle-Aquitaine)	RACING CLUB DE FRANCE (Paris - Ile-de-France)
BIARRITZ (Nouvelle-Aquitaine)	SAINT CLOUD (Paris - Ile-de-France)
BORDELAIS (Nouvelle-Aquitaine)	SAINT GERMAIN (Paris - Ile-de-France)
CANNES MOUGINS (PACA)	SAINT LAURENT (Bretagne)
CHIBERTA (Nouvelle-Aquitaine)	SAINT NOM LA BRETECHE (Paris - Ile-de-France)
FONTAINEBLEAU (Paris - Ile-de-France)	STADE FRANÇAIS (Paris - Ile-de-France)
LE TOUQUET (Hauts-de-France)	VALESCURE (PACA)
Montent de 2 ^e Division	
CHANTILLY (Hauts-de-France)	NIMES VACQUEROLLES (Occitanie)
CHATEAU D'AVOISE (Bourgogne-Franche-Comté)	RENNES (Bretagne)

DEUXIEME DIVISION POULE A – ROUEN MONT SAINT AIGNAN

AMIENS (Hauts-de-France)	MEAUX BOUTIGNY (Paris - Ile-de-France)
BADEN (Bretagne)	MERIGNIES (Hauts-de-France)
BARRIERE LA BAULE (Pays-de-la-Loire)	METZ CHERISEY (Grand-Est)
BUSSY GUERMANTES (Paris - Ile-de-France)	MONT GRIFFON (Paris - Ile-de-France)
CARQUEFOU (Pays-de-la-Loire)	NANCY PULNOY (Grand-Est)
FOURQUEUX (Paris - Ile-de-France)	PARIS INT. GC (Paris - Ile-de-France)
HARDELOT (Hauts-de-France)	PRIEURE (Paris - Ile-de-France)
HAVRE / OCTEVILLE / MER (Normandie)	RARAY (Hauts-de-France)
ILE D'OR (Pays-de-la-Loire)	ROUEN MONT SAINT AIGNAN (Normandie)
ISABELLA (Paris - Ile-de-France)	SAINT CAST (Bretagne)
ISLE ADAM (Paris - Ile-de-France)	SAINT MALO (Bretagne)
LE MANS GC SARGE (Pays-de-la-Loire)	VILLARCEAUX (Paris - Ile-de-France)

POULE B – HAUTE AUVERGNE

BOSSEY (Auvergne-Rhône-Alpes)	MONTPELLIER MASSANE (Occitanie)
CHANTACO (Nouvelle-Aquitaine)	OLD COURSE CANNES (PACA)
COUDRAY MONTCEAU (Paris - Ile-de-France)	PESSAC (Nouvelle-Aquitaine)
GOLF CLUB DE LYON (Auvergne-Rhône-Alpes)	SAINT CYPRIEN (Occitanie)
GRENOBLE BRESSON (Auvergne-Rhône-Alpes)	SAINT GERMAIN/CORBEIL (Paris - Ile-de-France)
HAUT-POITOU (Nouvelle-Aquitaine)	SPORTING CLUB VICHY (Auvergne-Rhône-Alpes)
HOSSEGOR (Nouvelle-Aquitaine)	TOULOUSE SEILH (Occitanie)
JOYENVAL (Paris - Ile-de-France)	TOURAIN (Centre-Val-de-Loire)
LYON SALVAGNY (Auvergne-Rhône-Alpes)	VAL DE L'INDRE (Centre-Val-de-Loire)
MIONNAY (Auvergne-Rhône-Alpes)	VALCROS (PACA)
MOLIETS (Nouvelle-Aquitaine)	VALGARDE (PACA)
MONTE CARLO (PACA)	VILLACOUBLAY (Paris - Ile-de-France)

TROISIEME DIVISION

**TROISIEME DIVISION
POULE A – LA PREZE**

BAUGE (Pays-de-la-Loire)	NANTES VIGNEUX (Pays-de-la-Loire)
BORDEAUX LAC (Nouvelle-Aquitaine)	ODET (Bretagne)
BRIVE PLANCHETORTE (Nouvelle-Aquitaine)	PAU ARTIGUELOUVE (Nouvelle-Aquitaine)
CHÂTEAU DE CHEVERNY (Centre-Val-de-Loire)	PAU GOLF CLUB 1856 (Nouvelle-Aquitaine)
CICE-BLOSSAC (Bretagne)	SAINT QUENTIN EN YVELINES (Paris - Ile-de-France)
COUTAINVILLE (Normandie)	SAINTES (Nouvelle-Aquitaine)
FRESLONNIERE (Bretagne)	ST GILLES X VIE (Pays-de-la-Loire)
GRANVILLE (Normandie)	TARBES TUMULUS (Occitanie)
LA DOMANGERE (Pays-de-la-Loire)	TOULOUSE TEOULA (Occitanie)
LA NIVELLE (Nouvelle-Aquitaine)	TOURS ARDREE (Centre-Val-de-Loire)
LACANAU ARDILOUSE (Nouvelle-Aquitaine)	VIGIERS (Nouvelle-Aquitaine)
MEDOC (Nouvelle-Aquitaine)	VILLENAVE D'ORNON (Nouvelle-Aquitaine)

**TROISIEME DIVISION
POULE B – CHÂTEAU D'AVOISE**

AIX EN PROVENCE (PACA)	FOREZ (Auvergne-Rhône-Alpes)
AMMERSCHWIHR (Grand-Est)	GAP (PACA)
AMNEVILLE (Grand-Est)	LAC D'ANNECY (Auvergne-Rhône-Alpes)
BESANCON (Bourgogne-Franche-Comté)	LYS CHANTILLY (Hauts-de-France)
BONDUES (Hauts-de-France)	MARIVAUX (Paris - Ile-de-France)
BOULEAUX (Grand-Est)	NANCY AINGERAY (Grand-Est)
CHAMPAGNE (Hauts-de-France)	SAINT ETIENNE (Auvergne-Rhône-Alpes)
CHÂTEAU DE BOURNEL (Bourgogne-Franche Comte)	STRASBOURG (Grand-Est)
DOMONT MONTMORENCY (Paris - Ile-de-France)	TEMPLIERS (Hauts-de-France)
DUNKERQUE (Hauts-de-France)	TROIS VALLONS (Auvergne-Rhône-Alpes)
EPINAL (Grand-Est)	VAL DE SORNE (Bourgogne-Franche-Comté)
ESERY (Auvergne-Rhône-Alpes)	WIMEREUX (Hauts-de-France)

La CSSN se réserve le droit de modifier ces poules.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
1^{ERE} DIVISION NATIONALE SENIORS DAMES
TROPHÉE DE LA COMMISSION FEMININE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
 Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^{ème} jour

4 joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour le titre :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^{ème} jour : ¼ de finale

4^{ème} jour : ½ finales

5^{ème} jour : finale

③ Phase finale pour les barrages :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 16 dernières équipes jouent pour le maintien et seront réparties dans un tableau de match play :

3^{ème} jour : 1^{er} tour de barrages

4^{ème} jour : 2^{ème} tour de barrages pour les équipes perdantes du 1^{er} tour

Le tableau des barrages sera adapté en fonction du nombre d'équipes.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Trophée de la Commission Féminine confié au Club de l'équipe gagnante de l'épreuve pendant la remise des prix.

Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 2^{EME} DIVISION NATIONALE SENIORS DAMES

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

❶ **Phase de qualification** : 1^{er} et 2^{ème} jour

4 joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

❷ **Phase finale pour la montée** :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^{ème} jour : ¼ de finale

4^{ème} jour : ½ finales

❸ **Phase finale pour les barrages** :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 16 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe :

10 v 23 ; 15 v 18 ; 14 v 19 ; 11 v 22 ; 12 v 21 ; 13 v 20 ; 16 v 17 ; 9 v 24

3^{ème} jour : barrages

4^{ème} jour : 2^{ème} tour de barrages pour les équipes perdantes du 1^{er} tour

Le tableau des barrages sera adapté en fonction du nombre d'équipes.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 3^{EME} DIVISION NATIONALE SENIORS DAMES

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

❶ **Phase de qualification** : 1^{er} et 2^{ème} jour

4 joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

❷ **Phase finale pour la montée** : 3^{ème} jour

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

❸ **Phase finale pour les barrages** :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 16 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe :

16 v 17 ; 15 v 18 ; 14 v 19 ; 13 v 20 ; 12 v 21 ; 11 v 22 ; 10 v 23 ; 9 v 24

3^{ème} jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux 4 équipes vainqueurs de la phase finale.

INTERCLUBS PAR EQUIPES PROMOTION A ET B SENIORS DAMES

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les Clubs :

Ouvert à une seule équipe par Club qui n'a pas déjà une équipe en division nationale Séniors Dames.
Le nombre d'équipes sera limité à 26 par promotion (une seule équipe par Club) et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

Jusqu'au 11 juin :

- 1) Classement au dernier Mérite des Clubs Dames ;
- 2) Somme des points des joueuses présentes au Mérite National Seniors Dames à la date de clôture des inscriptions des Clubs.
- 3) La date d'inscription de l'équipe.

Après le 11 juin :

- 1) Arrivée des inscriptions

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^{ème} jour

4 joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée : 3^{ème} jour

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les **X** premières équipes jouent pour la montée en 3^{ème} division en élimination directe :

16 clubs en tout monteront des promotions en 3^{ème} division.

Le nombre de clubs qualifiés par promotion et la forme de jeu seront déterminés à la clôture des inscriptions des clubs en fonction du nombre d'inscrits.

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 3^{ème} division.

1.2.3-3 PAR EQUIPES MESSIEURS

DIVISIONS MESSIEURS 2023

PREMIERE DIVISION SAINT NOM LA BRETECHE

Vainqueur en 2022	Finaliste en 2022
SAINT CLOUD (Paris - Ile-de-France)	BIARRITZ (Nouvelle-Aquitaine)
AMIENS (Hauts-de-France)	DOMAINE DE MANVILLE (PACA)
BORDEAUX LAC (Nouvelle-Aquitaine)	PALMOLA (Occitanie)
BORDELAIS (Nouvelle-Aquitaine)	SAINT GERMAIN (Paris - Ile-de-France)
CAMPAGNE (Occitanie)	SAINT NOM LA BRETECHE (Paris - Ile-de-France)
CANNES MOUGINS (PACA)	TERRE BLANCHE (PACA)
Montent de 2 ^e Division	
AIX MARSEILLE (PACA)	PREISCH (Grand-Est)
ALBI LASBORDES (Occitanie)	RACING CLUB DE FRANCE (Paris - Ile-de-France)

DEUXIEME DIVISION

DEUXIEME DIVISION POULE A – CHANTILLY

ARCACHON (Nouvelle-Aquitaine)	LYON SALVAGNY (Auvergne-Rhône-Alpes)
BASTIDE DE LA SALETTE (PACA)	MARCILLY (Centre-Val-de-Loire)
BONDUES (Hauts-de-France)	MIONNAY (Auvergne-Rhône-Alpes)
CHANTILLY (Hauts-de-France)	PRIEURE (Paris - Ile-de-France)
FONTAINEBLEAU (Paris - Ile-de-France)	RARAY (Hauts-de-France)
FRESLONNIERE (Bretagne)	SEIGNOSSE (Nouvelle-Aquitaine)
GOLF CLUB DE LYON (Auvergne-Rhône-Alpes)	STADE FRANÇAIS (Paris - Ile-de-France)
LA NIVELLE (Nouvelle-Aquitaine)	STRASBOURG (Grand-Est)

DEUXIEME DIVISION POULE B – PERIGUEUX

24 HEURES LE MANS (Pays-de-la-Loire)	MEDOC (Nouvelle-Aquitaine)
BUSSY GUERMANTES (Paris - Ile-de-France)	MERIGNIES (Hauts-de-France)
CHANTACO (Nouvelle-Aquitaine)	MONT GRIFFON (Paris - Ile-de-France)
FOURQUEUX (Paris - Ile-de-France)	NANTES VIGNEUX (Pays-de-la-Loire)
GOLF CLUB DE TOULOUSE (Occitanie)	PARIS COUNTRY CLUB (Paris - Ile-de-France)
HAVRE / OCTEVILLE / MER (Normandie)	PERIGUEUX (Nouvelle-Aquitaine)
HOSSEGOR (Nouvelle-Aquitaine)	SAINT GERMAIN/CORBEIL (Paris - Ile-de-France)
LE SART (Hauts-de-France)	TOURAIN (Centre-Val-de-Loire)

La répartition des clubs dans les 2^e Divisions A et B a été réalisée par tirage au sort.

TROISIEME DIVISION

TROISIEME DIVISION POULE A – ODET

ANGERS (Pays-de-la-Loire)	LES ORMES (Bretagne)
BARRIERE LA BAULE (Pays-de-la-Loire)	NANTES ERDRE (Pays-de-la-Loire)
CICE-BLOSSAC (Bretagne)	ODET (Bretagne)
CRECY GOLF (Paris - Ile-de-France)	PARIS INT. GC (Paris - Ile-de-France)
DINARD (Bretagne)	PLENEUF VAL ANDRE (Bretagne)
GRANVILLE (Normandie)	RENNES (Bretagne)
ILE D'OR (Pays-de-la-Loire)	ROUEN MONT SAINT AIGNAN (Normandie)
LA DOMANGERE (Pays-de-la-Loire)	VAL QUEVEN (Bretagne)

TROISIEME DIVISION POULE B – BETHEMONT

AILETTE (Hauts-de-France)	HARDELOT (Hauts-de-France)
BETHEMONT (Paris - Ile-de-France)	ISLE ADAM (Paris - Ile-de-France)
BOULEAUX (Grand-Est)	KEMPFERHOF (Grand-Est)
BRIGODE (Hauts-de-France)	MEAUX BOUTIGNY (Paris - Ile-de-France)
CHÂTEAU DE CHAILLY (Bourgogne-Franche-Comté)	METZ CHERISEY (Grand-Est)
DOMONT MONTMORENCY (Paris - Ile-de-France)	MORFONTAINE (Hauts-de-France)
GOLF ACADEMIE 57 (Grand-Est)	VILLARCEAUX (Paris - Ile-de-France)
GRANGE AUX ORMES (Grand-Est)	WIMEREUX (Hauts-de-France)

TROISIEME DIVISION POULE C – PESSAC

ANGOULEME HIRONDELLE (Nouvelle-Aquitaine)	LOURDES (Occitanie)
CASTELJALOUX (Nouvelle-Aquitaine)	OZOIR LA FERRIERE (Paris - Ile-de-France)
CHIBERTA (Nouvelle-Aquitaine)	PAU GOLF CLUB 1856 (Nouvelle-Aquitaine)
COGNAC (Nouvelle-Aquitaine)	PESSAC (Nouvelle-Aquitaine)
COMMINGES (Occitanie)	PORCELAINE (Nouvelle-Aquitaine)
FONTCAUDE (Occitanie)	ROYAN (Nouvelle-Aquitaine)
LA PREE (Nouvelle-Aquitaine)	TOULOUSE SEILH (Occitanie)
LA RAMEE (Occitanie)	VAL GRAND (Paris - Ile-de-France)

TROISIEME DIVISION POULE D – VALESCURE

AIX LES BAINS (Auvergne-Rhône-Alpes)	LAC D'ANNECY (Auvergne-Rhône-Alpes)
AVIGNON CHATEAUBLANC (PACA)	PONT ROYAL (PACA)
BOSSEY (Auvergne-Rhône-Alpes)	SAINT DONAT (PACA)
CHALON SUR SAONE (Bourgogne-Franche-Comté)	SAUMANE (PACA)
CHASSAGNE (Bourgogne-Franche-Comté)	VAL DE SORNE (Bourgogne-Franche-Comté)
ESERY (Auvergne-Rhône-Alpes)	VALCROS (PACA)
GOVERNEUR (Auvergne-Rhône-Alpes)	VALESCURE (PACA)
GRENOBLE CHARMEIL (Auvergne-Rhône-Alpes)	VOLCANS (Auvergne-Rhône-Alpes)

QUATRIEME DIVISION

QUATRIEME DIVISION POULE A – LAVAL

ALENCON EN ARCONNAY (Pays-de-la-Loire)	CARQUEFOU (Pays de la Loire)
ANJOU (Pays-de-la-Loire)	CORNOUAILLE (Bretagne)
AVRILLE (Pays-de-la-Loire)	GUERANDE (Pays-de-la-Loire)
BADEN (Bretagne)	LAVAL (Pays-de-la-Loire)
BAUGE (Pays-de-la-Loire)	SABLE SOLESMES (Pays-de-la-Loire)
BOIS D'O (Centre-Val-de-Loire)	SAINT LAURENT (Bretagne)
BREST IROISE (Bretagne)	SAINT-SAMSON (Bretagne)
CARANTEC (Bretagne)	SAVENAY (Pays-de-la-Loire)

QUATRIEME DIVISION POULE B – METZ TECHNOPOLE

ALSACE GOLF LINKS (Grand-Est)	METZ TECHNOPOLE (Grand-Est)
ARC EN BARROIS (Grand-Est)	NANCY PULNOY (Grand-Est)
CHAMPAGNE (Hauts-de-France)	ORMESSON (Paris - Ile-de-France)
COMBLES EN BARROIS (Grand-Est)	REIMS (Grand-Est)
EPINAL (Grand-Est)	RHIN (Grand-Est)
GUERVILLE (Paris - Ile-de-France)	TROYES LA CORDELIERE (Grand-Est)
MAISONS-LAFFITE (Paris - Ile-de-France)	WANTZENAU (Grand-Est)
MENNEVILLE (Hauts de France)	YVELINES (Paris - Ile-de-France)

QUATRIEME DIVISION POULE C – LACANAU

BRIVE PLANCHETORTE (Nouvelle-Aquitaine)	MIGNALOUX BEAUVOIR (Nouvelle-Aquitaine)
CHÂTEAU DE CHEVERNY (Centre-Val-de-Loire)	MOLIETS (Nouvelle-Aquitaine)
HAUT-POITOU (Nouvelle-Aquitaine)	MONT DE MARSAN (Nouvelle-Aquitaine)
LACANAU ARDILOUSE (Nouvelle-Aquitaine)	PAU ARTIGUELOUVE (Nouvelle-Aquitaine)
LIMOGES (Nouvelle-Aquitaine)	SAINT EMILIONNAIS (Nouvelle-Aquitaine)
MAKILA (Nouvelle-Aquitaine)	SAINTES (Nouvelle-Aquitaine)
MARMANDE (Nouvelle-Aquitaine)	TOURS ARDREE (Centre-Val-de-Loire)
MAZIERES EN GATINE (Nouvelle-Aquitaine)	VILLENAVE D'ORNON (Nouvelle-Aquitaine)

QUATRIEME DIVISION POULE D – MACON LA SALLE

BESANCON (Bourgogne-Franche-Comté)	LESIGNY REVEILLON (Paris - Ile-de-France)
BOURBON (La Réunion)	LYON CHASSIEU (Auvergne-Rhône-Alpes)
BOURG EN BRESSE (Auvergne-Rhône-Alpes)	LYON VERGER (Auvergne-Rhône-Alpes)
CHANALET (Auvergne-Rhône-Alpes)	NIVERNAIS (Bourgogne-Franche-Comté)
DIJON BOURGOGNE (Bourgogne-Franche-Comté)	QUETIGNY (Bourgogne-Franche-Comté)
FORET DE MONTPENSIER (Auvergne-Rhône-Alpes)	RONCEMAY (Bourgogne-Franche-Comté)
ISABELLA (Paris - Ile-de-France)	SPORTING CLUB VICHY (Auvergne-Rhône-Alpes)
LE CLOU (Auvergne-Rhône-Alpes)	VAUGOUARD (Centre-Val-de-Loire)

QUATRIEME DIVISION (suite)

QUATRIEME DIVISION POULE E – LERY POSES

BARRIERE DEAUVILLE (Normandie)	DIEPPE-POURVILLE (Normandie)
BOIS GUILLAUME (Normandie)	FEUCHEROLLES (Paris - Ile-de-France)
CABOURG LE HOME (Normandie)	FLERS LE HOULME (Normandie)
CAEN (Normandie)	FORET VERTE (Normandie)
CAEN GARCELLES (Normandie)	LERY POSES (Normandie)
CHAMP DE BATAILLE (Normandie)	OMAHA BEACH (Normandie)
CHERBOURG (Normandie)	SAINT AUBIN (Paris - Ile-de-France)
COUTAINVILLE (Normandie)	VAUDREUIL (Normandie)

QUATRIEME DIVISION POULE F – LILLE METROPOLE

ARRAS (Hauts-de-France)	REBETZ (Hauts-de-France) 0496
BOIS DES RETZ (Hauts-de-France)	ROCHEFORT (Paris - Ile-de-France) 0086
CHÂTEAU DE CELY (Paris - Ile-de-France)	ROISSY (Paris - Ile-de-France) 2673
COUDRAY MONTCEAU (Paris - Ile-de-France)	SAINT OMER (Hauts-de-France) 0661
HARAS DE JARDY (Paris - Ile-de-France)	SENART (Paris - Ile-de-France) 1159
LE TOUQUET (Hauts-de-France)	TINA (Nouvelle Calédonie) 1209
LILLE METROPOLE (Hauts-de-France)	VALENCIENNES (Hauts-de-France) 0009
LYS CHANTILLY (Hauts-de-France)	VILLERAY (Paris - Ile-de-France) 0407

QUATRIEME DIVISION POULE G – EAUZE

AIGUELEZE (Occitanie)	MONTESCOT (Occitanie)
BOURGES (Centre-Val-de-Loire)	MONTPELLIER MASSANE (Occitanie)
CASTRES (Occitanie)	NIMES VACQUEROLLES (Occitanie)
ETANG DE FIAC (Occitanie)	ORLEANS LIMERE (Centre-Val-de-Loire)
GRAND RODEZ (Occitanie)	PIC SAINT LOUP (Occitanie)
JOYENVAL (Paris - Ile-de-France)	SALIES DU SALAT (Occitanie)
LALOUBERE (Occitanie)	TARBES TUMULUS (Occitanie)
MAZAMET LA BAROUGE (Occitanie)	TOULOUSE TEOULA (Occitanie)

QUATRIEME DIVISION POULE H – FOREZ

AIX EN PROVENCE (PACA)	LE FREGATE PROVENCE (PACA)
BEAUVALLON (PACA)	LUBERON (PACA)
CABRE D'OR (PACA)	MAISON BLANCHE (Auvergne-Rhône-Alpes)
DIGNE LES BAINS (PACA)	MONTE CARLO (PACA)
DOMAINE DE CHAMPLONG (Auvergne-Rhône-Alpes)	ROYAL MOUGINS (PACA)
FOREZ (Auvergne-Rhône-Alpes)	SAINT ETIENNE (Auvergne-Rhône-Alpes)
GIF CHEVRY (Paris - Ile-de-France)	VALENCE SAINT DIDIER (Auvergne-Rhône-Alpes)
GIGA (Corse)	VALGARDE (PACA)

La CSSN se réserve le droit de modifier ces poules.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
1^{ERE} DIVISION NATIONALE MESSIEURS
TROPHEE GOUNOUILHOU**

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Seuls deux joueurs transférés sont autorisés sur chaque fiche de composition d'équipe. Un joueur sera considéré comme étant « transféré » dès lors qu'il aura été inscrit sur Extranet, en année N ou N-1, dans une équipe d'un autre club pour une épreuve nationale par équipes ou promotion inter régionale.

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^{ème} jour

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour le titre :

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

3^{ème} jour : ¼ de finale

4^{ème} jour : ½ finales

5^{ème} jour : finale

③ Phase finale pour les barrages :

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

3^{ème} jour : barrages

Pour la phase finale en match play, l'ordre de jeu des simples est laissé au libre choix du capitaine de l'équipe : il n'y a pas d'obligation de classer les joueurs par ordre des index arrondis.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Trophée GOUNOUILHOU confié au Club de l'équipe gagnante de l'épreuve pendant la remise des prix.
Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 2^{EME} DIVISION NATIONALE MESSIEURS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Seuls deux joueurs transférés sont autorisés sur chaque fiche de composition d'équipe. Un joueur sera considéré comme étant « transféré » dès lors qu'il aura été inscrit sur Extranet, en année N ou N-1, dans une équipe d'un autre club pour une épreuve nationale par équipes ou promotion inter régionale.

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^{ème} jour

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour
Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**
3^{ème} jour : ¼ de finale
4^{ème} jour : ½ finales

③ Phase finale pour les barrages :

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play
Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**
3^{ème} jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
3^{EME} DIVISION NATIONALE MESSIEURS**

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

FORME DE JEU

● **Phase de qualification** : 1^{er} et 2^{ème} jour

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

● **Phase finale pour la montée** :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^{ème} jour : ¼ de finale

4^{ème} jour : ½ finales

● **Phase finale pour les barrages** :

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

3^{ème} jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
4^{EME} DIVISION NATIONALE MESSIEURS**

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^{ème} jour

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^{ème} jour : ¼ de finale

4^{ème} jour : ½ finales

③ Phase finale pour les barrages :

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

3^{ème} jour : barrages

Les équipes perdantes seront rétrogradées en Promotion.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

INTERCLUBS PAR EQUIPES PROMOTION MESSIEURS PHASE INTERREGIONALE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à une seule équipe par Club qui n'a pas déjà une équipe dans les divisions nationales Messieurs.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

FORME DE JEU

Forme de jeu préconisée :

Le nombre d'équipes sera limité à 24 et elles seront retenues par ordre d'arrivée des inscriptions.

Epreuve sur 2 jours :

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Selon la Ligue ou l'inter région, les meilleures équipes selon l'ordre du classement final monteront en division nationale.

Chaque Inter région est libre de mettre en place une forme de jeu différente pour cette épreuve et de limiter le nombre d'équipes participantes.

Cependant, le nombre de joueurs par équipe doit rester identique à celui de la division, aussi bien en stroke play qu'en match play.

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Si le nombre maximum d'équipes n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la ligue peut accepter des inscriptions supplémentaires jusqu'à 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 4^{ème} division.

**INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION MESSIEURS
QUOTAS 2023 PAR INTER REGIONS**

Quota de base :

Les quotas sont principalement calculés à partir du nombre de Clubs participants à chaque inter région.

Les équipes des départements, territoires et pays ultramarins sont comptabilisées dans l'Inter région dans laquelle elles ont effectivement participé.

Inter régions	Quotas 2023	DATE ET LIEU
SUD OUEST Nouvelle-Aquitaine		
OUEST Bretagne, Centre Val de Loire, Pays de la Loire		
PARIS - ILE-DE-FRANCE Paris - Ile-de-France		
EST Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est		
NORD Hauts-de-France, Normandie		
SUD Occitanie		
SUD EST Auvergne-Rhône-Alpes, Corsica Provence-Alpes-Côte d'Azur		
Total	32	

DIVISIONS DES EQUIPES 2 MESSIEURS 2023

PREMIERE DIVISION STADE FRANCAIS

Vainqueur en 2022	Finaliste en 2022
BIARRITZ (Nouvelle-Aquitaine)	SAINT GERMAIN (Paris - Ile-de-France)
AMIENS (Hauts-de-France)	CHANTILLY (Hauts-de-France)
BONDUES (Hauts-de-France)	GOLF CLUB DE TOULOUSE (Occitanie)
BORDEAUX LAC (Nouvelle-Aquitaine)	RACING CLUB DE FRANCE (Paris - Ile-de-France)
BORDELAIS (Nouvelle-Aquitaine)	SAINT NOM LA BRETECHE (Paris - Ile-de-France)
BUSSY GUERMANTES (Paris - Ile-de-France)	SAINT CLOUD (Paris - Ile-de-France)
Montent de 2 ^e Division	
CHIBERTA (Nouvelle-Aquitaine)	PRIEURE (Paris - Ile-de-France)
GOLF CLUB DE LYON (Auvergne-Rhône-Alpes)	STADE FRANCAIS (Paris - Ile-de-France)

DEUXIEME DIVISION

DEUXIEME DIVISION POULE A – COGNAC

CAMPAGNE (Occitanie)	PERIGUEUX (Nouvelle-Aquitaine)
CICE BLOSSAC (Bretagne)	RENNES (Bretagne)
COGNAC (Nouvelle-Aquitaine)	ROUEN MONT SAINT AIGNAN (Normandie)
FOURQUEUX (Paris - Ile-de-France)	SEIGNOSSE (Nouvelle-Aquitaine)
HOSSEGOR (Nouvelle-Aquitaine)	TOURAIN (Centre-Val-de-Loire)
LA RAMEE (Occitanie)	VAL QUEVEN (Bretagne)
PALMOLA (Occitanie)	VAUDREUIL (Normandie)
PAU GOLF CLUB 1856 (Nouvelle-Aquitaine)	VAUGOUARD (Centre-Val-de-Loire)

DEUXIEME DIVISION POULE B – DIJON BOURGOGNE

BOSSEY (Auvergne-Rhône-Alpes)	LE SART (Hauts-de-France)
BRIGODE (Hauts-de-France)	LILLE METROPOLE (Hauts-de-France)
COUDRAY MONTCEAU (Paris - Ile-de-France)	LYON SALVAGNY (Auvergne-Rhône-Alpes)
DIJON BOURGOGNE (Bourgogne-Franche-Comté)	MERIGNIES (Hauts-de-France)
DOMONT MONTMORENCY (Paris - Ile-de-France)	MONT GRIFFON (Paris - Ile-de-France)
GOUVERNEUR (Auvergne-Rhône-Alpes)	OZOIR LA FERRIERE (Paris - Ile-de-France)
GRANGE AUX ORMES (Grand-Est)	ROCHEFORT (Paris - Ile-de-France)
ISLE ADAM (Paris - Ile-de-France)	STRASBOURG (Grand-Est)

La CSSN se réserve le droit de modifier ces poules.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
1^{ERE} DIVISION NATIONALE DES EQUIPES 2 MESSIEURS
TROPHÉE PIERRE ETIENNE GUYOT

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
 Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

Pour les Clubs :

Ouvert aux Clubs ayant déjà une équipe en division Messieurs l'année de l'épreuve.

Tout Club ne figurant plus dans les divisions Messieurs de l'année en cours ne pourra pas présenter d'équipe 2.
 L'équipe sera déclarée « Forfait ».

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^{ème} jour

4 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour le titre :

1 foursomes et 2 simples consécutifs / match play

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^{ème} jour : ¼ de finale et ½ finales

4^{ème} jour : finale

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Trophée Pierre Etienne GUYOT confié au Club de l'équipe gagnante de l'épreuve pendant la remise des prix.
 Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
2^{EME} DIVISION NATIONALE DES EQUIPES 2 MESSIEURS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
 Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

Pour les Clubs :

Ouvert aux Clubs ayant déjà une équipe en division Messieurs l'année de l'épreuve.

Tout Club ne figurant plus dans les divisions Messieurs de l'année en cours ne pourra pas présenter d'équipe 2.

L'équipe sera déclarée « Forfait ».

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^{ème} jour

4 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée :

1 foursomes et 2 simples / match play

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^{ème} jour : ¼ de finale

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des ¼ de finale.

INTERCLUBS PAR EQUIPES DE FRANCE PAR EQUIPES PROMOTION A ET B DES EQUIPES 2 MESSIEURS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les Clubs :

Ouvert à une seule équipe par Club ayant déjà une équipe en division nationale Messieurs l'année de l'épreuve et non présent en division nationale des équipes 2 Messieurs.

Le nombre d'équipes sera limité à **30** et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

- 1) classement au Mérite des Clubs Messieurs de **2022**
- 2) par ordre d'arrivée des inscriptions

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

FORME DE JEU

Epreuve sur 3 jours :

Les 2 premiers jours : Qualification

4 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les **3** meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Le 3^{ème} jour :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play

Les **X** premières équipes jouent pour la montée en 2^e division :

24 clubs en tout monteront des promotions en 2^e division.

Le nombre de clubs qualifiés par promotion et la forme de jeu seront déterminés à la clôture des inscriptions des clubs en fonction du nombre d'inscrits.

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 2^{ème} division.

DIVISIONS MID AMATEURS MESSIEURS

PREMIERE DIVISION AIX LES BAINS

Vainqueur en 2022	Finaliste en 2022
BUSSY GUERMANTES (Paris - Ile-de-France)	SAINT CLOUD (Paris - Ile-de-France)
AIX LES BAINS (Auvergne-Rhône-Alpes)	HOSSEGOR (Nouvelle-Aquitaine)
AMIENS (Hauts-de-France)	PALMOLA (Occitanie)
BORDEAUX LAC (Nouvelle-Aquitaine)	PRIEURE (Paris - Ile-de-France)
BORDELAIS (Nouvelle-Aquitaine)	RACING CLUB DE FRANCE (Paris - Ile-de-France)
CHANTILLY (Hauts-de-France)	SAINT GERMAIN (Paris - Ile-de-France)
Montent de 2 ^e Division	
BIARRITZ (Nouvelle-Aquitaine)	GOVERNEUR (Auvergne-Rhône-Alpes)
CAMPAGNE (Occitanie)	SAINT NOM LA BRETECHE (Paris - Ile-de-France)

DEUXIEME DIVISION

DEUXIEME DIVISION POULE A – MONT GRIFFON

AILETTE (Hauts-de-France)	MERIGNIES (Hauts-de-France)
BONDUES (Hauts-de-France)	MONT GRIFFON (Paris - Ile-de-France)
DOMONT MONTMORENCY (Paris - Ile-de-France)	MONTE CARLO (PACA)
FONTAINEBLEAU (Paris - Ile-de-France)	PREISCH (Grand-Est)
FOURQUEUX (Paris - Ile-de-France)	ROUEN MONT SAINT AIGNAN (Normandie)
HAVRE / OCTEVILLE / MER (Normandie)	SAINT GERMAIN/CORBEIL (Paris - Ile-de-France)
JOYENVAL (Paris - Ile-de-France)	STRASBOURG (Grand-Est)
LE SART (Hauts-de-France)	WIMEREUX (Hauts-de-France)

DEUXIEME DIVISION POULE B – ANGERS

ANGERS (Pays-de-la-Loire)	GOLF CLUB DE TOULOUSE (Occitanie)
BOURGES GOLF CLUB (Centre-Val-de-Loire)	LA RAMEE (Occitanie)
CHANALET (Auvergne-Rhône-Alpes)	LACANAU ARDILOUSE (Nouvelle-Aquitaine)
CHANTACO (Nouvelle-Aquitaine)	LYON SALVAGNY (Auvergne-Rhône-Alpes)
CHÂTEAU DE CHEVERNY (Centre-Val-de-Loire)	MEDOC (Nouvelle-Aquitaine)
CHIBERTA (Nouvelle-Aquitaine)	OLD COURSE CANNES (PACA)
DOMANGERE (Pays-de-la-Loire)	SEIGNOSSE (Nouvelle-Aquitaine)
GOLF CLUB DE LYON (Auvergne-Rhône-Alpes)	VALESCURE (PACA)

TROISIEME DIVISION

TROISIEME DIVISION POULE A – TOURS ARDREE

BARRIERE DEAUVILLE (Normandie)	MARCILLY (Centre-Val-de-Loire)
BAUGE (Pays-de-la-Loire)	RENNES (Bretagne)
CAEN (Normandie)	STADE FRANÇAIS (Paris - Ile-de-France)
CICE-BLOSSAC (Bretagne)	TOURAIN (Centre-Val-de-Loire)
DINARD (Bretagne)	TOURS ARDREE (Centre-Val-de-Loire)
GRANVILLE (Normandie)	VAL QUEVEN (Bretagne)
ISABELLA (Paris - Ile-de-France)	VAUDREUIL (Normandie)
LERY POSES (Normandie)	VAUGOUARD (Centre-Val-de-Loire)

TROISIEME DIVISION POULE B – RARAY

ARRAS (Hauts-de-France)	MEAUX BOUTIGNY (Paris - Ile-de-France)
BETHEMONT (Paris - Ile-de-France)	ORMESSON (Paris - Ile-de-France)
BRIGODE (Hauts-de-France)	OZOIR LA FERRIERE (Paris - Ile-de-France)
CRECY GOLF (Paris - Ile-de-France)	RARAY (Hauts-de-France)
GRANGE AUX ORMES (Grand-Est)	ROCHEFORT (Paris - Ile-de-France)
ISLE ADAM (Paris - Ile-de-France)	VAL GRAND (Paris - Ile-de-France)
LILLE METROPOLE (Hauts-de-France)	VILLARCEAUX (Paris - Ile-de-France)
LYS CHANTILLY (Hauts-de-France)	WANTZENAU (Grand-Est)

TROISIEME DIVISION POULE C – LA PREE

ALBI LASBORDES (Occitanie)	MARMANDE (Nouvelle-Aquitaine)
ANGOULEME HIRONDELLE (Nouvelle-Aquitaine)	MONTAL (Occitanie)
ARCACHON (Nouvelle-Aquitaine)	MONTPELLIER MASSANE (Occitanie)
GUERANDE (Pays-de-la-Loire)	NANTES ERDRE (Pays-de-la-Loire)
LA NIVELLE (Nouvelle-Aquitaine)	PESSAC (Nouvelle-Aquitaine)
LA PREE (Nouvelle-Aquitaine)	PORCELAINE (Nouvelle-Aquitaine)
LIMOGES (Nouvelle-Aquitaine)	SAINTES (Nouvelle-Aquitaine)
LOURDES (Occitanie)	TOULOUSE SEILH (Occitanie)

TROISIEME DIVISION POULE D – CHATEAU DE CHAILLY

AIX MARSEILLE (PACA)	LAC D'ANNECY (Auvergne-Rhône-Alpes)
ARC EN BARROIS (Grand-Est)	LYON VERGER (Auvergne-Rhône-Alpes)
BESANCON (Bourgogne-Franche-Comté)	MAISON BLANCHE (Auvergne-Rhône-Alpes)
BOSSEY (Auvergne-Rhône-Alpes)	MIONNAY (Auvergne-Rhône-Alpes)
CANNES MOUGINS (PACA)	ROYAL MOUGINS (PACA)
CHÂTEAU DE CHAILLY (Bourgogne-Franche-Comté)	SAINT DONAT (PACA)
DIJON BOURGOGNE (Bourgogne-Franche-Comté)	SAINT ETIENNE (Auvergne-Rhône-Alpes)
ESERY (Auvergne-Rhône-Alpes)	VALCROS (PACA)

QUATRIEME DIVISION

QUATRIEME DIVISION POULE A – SAINT CAST

BELLE ILE (Bretagne)	LA FRESLONNIERE (Bretagne)
CAP MALO (Bretagne)	LES ORMES (Bretagne)
CARANTEC (Bretagne)	ODET (Bretagne)
CHERBOURG (Normandie)	OMAHA BEACH (Normandie)
COUTAINVILLE (Normandie)	PLENEUF VAL ANDRE (Bretagne)
DIEPPE (Normandie)	PLOEMEUR-OCEAN (Bretagne)
ETRETAT (Normandie)	SAINT CAST (Bretagne)
FORET VERTE (Normandie)	SAINT LAURENT (Bretagne)

QUATRIEME DIVISION POULE B – POURSAUDES

ALSACE GOLF LINKS (Grand-Est)	METZ CHERISEY (Grand-Est)
AMMERSCHWIHR (Grand-Est)	METZ TECHNOPOLE (Grand-Est)
BOULEAUX (Grand-Est)	NANCY AINGERAY (Grand-Est)
BOURBON (la Réunion)	NANCY PULNOY (Grand-Est)
COMBLES EN BARROIS (Grand-Est)	POURSAUDES (Grand-Est)
EPINAL (Grand-Est)	RHIN (Grand-Est)
FORET D'ORIENT (Grand-Est)	ROSNY SOUS BOIS (Paris - Ile-de-France)
GOLF ACADEMIE 57 (Grand-Est)	VITTEL HAZEAU (Grand-Est)

QUATRIEME DIVISION POULE C – ALBRET

CHÂTEAU ALLOT (Nouvelle-Aquitaine)	MOLIETS (Nouvelle-Aquitaine)
COGNAC (Nouvelle-Aquitaine)	MONT DE MARSAN (Nouvelle-Aquitaine)
GARONNE (Occitanie)	NEUVIC (Nouvelle-Aquitaine)
GUJAN MESTRAS (Nouvelle-Aquitaine)	PAU ARTIGUELOUVE (Nouvelle-Aquitaine)
HAUT POITOU (Nouvelle-Aquitaine)	PERIGUEUX (Nouvelle-Aquitaine)
MARTERIE (Nouvelle-Aquitaine)	ROCHEFORT OCEAN (Nouvelle-Aquitaine)
MAZIERES EN GATINE (Nouvelle-Aquitaine)	ROYAN (Nouvelle-Aquitaine)
MIGNALOUX BEAUVOIR (Nouvelle-Aquitaine)	TOULOUSE TEOULA (Occitanie)

QUATRIEME DIVISION POULE D – QUETIGNY

BASSIN BLEU (La Réunion)	LESIGNY REVEILLON (Paris - Ile-de-France)
CHALON SUR SAONE (Bourgogne-Franche-Comté)	NIVERNAIS (Bourgogne-Franche-Comté)
CHASSAGNE (Bourgogne-Franche-Comté)	ORLEANS LIMERE (Centre-Val-de-Loire)
CHÂTEAU DE CELY (Paris - Ile-de-France)	PARIS COUNTRY CLUB (Paris - Ile-de-France)
CHÂTEAU DE MAINTENON (Centre-Val-de-Loire)	PRUNELLE (Bourgogne-Franche-Comté)
FEUCHEROLLES (Paris - Ile-de-France)	QUETIGNY (Bourgogne-Franche-Comté)
GADANCOURT (Paris - Ile-de-France)	RONCEMAY (Bourgogne-Franche-Comté)
GUERVILLE (Paris - Ile-de-France)	SENART (Paris - Ile-de-France)

QUATRIEME DIVISION (suite)

QUATRIEME DIVISION POULE E – GUERANDE

24 HEURES LE MANS (Pays-de-la-Loire)	LE MANS GOLF CLUB SARGE (Pays-de-la-Loire)
ALENCON EN ARCONNAY (Pays-de-la-Loire)	MAISONS-LAFFITE (Paris - Ile-de-France)
ANJOU (Pays-de-la-Loire)	MARIVAUX (Paris - Ile-de-France)
AVRILLE (Pays-de-la-Loire)	NANTES VIGNEUX (Pays-de-la-Loire)
BARRIERE LA BAULE (Pays-de-la-Loire)	NIORT (Nouvelle-Aquitaine)
CARQUEFOU (Pays-de-la-Loire)	PORNIC (Pays-de-la-Loire)
CHOLET (Pays-de-la-Loire)	SABLE SOLESMES (Pays-de-la-Loire)
ILE D'OR (Pays-de-la-Loire)	SAVENAY (Pays-de-la-Loire)

QUATRIEME DIVISION POULE F – CHATEAU HUMIERES

APREMONT (Hauts-de-France)	PARIS INT. GC (Paris - Ile-de-France)
BOIS DES RETZ (Hauts-de-France)	REBETZ (Hauts-de-France)
CHÂTEAU D'HUMIERES (Hauts-de-France)	ROISSY (Paris - Ile-de-France)
COUDRAY MONTCEAU (Paris - Ile-de-France)	SAINT OMER (Hauts-de-France)
DUNKERQUE (Hauts-de-France)	TEMPLIERS (Hauts-de-France)
HARDELLOT (Hauts-de-France)	VILLACOUBLAY (Paris - Ile-de-France)
LE TOUQUET (Hauts-de-France)	VILLERAY (Paris - Ile-de-France)
MORMAL (Hauts-De-France)	YVELINES (Paris - Ile-de-France)

QUATRIEME DIVISION POULE G – PIC SAINT LOUP

AIX EN PROVENCE (PACA)	FONTCAUDE (Occitanie)
BEZIERS SAINT THOMAS (Occitanie)	GRAND RODEZ (Occitanie)
CAP D'AGDE (Occitanie)	LALOUBERE (Occitanie)
CARCASSONNE (Occitanie)	MAZAMET LA BAROUGE (Occitanie)
CHÂTEAU L'ARC (PACA)	NIMES VACQUEROLLES (Occitanie)
COMMINGES (Occitanie)	PIC SAINT LOUP (Occitanie)
DOMAINE DE MANVILLE (PACA)	SAINT GABRIEL (Occitanie)
ETANG DE FIAC (Occitanie)	SALIES DU SALAT (Occitanie)

QUATRIEME DIVISION POULE H – CHANALETs

AVIGNON CHATEAUBLANC (PACA)	LYON CHASSIEU (Auvergne-Rhône-Alpes)
BIOT (PACA)	ROQUEBRUNE (PACA)
CABRE D'OR (PACA)	SAUMANE (PACA)
DIGNE LES BAINS (PACA)	SUPERFLU GOLF CLUB (Auvergne-Rhône-Alpes)
DOMAINE DE CHAMPLONG (Auvergne-Rhône-Alpes)	VAL D'AUZON (Auvergne-Rhône-Alpes)
FORET DE MONTPENSIER (Auvergne-Rhône-Alpes)	VALENCE SAINT DIDIER (Auvergne-Rhône-Alpes)
GRANDE BASTIDE (PACA)	VALGARDE (PACA) 1012
GRENOBLE BRESSON (Auvergne-Rhône-Alpes)	VOLCANS (Auvergne-Rhône-Alpes)

La CSSN se réserve le droit de modifier ces poules.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
1^{ERE} DIVISION NATIONALE MID-AMATEURS MESSIEURS
TROPHEE PUIFORCAT

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
 Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^{ème} jour

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour le titre :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^{ème} jour : ¼ de finale

4^{ème} jour : ½ finales

5^{ème} jour : finale

③ Phase finale pour les barrages :

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

3^{ème} jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Trophée PUIFORCAT confié au Club de l'équipe gagnante de l'épreuve pendant la remise des prix.
 Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
2^{EME} DIVISION NATIONALE MID-AMATEURS MESSIEURS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
 Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

❶ **Phase de qualification** : 1^{er} et 2^{ème} jour

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
 Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

❷ **Phase finale pour la montée** :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^{ème} jour : ¼ de finale

4^{ème} jour : ½ finales

❸ **Phase finale pour les barrages** :

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

3^{ème} jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
3^{EME} DIVISION NATIONALE MID-AMATEURS MESSIEURS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
 Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^{ème} jour

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
 Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour
 Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**
 3^{ème} jour : ¼ de finale
 4^{ème} jour : ½ finales

③ Phase finale pour les barrages :

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play
 Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**
 3^{ème} jour : barrages
 Les équipes perdantes seront rétrogradées en 4^{ème} division nationale.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 4^{EME} DIVISION NATIONALE MID-AMATEURS MESSIEURS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^{ème} jour

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée :

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^{ème} jour : ¼ de finale

4^{ème} jour : ½ finales

③ Phase finale pour les barrages :

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **10 v 15 ; 11 v 14 ; 12 v 13 ; 9 v 16**

3^{ème} jour matin : barrages

Les équipes perdantes seront rétrogradées en Promotion.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes montant en 3^{ème} division.

INTERCLUBS PAR EQUIPES PROMOTION MID-AMATEURS MESSIEURS PHASE INTERREGIONALE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à une seule équipe par Club qui n'a pas déjà une équipe dans les divisions nationales mid-amateurs Messieurs.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

Forme de jeu préconisée :

Le nombre d'équipes sera limité à 24 et elles seront retenues par ordre d'arrivée des inscriptions.

Epreuve sur 2 jours :

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Selon la Ligue ou l'inter région, les meilleures équipes selon l'ordre du classement final monteront en 4^{ème} division nationale.

Chaque Inter région est libre de mettre en place une forme de jeu différente pour cette épreuve et de limiter le nombre d'équipes participantes.

Cependant, le nombre de joueurs par équipe doit rester identique à celui de la division, aussi bien en stroke play qu'en match play.

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Si le nombre maximum d'équipes n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la ligue peut accepter des inscriptions supplémentaires jusqu'à 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 4^{ème} division.

**INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION MID-AMATEURS MESSIEURS
QUOTAS 2023 PAR INTER REGIONS**

Quota de base :

Les quotas sont principalement calculés à partir du nombre de Clubs participants à chaque inter région.

Les équipes des départements, territoires et pays ultramarins sont comptabilisées dans l'Inter région dans laquelle elles ont effectivement participé.

Inter régions	Quotas 2023	DATE ET LIEU
SUD OUEST Nouvelle-Aquitaine		
OUEST Bretagne, Centre Val de Loire, Pays de la Loire		
PARIS - ILE-DE-FRANCE Paris - Ile-de-France		
EST Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est		
NORD Hauts-de-France, Normandie		
SUD Occitanie		
SUD EST Auvergne-Rhône-Alpes, Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur		
Total	32	

DIVISIONS SENIORS MESSIEURS 2023

PREMIERE DIVISION *NÎMES VACQUEROLLES*

Vainqueur en 2022	Finaliste en 2022
BORDELAIS (Nouvelle-Aquitaine)	BUSSY GUERMANTES (Paris - Ile-de-France)
AIX LES BAINS (Auvergne-Rhône-Alpes)	HOSSEGOR (Nouvelle-Aquitaine)
AIX MARSEILLE (PACA)	METZ TECHNOPOLE (Grand-Est)
ARCACHON (Nouvelle-Aquitaine)	PALMOLA (Occitanie)
CHANTACO (Nouvelle-Aquitaine)	PRIEURE (Paris - Ile-de-France)
GOLF CLUB DE LYON (Auvergne-Rhône-Alpes)	SAINT GERMAIN (Paris - Ile-de-France)
Montent de 2 ^e Division	
BIARRITZ (Nouvelle-Aquitaine)	SAINT NOM LA BRETECHE (Paris - Ile-de-France)
NIMES VACQUEROLLES (Occitanie)	VAUDREUIL (Normandie)

DEUXIEME DIVISION

DEUXIEME DIVISION POULE A – *MERIGNIES*

BONDUES (Hauts-de-France)	JOYENVAL (Paris - Ile-de-France)
CHANTILLY (Hauts-de-France)	MAISONS-LAFFITTE (Paris - Ile-de-France)
CHÂTEAU DE CELY (Paris - Ile-de-France)	MERIGNIES (Hauts-de-France)
DINARD (Bretagne)	MORFONTAINE (Hauts-de-France)
DUNKERQUE (Hauts-de-France)	OZOIR LA FERRIERE (Paris - Ile-de-France)
FONTAINEBLEAU (Paris - Ile-de-France)	ROCHEFORT (Paris - Ile-de-France)
FOURQUEUX (Paris - Ile-de-France)	SAINT CLOUD (Paris - Ile-de-France)
ISLE ADAM (Paris - Ile-de-France)	VAL GRAND (Paris - Ile-de-France)

DEUXIEME DIVISION POULE B – *LYON SALVAGNY*

BARRIERE LA BAULE (Pays-de-la-Loire)	MAZAMET LA BAROUGE (Occitanie)
BOSSEY (Auvergne-Rhône-Alpes)	MEDOC (Nouvelle-Aquitaine)
CHIBERTA (Nouvelle-Aquitaine)	RACING CLUB DE FRANCE (Paris - Ile-de-France)
ESERY (Auvergne-Rhône-Alpes)	ROYAN (Nouvelle-Aquitaine)
GOLF CLUB DE TOULOUSE (Occitanie)	SAINT DONAT (PACA)
GOUVERNEUR (Auvergne-Rhône-Alpes)	STRASBOURG (Grand-Est)
LYON SALVAGNY (Auvergne-Rhône-Alpes)	VAL QUEVEN (Bretagne)
MARMANDE (Nouvelle-Aquitaine)	VALCROS (PACA)

TROISIEME DIVISION

TROISIEME DIVISION POULE A – COUTAINVILLE

ALENCON (Pays-de-la-Loire)	LE TOUQUET (Hauts-de-France)
ANGOULEME HIRONDELLE (Nouvelle-Aquitaine)	LES ORMES (Bretagne)
AVRILLE (Pays-de-le-Loire)	NANTES VIGNEUX (Pays-de-la-Loire)
BARRIERE DEAUVILLE (Normandie)	PLENEUF VAL ANDRE (Bretagne)
BAUGE (Pays-de-la-Loire)	PLOEMEUR-OCEAN (Bretagne)
CAEN (Normandie)	RENNES (Bretagne)
COUTAINVILLE (Normandie)	ROUEN MONT SAINT AIGNAN (Normandie)
GRANVILLE (Normandie)	WIMEREUX (Hauts-de-France)

TROISIEME DIVISION POULE B – SOUFFLENHEIM

ALSACE GOLF LINKS (Grand-Est)	NANCY PULNOY (Grand-Est)
AMIENS (Hauts-de-France)	PARIS COUNTRY CLUB (Paris - Ile-de-France)
ARRAS (Hauts-de-France)	PARIS INT. GC (Paris - Ile-de-France)
COUDRAY MONTCEAU (Paris - Ile-de-France)	PREISCH (Grand-Est)
EPINAL (Grand-Est)	RARAY (Hauts-de-France)
ETIOLLES (Paris - Ile-de-France)	SAINT GERMAIN/CORBEIL (Paris - Ile-de-France)
MARIVAUX (Paris - Ile-de-France)	TEMPLIERS (Hauts-de-France)
MORMAL (Hauts-de-France)	THUMERIES (Hauts-de-France)

TROISIEME DIVISION POULE C – MAZAMET

BORDEAUX LAC (Nouvelle-Aquitaine)	MOLIETS (Nouvelle-Aquitaine)
CAMPAGNE (Occitanie)	PAU ARTIGUELOUVE (Nouvelle-Aquitaine)
CAP D'AGDE (Occitanie)	PERIGUEUX (Nouvelle-Aquitaine)
ETANG DE FIAC (Occitanie)	SALIES DU SALAT (Occitanie)
LA NIVELLE (Nouvelle-Aquitaine)	SEIGNOSSE (Nouvelle-Aquitaine)
LIMOGES (Nouvelle-Aquitaine)	TARBES TUMULUS (Occitanie)
LOURDES (Occitanie)	TOULOUSE SEILH (Occitanie)
MAKILA (Nouvelle-Aquitaine)	TOULOUSE TEOULA (Occitanie)

TROISIEME DIVISION POULE D – VAL DE SORNE

AVIGNON CHATEAUBLANC (PACA)	DIVONNE (Auvergne-Rhône-Alpes)
BASSIN BLEU (La Réunion)	LE FREGATE PROVENCE (PACA)
BESANCON (Bourgogne-Franche-Comté)	MIONNAY (Auvergne-Rhône-Alpes)
BOULEAUX (Grand-Est)	ORLEANS LIMERE (Centre-Val-de-Loire)
CANNES MOUGINS (PACA)	ROYAL MOUGINS (PACA)
CHÂTEAU D'AVOISE (Bourgogne-Franche-Comté)	VALENCE SAINT DIDIER (Auvergne-Rhône-Alpes)
CHÂTEAU DE CHAILLY (Bourgogne-Franche-Comté)	VALGARDE (PACA)
DIGNE LES BAINS (PACA)	VOLCANS (Auvergne-Rhône-Alpes)

QUATRIEME DIVISION

QUATRIEME DIVISION POULE A – *PORNIC*

ANGERS (Pays-de-la-Loire)	LA PREE (Nouvelle-Aquitaine)
BETHEMONT (Paris - Ile-de-France)	LES AISSES GOLF (Centre-Val-de-Loire)
BOURGES (Centre-Val-de-Loire)	NANTES ERDRE (Pays-de-la-Loire)
CHOLET (Pays-de-la-Loire)	ORLEANS DONNERY (Centre-Val-de-Loire)
FEUCHEROLLES (Paris - Ile-de-France)	PORNIC (Pays-de-la-Loire)
GUERANDE (Pays-de-la-Loire)	ROCHELLE SUD (Nouvelle-Aquitaine)
ISABELLA (Paris - Ile-de-France)	TOURAIN (Centre-Val-de-Loire)
LA DOMANGERE (Pays-de-la-Loire)	TOURS ARDREE (Centre-Val-de-Loire)

QUATRIEME DIVISION POULE B – *ROISSY*

AILETTE (Hauts-de-France)	LE SART (Hauts-de-France)
APREMONT (Hauts-de-France)	LILLE METROPOLE (Hauts-de-France)
BOIS DES RETZ (Hauts-de-France)	LYS CHANTILLY (Hauts-de-France)
BRIGODE (Hauts-de-France)	MONT GRIFFON (Paris - Ile-de-France)
CHÂTEAU D'HUMIERES (Hauts-de-France)	REBETZ (Hauts-de-France)
DOMONT MONTMORENCY (Paris - Ile-de-France)	ROISSY (Paris - Ile-de-France)
GADANCOURT (Paris - Ile-de-France)	SAINT QUENTIN MESNIL (Hauts-de-France)
HARDELOT (Hauts-de-France)	VILLARCEAUX (Paris - Ile-de-France)

QUATRIEME DIVISION POULE C – *AUBAZINE*

AUBAZINE (Nouvelle-Aquitaine)	MONT DE MARSAN (Nouvelle-Aquitaine)
BRIVE PLANCHETORTE (Nouvelle-Aquitaine)	MONTAL (Occitanie)
COGNAC (Nouvelle-Aquitaine)	NIORT (Nouvelle-Aquitaine)
GUJAN (Nouvelle-Aquitaine)	PESSAC (Nouvelle-Aquitaine)
JONCHERE (Nouvelle-Aquitaine)	PORCELAINE (Nouvelle-Aquitaine)
LA PREZE (Nouvelle-Aquitaine)	RIOM (Auvergne-Rhône-Alpes)
LACANAU ARDILOUSE (Nouvelle-Aquitaine)	SAINT EMILIONNAIS (Nouvelle-Aquitaine)
MIGNALOUX BEAUVOIR (Nouvelle-Aquitaine)	SPORTING CLUB VICHY (Auvergne-Rhône-Alpes)

QUATRIEME DIVISION POULE D – *PRUNEVELLE*

DIJON BOURGOGNE (Bourgogne-Franche-Comté)	PRUNEVELLE (Bourgogne-Franche-Comté)
FORGES LES BAINS (Paris - Ile-de-France)	SAINT QUENTIN EN YVELINES (Paris - Ile-de-France)
LAC D'ANNECY (Auvergne-Rhône-Alpes)	VAL D'AMOUR (Bourgogne-Franche-Comté)
LESIGNY CORBUCHES (Paris - Ile-de-France)	VAL DE SORNE (Bourgogne-Franche-Comté)
LYON CHASSIEU (Auvergne-Rhône-Alpes)	VAUGOUARD (Centre-Val-de-Loire)
LYON VERGER (Auvergne-Rhône-Alpes)	VILLACOUBLAY (Paris - Ile-de-France)
MANCHETTE (Auvergne-Rhône-Alpes)	VILLERAY (Paris - Ile-de-France)
NIVERNAIS (Bourgogne-Franche-Comté)	YVELINES (Paris - Ile-de-France)

QUATRIEME DIVISION (suite)**QUATRIEME DIVISION
POULE E – RHUYS KERVER**

BADEN (Bretagne)	FRESLONNIERE (Bretagne)
CABOURG (Normandie)	HAVRE / OCTEVILLE / MER (Normandie)
CAP MALO (Bretagne)	HOULGATE (Normandie)
CHERBOURG (Normandie)	LAC AU DUC (Bretagne)
CORNOUAILLE (Bretagne)	LAVAL (Pays-de-la-Loire)
DIEPPE-POURVILLE (Normandie)	ODET (Bretagne)
ETRETAT (Normandie)	SAINT AUBIN (Paris - Ile-de-France)
EVREUX (Normandie)	SAINT LAURENT (Bretagne)

**QUATRIEME DIVISION
POULE F – BITCHE**

CHAMPAGNE (Hauts-de-France)	RHIN (Grand-Est)
CRECY GOLF (Paris - Ile-de-France)	ROUGEMONT (Grand-Est)
GRANGE AUX ORMES (Grand-Est)	SARREBOURG (Grand-Est)
KEMPFERHOF (Grand-Est)	SENART (Paris - Ile-de-France)
MEAUX BOUTIGNY (Paris - Ile-de-France)	STADE FRANCAIS (Paris - Ile-de-France)
METZ CHERISEY (Grand-Est)	TROYES LA CORDELIERE (Grand-Est)
ORMESSON (Paris - Ile-de-France)	VITTEL HAZEAU (Grand-Est)
POURSAUDES (Grand-Est)	WANTZENAU (Grand-Est)

**QUATRIEME DIVISION
POULE G – MONTAUBAN**

ALBI LASBORDES (Occitanie)	EAUZE (Occitanie)
ARCANGUES (Nouvelle-Aquitaine)	GRAND RODEZ (Occitanie)
ARIEGE (Occitanie)	LANNEMEZAN (Occitanie)
BEZIERS SAINT THOMAS (Occitanie)	LAS MARTINES (Occitanie)
CARCASSONNE (Occitanie)	MONTAUBAN L'ESTANG (Occitanie)
CASTRES (Occitanie)	PAU GOLF CLUB 1856 (Nouvelle-Aquitaine)
CHÂTEAU ALLOT (Nouvelle-Aquitaine)	SAINT CYPRIEN (Occitanie)
CHÂTEAU PALLANNE (Occitanie)	SAINT GABRIEL (Occitanie)

**QUATRIEME DIVISION
POULE H – SAUMANE**

BASTIDE DE LA SALETTE (PACA)	GRENOBLE CHARMEIL (Auvergne-Rhône-Alpes)
BEAUVALLON (PACA)	LA VALDAINE (Auvergne-Rhône-Alpes)
BIOT (PACA)	MONTE CARLO (PACA)
CABRE D'OR (PACA)	MONTPELLIER MASSANE (Occitanie)
CHÂTEAU L'ARC (PACA)	SAINT CLAIR (Auvergne-Rhône-Alpes)
DOMAINE DE MANVILLE (PACA)	SAINTE MAXIME (PACA)
FONTCAUDE (Occitanie)	SAUMANE (PACA)
GRANDE BASTIDE (PACA)	VALESCURE (PACA)

La CSSN se réserve le droit de modifier ces poules.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
1^{ERE} DIVISION NATIONALE SENIORS MESSIEURS
TROPHEE SAINT SAUVEUR**

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

● **Phase de qualification** : 1^{er} et 2^{ème} jour

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

● **Phase finale pour le titre** :

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^{ème} jour : ¼ de finale

4^{ème} jour : ½ finales

5^{ème} jour : finale

● **Phase finale pour les barrages** :

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

3^{ème} jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Trophée SAINT SAUVEUR confié au Club de l'équipe gagnante de l'épreuve pendant la remise des prix.
Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
2^{EME} DIVISION NATIONALE SENIORS MESSIEURS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
 Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

❶ **Phase de qualification** : 1^{er} et 2^{ème} jour

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
 Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

❷ **Phase finale pour la montée** :

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour
 Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**
 3^{ème} jour : ¼ de finale
 4^{ème} jour : ½ finales

❸ **Phase finale pour les barrages** :

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play
 Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**
 3^{ème} jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 3^{EME} DIVISION NATIONALE SENIORS MESSIEURS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

❶ **Phase de qualification** : 1^{er} et 2^{ème} jour

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

❷ **Phase finale pour la montée** :

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^{ème} jour : ¼ de finale

4^{ème} jour : ½ finales

❸ **Phase finale pour les barrages** :

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

3^{ème} jour : barrages

Les équipes perdantes sont rétrogradées en 4^{ème} division nationale.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
4^{EME} DIVISION NATIONALE SENIORS MESSIEURS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
 Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^{ème} jour

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée :

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^{ème} jour : ¼ de finale

4^{ème} jour : ½ finales

③ Phase finale pour les barrages :

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

3^{ème} jour : barrages

Les équipes perdantes sont rétrogradées en promotion.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes montant en 3^{ème} division.

INTERCLUBS PAR EQUIPES PROMOTION SENIORS MESSIEURS PHASE INTERREGIONALE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à une seule équipe par Club qui n'a pas déjà une équipe dans les divisions nationales seniors Messieurs.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

Forme de jeu préconisée :

Le nombre d'équipes sera limité en fonction de la période (cf. cahier des charges des Grands Prix) et elles seront retenues par ordre d'arrivée des inscriptions.

Epreuve sur 2 jours :

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Selon la Ligue ou l'inter région, les meilleures équipes selon l'ordre du classement final monteront en 4^{ème} division nationale.

Chaque Inter région est libre de mettre en place une forme de jeu différente pour cette épreuve et de limiter le nombre d'équipes participantes.

Cependant, le nombre de joueurs par équipe doit rester identique à celui de la division, aussi bien en stroke play qu'en match play.

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Si le nombre maximum d'équipes n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la ligue peut accepter des inscriptions supplémentaires jusqu'à 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 4^{ème} division.

**INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION SENIORS MESSIEURS
QUOTAS 2023 PAR INTER REGIONS**

Quota de base :

Les quotas sont principalement calculés à partir du nombre de Clubs participants à chaque inter région.

Les équipes des départements, territoires et pays ultramarins sont comptabilisées dans l'Inter région dans laquelle elles ont effectivement participé.

Inter régions	Quotas 2023	DATE ET LIEU
SUD OUEST Nouvelle-Aquitaine		
OUEST Bretagne, Centre Val de Loire, Pays de la Loire		
PARIS - ILE-DE-FRANCE Paris - Ile-de-France		
EST Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est		
NORD Hauts-de-France, Normandie		
SUD Occitanie		
SUD EST Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur		
Total	32	

DIVISIONS SENIORS 2 MESSIEURS 2023

PREMIERE DIVISION CHAMP DE BATAILLE

Vainqueur en 2022	Finaliste en 2022
BARRIERE LA BAULE (Pays-de-la-Loire)	SAINT NOM LA BRETECHE (Paris - Ile-de-France)
AIX LES BAINS (Auvergne-Rhône-Alpes)	HOSSEGOR (Nouvelle-Aquitaine)
BORDELAIS (Nouvelle-Aquitaine)	JOYENVAL (Paris - Ile-de-France)
BUSSY GUERMANTES (Paris - Ile-de-France)	LE COUDRAY (Paris - Ile-de-France)
CHANTILLY (Hauts-de-France)	PERIGUEUX (Nouvelle-Aquitaine)
CHÂTEAU DE CHEVERNY (Centre-Val-de-Loire)	RACING CLUB DE FRANCE (Paris - Ile-de-France)
DINARD (Bretagne)	SAINT CLOUD (Paris - Ile-de-France)
DIVONNE (Auvergne-Rhône-Alpes)	SAINT GERMAIN/CORBEIL (Paris - Ile-de-France)
FONTAINEBLEAU (Paris - Ile-de-France)	TOURAIN (Centre-Val-de-Loire)
GOLF UP (PACA)	VAL DE SORNE (Bourgogne-Franche-Comté)
Montent de 2 ^e Division	
BONDUES (Hauts-de-France)	SAINTES (Nouvelle-Aquitaine)
MOLIETS (Nouvelle-Aquitaine)	VILLACOUBLAY (Paris - Ile-de-France)

DEUXIEME DIVISION GRAVES ET SAUTERNAIS

AIX MARSEILLE (PACA)	LIMOGES (Nouvelle-Aquitaine)
ARCACHON (Nouvelle-Aquitaine)	MORFONTAINE (Hauts-de-France)
BEAUVALLON (PACA)	OZOIR LA FERRIERE (Paris - Ile-de-France)
BIARRITZ (Nouvelle-Aquitaine)	PESSAC (Nouvelle-Aquitaine)
BOSSEY (Auvergne-Rhône-Alpes)	RHIN (Grand-Est)
BOULEAUX (Grand-Est)	ROCHEFORT (Paris - Ile-de-France)
CAMPAGNE (Occitanie)	SAINT CYPRIEN (Occitanie)
FRESLONNIERE (Bretagne)	SALIES DU SALAT (Occitanie)
GOLF CLUB DE LYON (Auvergne-Rhône-Alpes)	STADE FRANCAIS (Paris - Ile-de-France)
GOUVERNEUR (Auvergne-Rhône-Alpes)	STRASBOURG (Grand-Est)
LACANAU ARDILOUSE (Nouvelle-Aquitaine)	VALCROS (PACA)
LE TOUQUET (Hauts-de-France)	WIMEREUX (Hauts-de-France)

TROISIEME DIVISION

TROISIEME DIVISION POULE A – LES ORMES

AMIENS (Hauts-de-France)	MONT GRIFFON (Paris - Ile-de-France)
APREMONT (Hauts-de-France)	NANCY AINGERAY (Grand-Est)
ARRAS (Hauts-de-France)	ODET (Bretagne)
BADEN (Bretagne)	PLENEUF VAL ANDRE (Bretagne)
BAIE DE SAINT-BRIEUC (Bretagne)	PRUNELLE (Bourgogne-Franche-Comté)
CAEN (Normandie)	RARAY (Hauts-de-France)
CHÂTEAU D'AVOISE (Bourgogne-Franche-Comté)	REBETZ (Hauts-de-France)
CICE BLOSSAC (Bretagne)	RENNES (Bretagne)
FEUCHEROLLES (Paris - Ile-de-France)	ROUEN MONT SAINT AIGNAN (Normandie)
GRANVILLE (Normandie)	SAINT GERMAIN (Paris - Ile-de-France)
HAVRE / OCTEVILLE / MER (Normandie)	SAINT LAURENT (Bretagne)
LES ORMES (Bretagne)	VAUDREUIL (Normandie)

TROISIEME DIVISION POULE B – VILLENEUVE SUR LOT

ANGERS (Pays-de-la-Loire)	MONT DE MARSAN (Nouvelle-Aquitaine)
AVRILLE (Pays-de-le-Loire)	MONTE CARLO (PACA)
BORDEAUX LAC (Nouvelle-Aquitaine)	NANTES ERDRE (Pays-de-la-Loire)
CANNES MOUGINS (PACA)	NANTES VIGNEUX (Pays-de-la-Loire)
CHIBERTA (Nouvelle-Aquitaine)	NIMES VACQUEROLLES (Occitanie)
ESERY (Auvergne-Rhône-Alpes)	PAU ARTIGUELOUVE (Nouvelle-Aquitaine)
GRANDE MOTTE (Occitanie)	RIOM (Auvergne-Rhône-Alpes)
GRENOBLE BRESSON (Auvergne-Rhône-Alpes)	ROYAN (Nouvelle-Aquitaine)
GUJAN MESTRAS (Nouvelle-Aquitaine)	SAINT AUBIN (Paris - Ile-de-France)
LE CLOU (Auvergne-Rhône-Alpes)	SAUMUR (Pays-de-la-Loire)
LES AISSES GOLF (Centre-Val-de-Loire)	TOULOUSE SEILH (Occitanie)
MAKILA (Nouvelle-Aquitaine)	VAUGOUARD (Centre-Val-de-Loire)

La CSSN se réserve le droit de modifier ces poules.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 1^{ERE} DIVISION NATIONALE SENIORS 2

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant **60 ans** ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

● **Phase de qualification** : 1^{er} et 2^{ème} jour

4 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

● **Phase finale pour le titre** :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^{ème} jour : ¼ de finale

4^{ème} jour : ½ finales

5^{ème} jour : finale

● **Phase finale pour les barrages** :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 16 dernières équipes jouent pour le maintien et seront réparties dans un tableau de match play :

3^{ème} jour : 1^{er} tour de barrages

4^{ème} jour : 2^{ème} tour de barrages pour les équipes perdantes du 1^{er} tour

Le tableau des barrages sera adapté en fonction du nombre d'équipes.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

Droit d'inscription d'une équipe ayant une équipe participant aux divisions ou promotions U16 garçons ou filles de l'année en cours : **600€**

Droit d'inscription d'une équipe n'ayant pas une équipe participant aux divisions ou promotions U16 garçons ou filles de l'année en cours : **750€**

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 2^{EME} DIVISION NATIONALE SENIORS 2

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant **60 ans** ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^{ème} jour

4 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les **16** premières équipes jouent pour la montée :

1 v 16 ; 8 v 9 ; 5 v 12 ; 4 v 13 ; 3 v 14 ; 6 v 11 ; 7 v 10 ; 2 v 15

3^{ème} jour : 1/8 de finale

4^{ème} jour : 1/4 de finale

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

Droit d'inscription d'une équipe ayant une équipe participant aux divisions ou promotions U16 garçons ou filles de l'année en cours : **360€**

Droit d'inscription d'une équipe n'ayant pas une équipe participant aux divisions ou promotions U16 garçons ou filles de l'année en cours : 450€

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 1^{ère} division.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 3^{EME} DIVISION NATIONALE SENIORS 2

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant **60 ans** ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^{ème} jour

4 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée : 3^{ème} jour

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les **24 équipes** jouent pour la montée : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16 ... 1 v 24**

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

Droit d'inscription d'une équipe ayant une équipe participant aux divisions ou promotions U16 garçons ou filles de l'année en cours : **360€**

Droit d'inscription d'une équipe n'ayant pas une équipe participant aux divisions ou promotions U16 garçons ou filles de l'année en cours : 450€

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 2^{ème} division.

INTERCLUBS PAR EQUIPES PROMOTION A, B ET C SENIORS 2

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les Clubs :

Ouvert à une seule équipe par Club qui n'a pas déjà une équipe en division nationale seniors 2.
Le nombre d'équipes sera limité à 30 (une seule équipe par Club) et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

Jusqu'au 4 juin :

- 1) Classement au Mérite des Clubs Messieurs 2022
- 2) Arrivée des inscriptions

Après le 4 juin :

- 2) Arrivée des inscriptions

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 60 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

Les 2 premiers jours : Qualification

4 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Le 3^{ème} jour : Les **X** premières équipes à l'issue de la qualification sont qualifiées pour la phase finale.

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play

Les **X** premières équipes jouent pour la montée en 3^{ème} division en élimination directe.

Au total, 24 clubs monteront en 3^{ème} division.

Le nombre de clubs qualifiés par promotion sera déterminé à la clôture des inscriptions des clubs en fonction du nombre d'inscrits.

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

Droit d'inscription d'une équipe ayant une équipe participant aux divisions ou promotions U16 garçons ou filles de l'année en cours : 360€

Droit d'inscription d'une équipe n'ayant pas une équipe participant aux divisions ou promotions U16 garçons ou filles de l'année en cours : 450€

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 3^{ème} division.

COUPE DE FRANCE PAR EQUIPES MESSIEURS
TROPHÉE JEAN LIGNEL
Qualificatif pour l'European Club Cup Trophy

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
 Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les Clubs (une seule équipe par Club) :

Le nombre d'équipes sera limité à 34 (wild cards incluses) et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

- 1) Classement au Mérite des Clubs Messieurs 2022.
- 2) Somme des points des joueurs présents au Mérite Amateur à la date de clôture des inscriptions des clubs.
- 3) La date d'inscription de l'équipe.

Le Club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour son équipe si cette dernière n'est pas retenue dans le champ à la clôture des inscriptions.

Une wild card supplémentaire pourra être attribuée par la Direction Technique Nationale.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Seuls deux joueurs transférés sont autorisés sur chaque fiche de composition d'équipe. Un joueur sera considéré comme étant « transféré » dès lors qu'il aura été inscrit sur Extranet, en année N ou N-1, dans une équipe d'un autre club pour une épreuve nationale par équipes ou promotion inter régionale.

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^{ème} jour

3 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 2 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 9 premières équipes après 2 tours sont qualifiées pour le dernier jour.

② Phase finale : 3^{ème} jour

3 joueurs / stroke play / 36 trous par jour

Les 9 premières équipes jouent pour le titre.

Les 2 meilleurs scores de chaque tour seront retenus. Le cumul des 8 scores sur les 4 tours constituera le score de l'équipe.

Le Club vainqueur du trophée Jean LIGNEL est qualifié pour la Coupe d'Europe des Clubs – European Club Cup Trophy.

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Trophée Jean LIGNEL confié au Club de l'équipe gagnante de l'épreuve pendant la remise des prix.

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premières équipes.

1.2.3-4 AUTRES EPREUVES PAR EQUIPES

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PITCH & PUTT PAR EQUIPES

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le nombre d'équipes maximum est fixé à 18

Pour les Clubs (une seule équipe par Club) :

Ouvert dans l'ordre aux catégories suivantes :

- Golf Pitch & Putt
- Golf Compact disposant d'une homologation ou d'un repère Pitch & Putt
- Golf disposant d'une homologation ou d'un repère Pitch & Putt
- Golf compact ou golf ne disposant pas d'une homologation ou d'un repère Pitch & Putt.

Si nécessaire, les Clubs seront départagés par ordre d'arrivée des inscriptions en plus de l'ordre de priorité indiqué ci-dessus.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Mixité possible.

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

FORME DE JEU

Pour un parcours de 18 trous

Equipe de 3 joueurs ou joueuses / stroke play / 72 trous / 36 trous par jour (2 tours par jour)

Chaque tour, les 2 meilleurs scores de l'équipe sont retenus. Le cumul de ces scores constituera le score de l'équipe.

Pour un parcours de 9 trous

Equipe de 3 joueurs ou joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour (2 tours par jour)

Chaque tour, les 2 meilleurs scores de l'équipe sont retenus. Le cumul de ces scores constituera le score de l'équipe.

Les départs s'effectueront en shot gun.

L'emplacement des marques de départ est commun quel que soit le sexe.

Les cadets ne sont pas autorisés.

Le nombre maximum de clubs autorisés est de 3 (putter inclus).

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux 3 premières équipes.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES MID-AMATEURS 2 DAMES (+ 40 ANS)**REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE**

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION**Pour les Clubs (une seule équipe par Club) :**

Le nombre d'équipes sera limité à 10 (wild card incluse) et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

- 1) Classement au Mérite des Clubs Dames 2022.
- 2) Somme des points des joueuses Mid-Amateurs 2 présentes au Mérite Mid-Amateurs Dames à la date de clôture des inscriptions des clubs.
- 3) La date d'inscription de l'équipe.

Si le nombre d'inscrits à la clôture des inscriptions des équipes (un mois avant) est inférieur à 8, alors la compétition pourra être annulée.

Le Club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour une équipe (Dames ou Messieurs) si cette dernière n'est pas retenue dans le champ à la clôture des inscriptions.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses ayant 40 ans et plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU**① Phase de qualification :** 1^{er} et 2^{ème} jour

3 joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 2 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 6 premières équipes après 2 tours sont qualifiées pour le dernier jour.

② Phase finale : 3^{ème} jour

3 joueuses / stroke play / 18 trous par jour

Les 6 premières équipes jouent pour le titre.

Les 2 meilleurs scores du tour seront retenus. Le cumul des 6 scores sur les 3 tours constituera le score de l'équipe.

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premières équipes.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES MID-AMATEURS 2 MESSIEURS (+ 40 ANS)**REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE**

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION**Pour les Clubs (une seule équipe par Club) :**

Le nombre d'équipes sera limité à 30 (wild card incluse) et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

- 1) Classement au Mérite des Clubs Messieurs 2022.
- 2) Somme des points des joueurs Mid-Amateurs 2 présents au Mérite Mid-Amateurs Messieurs à la date de clôture des inscriptions des clubs.
- 3) La date d'inscription de l'équipe.

Le Club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour une équipe (Messieurs ou Dames) si cette dernière n'est pas retenue dans le champ à la clôture des inscriptions.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 40 ans et plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU**① Phase de qualification :** 1^{er} et 2^{ème} jour

3 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 2 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 15 premières équipes après 2 tours sont qualifiées pour le dernier jour.

② Phase finale : 3^{ème} jour

3 joueurs / stroke play / 18 trous par jour

Les 15 premières équipes jouent pour le titre.

Les 2 meilleurs scores du tour seront retenus. Le cumul des 6 scores sur les 3 tours constituera le score de l'équipe.

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premières équipes.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES SENIORS 2 DAMES (+ 60 ANS)**REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE**

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION**Pour les Clubs (une seule équipe par Club) :**

Le nombre d'équipes sera limité à 10 (wild card incluse) et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

- 1) Classement au Mérite des Clubs Dames 2022.
- 2) Somme des points des joueuses de plus de 60 ans présentes au Mérite Seniors Dames à la date de clôture des inscriptions des clubs.
- 3) La date d'inscription de l'équipe.

Le Club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour une équipe (Messieurs ou Dames) si cette dernière n'est pas retenue dans le champ à la clôture des inscriptions.

Si le nombre d'inscrits à la clôture des inscriptions des équipes (un mois avant) est inférieur à 8, alors la compétition pourra être annulée.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses ayant 60 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU**① Phase de qualification :** 1^{er} et 2^{ème} jour

3 joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 2 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 6 premières équipes après 2 tours sont qualifiées pour le dernier jour.

② Phase finale : 3^{ème} jour

3 joueuses / stroke play / 18 trous par jour

Les 6 premières équipes jouent pour le titre.

Les 2 meilleurs scores du tour seront retenus. Le cumul des 6 scores sur les 3 tours constituera le score de l'équipe.

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premières équipes.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES SENIORS 3 MESSIEURS (+ 70 ANS)**REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE**

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION**Pour les Clubs (une seule équipe par Club) :**

Le nombre d'équipes sera limité à 22 (wild card incluse) et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

- 1) Classement au Mérite des Clubs Messieurs 2022.
- 2) Somme des points des joueurs présents au Mérite Seniors Messieurs à la date de clôture des inscriptions des clubs.
- 3) La date d'inscription de l'équipe.

Le Club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour son équipe si cette dernière n'est pas retenue dans le champ à la clôture des inscriptions.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 70 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU**● Phase de qualification :** 1^{er} et 2^{ème} jour

3 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 2 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 12 premières équipes après 2 tours sont qualifiées pour le dernier jour.

● Phase finale : 3^{ème} jour

3 joueurs / stroke play / 18 trous par jour

Les 12 premières équipes jouent pour le titre.

Les 2 meilleurs scores du tour seront retenus. Le cumul des 6 scores sur les 3 tours constituera le score de l'équipe.

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premières équipes.

1.2.4 REGLEMENTS PARTICULIERS DES EPREUVES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

1.2.4-1 EPREUVES EN SIMPLE JEUNES

INTERNATIONAUX DE FRANCE U21 FILLES TROPHEE ESMOND ET TROPHEE CLAUDE-ROGER CARTIER

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueuses amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciées à une fédération reconnue, classées dans limite des 2500 premières du WWAGR ou dont l'index n'est **pas supérieur à 4,4** et nées en **2002 ou après**.

L'index doit être certifié par la fédération de la joueuse et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 120 participantes :

- 100 joueuses retenues par ordre du Ranking Mondial (WWAGR) dans la limite des 2500 premières puis de l'index à la date de clôture des inscriptions
- 15 wild cards pour les joueuses désignées par la Direction Technique Nationale de la ffgolf
- 5 wild cards pour des joueuses licenciées dans le Club

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2-2 (8)

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^{ème} jour

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les **32 premières** sont qualifiées pour la phase finale (Trophée ESMOND) et sont réparties selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression (§ 1.3-2).

Tournoi des Nations : Chaque équipe est constituée de 2 ou 3 joueuses de même nationalité. Le classement est établi en additionnant les 2 meilleurs scores par jour sur les 2 premiers tours. En cas d'égalité le départage se fera sur le cumul des 2 cartes non prises en compte puis sur la somme du meilleur score de chaque jour.

② Phase finale : 3^{ème} au 5^{ème} jour

Trophée ESMOND: Match play / 18 trous / 2 tours par jour / finale sur 36 trous

Trophée Claude Roger CARTIER : Match play / 18 trous / finale sur 36 trous

Les **16 premières U18 (nées en 2004 ou après)** non qualifiées pour le Trophée ESMOND sont qualifiées pour le Trophée Claude Roger CARTIER. En cas d'égalité, le départage se fera selon l'ordre de la qualification.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1) directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Toutes les joueuses devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par E-mail au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de disqualification.

PRIX

Trophée ESMOND et Trophée Claude-Roger CARTIER confiés pendant la remise des prix.

Souvenirs offerts par la ffgolf à la gagnante et à la finaliste des Trophées ESMOND et Claude Roger CARTIER, ainsi qu'aux trois premières de la qualification.

Souvenirs offerts à l'équipe vainqueur du Tournoi des Nations.

INTERNATIONAUX DE FRANCE U18 GARÇONS TROPHEE MICHEL CARLHIAN

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés à une fédération reconnue, classés dans la limite des 2500 premiers au WAGR ou dont l'index n'est **pas supérieur à 4,4** et nés en **2005 ou après**.

L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 120 participants :

- 104 joueurs retenus par ordre du R&A World Amateur Golf Ranking dans la limite des 2500 premiers puis de l'index à la date de clôture des inscriptions
- 15 wild cards pour les joueurs désignés par la Direction Technique Nationale de la ffgolf
- 1 wild card pour un joueur licencié dans le Club

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2-2 (8)

FORME DE JEU

❶ **Phase de qualification** : 1^{er} et 2^{ème} jour

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les **32 premiers** sont qualifiés pour la phase finale (Trophée Michel CARLHIAN) et sont répartis selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression (§ 1.3-2).

Tournoi des Nations :

Chaque équipe est constituée de 2 ou 3 joueurs de même nationalité. Le classement est établi en additionnant les 2 meilleurs scores par jour sur les 2 premiers tours. En cas d'égalité le départage se fera sur le cumul des 2 cartes non prises en compte puis sur la somme du meilleur score de chaque jour.

❷ **Phase finale**

Trophée Michel CARLHIAN : Match play / 18 trous / 2 tours par jour / finale sur 36 trous

3^{ème} jour : 1/16^{ème} et 1/8^{ème}

4^{ème} jour : ¼ de finale et ½ finales

5^{ème} jour : finale sur 36 trous

Trophée Pierre MASSIE : Match play / 18 trous / finale sur 36 trous

Les **16 premiers U16 (nés en 2006 ou après)** non qualifiés pour le Trophée Michel CARLHIAN sont qualifiés pour le Trophée Pierre MASSIE. En cas d'égalité, le départage se fera selon l'ordre de la qualification.

3^{ème} jour : 1/8^{ème}

4^{ème} jour : ¼ de finale et ½ finales

5^{ème} jour : finale sur 36 trous

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1) directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par e-mail au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de disqualification.

PRIX

Trophée Michel CARLHIAN confié pendant la remise des prix au vainqueur.

Souvenirs offerts par la ffgolf aux gagnants et aux finalistes de chaque tableau, ainsi qu'aux trois premiers de la qualification.

Souvenirs offerts à l'équipe vainqueur du Tournoi des Nations.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES U12 - BENJAMINS

Trophée Catherine LACOSTE (U12 Filles)
Trophée Crocodile (U12 Garçons)

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs et joueuses amateurs de nationalité française qualifiés par la fédération française de golf par le Mérite National Jeunes.

Catégories d'âge :

U12 : nés en 2011 ou après

BENJAMINS : 13 et 14 ans nés en 2009 et 2010

Distances de jeu :

U12 : distances de jeu Benjamins.

Benjamins : distances de jeu Minimes.

Le quota de places attribué à chaque Inter-région est indiqué dans le tableau ci-après.

Hors quotas :

1. Les 15 meilleurs benjamins du mois de juin du Mérite National Jeunes du mois de juin.
2. Les vainqueurs de l'année précédente n'ont pas de limite de catégorie d'âge.
3. 12 wild cards DTN

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Epreuve "non-fumeur"

Pendant un tour de compétition de jeunes, individuelle ou par équipes, il est interdit aux joueurs et à leurs cadets de fumer. Toute infraction sera sanctionnée par un comportement incorrect : voir § 1.2-2 (5)

Chariot électrique

L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.

Cadets

Les cadets ne sont pas autorisés.

Appareils de mesure de distance :

L'utilisation d'appareils de mesure de distance n'est pas autorisée.

Accompagnateurs :

Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Ligues ou de Clubs, etc... devront se tenir sur le parcours à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

En cas d'infraction au code du comportement par un spectateur, accompagnateur, parent, celui-ci pourra être convoqué devant le Comité de l'épreuve qui pourra lui signifier de quitter le club.

Moyens de déplacements :

Pendant tout le déroulement de ce championnat, les vélos ou tout autre moyen de déplacement sont interdits dans l'enceinte du golf pour les joueurs et les accompagnateurs.

FORME DE JEU

● Phase de qualification : 1^{er} et 2^{ème} jour

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

En cas d'égalité pour la 1^{ère} ou la 32^e place qualificative, un play off trou par trou sera organisé.

Les 32 premiers sont qualifiés pour la phase finale et sont répartis selon leur place dans le classement du tableau de progression.

● Phase finale U12 garçons et filles, benjamins garçons et filles :

Match play / 18 trous

ENGAGEMENT

Important : Les Ligues devront impérativement inscrire leurs joueurs qualifiés sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

ENREGISTREMENT

Chaque joueur devra s'enregistrer du bureau du tournoi au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de disqualification.

PRIX

Souvenirs offerts par la fédération à chaque catégorie au vainqueur, au finaliste et au troisième, ainsi qu'aux trois premiers de la qualification. **Trophées suivants seront confiés aux vainqueurs pendant la remise des prix**

Trophée Catherine LACOSTE pour la Championne de France U12 Filles
Trophée Cresson pour le Champion de France U12 Garçons

QUOTAS CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES 2023	Nouvelle Aquitaine	Bretagne Pays de la Loire Centre-Val-de-Loire	Paris - Ile-de-France	Grand Est Bourgogne- Franche Comté	Normandie Hauts de France	Provence-Alpes- C. d'Azur Auvergne-Rhône- Alpes	Guadeloupe – Guyane - Martinique	Nouvelle Calédonie	La Réunion	Polynésie Française
							ULTRAMARINS *			
U12 garçons							3	3	6	3
Benjamins garçons										
U12 Filles										
Benjamins Filles										

Pour le calcul des quotas, il a été tenu compte du nombre de licenciés par région avec un maximum maximal pour chaque catégorie.

Pour être cohérent, les catégories ont été décalées d'une année. Exemple : le quota benjamins garçons en année N a été calculé en prenant pour référence le nombre de licenciés poussins 2ème année et benjamins 1ère année fin de saison des licences en année N-1.

Critères de calcul : un critère quantitatif (nombre de joueurs de la région avec un maximum maximal) et un critère qualitatif (pour chaque inter région, on retient le nombre de joueurs ayant passé les cuts en année N-1 en prenant en compte la catégorie du joueur en année N, catégorie par catégorie : il s'agit d'un critère Performance de l'inter-région).

De plus, un quota minimum de 3 est appliqué pour chaque catégorie d'âge.

Les 15 premiers benjamins et les 10 premières benjamines au Meeting International de Juin du mois de juin seront directement qualifiés au Championnat de France des Jeunes.

* De manière dérogatoire, les départements, territoires et pays ultramarins ont pas de limitation dans la répartition des catégories d'âge.

Chaque Inter région (ITR) dispose de 2 places quotas toutes catégories confondues (une ITR peut retirer jusqu'à 2 places dans une catégorie pour les ajouter dans une ou plusieurs autres).

PLANNING DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES 2019

[illegible]

A 4x4 grid with a diagonal band of alternating black and white squares. The main diagonal is black, and the squares immediately adjacent to it are white. The rest of the grid is black.

FINALE INTERREGIONALE JEUNES U12 - BENJAMINS

Epreuve qualificative pour le Championnat de France des Jeunes

Date et lieu : Voir la Ligue

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs et joueuses amateurs de nationalité française **qualifiés par leurs Ligues. (Voir conditions de qualification régionale auprès de chaque Ligue)**

Non-ouvert aux joueurs et joueuses directement qualifiés pour le Championnat de France des Jeunes.

Exception : les joueurs sélectionnés pour les matchs en équipe de France de l'année en cours sont automatiquement qualifiés pour disputer la finale interrégionale.

Catégories d'âge :

U12	nés en 2011 ou après

BENJAMINS : 13 et 14 ans	nés en 2009 et 2010

Distances de jeu :

Voir recommandations § 3.6-4

Epreuve "non-fumeur" :

Pendant un tour de toute compétition de jeunes, individuelle ou par équipes, il est interdit aux joueurs de fumer. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2-2 (5)

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2-2 (8)

Cadets :

Pendant tout le déroulement de ce championnat, les cadets ne sont pas autorisés.

Accompagnateurs :

Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Ligues ou de Clubs, etc... devront se tenir sur le parcours à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

En cas d'infraction au code du comportement par un spectateur, accompagnateur, parent, celui-ci pourra être convoqué devant le Comité de l'épreuve qui pourra lui signifier de quitter le club.

FORME DE JEU

Stroke play / 36 ou 54 trous / 18 trous par jour

A l'issue de l'épreuve, le nombre de joueurs correspondant au quota attribué pour chaque inter-région sera qualifié pour le Championnat de France des Jeunes. En cas d'égalité pour la dernière place qualificative, un play-off en trou par trou sera organisé.

Pour les joueurs qualifiés au Championnat de France des Jeunes :

Important : Les Ligues devront impérativement inscrire leurs joueurs qualifiés sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

Les droits d'inscription s'élèvent à **50 euros par joueur**. Cette somme devra être réglée sur le site de la ffgolf par chaque joueur qualifié dès la fin des qualifications inter-régionales.

GRAND PRIX JEUNES MAJEUR U14

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET MODALITES DE SELECTION

Epreuve ouverte aux joueurs et joueuses amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés à une fédération reconnue, dont l'index n'est pas supérieur à **10.4** pour les garçons et **13.4** pour les filles.
L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Catégories d'âge :

U14 : 14 ans et moins nés en 2009 et après

Le nombre maximum d'inscriptions retenues par ordre du Mérite National Jeunes puis de l'index à la date limite d'inscription est fixé à **72** participants dont **7 wild cards** attribuées par la DTN.

U14 Filles : **24** filles maximum

U14 Garçons : **48** garçons maximum

Distances de jeu : Un seul repère de jeu par sexe. Distances de jeu Minimales.

DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Epreuve "non-fumeur" : Pendant un tour de toute compétition de jeunes, individuelle ou par équipes, il est interdit aux joueurs de fumer. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2-2 (I-9-3)

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2-2 (8)

Cadets : Pendant tout le déroulement de cette épreuve, les cadets ne sont pas autorisés.

Accompagnateurs :

Pendant tout le déroulement de cette épreuve, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Ligues ou de Clubs, etc...devront se tenir sur le parcours à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

En cas d'infraction au code du comportement par un spectateur, accompagnateur, parent, celui-ci pourra être convoqué devant le Comité de l'épreuve qui pourra lui signifier de quitter le club.

FORME DE JEU

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

1^{er} jour : Tour 1

2^{ème} jour : Tour 2

Un classement par ligue sera mis en place :

Format : **3 joueurs / équipe mixte** déterminés au préalable par chaque ligue parmi les joueurs dans le champ.

Les **2 meilleures cartes** par tour seront prises en compte. En cas d'égalité, le départage se fera sur le cumul des 2 cartes non prises en compte, puis sur la somme du meilleur score de chaque jour.

Une ligue peut inscrire plusieurs équipes.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1) directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement. Les droits d'inscription s'élèvent à **50 euros**.

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par E-mail au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de disqualification.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premiers de chaque catégorie, au vainqueur du classement par ligue et au club organisateur.

GRAND PRIX JEUNES NATIONAL U12**REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE**

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET MODALITES DE SELECTION

Epreuve ouverte aux joueurs et joueuses amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés à une fédération reconnue, dont l'index n'est pas supérieur à **15.4** pour les garçons et **21.4** pour les filles et nés en 2011 ou après.

L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions retenues par ordre du Mérite National Jeunes puis de l'index à la date limite d'inscription est fixé à 72 participants dont **7 wild cards** attribuées par la DTN.

U12 Filles : 24 filles maximum

U12 Garçons : 48 garçons maximum

DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Epreuve "non-fumeur" : Pendant un tour de toute compétition de jeunes, individuelle ou par équipes, il est interdit aux joueurs de fumer. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2-2 (I-9-3)

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2-2 (8)

Cadets : Pendant tout le déroulement de cette épreuve, les cadets ne sont pas autorisés.

Accompagnateurs :

Pendant tout le déroulement de cette épreuve, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Ligues ou de Clubs, etc...devront se tenir sur le parcours à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

En cas d'infraction au code du comportement par un spectateur, accompagnateur, parent, celui-ci pourra être convoqué devant le Comité de l'épreuve qui pourra lui signifier de quitter le club.

FORME DE JEU

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

1^{er} jour : Tour 1

2^{ème} jour : Tour 2

Un classement par ligue sera mis en place :

Format : 3 joueurs / équipe mixte déterminés au préalable par chaque ligue parmi les joueurs dans le champ.

Les **2 meilleures cartes** par tour seront prises en compte. En cas d'égalité, le départage se fera sur le cumul des 2 cartes non prises en compte, puis sur la somme du meilleur score de chaque jour.

Une ligue peut inscrire plusieurs équipes.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1) directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement. Les droits d'inscription s'élèvent à **50 euros**.

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de disqualification.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premiers de chaque catégorie, au vainqueur du classement par ligue et au club organisateur.

INTERNATIONAUX DE FRANCE U14 GARÇONS ET FILLES

CHALLENGE ALEXIS GODILLOT

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés à une fédération reconnue, dont l'index n'est **pas supérieur à 7.4** et nés en **2009 ou après**.

L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Internationaux de France U14 Garçons :

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à **60 participants** dont 3 wild cards attribuées par la DTN, 1 wild card attribuée par la ligue des Hauts de France, 1 wild card attribuée pour un joueur licencié au Golf de Chantilly :

- 55 joueurs retenus par ordre d'index à la date de clôture des inscriptions ;

Internationaux de France U14 Filles :

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à **30 participantes** dont 1 wild card attribuée par la DTN, 1 wild card attribuée par la ligue des Hauts de France, 1 wild card attribuée pour une joueuse licenciée au Golf de Chantilly :

- 27 joueuses retenues par ordre d'index à la date de clôture des inscriptions ;

Lieu et distances de jeu :

U14 Garçons : Parcours de Vineuil – Repères blancs (environ 5900 mètres).

U14 Filles : Parcours de Vineuil – Repères bleus (environ 5255 mètres).

Epreuve "non-fumeur" : Pendant un tour de toute compétition de jeunes, individuelle ou par équipes, il est interdit aux joueurs de fumer. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2-2 (I-9-3).

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2-2 (8)

Cadets et Accompagnateurs : Pendant tout le déroulement de ce championnat, les cadets ne sont pas autorisés. Les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Ligues ou de Clubs, etc., devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

En cas d'infraction au code du comportement par un spectateur, accompagnateur, parent, celui-ci pourra être convoqué devant le Comité de l'épreuve qui pourra lui signifier de quitter le club.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Cut après 36 trous :

Les 48 meilleurs scores et ex aequo chez les garçons et les 24 meilleurs scores et ex aequo chez les filles sont qualifiés pour le dernier tour.

Parcours de reconnaissance : mercredi 19 avril 2023 sur réservation auprès du secrétariat – (cf. Vade-mecum Practice et Entraînement I-15/ dans le Règlement Général des Epreuves Fédérales Amateurs).

Le Trophée des Nations (après 36 trous) :

Format : 3 joueurs / équipe mixte déterminés au préalable par chaque ligue parmi les joueurs dans le champ.

Les 2 meilleures cartes par tour seront prises en compte. En cas d'égalité, le départage se fera sur le cumul des 2 cartes non prises en compte, puis sur la somme du meilleur score de chaque jour.

Le Trophée des Régions (après 36 trous) :

Format : 3 joueurs / équipe mixte déterminés au préalable par chaque ligue parmi les joueurs dans le champ.

Les 2 meilleures cartes par tour seront prises en compte. En cas d'égalité, le départage se fera sur le cumul des 2 cartes non prises en compte, puis sur la somme du meilleur score de chaque jour.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard le lundi 20 mars 2023** directement sur le site Internet de la ffgolf. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par e-mail au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de disqualification.

REMISE DES PRIX

Le Challenge Alexis GODILLOT récompense le meilleur score brut garçon et fille.

Souvenirs offerts par la ffgolf aux 3 premiers et aux 3 premières, aux vainqueurs du Trophée des Nations et du Trophée des Régions.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Hébergement : contacter le Golf de Chantilly ou la Ligue des Hauts de France.

Restauration : déjeuner buffet à 15 € avec plat et dessert sous forme de pain de campagne (à 10h30).
Le Golf de Chantilly organisera un dîner le samedi soir pour les vainqueurs et les joueurs qui pourront être accompagnés d'un seul responsable légal.

EN ATTENTE DE VALIDATION

CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIMES / CADETS**- Coupe Yan LE QUELLEC (Minimes Garçons)****- Trophée Patrick PONS (Cadets Garçons)****REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE**

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à **184 participants maximum** dont 4 wild cards attribuées par la DTN.

MINIMES : 15 et 16 ans né(e)s en 2007 et 2008

Championnat ouvert aux joueurs amateurs de nationalité française dont l'index n'est **pas supérieur à 4,4**.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à **90 participants**, retenus par ordre du Mérite National Jeunes puis de l'index à la date limite d'inscription.

CADETS : 17 et 18 ans né(e)s en 2005 et 2006

Championnat ouvert aux joueurs amateurs de nationalité française classés au Mérite National Amateur ou dont l'index n'est **pas supérieur à 4,4**.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à **90 participants**, retenus par ordre du Mérite National Amateur puis de l'index à la date limite d'inscription.

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2-2 (8)

FORME DE JEU

Stroke play / 72 trous / 18 trous par jour / Cut après 36 trous :

Chaque catégorie effectuera ses deux premiers tours sur les deux parcours puis sera regroupée, après le cut, sur le même parcours pour jouer les deux derniers tours.

Tour 1 et 2 : Parcours Le Breuil et Montaplan

Tour 3 et 4 : Parcours à déterminer

Minimes Garçons : les 36 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour les deux derniers tours

Cadets Garçons : les 36 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour les deux derniers tours

Pour le Mérite National Amateur et le WAGR, un classement commun sera établi.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1)

Toutes les inscriptions devront être effectuées directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par E-mail au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de disqualification.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premiers de chaque catégorie.

Trophée Yan Le QUELLEC confié pendant la remise des prix au Champion de France Minimes Garçons.

Trophée Patrick PONS confié pendant la remise des prix au Champion de France Cadets Garçons.

CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIMES / CADETTES**- Trophée Ginette DUBOIS (Minimes Filles)****- Challenge NEWMAN (Cadettes)****REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE**

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à **90 participantes** dont 4 wild cards attribuées par la DTN.

MINIMES : 15 et 16 ans né(e)s en 2007 et 2008

Ouvert aux joueuses amateurs de nationalité française dont l'index n'est **pas supérieur à 7,4**.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à **54 participantes**, retenues par ordre du Mérite National Jeunes puis de l'index à la date limite d'inscription.

CADETTES : 17 et 18 ans né(e)s en 2005 et 2006

Championnat ouvert aux joueuses amateurs de nationalité française classées au Mérite National Amateur ou dont l'index n'est **pas supérieur à 7,4**.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à **32 participantes**, retenues par ordre du Mérite National Amateur puis de l'index à la date limite d'inscription.

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2-2 (8)

FORME DE JEU

Stroke play / 72 trous / 18 trous par jour / Cut après 36 trous :

Minimes Filles : les 30 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour les deux derniers tours

Cadettes : les 18 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour les deux derniers tours

Pour le Mérite National Amateur et le WWAGR, un classement commun sera établi.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1) sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Toutes les joueuses devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par E-mail au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de disqualification.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premières de chaque catégorie.

Trophée Ginette DUBOIS confié pendant la remise des prix à la championne de France Minimes.

Challenge NEWMAN confié pendant la remise des prix à la championne de France Cadettes.

CHAMPIONNAT U18 GARÇONS ET FILLES**REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE**

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs/joueuses amateurs de nationalité française nés en 2005 ou après, non classé(e)s au mérite mondial amateur (WAGR / WWAGR) au 1^{er} tour de l'épreuve et dont l'index n'est pas supérieur à 8,4 pour les garçons et 11,4 pour les filles.

U18 Garçons :

Le nombre maximum d'inscriptions est déterminé en fonction de la période, les participants seront retenus par ordre du Mérite National Amateurs puis de l'index à la date de clôture des inscriptions ;

U18 Filles :

Le nombre maximum d'inscriptions est déterminé en fonction de la période, les joueuses seront retenues par ordre du Mérite National Amateurs puis de l'index à la date de clôture des inscriptions ;

Epreuve "non-fumeur" : Pendant un tour de toute compétition de jeunes, individuelle ou par équipes, il est interdit aux joueurs de fumer. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2-2 (I-9-3).

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2-2 (8)

Cadets et Accompagnateurs : Pendant tout le déroulement de ce championnat, les cadets ne sont pas autorisés. Les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Ligues ou de Clubs, etc., devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs et des joueuses, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur ou de la joueuse concerné(e).

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Cut après 36 trous pour les 40 meilleurs garçons et 20 meilleures filles et ex aequo.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard un mois avant le 1^{er} tour de l'épreuve** directement sur le site Internet de la ffgolf. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux 3 premiers et 3 premières de l'épreuve.

1.2.4-2 EPREUVES EN SIMPLE DAMES

INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY DAMES TROPHEE CECILE DE ROTHSCHILD

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueuses amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciées à une fédération reconnue, classées dans la limite des 2500 premières au WWAGR ou dont l'index est **inférieur ou égal à 6,4**.

L'index doit être certifié par la fédération de la joueuse et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 120 participantes :

- 104 joueuses retenues par ordre du Ranking Mondial (WWAGR) dans la limite des 2000 premières puis de l'index à la clôture des inscriptions
- 15 wild cards pour les joueuses désignées par la Direction Technique Nationale de la ffgolf

Le Club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour une joueuse licenciée dans le Club

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour.

Cut après 36 trous :

Les 48 meilleurs scores et ex-æquo sont qualifiés pour le dernier tour.

Tournoi des Nations :

Chaque équipe est constituée de 2 ou 3 joueuses de même nationalité. Le classement est établi en additionnant les 2 meilleurs scores par jour sur les 2 premiers tours. En cas d'égalité le départage se fera sur le cumul des 2 cartes non prises en compte puis sur la somme du meilleur score de chaque jour.

1^{er} jour : Tour 1

2^{ème} jour : Tour 2

3^{ème} jour : Tour 3

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1) directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Toutes les joueuses devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par E-mail au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de disqualification.

PRIX

Trophée Cécile de ROTHSCHILD confié à la gagnante pendant la remise des prix.

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premières.

Souvenirs offerts à l'équipe vainqueur du Tournoi des Nations.

INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY MID-AMATEURS / SENIORS DAMES**REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE**

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueuses amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciées à une fédération reconnue, dont :

L'index n'est **pas supérieur à 10,4** et **ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve.**

L'index doit être certifié par la fédération de la joueuse et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 120 participantes (wild card incluse).

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre des index.

Le Club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour une joueuse licenciée dans le Club

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Cut après 36 trous :

Les 60 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

Note : En cas d'égalité pour le titre de Championne de France, un play-off en trou par trou sera organisé (cf § 1.2-2-2 IV-2).

1^{er} jour : Tour 1

2^{ème} jour : Tour 2

3^{ème} jour : Tour 3

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1) directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Toutes les joueuses devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par E-mail au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de disqualification.

PRIX

Trophée confié à la gagnante pendant la remise des prix.

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premières de l'épreuve, ainsi qu'aux Championnes de France.

Trophée Lally SEGARD confié pendant la remise des prix à la Championne de France Seniors Dames.

Un titre de championne de France Seniors 2 sera attribué sous réserve d'avoir au moins 5 joueuses de cette catégorie.

COUPE GAVEAU ET CHAMPIONNAT DE FRANCE AMATEURS DAMES COUPE PIERRE DESCHAMPS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueuses amateurs de **nationalité française classées** au Mérite National Amateur ou dont l'index est **inférieur ou égal à 8,4**.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 144 participantes :

- 128 joueuses retenues par ordre du Mérite National Amateur puis de l'index à la date limite d'inscription
- 15 wild cards pour les joueuses désignées par la Direction Technique Nationale de la ffgolf
- 1 wild card pour une joueuse licenciée dans le Club

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

FORME DE JEU

① Phase de qualification (Coupe GAVEAU) : 1^{er} et 2^{ème} jour

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les **32 premières** sont qualifiées pour la phase finale et sont réparties selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression (§ 1.3-3).

② Phase finale (Coupe Pierre DESCHAMPS) :

Match play / 18 trous / 2 tours par jour / finale sur 36 trous

3^{ème} jour : 1/16^{ème} et 1/8^{ème} de finale

4^{ème} jour : ¼ et ½ finales

5^{ème} jour : Finale sur 36 trous

Play off

Si pour une raison quelconque, le play-off pour la 1^{ère} place ne pouvait pas se dérouler ou était interrompu :

- h) Il n'est pas reporté au lendemain et le classement provisoire devient le classement définitif.
- i) Les joueuses déjà qualifiées ou éliminées avant l'interruption du play-off le restent. Celles encore impliquées dans le play-off sont départagées par le classement provisoire de la qualification.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1) directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Toutes les joueuses devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par E-mail au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de disqualification.

PRIX

Coupe GAVEAU confiée pendant la remise des prix à la gagnante de la qualification.

Coupe Pierre DESCHAMPS confiée pendant la remise des prix à la Championne de France.

Souvenirs offerts par la ffgolf à la gagnante et à la finaliste, ainsi qu'aux trois premières de la qualification.

1.2.4-3 EPREUVES EN SIMPLE MESSIEURS

INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés à une fédération reconnue, classés dans la limite des 2500 premiers au WAGR ou dont l'index n'est pas supérieur à 1.4 à la date de clôture des inscriptions.

L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 144 participants :

- 130 joueurs retenus par ordre du R&A World Amateur Golf Ranking dans la limite des 2500 premiers puis de l'index à la clôture des inscriptions
- 13 wild cards pour les joueurs désignés par la Direction Technique Nationale de la ffgolf
- 1 wild card pour un joueur licencié dans le Club

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Cut après 36 trous :

Les 60 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

Tournoi des Nations :

Chaque équipe est constituée de 2 ou 3 joueurs de même nationalité. Le classement est établi en additionnant les 2 meilleurs scores par jour sur les 2 premiers tours. En cas d'égalité le départage se fera sur le cumul des 2 cartes non prises en compte puis sur la somme du meilleur score de chaque jour.

1^{er} jour : Tour 1

2^{ème} jour : Tour 2

3^{ème} jour : Tour 3

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1) directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par E-mail au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de disqualification.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premiers.

Souvenirs offerts à l'équipe vainqueur du Tournoi des Nations.

INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY MID-AMATEURS MESSIEURS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés à une fédération reconnue, dont :

L'index est **inférieur ou égal à 6,4** et **ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve**.

L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 98 participants (wild card incluse).

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre des index.

Le Club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour un joueur licencié dans le Club.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Cut après 36 trous :

Les 42 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

Note : En cas d'égalité pour le titre de Champion de France, un play-off en trou par trou sera organisé (cf § 1.2-2-2 IV-2).

1^{er} jour : Tour 1

2^{ème} jour : Tour 2

3^{ème} jour : Tour 3

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1) directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de disqualification.

PRIX

EN ATTENTE DE VALIDATION

INTERNATIONAUX DE FRANCE SENIORS MESSIEURS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés à une fédération reconnue dont :

L'index n'est **pas supérieur à 11,4** et **ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve**.

L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 120 participants (wild card incluse).

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre des index.

Le Club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour un joueur licencié dans le Club.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous/ 18 trous par jour

Cut après 36 trous :

Les 60 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

1^{er} jour : Tour 1

2^{ème} jour : Tour 2

3^{ème} jour : Tour 3

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1) directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de disqualification.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premiers de l'épreuve.

INTERNATIONAUX DE FRANCE SENIORS 2 MESSIEURS TROPHEE MAHE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés à une fédération reconnue dont :

L'index n'est **pas supérieur à 15,4** et **ayant 60 ans ou plus la veille de l'épreuve.**

L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 144 participants (wild card incluse).

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre des index.

Le Club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour un joueur licencié dans le Club.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Cut après 36 trous :

Les 60 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

Note : En cas d'égalité pour le titre de Champion de France, un play-off en trou par trou sera organisé (cf § 1.2-2-2 IV-2).

1^{er} jour : Tour 1

2^{ème} jour : Tour 2

3^{ème} jour : Tour 3

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1) directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de disqualification.

PRIX

Trophée MAHE confié pendant la remise des prix au Champion de France Seniors 2.
Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premiers de l'épreuve, ainsi qu'au Champion de France.

COUPE GANAY ET CHAMPIONNAT DE FRANCE AMATEURS COUPE GANAY - TROPHÉE JACQUES LEGLISE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française** classés au Mérite National Amateur ou dont l'index est **inférieur ou égal à 5,4**.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 120 participants.

- 107 joueurs retenus par ordre du Mérite National Amateur puis de l'index à la date limite d'inscription
- 12 wild cards pour les joueurs désignés par la Direction Technique Nationale de la ffgolf
- 1 wild card pour un joueur licencié dans le club

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

FORME DE JEU

① Phase de qualification (Coupe GANAY) : 1^{er} et 2^{ème} jour

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les **32 premiers** sont qualifiés pour la phase finale et sont répartis selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression.

② Phase finale (Trophée Jacques LEGLISE) :

Match play / 18 trous / 2 tours par jour / finale sur 36 trous

3^{ème} jour : 1/16^{ème} et 1/8^{ème} de finale

4^{ème} jour : ¼ et ½ finales

5^{ème} jour : Finale sur 36 trous

Play off

Si pour une raison quelconque, le play-off pour la 1^{ère} place ne pouvait pas se dérouler ou était interrompu :

- j) Il n'est pas reporté au lendemain et le classement provisoire devient le classement définitif.
- k) Les joueurs déjà qualifiés ou éliminés avant l'interruption du play-off le restent. Celles encore impliquées dans le play-off sont départagées par le classement provisoire de la qualification.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1) directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par E-mail au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de disqualification.

PRIX

Coupe GANAY (don du Comte de GANAY) confiée pendant la remise des prix au vainqueur de la qualification.

Trophée Jacques LEGLISE, confié pendant la remise des prix au Champion de France.

Souvenirs offerts par la ffgolf au vainqueur et au finaliste, ainsi qu'aux trois premiers de la qualification.

CHAMPIONNAT DE FRANCE SENIORS MESSIEURS TROPHEE DAUBERVILLE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française** dont l'index **inférieur ou égal à 144 et ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.**

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 144 participants (wild card incluse).

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre sur un :

- 36 joueurs maximum retenus par la place au Mérite National, majoré à la date de clôture des inscriptions
- 72 joueurs maximum retenus par la place au Mérite National Seniors, la date de clôture des inscriptions
- Les places restantes sont attribuées par ordre d'index et de nombre d'inscriptions.

Les places non attribuées dans le premier critère seront attribuées dans le second critère.

La liste d'attente sera triée par ordre des index.

Le Club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour un joueur inscrit dans le Club.

FORM DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Cut après 36 trous :

Les **60** meilleurs scores et ceux qui sont qualifiés du dernier tour.

1^{er} jour : Tour 1

2^{ème} jour : Tour 2

3^{ème} jour : Tour 3

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1) directement sur le Site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

PRIX

Trophée DAUBERVILLE confié pendant la remise des prix au Champion de France Seniors Messieurs.
Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premiers de l'épreuve.

1.2.4-4 EPREUVES EN DOUBLE

INTERNATIONAUX DE FRANCE DE FOURSOME MIXTE TROPHEE THION DE LA CHAUME

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs amateurs et professionnels de **nationalité française ou étrangère**, dont l'index est inférieur ou égal à **11,4 pour les Dames** et **10,4 pour les Messieurs**. L'équipe doit être composée d'un joueur et d'une joueuse avec au minimum un ou une amateur.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 64 équipes participantes (wild card incluse).

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des équipes inscrites se fera par ordre des index cumulés. Un joueur professionnel sera considéré comme ayant un index de 0.

Le Club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour une équipe de joueurs licenciés dans le Club.

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

FORME DE JEU

① **Phase de qualification** : 1^{er} jour

Foursome mixte / stroke play / 18 trous

Les **16 premières** équipes sont qualifiées pour la phase finale et sont réparties selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression (§ 1.3-3).

Si le nombre d'équipes inscrites est inférieur au nombre de qualifiées, un tour de stroke play sera quand même organisé pour composer le tableau de match play.

② **Phase finale** :

Foursome / match play / 18 trous / 2 tours par jour

2^{ème} jour : 1/8^{ème} et 1/4 de finale

3^{ème} jour : 1/2 finales et finale

Les Dames et les Messieurs joueront des mêmes marques de départ.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1) directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

Le remplacement d'un joueur ou d'une joueuse après la date limite d'inscription est possible, mais dans ce cas l'équipe pourra être placée en liste d'attente.

PRIX

Trophée THION DE LA CHAUME confié pendant la remise des prix à l'équipe gagnante.

Souvenirs offerts par la ffgolf aux gagnants et aux finalistes.

INTERNATIONAUX DE FRANCE DE FOURSOME DAMES TROPHEE SAINT GERMAIN

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueuses amateurs ou professionnelles de **nationalité française ou étrangère** dont l'index est inférieur ou égal à **10,4**. L'équipe doit être composée au minimum d'une joueuse amateur.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 24 équipes participantes.

- 22 équipes par ordre des index cumulés (la joueuse professionnelle sera considérée comme ayant un index de 0).
- 1 wild card pour la DTN.
- 1 wild card pour une équipe licenciée dans le club d'accueil.

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} jour

Foursome / stroke play / 18 trous

Les **8 premières** équipes sont qualifiées pour la phase finale et sont réparties selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression (§ 1.3-3).

Si le nombre d'équipes inscrites est inférieur au nombre de qualifiées, un tour de stroke play sera quand même organisé pour composer le tableau de match play.

② Phase finale :

Foursome / match play / 18 trous

2^{ème} jour : ¼ et ½ finales

3^{ème} jour : finale

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1) directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

Le remplacement d'une joueuse après la date limite d'inscription est possible, mais dans ce cas l'équipe pourra être placée en liste d'attente.

PRIX

Trophée SAINT GERMAIN offert par Monsieur G. DURAND, confié pendant la remise des prix à l'équipe gagnante.

Souvenirs offerts par la ffgolf aux gagnantes et aux finalistes.

INTERNATIONAUX DE FRANCE DE FOURSOME MESSIEURS TROPHEE ROYAL-BLACKHEATH

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs amateurs ou professionnels de **nationalité française ou étrangère** dont l'index est inférieur ou égal à **7,4**. L'équipe doit être composée au minimum d'un joueur amateur.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 50 équipes participantes.

- 48 équipes par ordre des index cumulés (Un joueur professionnel sera considéré comme ayant un index de 0.).
- 1 wild card pour la DTN.
- 1 wild card pour une équipe licenciée dans le club d'accueil.

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

FORME DE JEU

① **Phase de qualification** : 1^{er} jour

Foursome / stroke play / 18 trous

Les **16 premières** équipes sont qualifiées pour la phase finale et sont réparties selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression (§ 1.3-3).

Si le nombre d'équipes inscrites est inférieur au nombre de qualifiées, un tour de stroke play sera quand même organisé pour composer le tableau de match play.

② **Phase finale** :

Foursome / match play / 18 trous / 2 tours par jour

2^{ème} jour : 1/8^{ème} et ¼ de finale

3^{ème} jour : ½ finales et finale

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1) directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

Le remplacement d'un joueur après la date limite d'inscription est possible, mais dans ce cas l'équipe pourra être placée en liste d'attente.

PRIX

Trophée ROYAL-BLACKHEATH confié pendant la remise des prix à l'équipe gagnante.

Souvenirs offerts par la ffgolf aux gagnants et aux finalistes.

INTERNATIONAUX DE FRANCE DE DOUBLE SENIORS MESSIEURS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tournoi ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés à une fédération reconnue dont l'index n'est **pas supérieur à 15,4** et **ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve des Internationaux de France Seniors**.

L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'équipes est fixé à 32.

Ouvert dans l'ordre aux équipes suivantes :

- équipe dont les deux joueurs disputent les Internationaux de France Seniors
- équipe dont un seul joueur dispute les Internationaux de France Seniors
- équipe n'ayant aucun joueur disputant les Internationaux de France Seniors.

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des équipes inscrites se fera par ordre des index cumulés en plus de l'ordre de priorité indiqué ci-dessus.

FORME DE JEU

stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

- Mercredi 26 avril : Greensome
- Jeudi 27 avril : 4 Balles

Une seule série.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve des Internationaux de France Seniors** (voir clôture § 1.1) directement sur le site internet de la ffgolf. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

Le remplacement d'un joueur ou d'une joueuse après la date limite d'inscription est possible, mais dans ce cas l'équipe pourra être placée en liste d'attente.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois meilleures équipes en Brut.

CHAMPIONNAT DE FRANCE U.N.S.S. PAR EQUIPES D'ETABLISSEMENTS COLLEGES

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.
Pour plus de précisions se reporter à la fiche sport de l'UNSS
(Cf: <http://www.unss.org>)

	LYCEES ETABLISSEMENT	LYCEES EXCELLENCE
LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Cadet(te)s Junior(e)s Sénior(e)s 1ère et 2ème année	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs (2 doublettes) Mixité obligatoire Les joueurs/joueuses ne doivent jamais avoir eu un index inférieur ou égal à 36,0 au 1er janvier 2023	4 compétiteurs Mixité obligatoire Pas de limite d'âge ou d'index
JEUNE ARBITRE	1 seul Jeune arbitre par équipe Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France UNSS.	
JEUNE COACH	1 Jeune coach obligatoire par équipe Certifié de niveau académique	la composition d'équipe
RÈGLEMENT	UNSS	
FORMULE DE COMPÉTITION	Pour les rencontres départementales et inter-académiques, la formule est obligatoire : greensome score maximum avec 9 trous minimum en 18 et 18 trous en lycées. Parcours type drapeaux Pour le championnat de France, la formule est obligatoire : greensome match play sur 9 trous minimum. L'arbitrage doit se faire par un Jeune Officiel non joueur.	L'épreuve se déroule en foursome stroke play pour les phases qualificatives et foursome match play pour le championnat de France Sur un parcours type drapeaux.
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Championnat d'Inter-Académie	Championnat d'Inter-Académie
NOMBRE D'EQUIPES	Championnat d'Inter-Académie	Les qualifications au championnat de France se feront sur la base de : - 12 équipes Lycées Excellence au maximum
TITRES DÉTERMINÉS	Champion de France UNSS Équipe Établissement Lycées	Champion de France UNSS Équipe Excellence Lycées

Précisions complémentaires

- La formule de jeu greensome score maximum : Les joueurs comptent tous les coups mais relèvent leur balle si le trou n'est pas terminé en 7, ils passent au trou suivant
- Un parcours « type » signifie que des adaptations sont possibles suivant le contexte local (exemple on pourra aménager un parcours type drapeaux)
- Distance d'un parcours type drapeaux : 3 trous courts entre 45 et 90m / 3 trous moyens entre 90 et 135m / 3 trous longs entre 135 et 220m

Les Professeurs ressources, sous la responsabilité des Directeurs des services régionaux, doivent vérifier si les index annoncés sont valides, car l'équipe qui ne serait pas en règle se verrait disqualifiée et ne pourrait participer au championnat de France. Une vérification, en amont du championnat de France sera effectuée conjointement par l'UNSS et la FFGolf.

CHAMPIONNAT DE FRANCE U.N.S.S. PAR EQUIPES D'ETABLISSEMENTS LYCEES

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.
Pour plus de précisions se reporter à la fiche sport golf de l'UNSS

	LYCEES ETABLISSEMENT	LYCEES UNIVERSITAIRES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Cadet(te)s Junior(e)s Sénior(e)s 1ère et 2ème année	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs (2 doublettes) Mixité obligatoire Les joueurs/joueuses ne doivent jamais avoir eu un index inférieur ou égal à 36,0 au 1er janvier 2022	4 compétiteurs Mixité obligatoire Les joueurs/joueuses ne doivent jamais avoir eu un index inférieur ou égal à 36,0 au 1er janvier 2022
JEUNE ARBITRE	1 seul Jeune arbitre par équipe Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive locale peut participer au championnat de France UNSS.	
JEUNE COACH	1 Jeune coach obligatoire par équipe qualifiée à la composition d'équipe Certifié de niveau académique minimum	
RÈGLEMENT	UNSS	
FORMULE DE COMPÉTITION	Pour les rencontres de niveau académique à inter académiques, la formule est obligatoire : foursome score maximum avec 3 trous minimum en complet et si possible 18 trous en complet. Parcours type drapeaux. Pour le championnat de France, la formule est obligatoire : foursome score maximum sur 3 trous minimum en complet et si possible 18 trous en complet. Un établissement doit se présenter avec 4 doublettes et un Jeune Officiel.	L'épreuve se déroule en foursome stroke play pour les phases qualificatives et foursome match play pour le championnat de France Sur un parcours type drapeaux.
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Championnat d'Inter-Académie	Championnat d'Inter-Académie
NOMBRE D'EQUIPES	Composition d'équipe	Les qualifications au championnat de France se feront sur la base de : - 12 équipes Lycées Excellence au maximum
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Équipe Champion de France UNSS Lycées	Champion de France UNSS Équipe Excellence Champion de France UNSS Lycées

* La formule foursome score maximum : Les joueurs comptent tous les coups mais relèvent leur balle si le trou n'est pas terminé en 7 coups et passent au trou suivant, un parcours « type » signifie que des adaptations sont possibles suivant le contexte local (exemple on pourra aménager un parcours drapeaux)

Précisions sur les règles :

- La formule foursome score maximum : Les joueurs comptent tous les coups mais relèvent leur balle si le trou n'est pas terminé en 7 coups et passent au trou suivant

- Un parcours « type » signifie que des adaptations sont possibles suivant le contexte local (exemple on pourra aménager un parcours type drapeaux)

- Distance d'un parcours type drapeaux : 3 trous courts entre 45 et 90m / 3 trous moyens entre 90 et 135m / 3 trous longs entre 135 et 220m

CHAMPIONNAT DE FRANCE U.G.S.E.L. PAR EQUIPES D'ETABLISSEMENTS COLLEGES-LYCEES

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.
Pour plus de précisions se reporter au règlement golf UGSEL

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les Associations Sportives d'établissement

Qualification régionale :

- Greensome avec parcours adapté en fonction du niveau de chaque joueur et de la carte de la carte avec ces critères

NB : la qualification ne se joue pas sur P&P ;

- o Index > 35,9 jusqu'à drapeau jaune minimum : utilisation du parcours drapeaux (cf : fiche de composition du parcours drapeaux et liaison avec les Clubs de Golf (R) ;
- o Index < 36 ; parcours standard (Repère 3 pour les garçons, repère 5 pour les filles)
- Date limite de prise en compte de l'index : promotion 1^{er} janvier 2024. La qualification sera possible par l'intermédiaire de la ffgolf lors du championnat.
- Fourchettes d'index : le total des index de chaque équipe ne doit pas être supérieur à 36

COMPOSITION DES EQUIPES

Equipes de collèges et de Lycées :

- Équipe de 5 joueurs du même établissement scolaire qui peut être un joueur.
- Tenues d'équipes : si possible, maillots d'équipes ou au moins maillots harmonisés.

FORME DE L'EPREUVE

MATCH PLAY sur des boucles de 9 trous. Le gagnant des trous gagnés par chaque Camp.

INSCRIPTIONS (phase qualificative)

Auprès des services de l'UGSEL ou auprès de l'établissement

PRIX

Un titre équipe Collège ou Lycée

CHAMPIONNAT DE FRANCE F.F.S.U. ET CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES D'ASSOCIATIONS SPORTIVES F.F.S.U.

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.
Pour plus de précisions se reporter au « Guide Sportif 2021-2022 » de la FFSGT.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueuses et joueurs amateurs de nationalité française et étrangère affiliés à la ffgolf et à la FF Sport U.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 144 participants :

- 35 places sont réservées aux étudiantes les mieux classées à la date du 30 avril 2022 dont les inscriptions auront été effectuées directement auprès de la ffgolf.
- 35 places sont réservées aux étudiants les mieux classés à la date du 30 avril 2022 dont les inscriptions auront été effectuées directement auprès de la ffgolf.

Attention, les joueurs qualifiés Hors Quotas <http://www.ffsgt.com> devront également impérativement prendre leur licence FFSU et compléter leur inscription au championnat de France Universitaire auprès du comité d'organisation : paris@ffsu.com
Qualifications exceptionnelles : consultez attentivement le site <https://www.ffsgt.com/sports-ind/golf/>

COMPOSITION DES EQUIPES

Équipes composées de 3 (minimum) ou 4 (maximum) joueurs appartenant à la même association sportive universitaire qualifiés en individuel.

Une seule licence extérieure ou individuelle est autorisée (sous réserve d'une licence individuelle ou extérieure d'une A.S. de la même académie affiliée à la Ligue Régionale - et ne présentant pas d'équipe au championnat de France).

Si une A.S. présente plusieurs équipes un joueur extérieur ne pourra pas être intégré dans la meilleure des deux équipes de cette A.S. (poids de l'équipe déterminé par la somme des index des équipes).

Les équipes seront constituées sur place à partir des joueurs qualifiés pour le championnat de France individuel.

La composition de l'équipe est obligatoire et doit être déposée, après le départ du premier joueur de l'équipe, sur une fiche prévue à cet effet, avant le début du tournoi.

Une association peut présenter plusieurs équipes mais une seule pourra figurer dans les trois premières places.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous

1^{ère} série Dames : jusqu'à 15, d'index éventuellement une 2^{ème} série Dames : de 15,5 à 24,4 d'index

1^{ère} série Messieurs : jusqu'à 15, d'index éventuellement une 2^{ème} série Messieurs : de 15,5 à 24,4 d'index

Les 3 meilleurs scores par tour sont retenus pour établir le classement par équipes. **Départage en cas d'égalité** : Cumul des 4^{èmes} places du 1^{er} au 3^{ème} tour, puis cumul de la meilleure carte du 1^{er} au 3^{ème} tour, puis cumul de la 2^{ème} carte 1^{er} tour.

Pour le classement individuel, 1^{ère} série, départage pour la première place en play-off en trou par trou.

REGLEMENT PARTICULIER

Cadet : Pour tout déroulement de ce championnat, les cadets ne sont pas autorisés.

Les professeurs accompagnateurs membres de l'A.S. engagée (et eux seuls) ont la possibilité de conseiller un joueur sous réserve qu'ils se soient identifiés auprès des organisateurs et qu'ils aient retiré leur badge ad hoc auprès du comité d'organisation.

Chariot électrique : L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

PRIX

Un titre de Championne de France universitaire, un titre de Champion de France universitaire et un titre de Champion de France par équipes d'AS universitaire.

1.2.4-5 AUTRES EPREUVES INDIVIDUELLES

CHAMPIONNAT DE FRANCE PARAGOLF
TROPHEE JEAN-CLAUDE BAVIERE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.
Les Règles de Golf pour golfeurs handicapés physique sont applicables.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueuses et joueurs amateurs titulaires du certificat d'aptitude (tennis) (WR4GD Pass) et de **nationalité française**, dont l'index est **inférieur ou égal à 53**.

Le nombre maximum d'inscription est fixé à 70 participants.

Si les demandes dépassent ce nombre, le choix des inscrits se fera par tirage au sort.

FORME DE JEU

- Stroke play pour la 1^{ère} série
- Stableford pour les autres séries
- 36 trous / 18 trous par jour

Les séries par index seront validées définitivement après clôture de la période d'inscription.
Chaque série comportera au minimum 5 joueuses ou joueurs.

1^{ère} série : Joueuses et joueurs dont l'index est inférieur ou égal à 18,5

2^{ème} série : Joueuses et joueurs d'index 18,5 à 36

3^{ème} série : Joueuses et joueurs dont l'index est supérieur à 36

Les marques de départs seront adaptées aux séries. La 3^{ème} série jouera notamment de marques avancées. Si une série compte moins de 5 joueurs, celle-ci sera rattachée dans la série supérieure.

Samedi : 1^{er} tour

Dimanche : 2^{ème} tour

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **plus tard que 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1) directement sur le site internet du tournoi. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

Les droits d'engagement sont :

- 100 € pour les adultes
- 50 € pour les joueurs de 19 à 25 ans (nés entre 1997 et 2003)
- 25 € pour les joueurs de 18 ans et moins (nées en 2004 ou après)

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par téléphone au plus tard la veille du tournoi, avant la clôture de la période de disqualification.

PRIX

Souvenirs offerts à tous les participants.

Le vainqueur en brut de la 1^{ère} série sera déclaré Champion de France Paragolf.

Des récompenses en brut et en net seront attribuées en 1^{ère} et 2^{ème} série d'index. Le brut prime le net. En 3^{ème} série les prix seront uniquement attribués sur la base du classement net.

COUPE DE FRANCE PARAGOLF SUR PITCH & PUTT

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.
Les Règles de Golf pour golfeurs handicapés physique sont applicables.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueurs et joueuses amateurs de nationalité française, affiliés à une fédération reconnue, dont l'index est inférieur ou égal à 53.
L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 54 participants, retenus par ordre de la date des inscriptions.

FORME DE JEU

Stroke play / 72 trous / 36 trous par jour

1^{er} jour : Tour 1 et Tour 2

2^{ème} jour : Tour 3 et Tour 4

Séries :

1^{ère} série : Joueuses et joueurs dont l'index est inférieur ou égal à 26,4

2^{ème} série : Joueuses et joueurs d'index 26,5 à 53

Les séries par index seront validées définitivement après la clôture des inscriptions. En fonction du champ de joueurs, la Commission Sportive Nationale se réserve le droit de modifier les séries.

Chaque série comportera au minimum 5 joueurs ou joueuses.

Distance de jeu : Les repères de jeu utilisés devront être à un parcours de type Pitch & Putt (distance de jeu : 1200 mètres maximum pour 18 trous).

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées au plus tard **1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1) directement sur le site de la fédération. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser l'engagement.

Les droits d'engagement sont de :

- 50 euros pour les adultes
- 20 euros pour les joueurs de 18 ans et moins (nées en 2004 ou après)

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs doivent s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par téléphone au plus tard la veille du tournoi sous peine de disqualification.

PRIX

Souvenirs offerts par le golf aux trois premiers de chaque série.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES METIERS DU GOLF DAMES ET MESSIEURS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Championnat de France des Métiers du Golf est ouvert aux joueurs amateurs appartenant à la Fédération Française de Golf, exerçant une activité professionnelle principale autour des métiers liés au golf : clubs et chaînes de clubs, de pro-shop, restaurateurs, médias, institutionnels, équipementiers, distributeurs de vêtements ou textile.

Pour les joueurs et joueuses : (voir le règlement général)

Une attestation justifiant leur qualité professionnelle devra être fournie au moment de l'inscription.

Le nombre maximum d'inscription est fixé à 120 participants :

- 110 joueurs retenus par ordre d'arrivée des inscriptions (dont 10 joueuses minimum)
- 10 wild cards pour les joueurs ou joueuses désignés par la Direction Technique Nationale de la ffgolf

FORME DE JEU

- **1re série Messieurs : joueurs ayant un index inférieur à 13,5 :**
Stroke play / 18 trous / Repères blancs
- **1re série Dames : joueuses ayant un index inférieur à 13,5 :**
Stroke play / 18 trous / Repères bleus
- **2e série Messieurs : joueurs ayant un index compris entre 13,5 et 24,4 :**
Stableford / 18 trous / Repères jaunes
- **2e série Dames : joueuses ayant un index compris entre 13,5 et 24,4 :**
Stableford / 18 trous / Repères rouges

En cas d'égalité pour le titre de Champion de France, le départage se fera en play-off trou par trou.
Pour toute autre égalité, le départage se fera au 9^{ème} puis dernier trou.

ENGAGEMENT

Les inscriptions devront parvenir à Promogolf **plus tard 15 jours avant le premier jour de l'épreuve**, en s'inscrivant en ligne directement sur le site internet dédié. Promogolf et la CSSN se réservent le droit d'accepter ou de refuser toute inscription.

Les droits d'inscription comprennent : **La participation au championnat pour le jour de l'épreuve, les balles de practice, un chariot matériel, les caisses de départ, une collation à mi-parcours et le cocktail de remise des prix.**

PRIX

Les vainqueurs Messieurs et Dames en stroke play brut seront déclarés Championne ou Champion de France des Métiers du golf.

En cas de présence de moins de 6 dames en première série, ces dernières seront regroupées avec les Messieurs et un seul titre sera attribué.

Les partenaires de l'épreuve récompenseront les meilleurs joueurs des différentes catégories professionnelles. Souvenirs offerts par la ffgolf et les partenaires de l'évènement aux Champions de France et aux vainqueurs de chaque catégorie professionnelle.

COUPE DES PRESIDENTS COUPE ANDRE BLEYNIE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux Présidents d'Associations Sportives ou Représentants AG. Les personnes peuvent être accompagnées de leur Président de Commission Sportive ou de leur Directeur (uniquement si leur Représentant AG ou Président participe à la compétition). Dans le cas où le Représentant AG est différent du Président de l'AS, seule une personne pourra participer et sera rattachée au Représentant AG.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 81 participants (hors wild card).

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre d'arrivée.

- 47 Présidents/Représentants AG/Présidents de Commission Sportive ou Directeurs de golf de 18 trous ou plus homologué ;
- 20 Présidents/Représentants AG/Présidents de Commission Sportive ou Directeurs de golf de 9 trous homologué ;
- 14 Présidents/Représentants AG/Présidents de Commission Sportive ou Directeurs de Golf Compact, Golf Pitch & Putt homologué, Practice et compact.

Dans le cas où tout ou partie du quota réservé à une catégorie de joueurs n'est pas utilisée à partir de la clôture des inscriptions (1 mois avant le début de l'épreuve), les places disponibles seront réattribuées une par une à la catégorie Compact / Pitch & Putt / Practice puis à la catégorie de 9 trous homologués et enfin à la catégorie 18 trous ou plus.

En plus des quotas ci-dessus, 7 Wild Card seront attribués comme suit :

- 1 Wild Card pour le Président de l'AS ou le Président de Commission Sportive ou Représentant AG vainqueur de l'édition précédente si ce dernier est éligible et n'est pas inscrit au champ à la clôture des inscriptions ;
- 6 Wild Cards ffgolf.

La liste d'attente sera triée par catégorie et par ordre d'arrivée des inscriptions au sein de ces catégories.

FORME DE JEU

Simple Stableford / Shot Gun / 18 trous en net, comme le veut.

- Classement des Présidents d'Associations Sportives/Représentants AG.
- Classement par équipes de club pour les participants à 2. Le classement sera établi en cumulant les scores nets des deux participants d'Association Sportive/ Représentant AG et du Président de Commission Sportive ou du Directeur.
- Classement des Présidents de Commissions Sportives/Directeurs.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être enregistrées au plus tard le 3 mars à minuit. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement. Toute inscription d'un Président de Commission Sportive ou d'un Directeur antérieure à celle de son président/Représentant AG sera enregistrée à la date d'inscription de son Président. Toute inscription d'un Président de Commission Sportive ou d'un Directeur postérieure à celle de son Président /Représentant AG conservera sa date d'inscription.

PRIX

Challenge André Bleynie offert par André BLEYNIE, confié pendant la remise des prix au Président d'Association Sportive vainqueur en brut du classement individuel. Autres souvenirs offerts par la ffgolf aux :Président d'Association Sportive vainqueur en brut et aux trois premiers Présidents d'Associations Sportives en net.

- Clubs vainqueurs en brut et en net du classement par équipes.
- Président de Commission Sportive ou Directeur vainqueur en brut et en net.

COUPE DES PRESIDENTS DES AS MUNICIPALES**REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE****CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Championnat ouvert aux Présidentes et Présidents d'Associations Sportives / Représentantes et Représentants AG / Responsable de la Section Golf / Président et Présidentes de la Commission Sportive. Dans le cas où le Représentant AG est différent du Président de l'AS seule une personne pourra participer et la priorité sera donnée au Représentant AG.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 20 participants :

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre d'arrivée des inscriptions.

Pour les joueuses et joueurs : (voir le règlement général)

- Les licenciés indépendants ne sont pas admis
- Un seul représentant par AS
- Limite supérieure d'index : 35,4

Les joueurs ayant un index supérieur à 35,4 pourront participer mais joueront avec un index de 35,4.
L'index pris en compte est celui figurant dans Fléole 7 jours plein avant l'épreuve.

FORME DE JEU

Stableford brut et net / 18 trous / le net prime le brut.

En cas d'égalité le départage sera fait en comparant les 9 derniers trous, puis les 6 derniers, puis les 3 derniers, puis le dernier, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être enregistrées au plus tard le **25 février** à minuit. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

PRIX

La remise des prix aura lieu lors du dîner des Présidents.

Souvenirs offerts par la ffgolf au vainqueur en brut et au vainqueur en net.

1.2.5 REGLEMENTS PARTICULIERS DES EPREUVES DU GOLF D'ENTREPRISE

1.2.5-1 EPREUVES PAR EQUIPES

CHAMPIONNATS INTERCLUBS DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISES

Division I
16 Clubs

↑↓

4

↑↓

Division II
16 Clubs

↑↓

4

↑↓

Division III A +III B
32 Clubs

↑↓

8

↑↓

Promotion
Clubs qui ne sont pas en divisions I, II et
III

Division I et II (4 jours)

2 tours de qualification stroke play.

8 premiers de la qualification
qualifiés pour ¼ de finale.

8 derniers de la qualification se
rencontrent en élimination directe.
4 se maintiennent et 4 descendent.

En DII les ½ finalistes montent en DI.

Les titres sont attribués

Divisions III A et B (3 jours)

1 tour de qualification stroke play.

8 premiers de la qualification
qualifiés pour les ¼ de finale.
Les finalistes montent en D II.

8 derniers de la qualification se rencontrent en
élimination directe.
4 se maintiennent et 4 descendent.

Pas de titre attribué

Promotion (3 jours)

2 tours de qualification stroke play.

16 premiers de la qualification
continuent pour un dernier tour en
match-play.

Les 8 équipes vainqueurs montent en
D III.

42 équipes maximum

DIVISIONS DU GOLF ENTREPRISE 2023

PREMIERE DIVISION – GOLF CLUB DE TOULOUSE

Vainqueur 2022	Finaliste 2022
GROUPE CREDIT AGRICOLE SA SPORTS (Paris - Ile-de-France)	FFGOLF (Paris - Ile-de-France)
AIR France (Paris - Ile-de-France)	AS UGOLF (Paris - Ile-de-France)
AIRBUS STAFF ASSOCIATION (Occitanie)	ASC BNP PARIBAS (Paris - Ile-de-France)
AS DECATHLON (Hauts-de-France)	CLUB SPORTIF DES CHEMINOTS (Occitanie)
AS INESIS GOLF CORP (Hauts-de-France)	POLICE NATIONALE (Paris - Ile-de-France)
AS UA DE LA SOCIETE GENERALE (Paris - Ile-de-France)	US METRO (Paris - Ile-de-France)
Montent de 2 ^e Division	
AGJSEP PARIS (Paris - Ile-de-France)	BOUYGTEL SPORTS (Paris - Ile-de-France)
AP AVIATION CIVILE & METEO S/O (Nouvelle-Aquitaine)	2F OPEN-JS 25 (Bourgogne-Franche-Comté)

DEUXIEME DIVISION – LA DOMANGERE

ASL ENGIE (Paris - Ile-de-France)	AS AXA FRANCE GOLF (Paris - Ile-de-France)
A.G.J.S.E.P DR AQUITAINE (Nouvelle-Aquitaine)	ASC TURBOMECA TARNOS (Nouvelle-Aquitaine)
A.G.J.S.E.P DR HTE NORMANDIE (Normandie)	BOURSE (Paris - Ile-de-France)
A.G.J.S.E.P. DE L'OCCITANIE OUEST (Occitanie)	CHEMINOTS RENNAIS GOLF (Bretagne)
A.S.P.T.T. DE BORDEAUX (Nouvelle-Aquitaine)	COMITE DEPT 2F OPEN JS 49 (Pays-de-la-Loire)
AGJSEP LANGUEDOC-ROUSSILLON (Occitanie)	DASSAULT BORDEAUX (Nouvelle-Aquitaine)
AMICALE SPORTIVE AIR France (Paris - Ile-de-France)	MAZARS (Paris - Ile-de-France)
AS AVIATION CIVILE ILE DE France (Paris-Ile-de-France)	UNION SPORTIVE NATIXIS (Paris - Ile-de-France)

TROISIEME DIVISION POULE A – VALENCE SAINT DIDIER

AS ALCATEL CIT ILE DE France (Paris - Ile-de-France)	ASPTT GRAND PARIS (Paris - Ile-de-France)
AILES SP. AIRBUS HELICOPTERS (PACA)	AVIATION CIVILE (PACA)
AS DECATHLON SAS HDF GOLF (Hauts-de-France)	CANNES ESPACE GOLF CLUB (PACA)
AS LOTO VITROLLES (PACA)	ERNST & YOUNG (Paris - Ile-de-France)
AS THALES CRISTAL (Paris-Ile-de-France)	GRENOBLE SPORTS ENTREPRISES (Auvergne-Rhône-Alpes)
ASC AUTOS PEUGEOT SOCHAUX (Bourgogne-Franche-Comté)	NGE SPORTS (PACA)
ASCL CRNA EST (Grand-Est)	OXYGENE PSA (Paris - Ile-de-France)
ASEP (Paris - Ile-de-France)	SPORTS REUNIS BELFORT (Bourgogne-Franche-Comté)

TROISIEME DIVISION POULE B – LA PREZE

AS ALS DU CE DE LA MAIF (Nouvelle-Aquitaine)	ATSCAF GRAND PARIS (Paris - Ile-de-France)
AIRBUS France GOLF (Occitanie)	CAPGEMINI TOULOUSE (Occitanie)
AS ASTCAF HAUTE GARONNE (Occitanie)	ENTENTE SPORTIVE RENAULT (Paris - Ile-de-France)
AS GOLF MAAF (Nouvelle-Aquitaine)	MACIF GOLF (Nouvelle-Aquitaine)
AS SAFRAN BORDEAUX (Nouvelle-Aquitaine)	MATRA TOULOUSE (Occitanie)
ASC CNES (Occitanie)	MBDA SPORT (Paris - Ile-de-France)
ASPTT TOULOUSE (Occitanie)	MESSIER DOWTY SPORTS (Nouvelle-Aquitaine)
ASTAS (Paris - Ile-de-France)	THALES GOLF BORDEAUX (Nouvelle-Aquitaine)

La CSSN se réserve le droit de modifier ces poules.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE
1^{ERE} DIVISION NATIONALE
TROPHÉE JEAN-PIERRE PEUGEOT

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
 Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit rattachés dans le Club qu'ils représentent via Extranet.
- Etre salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Pour chaque joueur, une attestation datée de moins de trois mois justifiant sa qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend son association doit être fournie lors de la réunion des capitaines.

Pour rappel, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^{ème} jour

5 joueurs / stroke play / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour le titre :

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^{ème} jour : ¼ de finale et ½ finales 5 simples / match play

4^{ème} jour : Finale 2 foursomes et 5 simples / match play

③ Phase finale pour les barrages :

5 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

3^{ème} jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation de l'association d'entreprise et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Trophée Jean-Pierre PEUGEOT confié pendant la remise des prix à l'équipe gagnante.

Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE
2^{EME} DIVISION NATIONALE
TROPHÉE JEAN-PIERRE PEUGEOT

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
 Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit rattachés dans le Club qu'ils représentent via Extranet.
- Etre salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Pour chaque joueur, une attestation datée de moins de trois mois justifiant sa qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend son association doit être fournie lors de la réunion des capitaines. Pour rappel, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^{ème} jour

5 joueurs / stroke play / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour le titre :

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

3^{ème} jour : ¼ de finale et ½ finales 5 simples / match play

4^{ème} jour : Finale 2 foursomes et 5 simples / match play

Les vainqueurs des ¼ de finale montent en 1^{ère} division.

③ Phase finale pour les barrages :

5 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

3^{ème} jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation de l'association d'entreprise et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Trophée Jean-Pierre PEUGEOT (2^{ème} division) confié pendant la remise des prix à l'équipe gagnante.
 Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE
3^{EME} DIVISION NATIONALE**

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit rattachés dans le Club qu'ils représentent via Extranet.
- Etre salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Pour chaque joueur, une attestation datée de moins de trois mois justifiant sa qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend son association doit être fournie lors de la réunion des capitaines.
Pour rappel, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} jour

5 joueurs / stroke play / 18 trous

Les 4 meilleurs scores du tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

2^{ème} jour : Quarts de finale

3^{ème} jour : Demi-finales

Les vainqueurs des ½ finales montent en 2^{ème} division.

③ Phase finale pour les barrages :

5 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

2^{ème} jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation de l'association d'entreprise et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

INTERCLUBS PAR EQUIPES DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE PROMOTION

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Championnat ouvert à toutes les associations d'entreprises autres que celles composant les 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} divisions de l'année de l'épreuve. Une seule équipe par association pourra jouer la Promotion.

Le nombre d'équipes est limité à 42 et elles seront retenues selon l'ordre d'inscription des équipes sur Extranet.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit rattachés dans le Club qu'ils représentent via Extranet.
- Etre salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Pour chaque joueur, une attestation datée de moins de trois mois justifiant sa qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend son association doit être fournie lors de la réunion des capitaines.

Pour rappel, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^{ème} jour

4 joueurs / stroke play brut / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 16 premières équipes après deux tours sont qualifiées pour le dernier tour.

② Phase finale : 3^{ème} jour

1 foursome et 2 simples / match play / 18 trous

Les 16 premières équipes jouent pour la montée : **8 v 9 ; 7 v 10 ; 6 v 11 ; 5 v 12 ; 4 v 13 ; 3 v 14 ; 2 v 15 ; 1 v 16**

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 3^{ème} division.

**COUPE DE FRANCE DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE
FINALE NATIONALE
TROPHEE RAYMOND FANEN**

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Epreuve ouverte aux associations qualifiées par les phases éliminatoires régionales organisées par les Ligues.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- L'index pris en compte est celui figurant dans Fléole 7 jours pleins avant le début de l'épreuve.

Les équipiers ayant un index supérieur à 21,4 pourront participer mais joueront avec un index de 21,4.

- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit rattachés dans le Club qu'ils représentent via Extranet.

- Etre salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Pour chaque joueur, une attestation datée de moins de trois mois justifiant sa qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend son association doit être fournie lors de la réunion des capitaines.

Pour rappel, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^{ème} jour

4 joueurs / score maximum par +5 (brut) classement en net / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 15 premières équipes après deux tours sont qualifiées pour le dernier tour.

② Phase finale : 3^{ème} jour

4 joueurs / score maximum par +5 (brut) classement en net / 18 trous

Les 15 premières équipes jouent pour le titre.

Les 3 meilleurs scores du tour sont retenus. Le cumul des 3 meilleurs scores de chacun des 3 tours constituera le score de l'équipe.

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Trophée Raymond FANEN confié pendant la remise des prix à l'équipe gagnante.

Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante, à l'équipe seconde et à l'équipe troisième.

COUPE DE FRANCE DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE PHASES ELIMINATOIRES REGIONALES

Date et lieu : voir la ligue

Les éliminatoires régionales doivent être impérativement terminées
avant le 8 août 2023

Et les résultats communiqués immédiatement à la Direction Sportive de la ffgolf par Email
(entreprise@ffgolf.org).

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Epreuve ouverte à toutes les associations d'entreprise, comité d'entreprise ou section territoriale.

S'inscrire auprès des ligues.

Une seule équipe par association pourra se qualifier pour la finale nationale.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- L'index pris en compte est celui figurant dans Fléole 7 jours pleins avant le début de l'épreuve.

Les équipiers ayant un index supérieur à 21,4 pourront participer mais joueront avec un index de 21,4.

- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit rattachés dans le club qu'ils représentent via Extranet.

- Etre salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Une attestation justifiant leur qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association devra être fournie. Pour rappel, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

Dans chaque ligue : 2 épreuves au moins et 5 au plus doivent être disputées.

Forme de jeu pour chaque épreuve :

4 simples / score maximum par +5 (brut) classement en net / 18 trous

Les 3 meilleurs scores du tour sont retenus.

La ligue fixera dans son règlement le système de points attribués ou l'addition des scores retenus pour chaque épreuve. Le lieu des épreuves devrait être choisi de manière à avoir une bonne répartition géographique sur le territoire de la ligue et permettre au plus grand nombre d'équipes de pouvoir participer.

Le classement final à l'issue de toutes les épreuves déterminera la ou les équipes qualifiées pour la finale nationale (le nombre d'équipes qualifiées par ligue dépend des quotas attribués).

ENGAGEMENT

Inscription auprès de la ligue.

Les droits d'inscription et le montant des greenfees sont fixés par la ligue.

**INTERCLUBS PAR EQUIPES
COUPE DE FRANCE DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE
QUOTAS 2023 PAR REGION**

Sont qualifiées pour la finale nationale (cf. tableau) :

Pour chaque ligue :

Cinq équipes pour la ligue ayant le plus d'AS.

Quatre équipes pour la ligue suivante.

Trois équipes pour les 3 ligues suivantes ayant le plus d'AS,

Deux équipes pour les 4 ligues suivantes,

Une équipe pour les ligues restantes.

Un quota supplémentaire pour la ligue qui présente le plus grand développement.

* Tant qu'une ligue aura moins de 3 associations affiliées, elle doit être rattachée à une autre ligue pour les phases éliminatoires régionales.

Dans le cas où une ligue n'utilise pas ou en partie son quota, les places non attribuées seront proposées aux ligues ayant un quota de 2 (ligue triée selon le nombre d'AS en N-1) puis aux ligues ayant un quota de 3.

En cas d'égalité du nombre de quotas et d'AS en N-1, l'ordre de priorité se fera en fonction du nombre de licenciés et rattachés en N-1.

Région	Nombre d'AS N-1	Quota
Paris - Île-de-France	159	5
Nouvelle Aquitaine	111	4
Auvergne Rhône Alpes	98	3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	86	3
Occitanie	78	4 (1 quota développement)
Pays de la Loire	53	2
Bretagne	52	2
Centre Val de Loire	50	2
Grand Est	48	2
Hauts de France	34	1
Normandie	33	1
Bourgogne Franche Comté	24	1
<i>TOTAL</i>		30

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PITCH&PUTT PAR EQUIPES D'ENTREPRISE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le nombre d'équipes maximum est fixé à 27.

Pour les associations : (voir le règlement général)

Epreuve ouverte aux Associations Sportives d'Entreprise qualifiées par les phases éliminatoires régionales organisées par les ligues.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- Être membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit rattachés à l'AS qu'ils représentent via Extranet.
- Être salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.
- Pour les joueurs concernés, une attestation justifiant leur qualité de salarié titulaire de la société ou établissement dont dépend l'association devra être fournie. Pour rappel, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

Equipe de 2 joueurs ou joueuses / stroke play / 72 trous / 36 trous par jour

Chaque jour, les 3 meilleurs scores de l'équipe sont retenus. Le cumul de ces scores constituera le score de l'équipe.

La longueur de chaque trou n'excèdera pas 90 mètres ; la longueur totale des 18 trous n'excèdera pas 1200 mètres.

L'emplacement des marques de départ est commun quel que soit le sexe.

Les cadets ne sont pas autorisés.

Le nombre de club sera limité à 3, putter inclus.

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Trophée confié pendant la remise des prix gagnante pendant une année.

Souvenirs par la ffgolf aux trois premières équipes.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE
DE GOLF SUR PITCH & PUTT
PHASES ELIMINATOIRES REGIONALES**
(Date et lieu : voir ligue)

Les éliminatoires régionales doivent impérativement être terminées avant le 29 mars.

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Epreuve ouverte aux Associations Sportives d'Entreprise.

Une seule équipe par association pourra se qualifier pour la finale nationale.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit rattachés à l'AS qu'ils représentent via Extranet.

- Etre salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

- Pour les joueurs concernés, une attestation justifiant leur qualité de salarié titulaire de la société ou établissement dont dépend l'association devra être fournie. Pour rappel, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

Chaque ligue est libre de choisir la forme de jeu parmi les suivantes :

1) Equipe de 2 joueurs ou joueuses / stroke play / 72 trous / 36 trous par tour

2) Equipe de 2 joueurs ou joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par tour

A chaque tour, les 3 meilleurs scores de l'équipe sont retenus, chaque joueur joue au moins 9 trous. Le cumul de ces scores constituera le score de l'équipe. La longueur de chaque trou n'excèdera pas 90 mètres ; la longueur totale des 18 trous n'excèdera pas 1200 mètres. L'emplacement des marques de départ est commun quel que soit le sexe. Les cadets ne sont pas autorisés.

Le nombre de club sera limité à 3 ou 4, putter inclus.

Le lieu de l'épreuve devrait être choisi de manière à avoir une bonne répartition géographique sur le territoire de la ligue et permettre au plus grand nombre d'équipes de pouvoir participer, plusieurs tours peuvent être organisés afin de permettre cela.

Sont qualifiées pour la finale nationale (cf. tableau) :

Pour chaque ligue* :

L'équipe vainqueur de la qualification est automatiquement qualifiée pour la finale nationale

- Trois équipes supplémentaires pour les 2 ligues ayant le plus d'AS engagées en qualifications en N-1

- Deux équipes supplémentaires pour la ligue suivante.

- Une équipe supplémentaire pour les ligues classées 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e et 10^e

Dans le cas où une ligue n'utilise pas ou en partie son quota, les places non attribuées seront proposées de la façon suivante :

1. part du quota mentionné ci-dessous par rapport au nombre d'AS en qualification N-1.
2. nombre d'AS affiliées en N-1.

Ligue	Nb AS en qualif N-1	Quota	Ligue	Nb AS en qualif N-1	Quota
<i>Occitanie</i>	19	4 (21.05%)	<i>Pays de la Loire</i>	8	2 (25.00%)
<i>Bretagne</i>	18	4 (22.22%)	<i>Nouvelle Aquitaine</i>	7	2 (28.57%)
<i>Provence Alpes Côte d'Azur</i>	15	3 (20.00%)	<i>Auvergne Rhône-Alpes</i>	7	2 (28.57%)
<i>Centre Val de Loire</i>	10	2 (20.00%)	<i>Normandie</i>	5	2 (40.00%)
<i>Hauts de France</i>	9	2 (22.22%)	<i>Grand Est</i>	0	1
<i>Paris Ile-de-France</i>	8	2 (25.00%)	<i>Bourgogne Franche-Comté</i>	0	1
Total					27

ENGAGEMENT

Inscription auprès de la ligue.

Les droits d'inscription et le montant des greenfees sont fixés par la ligue.

CHAMPIONNAT FEDERAL DU GOLF D'ENTREPRISE PAR EQUIPES

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert, sur qualification, aux joueuses et joueurs des associations d'entreprise de la ffgolf :

Pour les joueuses et joueurs : (voir le règlement général)

- Etre membre d'une association d'entreprise, d'un CE ou d'une STE de la ligue. Les joueurs devront être soit licenciés d'une association d'entreprise, soit rattachés dans le club qu'ils représentent via Extranet.
- Etre salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend cette association d'entreprise.
- Etre qualifié dans sa ligue.

Pour les ligues :

- Le délégué désignera les 5 joueurs de sa ligue qui formeront l'équipe qui participera au classement par équipe (sur ces 5 joueurs doit figurer au minimum une personne de chaque sexe). **Si une ligue n'est pas en mesure d'aligner au moins une personne de chaque sexe, son équipe sera disqualifiée et les joueurs sélectionnés ne joueront que pour le titre individuel.**

FORME DE JEU

Classement par équipe :

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

PRIX

Souvenirs offerts à l'équipe vainqueur en brut.

CHALLENGE 36+ DES AS ENTREPRISE COMPETITION DE LIGUE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Epreuve ouverte aux associations entreprise affiliées à la ffgolf.

Une association, peut présenter plusieurs équipes, en revanche une seule sera prise en compte pour l'attribution des points au mérite des AS Entreprise.

Pour les équipiers :

- L'index devra être supérieur ou égal à 36 au 1^{er} tour de la qualification.
- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit rattachés dans le Club qu'ils représentent via Extranet.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : au moins 2 tours

Au moins 2 joueurs / Stableford net / 9 trous par tour

Au moins 2 cartes seront retenues.

La ligue fixera dans son règlement le système de points attribués ou l'addition des scores retenus pour chaque épreuve. Le lieu des épreuves devrait être choisi de manière à avoir une bonne répartition géographique sur le territoire de la ligue et permettre au plus grand nombre d'équipes de pouvoir participer.

Le classement final à l'issue de toutes les épreuves déterminera la ou les équipes qualifiées pour la finale régionale (le nombre d'équipes qualifiées pour la finale régionale sera déterminé par la ligue).

② Phase finale : 2 tours

Au moins 2 joueurs / Stableford net / 9 trous par tour

Au moins 2 cartes seront retenues.

Le délégué de ligue peut définir un règlement différent de celui-ci, dans ce cas il devra être validé par la Fédération.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation de l'association d'entreprise devra être faite auprès du délégué de ligue ou directement via Extranet.

PRIX

La ligue a la possibilité de décerner un titre de champion de ligue 36+.

1.2.5-2 EPREUVES INDIVIDUELLES

COUPE DES PRESIDENTS DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux personnalités suivantes :

- Présidentes ou Présidents d'AS entreprise, STE ou CE affiliée à la ffgolf ou Présidents de la section golf
- Présidentes ou Présidents de la Commission Sportive

Le nombre maximum de participants est fixé à 86.

Pour les joueuses et joueurs : (voir le règlement général)

- Un seul représentant par AS
- Les licenciés indépendants ne sont pas admis
- **Limite supérieure d'index : 35,4**
Les joueurs ayant un index supérieur à 35,4 pourront participer mais joueront avec un index de 35,4.
L'index pris en compte est celui figurant dans Fléole 7 jours plein avant l'épreuve.

FORME DE JEU

Stableford brut et net / 18 trous / le brut prime le net.

En cas d'égalité le départage sera fait en comparant les 9 derniers trous, puis les 6 derniers, puis les 3 derniers, puis le dernier, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

ENGAGEMENT

Les inscriptions se feront en ligne sur le site de la fédération et **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1.)

TIRAGE DES DEPARTS

Par ordre croissant des index.

Le tirage des départs sera disponible au golf et sur le site de la fédération la veille de l'épreuve.

COMITE DE L'EPREUVE

- Le Président de la Commission du Golf d'Entreprise de la ffgolf.
- Un représentant du golf.
- Le délégué du golf d'entreprise de la Ligue.
- + d'autres personnes désignées par la ffgolf

REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu au cours du dîner des Présidents.

Souvenirs offerts par la ffgolf aux 3 premiers en brut et au vainqueur en net.

Les trophées seront confiés pendant la remise des prix aux vainqueurs en brut et en net.

COUPE DES PRESIDENTS DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE

INFORMATIONS GENERALES

PROGRAMME :

- *Vendredi 24 mars :*

Les joueurs participant à la compétition pourront effectuer une partie d'entraînement gratuitement en réservant directement auprès du golf. Un tarif préférentiel sera proposé aux accompagnateurs :

- Green-fee parcours 18 trous : 36€ au lieu de 48€
- Green-fee parcours 18 trous : 25€ au lieu de 30€

- *Samedi 25 mars :*

Les départs de la compétition se feront dans l'ordre des index à partir de 8H00. Remise des prix lors du dîner au Golf du Haut Poitou à partir de 19H30.

- *Du vendredi 24 au dimanche 26 mars 2023 inclus :*

Le Golf du Haut Poitou proposera aux joueurs et accompagnateurs un tarif préférentiel à 36€ au lieu de 48€ aux joueurs de la compétition et aux accompagnateurs.

HEBERGEMENT :

Séjournes au sein du Domaine, à 2 minutes du Golf, au Camping **** du Lac de Saint-Cyr, Ecolabel Européen, en bordure du Lac. Optez pour des nuitées (2 nuits minimum) en mobil-homes tout confort ou en éco'lodge, sur des espaces arborés. Avec le code promo COUPE PRESI FFG, indiqué lors de votre réservation en ligne, profitez d'une remise de -25% sur votre séjour ! Vous souhaitez un service clé en main : choisissez les options Location de draps (14€/lit/séjour), Kit de toilette (8€/personne) ou encore nettoyage final (75€ par hébergement).

Informations et réservations : www.campinglacdesaintcyr.fr

INSCRIPTION EN LIGNE :

Un droit d'engagement de **30 euros** sera demandé lors de votre inscription (ce tarif comprend les droits de jeu de la compétition et le dîner de remise des prix). Ce tarif s'applique uniquement aux participants de la compétition.

Une participation de 40€ pour le dîner de remise des prix est demandée pour toute autre personne.

Nous vous remercions par avance de nous prévenir de toute modification par e-mail à entreprise@ffgolf.org.

Limite d'inscription : au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

CHAMPIONNAT FEDERAL DU GOLF D'ENTREPRISE DAMES ET MESSIEURS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueuses et joueurs amateurs licenciés ou rattachés d'un club entreprise affiliée la ffgolf.

Pour les joueuses et joueurs : (voir le règlement général)

- Etre membre d'une association d'entreprise de la ligue. Les joueurs devront être soit licenciés d'une association d'entreprise, soit rattachés dans le club qu'ils représentent via Extranet.
- Une attestation justifiant la qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association devra être fournie par chaque joueur.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 90 participant(e)s :

- 60 joueurs qualifiés par leur ligue.
- 10 joueuses et 20 joueurs retenu(e)s par ordre de l'index à la date de clôture des inscriptions.

FORME DE JEU

Stroke-play brut / 36 trous / 18 trous par jour, une série Dames et une série Messieurs.

En cas d'égalité pour la première place de chaque série, le départage se fera en play-off trou par trou.

Pour toute autre égalité, le départage se fera sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trou, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

ENGAGEMENT

Les ligues doivent inscrire les joueurs qualifiés sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

Pour les joueuses et joueurs non qualifiés dans leur ligue : les inscriptions doivent être effectuées au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1) directement sur le site internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

PRIX

Les vainqueurs messieurs et dames seront déclarés Champion et Championne de France du Golf d'Entreprise. Souvenirs offerts par la ffgolf aux 3 premiers dans chaque série.

QUALIFICATIONS REGIONALES POUR LE CHAMPIONNAT FEDERAL DES AS D'ENTREPRISE DAMES ET MESSIEURS

Date et lieu : voir la ligue

Les qualifications régionales doivent être impérativement terminées
Avant le 23 juillet 2023

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Epreuve ouverte à toutes les Associations d'Entreprise de chaque Ligue et à tous les joueurs/joueuses salariés titulaires de ces Associations.
S'inscrire auprès des ligues.

FORME DE JEU

Dans chaque ligue : Le délégué du golf d'entreprise doit organiser une sélection **sur 1 ou 2 tours en stroke play** permettant la qualification mathématique d'au moins 3 joueurs/joueuses attribué à sa ligue. Les autres places pouvant être attribuées par wild card (de la responsabilité du Délégué de Ligue).

Forme de jeu :

Stroke play brut / 18 trous pour chaque tour

Un titre de Champion de Ligue sera attribué aux vainqueurs Dames et Messieurs.

La ligue indiquera dans son règlement le nombre de qualifiés mathématiques. **Si un joueur qualifié mathématiquement déclare forfait ou décide de ne pas honorer sa sélection, c'est le suivant dans l'ordre de la qualification qui sera sélectionné pour la finale nationale et ainsi de suite.**

Tout quota non utilisé et annoncé après la date de clôture des inscriptions entraîne la facturation du montant de l'inscription de ce ou ces quotas.

Les joueurs qualifiés et/ou désignés dans la ligue pourront ainsi prendre part au Championnat Fédéral organisé par la ffgolf, sous réserve bien sûr qu'ils répondent aux conditions de participation exigées par la ffgolf dans son règlement au 1^{er} jour de l'épreuve.

ENGAGEMENT

Inscription auprès de la ligue : Les droits d'inscription et le montant des greenfees seront fixés par la ligue.

1.3 DOCUMENTS D'ORGANISATION POUR UNE EPREUVE FEDERALE

1.3.1 TOUTES COMPETITIONS

1.3.1-1 CATEGORIES D'AGE

MESSIEURS

Catégorie nationale	Millésime	Age	Catégorie Internationale
Enfant	De 2023 à 2015	De 0 à 8 ans	Boys
Poucet 1	2014	9 ans	Boys
Poucet 2	2013	10 ans	Boys
Poussin 1	2012	11 ans	Boys
Poussin 2	2011	12 ans	Boys
Benjamin 1	2010	13 ans	Boys
Benjamin 2	2009	14 ans	Boys
Minime 1	2008	15 ans	Boys
Minime 2	2007	16 ans	Boys
Cadet 1	2006	17 ans	Boys
Cadet 2	2005	18 ans	Boys
Adulte	De 2004 à 2002	De 19 à 21 ans	Youths
Adulte*		De 22 à 24 ans	Amateur
Mid-amateur*		De 25 à 39 ans	Amateur
Mid-amateur 2*		De 40 à 49 ans	Amateur
Senior*		De 50 à 59 ans	Senior
Senior 2*		De 60 ans à 69 ans	Senior
Senior 3*		70 ans et plus	Seniors

DAMES

Catégorie nationale	Millésime	Age	Catégorie Internationale
Enfant	De 2023 à 2015	De 0 à 8 ans	Girls
Poucet 1	2014	9 ans	Girls
Poucet 2	2013	10 ans	Girls
Poussin 1	2012	11 ans	Girls
Poussin 2	2011	12 ans	Girls
Benjamin 1	2010	13 ans	Girls
Benjamin 2	2009	14 ans	Girls
Minime 1	2008	15 ans	Girls
Minime 2	2007	16 ans	Girls
Cadet 1	2006	17 ans	Girls
Cadet 2	2005	18 ans	Girls
Adulte	De 2004 à 2002	De 19 à 21 ans	Ladies Junior
Adulte*		De 22 à 24 ans	Amateur
Mid-amateur*		De 25 à 39 ans	Amateur
Mid-amateur 2*		De 40 à 49 ans	Amateur
Senior*		De 50 à 59 ans	Senior
Senior 2*		De 60 ans à 69 ans	Senior
Senior 3*		70 ans et plus	Seniors

*Pour les compétitions en catégorie d'âge mid-amateur et senior ce n'est pas l'année civile qui est prise en référence mais la veille du premier jour de l'épreuve. Le changement de catégorie se fait à la date d'anniversaire.

1.3.1-2 FICHE D'URGENCE MEDICALE**OBLIGATOIRE SI LE MINEUR N'EST PAS ACCOMPAGNE PAR UN DE SES REPRESENTAUX LEGAUX**

Je soussigné(e)/nous soussignés (nom et prénom des représentants légaux ou du représentant légal) :

.....

Domicilié(e)(s) au :

.....

Autorise (ent) les membres de l'encadrement administratif et/ou technique du Club/Ligue/ Comité Départemental de à prendre toutes dispositions en cas de maladie ou d'accident et notamment à avertir les services de secours d'urgence afin que le joueur mineur (nom et prénom) né(e) le soit orienté(e) vers la structure hospitalière la mieux adaptée.

Le Club/Ligue/Comité Départemental de s'efforcera de prévenir les représentants légaux ou le représentant légal dans les meilleurs délais aux numéros suivants :

N° de téléphone domicile :
 N° de portable de la mère :
 N° de téléphone du travail de la mère :
 N° de portable du père :
 N° de téléphone du travail du père :
 N° de téléphone le cas échéant d'une personne susceptible de vous prévenir :

Observations éventuelles : (traitements médicaux, allergies, autres observations utiles.)

.....

Fait à le en deux exemplaires originaux.

Signature du représentant légal /des représentants légaux

NUMEROS UTILES :

La Commission Médicale ffgolf : Tél : 01 41 49 77 55

medecin.federal@ffgolf.org

SAMU : 15 ou le SMUR le plus proche

Centre Antipoison (PARIS) : 01 40 05 48 48

Pompiers : 18

1.3.1-3 CADENCE DE JEU

Afin d'établir une cadence de jeu, il faut déterminer le temps imparti pour chaque trou. Le Comité des Règles vous recommande :

- pour une partie de 2 joueurs: Par 3 = 9mn ; Par 4 = 12mn ; Par 5 = 14mn
- pour une partie de 3 joueurs: Par 3 = 11mn ; Par 4 = 14mn ; Par 5 = 17mn

A ce temps de jeu théorique, il faut y ajouter :

un délai supplémentaire pour les trous difficiles ou qui sont susceptibles de ralentir le jeu, et un temps de marche du green au départ suivant, ce **temps de marche** entre chaque trou étant ajouté au temps imparti pour le trou suivant de façon à obtenir l'heure à laquelle le dernier joueur du groupe doit ramasser sa balle dans le trou en stroke-play et lorsque le score du trou est acquis en match en play.

Exemple pour un 2 balles : **Par 3 : 9 min Par 4 : 12 min Par 5 : 14 min**

	Green	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Par	4	4	4	3	4	5	3	4	4
Partie	Temps	0:12	0:12	0:12	0:09	0:12	0:14	0:09	0:12	0:12
N°	Marche		0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:01:00	0:00:00	0:02:00	0:00:00
1	7:45	7:57	8:09	8:21	8:30	8:42	8:57	9:06	9:20	9:32
2	7:54	8:06	8:18	8:30	8:39	8:51	9:06	9:15	9:29	9:41
3	8:03	8:15	8:27	8:39	8:48	9:00	9:15	9:24	9:38	9:50
4	8:12	8:24	8:36	8:48	8:57	9:09	9:24	9:33	9:47	9:59
5	8:21	8:33	8:45	8:57	9:06	9:18	9:33	9:42	9:56	10:08
6	8:30	8:42	8:54	9:06	9:15	9:27	9:42	9:51	10:05	10:17

Exemple pour un 3 balles : **Par 3 : 11 min Par 4 : 14 min Par 5 : 17 min**

	Green	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Par	5	3	5	4	3	4	4	3	4
Partie	Temps	0:17	0:11	0:17	0:14	0:11	0:14	0:14	0:11	0:14
N°	Marche		0:01:00	0:00:00	0:02:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00
1	8:30	8:47	8:59	9:16	9:32	9:43	9:57	10:11	10:22	10:36
2	8:40	8:57	9:09	9:26	9:42	9:53	10:07	10:21	10:32	10:46
3	8:50	9:07	9:19	9:36	9:52	10:03	10:17	10:31	10:42	10:56
4	9:00	9:17	9:29	9:46	10:02	10:13	10:27	10:41	10:52	11:06
5	9:10	9:27	9:39	9:56	10:12	10:23	10:37	10:51	11:02	11:16
6	9:20	9:37	9:49	10:06	10:22	10:33	10:47	11:01	11:12	11:26

1.3.2 COMPETITIONS INDIVIDUELLES

1.3.2-1 TABLEAU DE MATCH PLAY

32 PARTICIPANTS

1				
32				
16				
17				
9				
24				
8				
25				
5				
28				
12				
21				
13				
20				
4				
29				
3				
30				
14				
19				
11				
22				
6				
27				
7				
26				
10				
23				
15				
18				
2				
31				

16 PARTICIPANTS

1			
16			
8			
9			
5			
12			
4			
13			
3			
14			
6			
11			
7			
10			
2			
15			

8 PARTICIPANTS

1

8

4

5

3

6

2

7

1.3.3 COMPETITIONS PAR EQUIPES

1.3.3-1 FICHE DE COMPOSITION D'EQUIPE

Du Club de Pour l'EPREUVE FEDERALE

Attention : l'index doit être celui à la date limite d'inscription tel que figurant à cette date dans "Fléole"

	NOM et PRENOM	Sexe	Nat.	Catégorie d'âge	Index	Index Arrondi
n°1						
n°2						
n°3						
n°4						
n°5						
n°6						
n°7						
n°8						
n°9						
n°10						
n°11						
n°12						

Personne autorisée à donner des conseils :

.....

Chaque équipe est autorisée à désigner deux donneurs de conseils qui pourront donner des conseils aux membres de son équipe, dans les conditions prévues par la Règle 24.4.

Le premier doit être le capitaine de l'équipe et le second peut être ou non un golfeur professionnel.

CAPITAINE : **SIGNATURE :**

NUMERO DE PORTABLE :

DATE : / /

Tout équipier doit être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, s'il a fourni un certificat en 2020 ou 2021, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.

2. TERRAIN	216
2.1 Caractérisation du terrain - Scratch Score Standard - Homologation - Etalonnage.....	216
2.1.1 Quelle valeur de référence pour évaluer un terrain ? Le Par total ? Le S.S.S. ?...	216
2.1.2 Le par total du terrain	216
2.1.3 Le scratch score standard (S.S.S)	217
2.1.4 Homologation des terrains	217
2.1.5 Étalonnage des terrains	219
2.2 Mesure du terrain et repères de distance	221
2.2.1 Cas d'un trou droit	221
2.2.2 Cas d'un trou à changement d'axe de jeu : "dog-leg"	222
2.2.3 Cas d'un trou à deux changements d'axe de jeu : "double dog-leg"	223
2.2.4 Repères fixes et départs	224
2.2.5 Repères sur le terrain.....	226
2.3 Piquetage et marquage	227
2.4 Préparation des terrains pour une épreuve fédérale	228

2. TERRAIN

2.1 CARACTERISATION DU TERRAIN - SCRATCH SCORE STANDARD - HOMOLOGATION - ETALONNAGE

2.1.1 QUELLE VALEUR DE REFERENCE POUR EVALUER UN TERRAIN ? LE PAR TOTAL ? LE S.S.S. ?

Tout golfeur a été un jour tenté de comparer les différents terrains de golf sur lesquels il a eu l'occasion de jouer.

Comment l'évaluation d'un terrain de golf peut-elle être faite ?

Peut-elle être totalement objective ?

Peut-elle être réduite à la seule valeur d'un paramètre et dans ce cas lequel ?

Par total du terrain, scratch score standard, scratch score de Jour ?

Pour tenter de répondre à ces questions, il est indispensable tout d'abord d'avoir une notion précise **des différents éléments à prendre en compte pour évaluer les difficultés d'un terrain de golf**. Ils sont de trois types :

Type 1 : Les éléments invariables tels que :

- La longueur totale du terrain, égale à la somme des longueurs des trous mesurées à partir des repères fixes (voir Mesure du terrain § 2.2) ;
- Les obstacles en tenant compte de leur nature (bunkers ou zone à pénalité), de leur position, de leur nombre ;
- La nature de la végétation bordant les différents trous ;
- Les vallonnements du terrain, la nature du sol, l'altitude ;
- La surface et le profil des greens etc.

Type 2 : Les éléments variables que l'on peut contrôler, tels que :

- La position des marques de départ par rapport aux repères fixes ;
- La largeur du fairway ;
- La hauteur de coupe du rough ;
- La position des drapeaux, la vitesse des greens etc.

Type 3 : Les éléments variables aléatoires que l'on ne peut pas contrôler :

- Ils sont surtout liés aux conditions atmosphériques (vent, pluie, température ...)

Ces trois types d'éléments ne vont pas avoir la même influence sur le PAR total du terrain et sur le Scratch Score Standard.

2.1.2 LE PAR TOTAL DU TERRAIN

Un "trou" de golf est caractérisé en premier lieu par sa longueur, mesurée en projection horizontale entre un repère fixe et le centre du green. (Voir Mesure du terrain)

La longueur ainsi mesurée détermine le Par du trou suivant le tableau ci-dessous établi par l'Association Européenne de Golf :

LONGUEUR		PAR du trou
MESSIEURS	DAMES	
0 à 235	0 à 200	3
220 à 450	185 à 385	4
415 et plus	350 et plus	5

Pour chaque trou le Par doit être déterminé par la Commission Sportive du golf en tenant compte de la longueur mesurée du trou, de sa longueur réelle de jeu (longueur du trou corrigée en fonction de la roue, du dénivelé, de l'existence de doglegs ou de coups retenus, des vents dominants et de l'altitude par rapport au niveau de la mer) et de ses difficultés. Il doit se situer à l'intérieur des fourchettes indiquées par le tableau.

Exemple : la longueur d'un trou avec un dogleg est de 430 mètres. En fonction de sa longueur réelle de jeu, du point pivot du dogleg et de ses difficultés moyennes de jeu, la Commission Sportive pourra décider qu'il s'agit d'un Par 4 ou d'un Par 5 pour les Messieurs.

Le Par total du terrain est égal à la somme des Par des trous.

Ainsi un terrain de 18 trous constitué de dix Par 4, quatre Par 3 et quatre Par 5 aura un Par total égal à 72.

Le Par d'un trou étant déterminé essentiellement par sa longueur, et ce dans une large fourchette (cf. tableau ci-dessus), **le fait que deux terrains de golf aient le même Par total ne signifie absolument pas qu'ils présentent les mêmes longueurs et difficultés.**

Ainsi deux golfs possédant le même nombre de Par 3, Par 4, Par 5 mais se situant, l'un dans le bas de la fourchette des longueurs et l'autre dans le haut de cette même fourchette (voir tableau ci-dessus), ces deux golfs auront le même Par total : 72 mais des longueurs très différentes, l'un étant, par exemple, de 4430 m et l'autre de 7212 m !

Est-ce qu'un score brut de 80 réalisé sur deux terrains de même Par total de 72, l'un mesurant 4430 m et l'autre de 7212 m correspond au même niveau de jeu ? Et ce sans parler des difficultés possibles dont le Par ne tient pas compte : zone à pénalité, bunkers etc.

Il en résulte que deux scores identiques quant au nombre de coups joués par rapport au Par total et réalisés sur deux terrains différents ne signifient pas forcément que les performances sont d'égale valeur.

L'intérêt limité du Par Total fait que d'autres paramètres doivent être pris en compte.

2.1.3 LE SCRATCH SCORE STANDARD (S.S.S)

Le Scratch Score Standard tient compte à la fois de la longueur réelle du terrain et de ses difficultés.

Le terme " standard " implique la notion de comparaison et le but poursuivi en établissant le S.S.S. d'un terrain de golf est de permettre la comparaison des différents terrains entre eux aussi objectivement que possible.

Le S.S.S. d'un terrain s'exprimera par un nombre décimal.

Il est important que la détermination des S.S.S. des terrains français soit homogène sur le plan français et également sur le plan européen, voire mondial. Aussi c'est la Fédération Française de Golf qui fait procéder à l'homologation et à l'étalonnage des terrains par des équipes qu'elle a constituées et formées.

2.1.4 HOMOLOGATION DES TERRAINS

LA FEDERATION EST SUSCEPTIBLE D'HOMOLOGUER PLUSIEURS TYPES DE TERRAIN SELON LES CRITERES SUIVANTS :

GOLF : Il s'agit d'un parcours de golf d'au moins neuf trous et de plus de 1375 mètres (pour 18 trous 2750 mètres). Ce parcours est habilité à gérer tous les index.

GOLF COMPACT : Il s'agit d'un parcours de golf d'au moins six trous ne répondant pas aux critères d'un Golf. Ce parcours est habilité à gérer les index supérieurs ou égaux à 26,5, sauf pour les U12 dont la gestion de l'index est limitée à 36.

GOLF PITCH & PUTT : Il s'agit d'un parcours de golf de maximum 1200 mètres pour dix-huit trous, avec un minimum de six trous dont chacun doit avoir une longueur maximum de 90 mètres. Ce parcours est habilité à gérer les index supérieurs ou égaux à 26,5, sauf pour les U12 dont la gestion de l'index est limitée à 36.

PROCEDURE POUR L'HOMOLOGATION PROVISOIRE (AVANT L'ETALONNAGE) D'UN GOLF OU D'UN GOLF COMPACT :

L'homologation, même provisoire, ne peut être prononcée que pour un terrain dont la construction est achevée. L'aménageur, l'architecte ou l'association sportive adresse un dossier de demande d'homologation à la LIGUE REGIONALE DE GOLF sur le territoire de laquelle se situe le terrain.

Ce dossier doit comprendre :

- **le plan du terrain** (à une échelle du 1/2000 minimum) ;
- **le relevé des longueurs de chaque trou** exclusivement mesurées selon § 2.2 "Mesure du terrain" ;
- **Le projet de carte de parcours** indiquant les "Pars" et longueurs de chaque trou et les coups reçus ;
- **L'indication des surfaces totales et moyennes des greens et des départs.**

Le Club qui demande l'homologation provisoire de son terrain, propose éventuellement un S.S.S. à la CSSN (voir Scratch Score Standard § 2.1-3).

La CSSN, après avis de la Ligue, puis en concertation avec la Commission Sportive du Club entérinera ou proposera des corrections à ce S.S.S provisoire.

Dès que possible, une équipe ad-hoc désignée et formée par la Fédération procédera à l'étalonnage du terrain afin que lui soit attribué un S.S.S. et un Slope définitifs (ne concerne pas les golfs compacts et les golfs Pitch & Putt où seules les distances font l'objet d'une vérification pour l'homologation finale).

QU'EST-CE QU'UN GOLF PITCH & PUTT :

Le golf pitch & putt correspond à une configuration de parcours.

Le parcours est composé de 6, 9 ou 18 trous avec une longueur totale maximum de 1200 mètres (sur 18 trous). Chaque trou ne doit pas dépasser 90 mètres. Les départs sont indifféremment en herbe ou sur tapis (synthétique). Il n'y a pas de préconisation spéciale concernant la taille des greens, cependant, une surface moyenne (250 m²) réduit sensiblement l'effet du piétinement. Il est en revanche très souhaitable qu'ils soient d'excellente qualité, et très bien entretenus.

Les compétitions se jouent en stroke play ou en match play, en brut et en net.

La couleur des marques de départ est déterminée par le golf et leur emplacement est commun à toutes les catégories de joueurs.

La ffgolf gère les index de 54 à 26,5 (36 pour les U12) pour les golfs pitch & putt qui reçoivent tous un Slope de 50.

PROCEDURE POUR L'HOMOLOGATION D'UN GOLF PITCH & PUTT :

- Le Club (nouveau ou déjà affilié) envoie à la Ligue :

1. Un dossier d'affiliation (nouveau Club)
2. Un dossier ou fiche d'homologation (nouveau parcours)

Nota : pour un parcours pitch & putt, le dossier doit rappeler la règle des trous inférieurs à 90 mètres pour 1200 mètres maximum sur 18 trous, et contenir un projet de carte de scores comprenant :

- Le numéro du Club
- Le nom officiel du parcours pitch & putt
- La longueur de chacun des 18 trous
- La ventilation des 18 coups reçus
- La longueur totale du parcours (18 trous)
- Le plan du parcours (facultatif)
- La Ligue valide les dossiers et les transmet à la ffgolf (Direction Technique Nationale)
- Si le dossier est complet et valable, la ffgolf (DTN) homologue le parcours P&P et l'intègre dans Fléole.
- La ffgolf (Commission Territoires et Développement) envoie au Club (copie président de Ligue) un courrier (avec rappel des règles de jeu en compétition P&P) de confirmation de la création du parcours qui est envoyé par Fléole pour intégration automatique dans le logiciel de gestion des compétitions.
- Le Club récupère le parcours dans son logiciel, gère la compétition avec les règles de la formule pitch & putt, et envoie les scores de la compétition à Fléole pour le calcul des index (jusqu'à 36 pour les U12, jusqu'à 26,5 pour les autres catégories).

2.1.5 ÉTALONNAGE DES TERRAINS

Depuis 1995 l'étalonnage des terrains s'effectue en utilisant **la méthode de l'U.S.G.A. (Fédération de golf des Etats-Unis d'Amérique) dite du "course rating"**. Pour être valable l'étalonnage d'un terrain doit être effectué au minimum tous les 10 ans, les parcours nouvellement construits devant être réétalonnés 5 ans après leur premier étalonnage.

POURQUOI ETALONNE-T-ON LES TERRAINS ?

Pour que puissent y être organisés des compétitions ou des tests et que les performances réalisées soient prises en compte de manière homogène au plan national pour l'attribution ou la modification de l'index des joueurs de golf licenciés.

9 TROUS OU 18 TROUS ?

Bien que l'unité de jeu soit en principe de 18 trous, la ffgolf, comme la plupart des Fédérations de golf, homologue et étalonne les terrains à partir de 9 trous.

Les index peuvent être attribués ou modifiés sur des tours de 18 ou de 9 trous qui ont été reconnus comme comptant pour la gestion des index.

HISTORIQUE :

La première façon de mesurer la difficulté d'un terrain de golf a été le "Par".

Le mot a été emprunté à la bourse des valeurs : une action étant cotée au-dessus ou au-dessous de sa valeur effective ou "Par".

Le premier "Par" a été attribué en 1870 au parcours de Prestwick qui ne comportait alors que 12 trous.

Deux professionnels indiquèrent qu'un joueur ne commettant aucune erreur devait signer un score de 49. De ce jour, les performances réalisées sur ce parcours furent comparées à ce chiffre.

Une autre méthode fut imaginée en 1890 lorsque Mr H. Rotherham du Coventry Golf Club créa un personnage fictif, le colonel Bogey, qui marquait généralement 4 sur les longs "Par 3" et 5 sur les longs "Par 4", mais qui avait par ailleurs un jeu régulier et ne commettait que très peu d'erreurs. Sur pratiquement tous les terrains de 18 trous, son score se situait entre 76 et 80 et, pour la première fois le concept de joueur "modèle" apparaissait.

Le premier système d'étalonnage fut mis au point par la "Ladies Golf Union" en 1900 et la qualité de ses travaux a fait dire à R. Browning dans son " Histoire du Golf " : "son plus grand accomplissement a été la mise en place graduelle d'un système de handicapping sur une période de 8 à 10 ans, travail que les messieurs s'étaient révélés incapables de réaliser".

La première méthode d'étalonnage des terrains, le "course rating" de la United States Golf Association (U.S.G.A), a été conçue en 1911 et a connu depuis des améliorations constantes jusqu'à sa forme actuelle qui est utilisée depuis 1982 aux Etats Unis.

Cette méthode d'étalonnage est désormais utilisée par tous les pays qui, à compter du 1^{er} janvier 2020, ont adopté le système mondial de handicapping (WHS) développé par l'USGA et le R&A.

L'ETALONNAGE DES TERRAINS SELON LA METHODE DE L'U.S.G.A. ET SES CONSEQUENCES POUR LA GESTION DES INDEX :

- La première conséquence de l'adoption de cette méthode d'étalonnage, et de loin la plus importante, est la prise en compte de la difficulté des terrains pour attribuer au joueur, selon son index, un handicap de jeu (voir section 6.1-3).
- L'U.S.G.A. Course Rating System permet d'évaluer objectivement et d'officialiser deux valeurs primordiales pour cette mesure de la difficulté, et donc pour la gestion des index et des handicaps de jeu qui sont :
 - **Le Scratch Score Standard (S.S.S.)** correspondant à la difficulté d'un terrain **pour un joueur "Scratch"**.
 - **Le Slope** correspondant à la difficulté "relative" par rapport à un joueur "Scratch" de ce même terrain pour **un joueur "Bogey"**.
- **Les joueurs "Scratch" et "Bogey" sont des joueurs modèles théoriques dont les coups présentent les caractéristiques suivantes de longueur et de précision (en yards) au niveau de leur zone de réception :**

	Scratch Messieurs		Scratch Dames	
	Longueur yards	Largeur/ Profondeur (yards)	Longueur (yards)	Largeur/ Profondeur (yards)
Drive	250	41 21	210	34 28
Autre Coup (longueur maximum)	220	32 20	190	30 24
Coup de 120 y	120	12 15	120	15 16
Coup de 70 y	70	9 13	70	11 14

	Bogey Messieurs		Bogey Dames	
	Longueur yards	Largeur/ profondeur (yards)	Longueur (yards)	Largeur/ profondeur (yards)
Drive	200	33 37	150	24 30
Autre Coup (longueur maximum)	170	24 28	130	21 27
Coup de 120 y	120	17 22	120	20 25
Coup de 70 y	70	14 17	70	16 20

- Les éléments qui sont pris en compte par la procédure d'étalonnage pour le calcul du S.S.S. et du Slope, trou par trou et repère par repères sont les suivants :
 - Longueur réelle de jeu (roule, dénivelé, dogleg pouvant être coupé ou coup retenu à cause d'une difficulté majeure à la retombée, vent dominant, altitude) ;
 - Topographie du trou (stance à plat ou en pente, coup en montée ou descente) ;
 - Largeur du fairway et éléments réduisant cette largeur ;
 - Rough (distance de la zone de réception, hauteur et difficulté d'en sortir, creux et monticules, pentes autour du green, longueur du rough à survoler pour atteindre le fairway) ;
 - Hors limites et Rough extrême (distance de la zone de réception et distance de franchissement) ;
 - Zones à pénalité (distance de la zone de réception et distance de franchissement) ;
 - Arbres (densité, distance de la zone de réception et difficulté d'en sortir) ;
 - Bunkers (distance de la zone de réception, profondeur, longueur du survol) ;
 - Difficulté à atteindre le green (rapport longueur du coup au green/surface du green) ;
 - Difficulté de la surface du green (pentes, plateaux, vitesse) ;
 - Psychologie (si plusieurs difficultés majeures se cumulent sur le même trou).

Remarque : La longueur des trous pour chaque zone de départ (ou repère) est mesurée à partir du milieu de la zone de départ concernée. C'est à cet endroit que devraient être implantés les repères fixes.

L'évaluation de l'ensemble de ces difficultés donne, pour chacun des repères d'un terrain, le S.S.S. et le Slope, **la valeur de ce dernier variant le plus fréquemment entre 100 et 150** selon le niveau de difficulté "relative" du parcours pour le joueur Bogey par rapport au joueur Scratch, une valeur élevée traduisant un parcours "relativement" difficile c'est-à-dire un parcours où le joueur Bogey a beaucoup plus de mal à jouer son index que le joueur Scratch et inversement. La valeur **113** est la valeur « neutre » de **Slope** pour laquelle l'arrondi de l'index donne le handicap de jeu. Elle correspond à un parcours où jouer son index est aussi difficile pour le joueur Bogey que pour le joueur Scratch.

2.2 MESURE DU TERRAIN ET REPERES DE DISTANCE

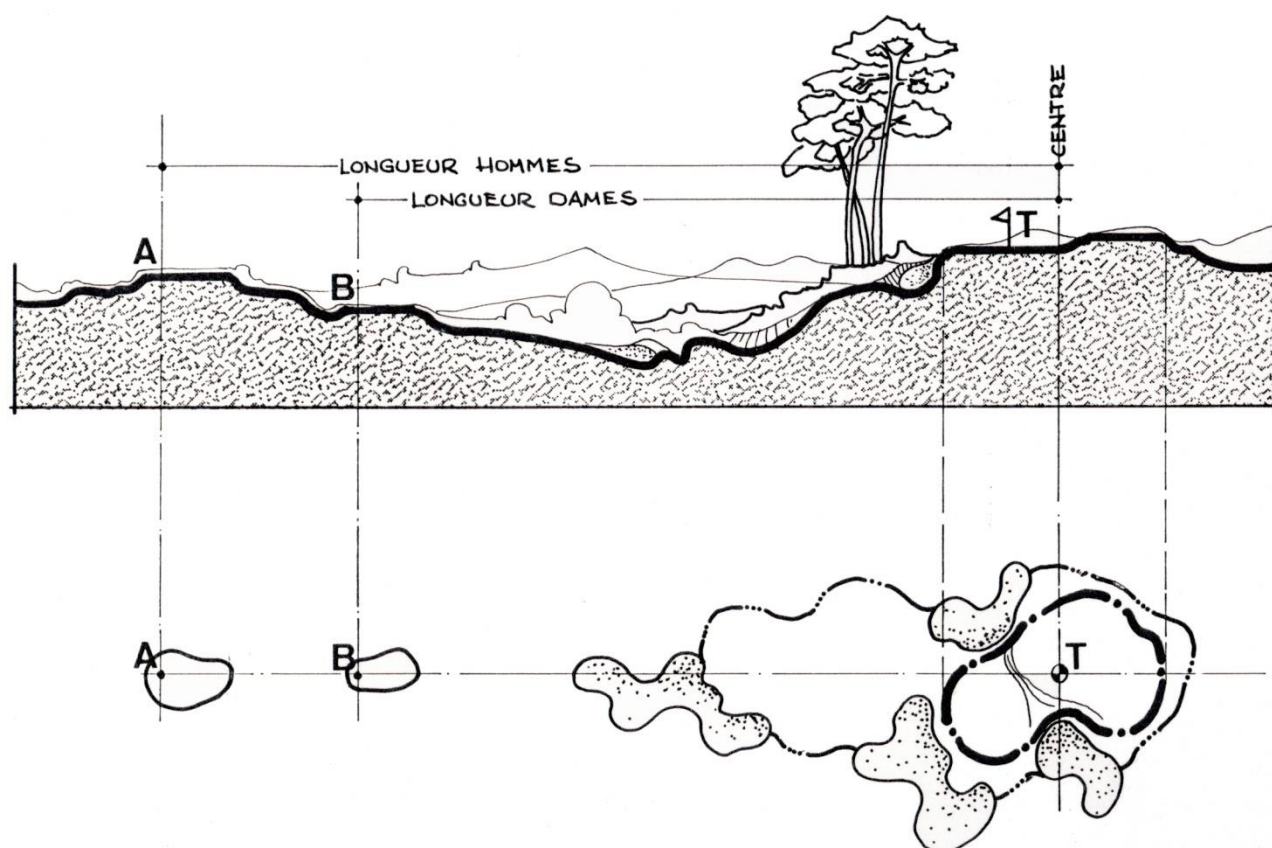
2.2.1 CAS D'UN TROU DROIT

Il n'est pas tenu compte du relief du terrain.

La longueur d'un trou est toujours mesurée en projection horizontale.

Les longueurs AT et BT du croquis ci-dessous sont les longueurs du trou pour les Messieurs et pour les Dames.

Pour la détermination des points A et B, voir le § 2.2-4 Repères de distance sur les départs.



2.2.2 CAS D'UN TROU A CHANGEMENT D'AXE DE JEU : "DOG-LEG"

Si le trou a été bien conçu par l'architecte de golf, le premier coup doit pouvoir être frappé sans retenue.

Le trou se compose de deux axes de jeu.

L'axe du second coup est toujours unique et issu du trou.

L'axe du premier coup lui, peut être différent selon les départs.

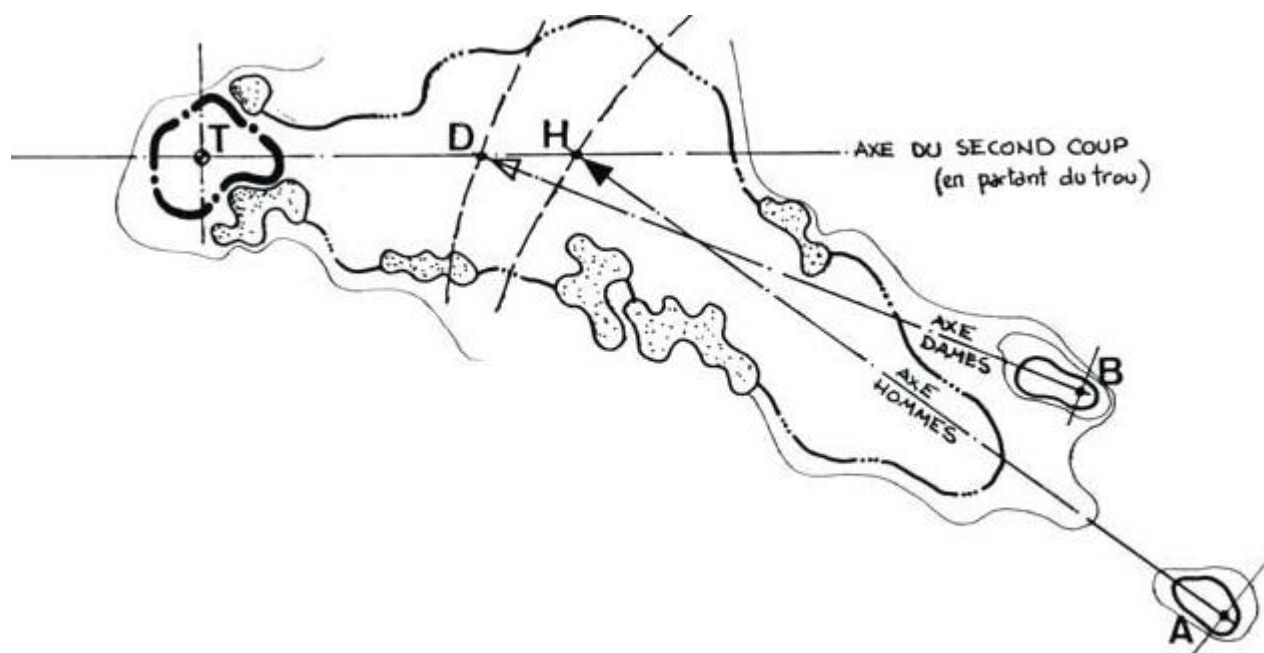
La "norme" de longueur d'un premier coup avec un driver est de :

- 210 yards pour les Dames scratch (selon la méthode d'étalonnage de l'USGA)
- 250 yards pour les Messieurs scratch (selon la méthode d'étalonnage USGA)

La longueur du trou pour les Dames sera : $TD + BD$ (210 yards)

La longueur du trou pour les Messieurs sera : $TH + AH$ (250 yards)

Si les premiers coups ne peuvent atteindre 210 yards et 250 yards, la longueur du trou sera prise en mesurant les longueurs des axes de chacun des deux coups de part et d'autre de leur intersection.



2.2.3 CAS D'UN TROU A DEUX CHANGEMENTS D'AXE DE JEU : "DOUBLE DOG-LEG"

Même principe que dans le cas d'un trou à un seul changement d'axe de jeu.

La "norme" de longueur maximale du 2ème coup :

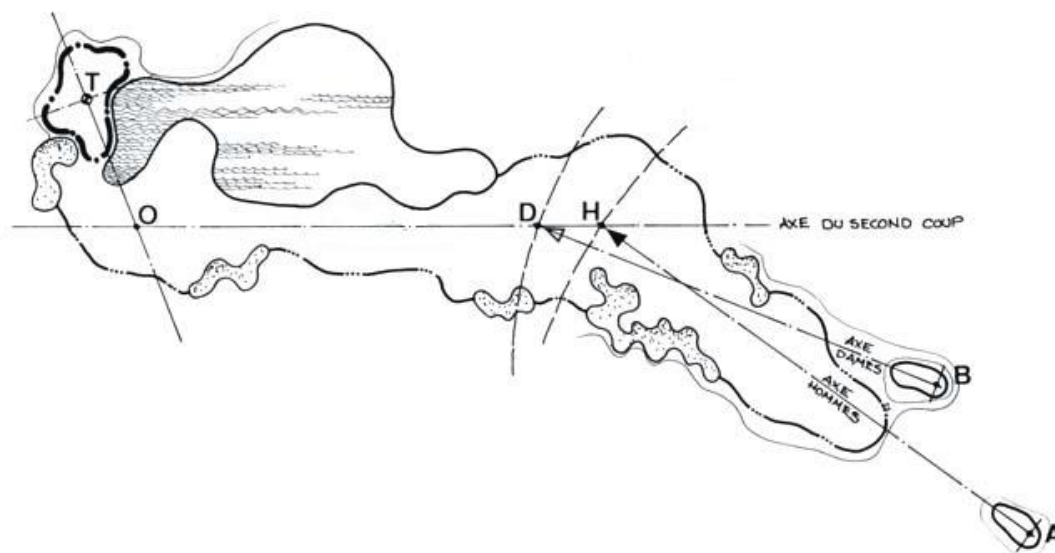
- 190 yards pour les Dames scratch
- 220 yards pour les Messieurs scratch

Longueur totale du trou pour les Dames :

$$TO + OD + DB = TO + 190 + 210$$

Longueur totale du trou pour les Messieurs :

$$TO + OH + HA = TO + 220 + 250$$



2.2.4 REPERES FIXES ET DEPARTS

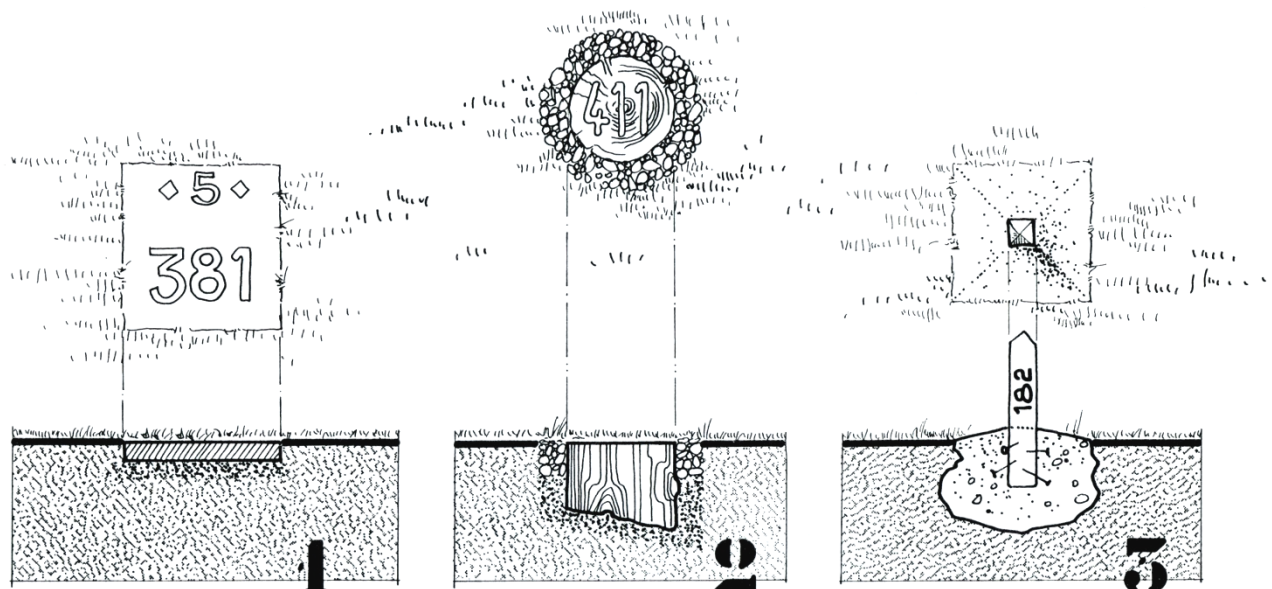
REPERES FIXES SUR LES DEPARTS

Les repères fixes sont indispensables sur les aires de départ des trous.
Ils sont obligatoires pour qu'un terrain soit homologué ou étalonné.

L'indication de la longueur d'un trou doit être matérialisée de manière **permanente** et **inamovible** (notion de repères fixes). Les repères fixes peuvent être réalisés sous des formes les plus diverses dont voici quelques exemples simples :

- soit une dalle de pierre, une brique ou un bloc de ciment incrusté, gravé ou non (exemple 1)
- soit un rondin de bois gravé ou non entouré par exemple de gravillons (exemple 2)
- soit un poteau scellé (exemple 3)
- soit une plaque de métal

REPÈRES FIXES SUR LES DÉPARTS



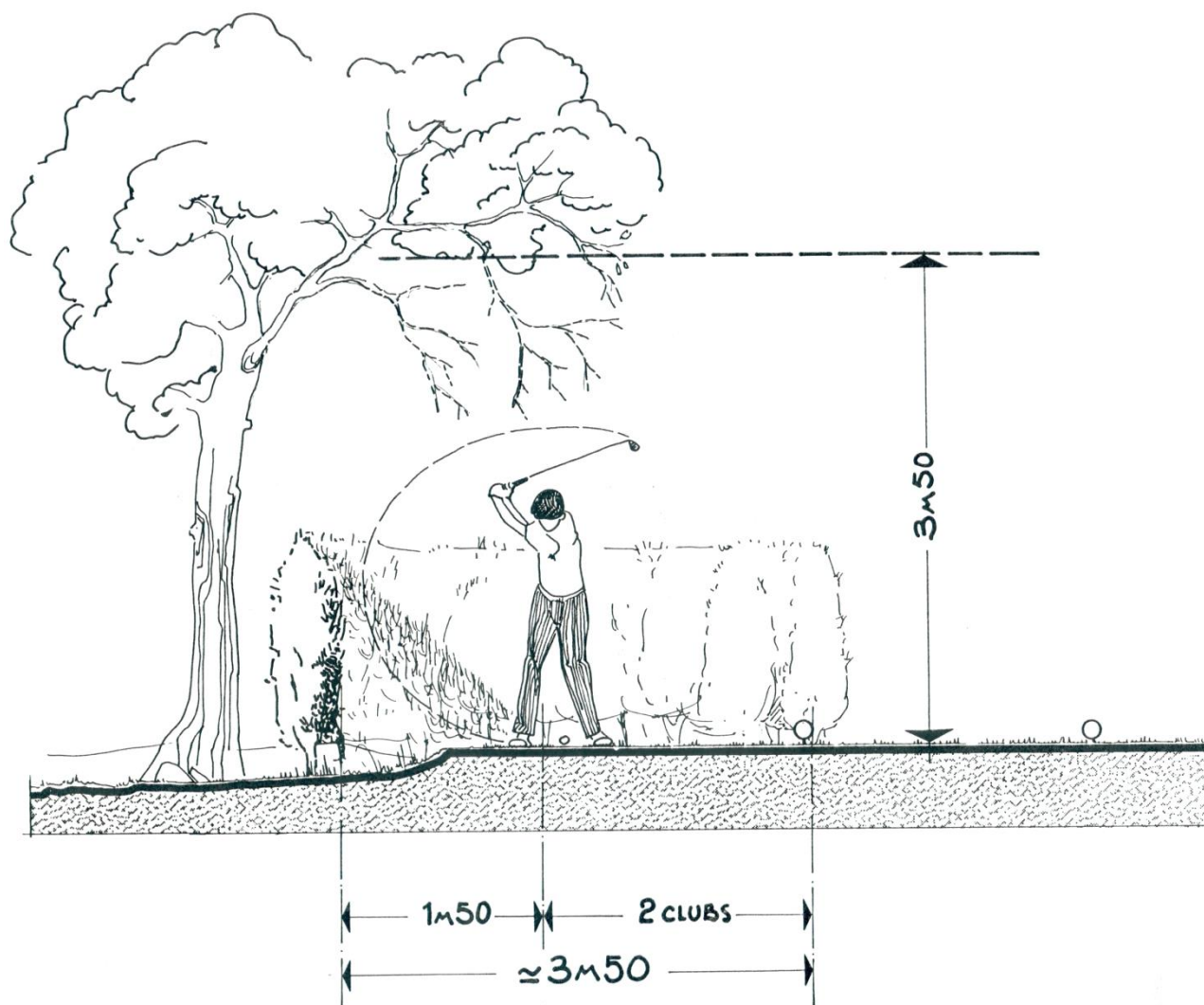
EMPLACEMENT DES REPERES FIXES

Conformément aux prescriptions de la méthode d'étalonnage, il est demandé de mesurer les longueurs des trous à partir d'une position médiane sur les différents tertres de départ utilisés pour chaque trou, et donc de placer les repères fixes à la hauteur de ces positions médianes. Si un même tertre de départ comporte plusieurs repères fixes, chacun de ces repères devra être implanté au milieu de la zone habituellement utilisée pour les départs à partir de ce repère. On peut toujours, lors des compétitions, placer 6 marques de départ à hauteur des repères fixes, 6 autres avancées et les 6 dernières reculées, ces dernières compensant les précédentes. En tout état de cause la longueur totale du parcours étalonné ne doit pas être modifiée de plus de 100 mètres pour un 18 trous (50 m pour 9 trous), le changement de longueur d'un trou ne devant, sauf circonstances exceptionnelles, pas excéder 10 mètres.

Il ne faut pas oublier qu'avancer les départs de 10 mètres par rapport aux repères fixes sur chaque trou, ce qui est peu en soi, entraîne sur les 18 trous un raccourcissement de 10 mètres X 18 trous = 180 mètres, soit une diminution de 1 point de S.S.S et de près de 2 points de Slope. Procéder de la sorte modifie aussi forcément le calcul des conditions de jeu du jour (Playing Conditions Calculation PCC) qui sera effectué à partir des performances réalisées lors de la compétition sur un terrain plus court que celui étalonné.

EMPLACEMENT DES REPERES DE DEPART LES PLUS ARRIERES

Ils ne peuvent se situer à moins de 3,50 mètres de l'arrière du tee pour respecter un certain "volume de confort" pour le joueur qui a droit à 2 longueurs de clubs derrière les marques et ne doit pas être gêné dans sa montée par toute haie ou arbre.



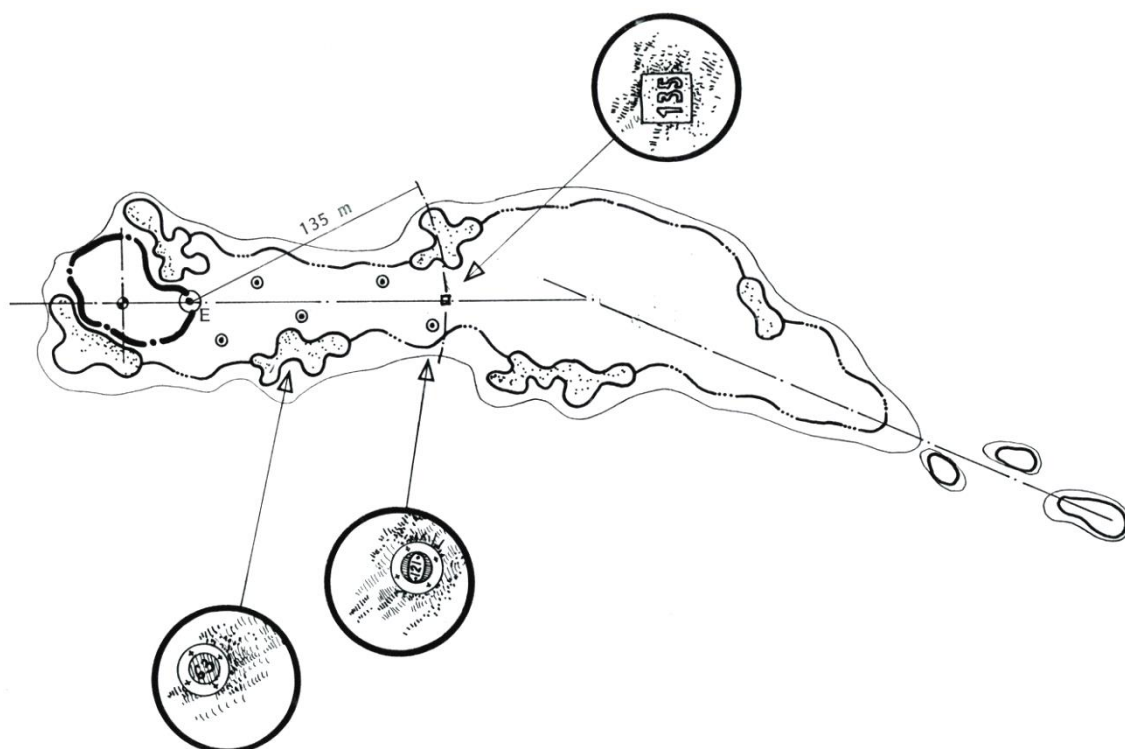
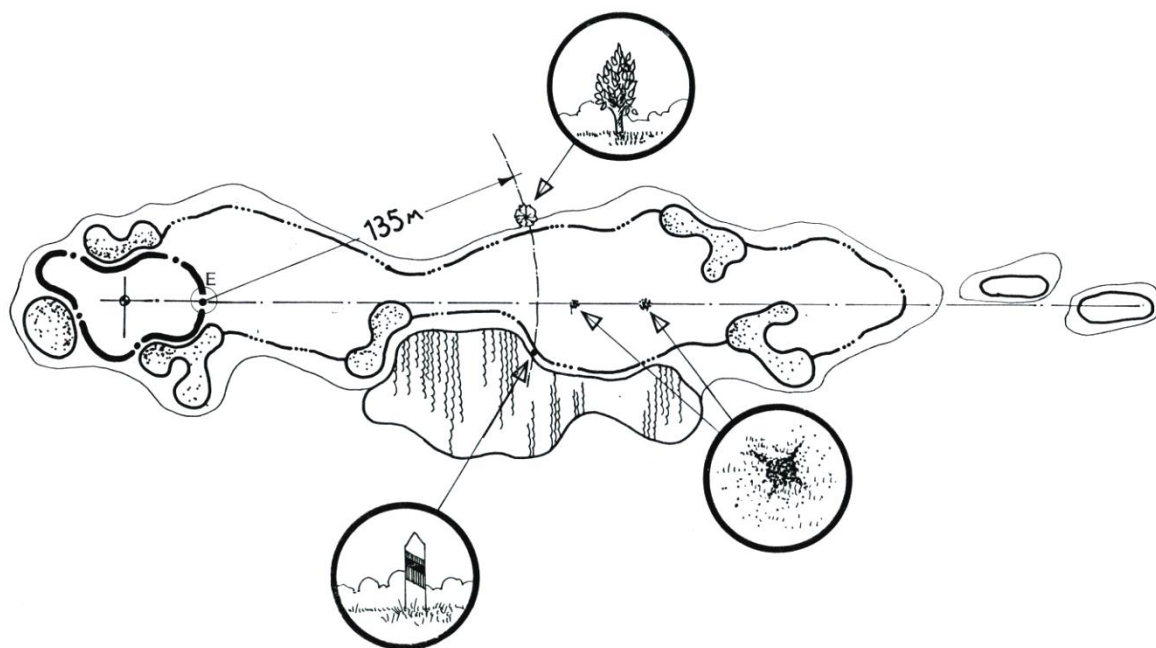
2.2.5 REPERES SUR LE TERRAIN

Les trous peuvent être équipés de repères fixes permanents ou occasionnels, au sol ou aériens.

De manière à homogénéiser toutes les indications en France, ont été retenues deux références :

- l'entrée du green
- 135 m de l'entrée du green.

L'entrée du green est en effet également la référence de l'indication de la position des emplacements de drapeaux sur les greens. Il suffit alors d'ajouter les deux longueurs, celle séparant le joueur de l'entrée du green et celle indiquant la "profondeur" de l'emplacement du drapeau sur le green pour avoir la longueur du coup à jouer.



2.3 PIQUETAGE ET MARQUAGE

Pour plus de détails voir Guide officiel - Chapitre III, disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

HORS LIMITES

Matérialisés par des murs, barrières, clôtures, des alignements de piquets blancs ou des lignes blanches.

Les éléments matérialisant les hors limites ne sont normalement pas des obstructions (sauf si le Comité a adopté une Règle locale précisant que les piquets servant à identifier un hors limites mais ne le délimitant pas sont des obstructions amovibles).

S'assurer que partout les limites du terrain sont clairement définies.

S'assurer que partout il est possible de prendre un alignement d'un piquet à l'autre (définition hors limites).

Pour une épreuve importante, en plus des alignements de piquets blancs, il est recommandé de matérialiser les hors limites par des lignes blanches tracées au sol dans les zones de retombées de drive ou proches des greens ainsi que dans les endroits où les clôtures sont effondrées.

ZONES A PENALITE

Piquets et/ou lignes (jaunes ou rouges) font partie de la zone à pénalité.

Attention : lorsque la balle se trouve dans une zone à pénalité ou la touche, le joueur n'est pas autorisé à relever la balle sans pénalité s'il est gêné par une obstruction inamovible (R 16.1).

Il faut donc éviter d'enfoncer les piquets au point de les rendre inamovibles.

Solution souhaitable : rendre matériellement évidente la lisière de la zone à pénalité et n'utiliser que quelques piquets amovibles pour en indiquer la nature.

TERRAINS EN REPARATION

Les terrains en réparation devraient être délimités par des piquets bleus et/ou lignes bleues ou blanches (les piquets font partie du terrain en réparation et sont des obstructions amovibles).

Par définition un terrain en réparation n'a pas un caractère permanent, à l'exception de certaines zones telles que : gazonnières, massifs, jeunes plantations.

Si vous désirez protéger certaines zones en interdisant de jouer une balle reposant dans ces terrains en réparation, vous devez l'indiquer clairement dans les Règles Locales et le rappeler sur la zone concernée avec un petit écriteau mentionnant "Jeu Interdit".

Marquer un terrain en réparation de façon à inclure la totalité de la zone concernée en faisant attention à la zone de dégagement qui sera utilisée par le joueur (présence de buissons par exemple).

2.4 PREPARATION DES PARCOURS POUR UNE EPREUVE FEDERALE

PREAMBULE

La qualité de la préparation d'un parcours appelé à recevoir une épreuve importante est un élément essentiel au bon déroulement de cette épreuve. Le club sera le bénéficiaire final de l'application d'un programme de préparation des différentes surfaces de jeu et annexes qui aboutit souvent à l'amélioration des équipements.

Un parcours dont la préparation a été effectuée avec soins, suffisamment à l'avance (2 à 3 mois en amont), en accord avec le Comité, favorise un jeu de qualité permettant de respecter plus facilement les cadences de jeu, une clarté des situations pour les décisions arbitrales, enfin une satisfaction et une reconnaissance de tous les acteurs. La coopération pleine et entière de l'intendant et du directeur est indispensable.

Les considérations développées ci-après visent à définir ce que devrait être l'objectif de chacun. Suivant l'architecture du parcours, les structures, la nature du sol et des graminées, les époques de jeu, les moyens du club, des aménagements seront nécessaires. La vie normale du club est à considérer avant, pendant la préparation et après l'épreuve ; il ne s'agit pas de dénaturer le terrain ou de le rendre difficilement exploitable pendant plusieurs semaines.

Les travaux requis prennent essentiellement en compte les tontes, la fertilisation et l'irrigation. Ils sont complémentaires par rapport aux travaux traditionnels liés à l'entretien courant.

GREENS

Un green, c'est plusieurs années de travail. Il ne faut pas espérer changer quelque chose du jour au lendemain.

Dans l'idéal, le bon joueur doit pouvoir s'exprimer pleinement. Les greens fermes récompensent celui qui travaille le mieux la balle. Les greens rapides valorisent le joueur qui a le plus de doigté.

Les trois critères principaux par ordre décroissant d'importance pour un green sont les suivants :

1) **La planéité** : la surface du green doit permettre une trajectoire de balle directe et précise, sans serpenter ni sauter, la balle devant rester en permanence en contact avec la surface du green. **La tenue de ligne est primordiale.**

2) **La fermeté** : un bon green sera ferme mais pas dur. Il ne doit pas se déformer au piétinement pour un bon déroulement des parties.

3) **La vitesse des greens** doit être aussi homogène que possible d'un green à un autre sans pour autant être le critère principal. Le souci de rapidité ne doit pas sacrifier à la planéité. La vitesse (2,80 m à 3,20 m) doit être constante toute la journée. Un bon joueur de golf ne perçoit pas une différence de vitesse inférieure à 20 cm d'un green à un autre.

La dureté et la tenue de ligne sont les critères les plus délicats à obtenir. Ils dépendent de la planéité et de la résistance à la déformation. Tous ces éléments interférant entre eux sont déterminants pour une attaque correcte depuis le fairway (tenue et accroche). Ils sont garants de greens de championnat et constituent un excellent test pour toutes les approches. La satisfaction de tels critères ne peut être obtenue au dernier moment, elle est le résultat d'un travail régulier. Le contrôle de ces paramètres passe par la tonte, la fertilisation, les top-dressings ou sablages légers réguliers, l'aération, le roulage, parfois le verticutting ou défeutrage, accompagné d'un programme léger d'irrigation.

L'erreur la plus fréquente est l'abondance de fertilisation accompagnée d'une irrigation excessive. Cette combinaison entraîne une croissance irrégulière importante générant des problèmes de tonte ainsi qu'une déformation de la surface sous un trafic intense. Ces actions entraînent également une structure « peau d'orange », accentuée par les clous/crampons des chaussures soulignant l'irrégularité de la surface.

La surabondance de l'eau, au niveau de l'horizon du chevelu racinaire, modifie la texture des particules fines générant un phénomène de compaction, propice au développement des pâturins annuels et des maladies cryptogamiques. De plus, la mollesse des greens ne favorise pas la sélection par la qualité du jeu. La souplesse du green est contrôlée par la réduction de l'irrigation et la fréquence des top-dressings avec un sable fin et rond. La préparation idéale étant une irrigation automatique minimum avec des compléments manuels localisés qui limiteront le développement des taches sèches ou dry patches. Les surfaces de réception doivent tenir la balle sans être trop molles ni avoir un effet tambour.

Un programme de verticutting associé à des sablages léger ou top-dressing (0,2 l à 0,5 l au m²) donnera une roule régulière et une fermeté garantant d'une surface de qualité. Le dernier verticut sera effectué au moins 10 jours avant le début du tournoi.

Une fertilisation légère adaptée implique une formulation azotée à libération lente en rapport avec la nature des graminées et le substrat. La courbe de fertilisation sera descendante et en fin de cycle à la veille du tournoi. Les apports d'engrais seront proscrits dans une période de six à huit semaines avant le tournoi. La couleur d'un green ne témoigne en rien de sa qualité. Des compléments nutritifs variés d'oligoéléments foliaires peuvent moduler l'aspect esthétique d'un green sans pour autant modifier sa pousse végétative.

UTILISATION DES MATERIELS DE TONTE

Un programme de tonte intensif (c'est le paramètre essentiel) en passes croisées la semaine précédant la compétition et durant celle-ci, donnera une surface régulière et rapide. Cette pratique journalière débutera 8 jours avant l'épreuve. Les machines [91] triplex ou simplex seront réglées à l'identique (hauteur autour de 3 mm). Les éléments de tonte de greens seront affûtés et équipés de contre-lames rectifiées ou neuves au moins 8 jours avant le début de la compétition.

Les fréquences de tonte dépendent du degré d'amélioration des surfaces. L'idéal serait une tonte croisée le matin et en passe unique le soir. Si des signes d'abrasions ou des traces de passage de roues commencent à être visibles sur le tour intérieur du green, il est conseillé de s'abstenir de tondre le pourtour lors de la tonte du soir. Les ajustements se feront par une diminution ou une augmentation de ces fréquences. L'angle de croisement des axes de tonte sera de 45° à 90°.

Lors des tontes il faudra veiller à ce que les roues des triplex ne roulent pas sur le trou et que la tondeuse ne ralentisse pas (voire ne s'arrête pas) à proximité de l'emplacement de drapeau. Idéalement, l'opérateur descend de sa tondeuse pour déposer le drapeau sur le tour de green avant d'en démarrer la tonte.

L'utilisation de rouleaux vibrants ou non est recommandée **en finalisation** le jour des entraînements, veille de la compétition.

Les peignes ou groomers qui équipent certains éléments de tonte de green devront être réglés de manière à ne pas laisser de traces sur la surface de green. De manière idéale, ils seront réglés entre 0 et 2 mm en dessous de la hauteur de tonte (de toute manière au-dessus du sol).

Si la texture du gazon n'est pas uniforme, un brossage avec une brosse ou un système adapté, avant la tonte, la semaine précédant la compétition permet de redresser les feuilles des graminées sans être trop agressif pour la couverture végétale.

La hauteur de coupe sera progressivement abaissée à la hauteur requise au moins 2 semaines avant le tournoi. La hauteur de coupe ne prévaut en rien de la qualité des greens et de leur rapidité. Du jour de l'entraînement à la fin du tournoi, les réglages de coupe doivent être à l'identique. Ces programmes seront adaptés en fonction des parcours, des capacités d'entretien, et de la finalité requise.

Il ne s'agit pas de stresser les greens de manière durable voire irréversible. Lors des visites de préparation, les points de vue seront confrontés pour une harmonisation des souhaits communs.

Le putting-green sera traité à l'identique des autres greens.

Pour une meilleure lisibilité des surfaces de jeu, il est entendu que la hauteur du collier sera au moins le double de celle du green sans excéder le triple. C'est une règle qui est valable pour l'ensemble des zones de jeu sur le parcours.

Un contrôle préventif des maladies susceptibles d'apparaître lors du déroulement de la compétition est souhaitable. Ce peut être le cas du dollar spot, de la fusariose hivernale, du *Pythium spp* dont les risques de survenance seront limités si les apports d'engrais ont été diminués et l'irrigation réduite à son minimum.

D'une manière générale, le plan de gestion des organismes ravageurs doit permettre le déroulement de l'épreuve en ramenant à son minimum le risque d'intervention urgente.

Sur les greens parsemés de pâturin annuel, l'usage d'un régulateur de croissance ayant une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) - usage gazon de graminée, permet de réduire le nombre des inflorescences qui perturbent beaucoup le roulement de la balle.

LE RÉSULTAT D'UNE PRÉPARATION RÉUSSIE SERA DONNÉ PAR DES CONDITIONS DE JEU IDENTIQUES DU PREMIER AU DERNIER JOUR DU TOURNOI.

LE CONTRÔLE DES GREENS PREND EN COMPTE LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

- Type de construction ;
- Variété des graminées ;
- Machines disponibles ;
- Conditions climatiques probables ou estimées ;
- Travaux préparatoires ;
- Maîtrise de l'irrigation ;
- Contrôle de la fertilisation ;
- Tonte assurée par des machines parfaitement aiguisées, équipées de contre-lames neuves ou rectifiées, dont le parallélisme a été vérifié soigneusement. Le réglage doit être à l'identique pour toutes les machines affectées au tournoi.

TABLIERS DE GREEN ET COLLIER (s'ils existent)

Ils seront traités comme les greens et coupés à 6-8 mm. Les tabliers seront coupés en passes croisées, le collier sera tondu alternativement en passes inversées (un sens puis l'autre), soit le même jour soit un jour sur deux, pour atténuer le sens de pousse. La largeur du collier (1 largeur de triplex ou de simplex) fera le tour complet du green en suivant son tracé. Il est préférable de porter ses efforts sur le collier et d'abandonner le tablier si celui-ci est délicat à maîtriser. Un tablier pour être performant devrait être préparé et engazonné avec les mêmes graminées que le green.

L'ensemble de ces zones doit faire l'objet des mêmes soins que le green.

DEPARTS HAUTEUR DE TONTE 6-12 mm

Les plates-formes seront tenues fermes et denses pour une bonne accroche particulièrement aux endroits requis pour le placement des marques de départs. Les surfaces réservées devront répondre aux impératifs de jeu et être les plus planes possibles. Si le tertre de départ n'est pas plat, il faut s'y prendre plusieurs mois à l'avance pour y remédier. Les surfaces prévues pour les départs seront protégées 6 à 8 semaines avant le tournoi. Bien souvent, la meilleure protection pour les par 3 est une protection hermétique (filet ou grillage) pour empêcher toute velléité de jeu. Ces emplacements protégés seront découverts le jour du premier tour.

Seules les marques utilisées le jour de la compétition seront installées par l'arbitre, les autres seront fermées ou relevées. Pour l'entraînement, les marques seront positionnées le plus en arrière possible. Il est important que les compétiteurs aient la possibilité de s'entraîner sur la distance optimale du parcours. La position journalière sera proche de la longueur de référence.

Les règles prévoient un espace de 2 longueurs de clubs, en arrière des marques. Il est impératif de veiller à ce que cet espace soit parfaitement dégagé et de laisser tout le volume nécessaire pour l'exécution du mouvement. S'il y a des branches basses qui gênent et qu'il faut les couper, cela devra être effectué à l'avance mais pas la veille du tournoi.

Les départs seront tondus en passes croisées, le matin de préférence pour faire tomber la rosée. Les tontes les plus rases possibles en fonction des graminées ne devront pas être supérieures à la hauteur de fairway. Pour les très grands tournois où la télévision est présente, penser au sens de coupe pour un effet visuel.

Le regarnissage des divots devrait se faire tous les jours.

Les repères fixes de distance seront rendus bien visibles et les marques de départ devront respecter la longueur officielle du terrain.

FAIRWAYS HAUTEUR DE TONTE 12-15 mm

Pour des joueurs de bon niveau un bon fairway est un fairway dense et ras. Il faut que la balle repose sur un support végétal mais le sol porteur doit être proche afin de pouvoir «pincer» la balle. Ce contact permet aux bons joueurs de travailler la balle soit pour l'arrêter sur le green, soit pour en contrôler les effets. Les responsables des golfs peuvent profiter de l'organisation d'une compétition importante pour redessiner les fairways et retrouver éventuellement le tracé d'origine. Ponctuellement, la largeur des fairways pourra être réduite pour souligner un trait du parcours, pour accroître la difficulté du trou ou pour des raisons de sécurité. Il faudra cependant s'y prendre deux à trois mois à l'avance si l'on souhaite élargir ou rétrécir les fairways.

La largeur à la tombée de balles sera comprise entre 22 et 28 mètres suivant le dessin et la difficulté du trou. La hauteur de tonte requise sera atteinte en quelques semaines en baissant légèrement tous les quinze jours la coupe pour éviter le jaunissement et le scalping. Sur toutes les surfaces de jeu nécessitant une diminution de la hauteur de coupe, celle-ci ne devrait pas être supérieure à 1/5ème de la hauteur de graminée avec un maximum de 3 mm. La descente de la hauteur de tonte semblera aisée jusqu'à 13-14 mm. Mais elle sera beaucoup plus compliquée ensuite. Si la hauteur de tonte définitive n'est pas atteinte 15 jours avant le début de la compétition, il est plus prudent de laisser repousser le gazon à hauteur de semi-rough pour ne pas avoir une zone de jeu atypique nécessitant une précision dans les règles locales.

S'il y a des mauvaises herbes, il ne faut pas utiliser un désherbant sélectif au dernier moment car il en résultera des trous dans le fairway.

La tonte croisée donne une surface portante régulière et une hauteur de coupe homogène.

Pendant le tournoi la tonte sera journalière ou, si les moyens humains font défaut, par tranche de 9 trous, de préférence le soir pour éviter l'accumulation des déchets de tonte.

Pour l'équité, il est nécessaire de prévoir un système pour faire tomber la rosée (brosse ou tuyau traîné) devant les premières parties du matin. Certains systèmes de gestion centralisée de l'irrigation permettent de faire des syringes (cycles courts d'un tour d'arroseur) qui sont parfois utilisés pour diluer la rosée. Cette méthode apporte néanmoins une humidité supplémentaire et rend la texture des bunkers situés à proximité des arroseurs hétérogène. Des produits commerciaux de la famille des ultra-mouillants permettent de réduire considérablement le volume de rosée en cas de manque de moyen humain.

L'irrigation devra être contrôlée pour être réduite au minimum. Il faut avoir un sol un peu plus sec que d'habitude surtout en prévision de pluie mais pas trop sec cependant pour ne pas augmenter la roue et donner des rebonds incontrôlés à la chute des balles en particulier au drive.

La dernière fertilisation azotée limitée à 40 unités maxi sera faite 6 à 8 semaines avant le début du tournoi avec des produits à libération progressive pour pouvoir contrôler la vitesse de pousse et donc l'importance des déchets. Si sur certains trous, dont le dessin particulier fait que la totalité des balles de la majorité des joueurs sont jouées depuis la même zone, celle-ci sera protégée (fermée, interdite au jeu) et regarnie 4 semaines avant le tournoi. Le must étant d'avoir les moyens de regarnir les divots sur les fairways en particulier sur les zones les plus en jeu. Le regarnissage s'effectuera en utilisant un mélange 50-50 de sable et de matière organique éventuellement additionné de semences appropriées (Ray Grass pérennes généralement). Un programme de regarnissage intensif débutera 5 semaines avant le tournoi (l'idéal étant d'entretenir régulièrement ces zones dégarnies) en privilégiant les zones à risques (trous courts, approches au wedge). Ce programme sera journalier pendant le tournoi au même titre que pour les départs.

Si des semi-roughs existent (ce n'est pas obligatoire), ils dépendent de l'esprit du jeu et de la façon dont on souhaite traiter le parcours. Ils doivent être clairement délimités et définis. Leur largeur doit être limitée à 3-4 mètres et ils seront tondus (éléments hélicoïdaux) régulièrement toujours dans le sens du jeu (hauteur 25-35 mm) en partant des départs et/ou, à contresens par passes successives. Pour l'équité du jeu, le processus de tonte des semi-roughs est impératif. Les chemins de liaisons et les accès au parcours depuis les tees de départ seront traités à l'identique.

BUNKERS

Par ordre d'importance sur le plan de la préparation, c'est la seconde zone de jeu après les greens.

Tous les bunkers seront jaugés, afin de s'assurer que la couche de sable est homogène.

Si un apport de sable est nécessaire, il devra être effectué au minimum 2 mois avant la date du tournoi pour qu'il soit stabilisé. S'il ne pleut pas, il sera arrosé artificiellement.

Le sable utilisé devra répondre à des qualités précises, (cf. Guide AGREF « Quels sables pour votre golf ? », disponible sur site www.ecoumenegolf.org).

L'épaisseur totale de sable ne devra pas dépasser 5 cm dans les bunkers de fairways et 10 cm dans les bunkers de greens, et ne devrait jamais entrer dans des chaussures basses. Une balle, après un coup lobé, ne doit pas s'enfoncer de plus des deux tiers de son diamètre. Le sable dans les parois des bunkers sera moins épais (25 mm max.) afin d'éviter que la balle ne reste dans son pitch (plugged) et que le coup ne soit difficilement exécutable à proximité de la bordure de l'obstacle.

Pour l'équité du jeu, l'ensemble des bunkers sera ratissé tous les jours (que ces bunkers aient été utilisés ou non).

Si l'emploi d'une machine est requis, le sens de circulation (éviter les traces circulaires ou les sillons lors des virages courts) et la sortie seront particulièrement soignés (pas de trace de sable à l'extérieur). La touche finale pouvant être un ratissage manuel ou, à tout le moins, une finition manuelle des bordures. Le nombre de râteaux doit être suffisant et positionné à plat hors du bunker dans une zone n'affectant pas le jeu, si possible le manche orienté dans le sens du jeu.

La découpe des contours et la vérification des épaisseurs de sable devront être faites 6 à 8 semaines avant le début du tournoi. La bordure devra être franche et bien marquée pour que la situation de la balle soit parfaitement définie (dans le bunker ou hors du bunker). La hauteur du rebord devra être de 2 cm maximum pour ne pas gêner l'exécution du coup de golf (montée et fin de swing).

Schéma d'entretien des bunkers

PRACTICE

Dans les tournois actuels, un practice sur herbe de qualité est un élément essentiel dans une compétition de haut niveau (national ou international).

Les aires d'entraînements seront préparées de la même façon que les aires de départ ou, a minima, que les fairways. Dans les meilleurs délais, les surfaces seront délimitées pour être préservées.

Pendant le tournoi, ces zones seront matérialisées par des cordes et reculées chaque jour d'entraînement. Si nécessaire, des cordes et des barrières délimiteront les zones pour les spectateurs.

Le sol des pas de tir doit être souple pour éviter les blessures aux poignets et aux coudes dans le cadre d'un entraînement intensif.

PREPARATION AUX RISQUES DE PLUIE

Il est vital pour le bon déroulement du tournoi de prévoir un équipement spécifique pour évacuer l'eau des greens, des bunkers et des zones en contrebas (raclettes, rouleaux de type Bowdry ou squeegees, motopompes). Tout le personnel doit être prêt à intervenir si des mauvaises conditions climatiques surviennent. Il est souhaitable de prévoir les sections d'interventions et d'anticiper les décisions par une connaissance des problèmes habituels dans ce genre de situation.

ARBRES

Il faut élaguer les branches basses pour la visibilité des spectateurs et faciliter l'entretien.

Il est parfois judicieux de nettoyer un sous-bois situé dans une zone de chute de drive où la végétation au sol est dense. Le joueur est déjà pénalisé par les arbres. Il n'a nul besoin d'être doublement pénalisé.

Toutes les parties des arbres proches des aires de départ qui pourraient interférer avec le stance, le mouvement intentionnel ou le coup du joueur seront dégagées.

Si des jeunes arbres doivent être protégés, ils devraient être clairement identifiés avec des rubans de couleur fixés au tronc. L'arbitre indiquera aux joueurs le statut et les contraintes de jeu de ces arbres. Le statut des arbres avec cuvette, avec haubans, tuteurs et/ou piquet de bois et/ou grillage protecteur des animaux, devra être défini.

ASPECTS PARTICULIERS

Piquetage

Il convient de prévoir des piquets faciles à enfoncer dans les différentes couleurs utiles et en nombre suffisant. A l'expérience, quelques obstacles d'eau piquetés en rouge pour le jeu quotidien peuvent être modifiés en jaune pour des questions de commodité et de rapidité.

Signalétique

La majorité des participants étant étrangère au club organisateur lors d'une épreuve importante, l'ensemble des installations et le sens de circulation de jeu devront être parfaitement signalés. Une attention particulière devra être portée aux cheminements des greens vers les départs suivants si des risques de confusion existent.

Position des drapeaux

A l'entraînement, les positions retenues ne devront pas empiéter sur des places utilisables en compétition. Les drapeaux seront placés, si possible, près des sorties de green vers le départ suivant.

Durant le tournoi, la position devra être changée de préférence le matin pour éviter d'éventuelles mauvaises surprises. L'intendant devra pouvoir joindre l'arbitre pour lui signaler tout problème.

Gros travaux

Avant de les entreprendre, la personne en charge de l'Administration du Tournoi doit être contactée. Une ligne dans les règles locales peut souvent éviter des heures voire des journées de travail qui pourront être consacrées à des tâches plus importantes et plus urgentes.

Si une zone est pressentie pour être signalée comme terrain en réparation, il sera utile de préparer une zone de dégagement permettant au joueur d'appliquer intuitivement la règle adaptée.

Relation avec la personne en charge de l'Administration du Tournoi

En plus des aspects déjà évoqués, les points suivants doivent être abordés :

- choix des emplacements de drapeaux ;
- matérialisation des points de repères ;
- récupération des documents communs.

CONCLUSIONS

Toutes ces recommandations sont l'idéal de ce que pourrait être une préparation optimale. Il est évident que la mise en oeuvre de l'ensemble de ces moyens correspond à un effort important et, pas toujours accessible. Il doit être tenu compte de la spécificité de chaque terrain notamment en ce qui concerne les moyens, la nature des graminées et le type de structure. Cependant à l'usage, l'ambition d'offrir un terrain de qualité fait déployer des trésors d'ingéniosité pour tendre vers une qualité de jeu irréprochable, y compris par ceux disposant du moins de moyens.

Un mot d'ordre : un parcours de golf doit être juste pour tous.

3. ORGANISATION D'UNE COMPETITION

3.1 DIFFERENTES FORMES DE JEU

Les différentes formes de jeu sont définies dans les Règles de Golf.

Un **Camp** est constitué de deux ou plusieurs partenaires concourant comme une entité.

Définition du **Tour** : 18 trous, ou moins, joués dans l'ordre établi par le Comité.

Voir Guide officiel – Procédures pour le Comité, disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

3.1.1 MATCH PLAY (RÈGLE DE GOLF 3.2)

Forme de jeu dans laquelle un joueur ou un Camp joue directement contre un adversaire ou un Camp adverse dans un match en tête-à-tête, sur un ou plusieurs tours :

- Un joueur ou un Camp gagne un trou dans le match en finissant le trou avec le plus petit nombre de coups (à savoir les coups joués et les coups de pénalité), et
- Le match est gagné lorsqu'un joueur ou un Camp mène l'adversaire ou le Camp adverse par plus de trous qu'il n'en reste à jouer.

3.1.2 STROKE PLAY (RÈGLE DE GOLF 3.3)

Forme de jeu dans laquelle un joueur ou un Camp concourt contre tous les autres joueurs ou Camps dans la compétition. Dans la forme classique de stroke play (voir Règle 3.3) :

- Le score d'un joueur ou d'un Camp pour un tour est le nombre total de coups (à savoir les coups joués et tous les coups de pénalité) nécessaires pour terminer le trou sur chaque trou, et
- Le vainqueur est le joueur ou le Camp qui finit l'ensemble des tours de la compétition avec le nombre le plus faible de coups.

D'autres formes de stroke play avec des méthodes différentes de calcul sont le Stableford, le Score maximum et le Par / Bogey (voir Règle 21).

3.1.3 COMPETITIONS STABLEFORD, SCORE MAXIMUM, PAR / BOGEY (RÈGLE DE GOLF 21)

Le **Stableford** est une forme de stroke play dans laquelle :

- Le score d'un joueur ou d'un Camp pour un trou est basé sur des points obtenus en comparant le nombre de coups (à savoir les coups joués et tous les coups de pénalité) du joueur ou du Camp sur le trou à un score de référence pour le trou établi par le Comité.
- La compétition est gagnée par le joueur ou le Camp qui termine l'ensemble des tours de la compétition avec le plus de points.

Score pour le trou	Points
Plus d'un coup au-dessus du score fixé	0
Un coup de plus que le score fixé	1
Egal au score fixé	2
Un coup de moins que le score fixé	3
Deux coups de moins que le score fixé	4
Trois coups de moins que le score fixé	5
Quatre coups de moins que le score fixé	6

Le **Score maximum** est une forme de stroke play dans laquelle le score d'un joueur ou d'un Camp pour un trou est plafonné à un nombre maximal de coups (à savoir les coups joués et tous les coups de pénalité), fixé par le Comité, tel que deux fois le par, un nombre fixe ou le double bogey en net.

Le **Par / Bogey** est une forme de stroke play qui utilise la même façon de compter le score qu'en match play dans laquelle :

- Un joueur ou un Camp gagne ou perd un trou en finissant le trou en moins de coups ou plus de coups (à savoir les coups joués et tous les coups de pénalité) qu'un score de référence établi pour ce trou par le Comité, et
- La compétition est gagnée par le joueur ou le Camp ayant le plus grand nombre de trous gagnés par rapport aux trous perdus (c'est-à-dire en additionnant les trous gagnés et soustrayant les trous perdus).

3.1.4 LES DIFFÉRENTS TYPES DE CAMPS

Différentes formes de jeu sont jouées par des Camps.

Le **Camp** est composé de deux ou plusieurs partenaires concourant comme une entité lors d'un tour en match play ou en stroke play.

Chaque ensemble de partenaires est un Camp, que chaque partenaire joue sa propre balle (Quatre balles) ou que les partenaires jouent une seule balle (Foursome).

Un Camp n'est pas la même chose qu'une équipe. Dans une compétition par équipes, chaque équipe se compose de joueurs qui concourent en individuels ou en Camps.

En double, le Camp se compose de 2 joueurs selon les dénominations suivantes :

- * Si chaque Camp est composé obligatoirement de 2 joueuses, la compétition est dite "**Dames**" ;
- * Si chaque Camp est composé obligatoirement de 2 joueurs, la compétition est dite "**Messieurs**" ;
- * Si chaque Camp est obligatoirement composé d'un joueur et d'une joueuse, la compétition est dite "**Mixte**" ;
- * Si chaque Camp peut être composé librement (2 joueurs, 2 joueuses, ou un joueur et une joueuse), la compétition est dite "**Mixed-up**".

3.1.5 AUTRES FORMES DE JEU OFFICIELLES ET NON-OFFICIELLES

AUTRES FORMES DE JEU OFFICIELLES

A) FOURSOME (Règle 22)

Les 2 joueurs du "Camp" jouent une seule balle, alternativement des départs et alternativement pendant le jeu de chaque trou.

B) THREESOME (Règle 22)

Un joueur individuel concourt en match play contre un camp de deux partenaires qui jouent alternativement selon ces Règles particulières

C) TROIS BALLES MATCH PLAY (Règle 21.4)

Forme de match play où chacun des trois joueurs joue en même temps un match individuel contre les deux autres joueurs, et où chaque joueur joue une seule balle qui est utilisée dans ses deux matchs.

D) QUATRE BALLES (Règle 23)

Le Quatre balles est une forme de jeu (soit en match play, soit en stroke play) impliquant des partenaires où deux partenaires jouent ensemble en tant que camp, chaque joueur jouant sa propre balle, et où le score du camp pour un trou est le score le plus bas des deux partenaires sur ce trou.

Il existe une variante de cette forme de jeu en match play connue sous le nom de Meilleure balle, où un joueur individuel concourt contre un camp de deux ou trois partenaires et chaque partenaire joue sa propre balle selon les Règles.

LES FORMES DE JEU NON OFFICIELLES

Note : Il est rappelé (cf. Règle de Golf n° 21.5 et Guide officiel - Procédures pour le Comité) que si le jeu s'est déroulé selon une forme de jeu non officielle, le Comité des Règles de la ffgolf ne rendra de décision sur aucune question.

A) GREENSOME

Les 2 joueurs du "Camp" jouent chacun une balle du départ, choisissent celle qui leur convient le mieux et terminent le trou en jouant alternativement cette balle.

B) CHAPMAN

Les 2 joueurs du "Camp" jouent chacun une balle du départ, puis les échangent pour le 2ème coup, et choisissent ensuite celle qui leur convient le mieux pour terminer le trou en jouant alternativement.

C) PATSOME

Les 6 premiers trous sont joués en 4 balles, les 6 suivants en Greensome, les 6 derniers en Foursome. Le décompte des coups reçus se fait comme en Foursome.

D) COURSE AU DRAPEAU

Chaque joueur possède un drapeau personnalisé, qui sera planté à l'endroit où se trouvera sa balle lorsqu'il aura épuisé tous ses coups. Le total des coups est calculé pour chacun des joueurs en ajoutant son handicap de jeu au S.S.S. (exemple : joueur dont le handicap de jeu est 24, S.S.S. : 71 => le joueur a un crédit de 95 coups). Le joueur qui a planté son drapeau le plus loin sera déclaré vainqueur.

E) COURSE A LA FICELLE

Chaque concurrent reçoit une ficelle dont la longueur est fonction du handicap de jeu du joueur (en règle générale 50 cm par point de handicap de jeu mais le Comité d'épreuve peut fixer lui-même cette longueur). Cela permet au concurrent de prolonger la course de sa balle jusque dans le trou, ou de la sortir d'une position périlleuse lorsqu'elle est difficilement jouable. Le joueur coupe alors le bout de la ficelle ainsi utilisée et continue avec la longueur de ficelle restante.

F) ECLECTIC

Forme de jeu consistant à jouer plusieurs fois le parcours en ne retenant que le meilleur score réalisé sur chacun des dix-huit trous. Compétition avec un minimum de 2 tours et un maximum de 4 tours joués consécutivement (sur plusieurs semaines ou plusieurs mois voir Ringer score).

G) RINGER SCORE

C'est une forme de jeu très voisine de l'Eclectic, mais dont les bases sont soit un nombre de cartes important, soit un nombre de cartes réalisées dans une certaine période calendaire. Se joue souvent en hiver sur 9 ou 10 cartes, pour favoriser l'entraînement des joueurs pendant cette saison. Au fil des parties, chaque joueur retient le meilleur score obtenu sur chaque trou. La meilleure carte possible se constitue progressivement jusqu'au terme de l'épreuve.

H) SCRAMBLE

Forme de jeu avec un Camp composé de 2 joueurs ou plus. Après que tous les joueurs ont pris le départ, le Camp choisit l'une des balles pour le second coup et tous les joueurs (à l'exception de celui dont la balle a été choisie selon les recommandations du Comité des Règles) joueront leur coup de cet endroit et ainsi de suite jusqu'à la fin du trou (voir détails ci-après).

I) PRO-AM/AM-AM

Forme de jeu avec un Camp de 2, 3 ou 4 joueurs. Pour le Pro-Am, le capitaine est nécessairement un joueur PRO. Le calcul du score de l'équipe sera constitué de la somme des 2, 3 ou 4 balles jouées. Il s'agit d'un choix de l'organisateur, mais traditionnellement le Pro-Am se joue par équipes de 4 joueurs et la somme des 2 meilleures balles. La forme de jeu Am-Am est gérée de façon identique, mais n'exige pas que le capitaine soit un joueur PRO. Il y a un score à saisir par joueur dans cette formule.

3.1.6 RECOMMANDATIONS DU COMITE DES REGLES POUR L'ORGANISATION D'UN SCRAMBLE

PRINCIPE

Le scramble dont l'objectif est la convivialité occasionne parfois des litiges car ses Règles sont variables suivant les Clubs ou suivant les joueurs. En effet, ce n'est pas une formule de jeu officielle prévue par les Règles de golf. Le Comité des Règles de la ffgolf a entrepris de proposer une formule "unifiée" prenant en compte les remarques suivantes :

- tous les joueurs d'une équipe doivent jouer d'un **endroit aussi proche et similaire** que possible de celui où repose la balle choisie ;
- le fait de dropper peut amener la balle dans un **lie très différent** de celui de la balle choisie ;
- les joueurs d'une même équipe doivent pouvoir **choisir leur ordre de jeu** ;
- le scramble est une formule très lente et **doit être accélérée** autant que faire se peut ;
- pour motiver tous les joueurs d'une équipe, il serait souhaitable que ce ne **soit pas systématiquement la balle du meilleur joueur qui soit retenue** ;
- afin de mieux coordonner une équipe, un des joueurs doit être nommé **"capitaine"** (c'est le plus souvent le meilleur joueur) ;
- étant données les particularités de jeu la formule stroke play est la plus adaptée.

FORME DE JEU

EQUIPE DE 2 JOUEURS

La forme de jeu est identique à celle du scramble en équipe de 3 joueurs ou plus, mais le joueur dont la balle a été choisie peut jouer le coup suivant.

Pénalités : elles ne concernent que la balle choisie. En outre, si celle-ci n'est pas marquée, l'équipe doit encourir 1 coup de pénalité.

EQUIPE DE 3 JOUEURS OU PLUS

Au départ de chaque trou, **tous les joueurs jouent leur premier coup**.

Le "capitaine" **choisit la balle qu'il considère comme étant la meilleure** (pas obligatoirement la plus longue). Cet emplacement est marqué sur le côté. L'ordre de jeu est libre, mais **le joueur dont la balle est choisie ne jouera pas ce coup-là**. Le même joueur ne peut donc pas voir sa balle choisie deux fois de suite. Il pourra à nouveau jouer le coup suivant.

L'ordre de jeu est libre, mais le premier joueur doit **placer** sa balle à l'endroit exact où la balle choisie reposait.

Les autres joueurs placent leur balle à moins d'une carte de score de l'emplacement de référence, sans se rapprocher du trou, et dans **un lie aussi similaire** que possible (rester dans le rough ou sur le fairway si c'était le cas).

Lorsque tous les joueurs ont joué leur deuxième coup, le "capitaine" choisit à nouveau la meilleure balle et ainsi de suite jusqu'à ce que le trou soit terminé.

L'équipe gagnante est celle qui aura réalisé les 18 trous en le plus petit nombre de coups. **Les coups joués de la même zone choisie ne comptent que pour un coup dans le décompte**.

HANDICAP DE JEU DE L'EQUIPE

Le handicap de jeu de l'équipe est calculé en prenant un pourcentage de chaque joueur selon les formules suivantes :

	6 joueurs	5 joueurs	4 joueurs	3 joueurs	2 joueurs
Joueur 1	1/10 (10%)	3/20 (15%)	1/5 (20%)	3/10 (30%)	7/20 (35%)
Joueur 2	1/10 (10%)	1/10 (10%)	3/20 (15%)	3/20 (15%)	3/20 (15%)
Joueur 3	1/10 (10%)	1/10 (10%)	1/10 (10%)	1/20 (5%)	
Joueur 4	1/10 (10%)	1/10 (10%)	1/20 (5%)		
Joueur 5	1/20 (5%)	1/20 (5%)			
Joueur 6	1/20 (5%)				

3.2 REGLEMENT D'UNE EPREUVE

Pour plus de détails voir Guide officiel – Procédures pour le Comité, disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

Le Comité doit établir le Règlement selon lequel une compétition doit être jouée – Procédures pour le Comité, Section 5A.

Le joueur et son cadet sont responsables de la connaissance des Règles (Règle 1.3)

Le Règlement de chaque épreuve doit donc être établi et affiché suffisamment à l'avance et au plus tard le jour de l'ouverture des inscriptions.

La CSSN recommande la rédaction de deux types de Règlements. Ils devraient être affichés au tableau officiel du Club.

- l'un, dit **Règlement général**, qui regroupera tous les articles communs à toutes les compétitions qu'organise le Club, et qui peut comporter plusieurs pages ;
- l'autre, dit **Règlement particulier**, précisant les caractéristiques spécifiques à une compétition et qui peut tenir sur une seule page.

Se reporter au chapitre 1 : "Epreuves Fédérales" pour une illustration de cette recommandation.

Le règlement d'une épreuve doit comporter au moins les 13 renseignements suivants :

- 1. LIEU :** Nom du ou des golfs où elle se dispute.
- 2. DATE :** La ou les dates si elle se dispute sur plusieurs jours.
- 3. PARCOURS :** Indiquer le nom du ou des parcours s'il y a plusieurs parcours possibles ou des éventuelles combinaisons de 9 trous.
- 4. FORME DE JEU :** Préciser chacun des éléments suivants :
 - a) - Stroke play
 - Match play
 - Stableford
 - Score maximum
 - Par / Bogey
 - etc...
 - b) Simple ou Double : - Foursome
 - Greensome
 - Chapman
 - 4 balles
 - etc...
 - c) en double uniquement, la composition des Camps :
Messieurs,
Dames,
Mixte (obligatoirement un homme et une femme),
Mixed-up (composition du Camp indifférente).
 - d) le nombre de tours : 1, 2, 3. comportant chacun 18 trous ou moins. Indiquer s'il y a un cut après un ou plusieurs tours.
 - e) indiquer si la compétition se dispute :
 - avec un classement brut (scratch, sans prise en compte du handicap de jeu ou des coups reçus),
 - avec un classement net (avec prise en compte du handicap de jeu ou des coups reçus),
 - avec un classement brut et un classement net.
- 5. SERIES ET CATEGORIES SPORTIVES :**
 - a) Index : indiquer les limites d'index de chaque série
 - b) Messieurs
 - c) Dames
 - d) éventuellement U12, Benjamins, Minimes, Cadets, Mid-Amateurs, Seniors, Seniors 2.
 - e) autres critères

- 6. OUVERTE A :** Indiquer clairement à quel type de joueurs, la compétition est ouverte :
Membres du Club, joueurs extérieurs, Français, étrangers, etc...
- Si la compétition comprend une limite supérieure d'index (par ex. 18,4), indiquer si seuls les joueurs ayant un index inférieur ou égal à cet index pourront y participer ou si elle est ouverte aux joueurs d'index supérieur, mais ceux-ci jouant avec cet index-limite.
- Préciser si le nombre de joueurs admis sera limité (par ex.150 joueurs) en indiquant le critère de limite, par exemple :
150 premiers inscrits,
150 plus bas statuts sportifs, index.
- Préciser que tout joueur doit attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.
- 7. INSCRIPTION :** Préciser les points suivants :
- | | |
|------------------|---|
| Où : | secrétariat du Club, ou autre, etc... |
| Comment : | lettre, téléphone, courriel, directement au secrétariat, etc... |
| Quand : | date et heure limites |
| Combien : | indiquer le montant du ou des différents droits d'entrée et les conditions de son paiement : à l'inscription, au départ, etc... |
- 8. HEURES DE DEPART :** Indiquer quelles seront les conditions de tirage des heures de départs et les heures des premiers, et éventuellement, derniers départs.
- Le tirage des départs peut se faire de différentes façons :
- par tirage au sort
- dans l'ordre des statuts sportifs et des handicaps de jeu
- dans les tranches horaires
- par série
- par catégorie
- à l'inscription, chaque joueur choisissant son heure de départ sur une grille pré-établie
- etc.
- 9. MARQUES DE DEPARTS :** Indiquer de quelles marques partiront les concurrents de chaque série et de chaque catégorie sportive, s'il y a lieu.
- 10. DEPARTAGE :** Indiquer les conditions de départage des ex aequo, par exemple :
- sur les 18, 9, 6, 3, et le dernier trou. Si l'égalité subsiste, les scores trou par trou en remontant (17^{ème}, 16^{ème}, 15^{ème}, 14^{ème}, 13^{ème}, 12^{ème} etc...) seront comparés.

- play-off en précisant les trous sur lesquels il sera disputé et la formule de départage en cas d'impossibilité de jouer ou de terminer le play-off (nuit, conditions atmosphériques, etc...).
- 11. PRIX :** Indiquer avec précision le nombre de prix dans chaque série.
Lorsqu'il y a des prix bruts et nets, préciser s'il y a cumul.
Sinon, préciser le classement qui prime.
- 12. REMISE DES PRIX :** Indiquer le jour, l'heure et le lieu de la remise des prix.
Préciser si l'absence d'un joueur primé à la remise des prix, entraînera la perte du prix ou non et éventuellement le report sur le ou les joueurs suivants dans le classement.
- 13. COMITE - ARBITRES :** Indiquer la composition du Comité, ainsi que le nom des arbitres, s'il y a lieu.

EXEMPLE DE REGLEMENT SIMPLIFIE DE COMPETITION

COMPETITION	Coupe du Casino
DATE	1er avril
TERRAIN	Les Montagnes
FORME DE JEU	36 trous ; 2 tours dans la journée ; Stroke play ; Brut et Net
SERIES ET CATEGORIES	2 séries Messieurs : -3 à 11,4 et 11,5 à 18,4 2 séries Dames : -3 à 18,4 et 18,5 à 26,4
OUVERTE A	Tout joueur doit attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf. Rentrant dans le statut sportif et/ou les limites d'index (Index effectif à la date limite d'inscription)
INSCRIPTIONS	Au secrétariat du Club avant le 25 mars Droits d'inscriptions : Membres du Club : 10 € Joueurs extérieurs : 15 €
HEURES DES DEPARTS	Premiers départs 7h15 Derniers départs 14h00 dans l'ordre croissant des statuts sportifs et des index
MARQUES DE DEPARTS	1ère série Messieurs : Blanches 2ème série Messieurs : Jaunes 1ère série Dames : Bleues 2ème série Dames : Rouges
DEPARTAGE	1ère place : Play-off en trou par trou sur les trous 1 et 18 Autres places : sur les 18, 9, 6, 3, et le dernier trou. Si l'égalité subsiste, les scores trou par trou en remontant (17ème, 16ème, 15ème, 14ème, 13ème, 12ème etc...) seront comparés.
PRIX	Dans chaque série : 2 prix bruts et 2 prix nets le brut prime le net.
REMISE DES PRIX	Le 1 ^{er} avril à 19h00 au club-house
COMITE DE L'EPREUVE	La Commission Sportive du Club
ARBITRE	Monsieur Saint-Andrews

3.3 REGLES LOCALES

N'inventez pas ce qui existe déjà officiellement !

Référez-vous aux exemples de Règles locales types figurant dans le Guide officiel – Procédures pour le Comité (Section IV), disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

Le Comité des Règles de la Fédération est à la disposition des Clubs pour les conseiller sur l'établissement de leurs Règles Locales. N'hésitez pas à le consulter avant de faire imprimer vos Règles locales permanentes sur vos cartes de scores.

3.3.1 REGLES LOCALES PERMANENTES (A FAIRE FIGURER SUR LES CARTES DE SCORE)

Elles n'ont pas à rappeler les Règles de Golf.

Elles ne sont pas des Règles Locales devant avoir un caractère temporaire.

Elles ne doivent pas déroger aux conditions les autorisant.

Sauf cas tout à fait exceptionnels, les Règles Locales permanentes concernent principalement les points suivants :

- obstructions : lorsqu'il peut exister un doute sur l'application des Règles 15 et 16 ;
- constructions déclarées comme faisant partie intégrante du terrain ;
- têtes d'arrosage fixes ;
- dropping zones ;
- route ou voie ferrée coupant le terrain ;
- hors limites interne ;
- câbles électriques aériens.

3.3.2 REGLES LOCALES TEMPORAIRES (A NE PAS FAIRE FIGURER SUR LES CARTES DE SCORE)

Elles ne sont nécessaires que dans le cas de conditions anormales :

- terrains en réparation ;
- traces d'engins (délimiter les zones concernées ou préciser la localisation) ;
- placer la balle

Ces Règles Locales doivent être supprimées aussitôt que les conditions les justifiant n'existent plus. Elles ne doivent pas être imprimées sur les cartes de score, ou tout autre document ayant un caractère permanent.

Voir Règles Locales permanentes des épreuves fédérales au § 1.2-2-3



REGLEMENTATION CONCERNANT LES VOITURETTES ET AUTRES MOYENS DE TRANSPORTS (MOTORISES OU NON)

COMPETITIONS FEDERALES

L'utilisation des voiturettes et autres moyens de transport est interdite, y compris pour l'entraînement entre les tours.

Cette interdiction concerne les joueurs, leurs cadets, les capitaines et les personnes autorisées à donner des conseils. L'utilisation des voiturettes et autres moyens de transport est limitée aux seuls membres du Comité de l'épreuve ou à l'organisation. Leur utilisation par toute autre personne est soumise à l'autorisation du Comité de l'épreuve.

Le Comité de l'épreuve peut autoriser les joueurs en situation d'handicap titulaires du medical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. La demande doit être faite auprès du Comité de l'épreuve, par les joueurs en possession des pièces justificatives qui pourraient être demandées. Dans le cas où le joueur ne serait pas en possession du justificatif de son medical pass, la liste des joueurs titulaires de ce justificatif sera à demander auprès de la fédération. Les décisions du Comité en la matière sont sans appel.

COMPETITIONS DE CLUBS

L'utilisation des voiturettes et autres moyens de transport pour de telles compétitions **est laissée à l'appréciation de la Commission Sportive du Club concerné.**

Celle-ci a alors deux possibilités :

- Elle peut limiter L'utilisation des voiturettes et autres moyens de transport aux seuls joueurs ayant **une invalidité avérée et reconnue officiellement (carte d'invalidité obligatoire)**. Dans un tel cas L'utilisation des voiturettes et autres moyens de transport doit être strictement nominative et réservée à ces seuls joueurs.
- Elle peut autoriser L'utilisation des voiturettes et autres moyens de transport par tous les joueurs inscrits à la compétition. Dans un tel cas le Club doit être en mesure de fournir une voiturette à tout joueur qui en fera la demande. Il est alors suggéré d'adopter la Règle Locale suivante :

Une voiturette fait partie de l'équipement du joueur :

1. lorsqu'une voiturette est partagée par deux joueurs, la voiturette et tout ce qu'elle contient sont considérés comme étant l'équipement du joueur dont la balle est en cause. Toutefois lorsque la voiturette est en train d'être déplacée par l'un des joueurs la partageant, la voiturette et tout ce qu'elle contient sont considérés comme étant l'équipement de ce joueur ;
2. un joueur ou les joueurs utilisant une voiturette peuvent désigner quelqu'un pour conduire cette voiturette ; dans ce cas le conducteur est considéré comme étant le cadet du ou des joueurs ;
3. l'utilisation d'une voiturette par toute autre personne que le ou les joueurs utilisant cette voiturette ou la personne désignée pour la conduire, est interdite. Tout joueur permettant une utilisation non autorisée de sa voiturette est sujet à la pénalité suivante :

- Match Play : à la fin du trou où l'infraction a été découverte, la situation du match devra être ajustée en déduisant un trou pour chaque trou où l'infraction s'est produite.
- Stroke Play : deux coups pour chaque trou au cours duquel une quelconque infraction se sera produite.

Au cas où l'infraction se produit entre deux trous, la pénalité s'applique au trou suivant.

L'utilisation de n'importe quel **moyen de transport** non autorisé devrait cesser dès que cette infraction a été constatée, faute de quoi le joueur sera disqualifié.

3.4 TIRAGE DES DEPARTS

Pour plus de détails voir Guide officiel – Procédures pour le Comité, disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

Pour procéder au tirage des départs d'une compétition, il faut choisir un certain nombre de données :

- **Composition des groupes** : départ en 2 balles, 3 balles, ou 4 balles ;
- **Heure du 1^{er} départ** ;
- **Heure de la fin de la compétition**.

D'autres données vont dépendre de ce premier choix :

- **Intervalle entre les départs** ;
- **Durée du tour** : c'est-à-dire le temps accordé à un groupe pour jouer le tour ;
- **Durée des départs** : c'est-à-dire l'intervalle de temps entre le premier et le dernier départ ;
- **Débit du terrain** : c'est-à-dire le nombre de joueurs que vous l'on peut faire partir en une heure.

Le nombre de participants sera fixé :

- soit par la liste d'inscriptions ;
- soit par **la capacité de votre terrain**, si le nombre d'inscrits dépasse cette capacité.

La capacité du terrain est le nombre de joueurs pouvant jouer entre le premier départ et la fin de la compétition.

Toutes ces données ne sont pas indépendantes ; le tableau ci-après indique leurs relations.

DIFFERENTES FORMES DE JEU

- en **simple**

- **Match Play** : les départs se feront en 2 balles
- **Stroke Play** : choisir de préférence les départs en 2 ou 3 balles
évités si possible, les 4 balles (forcément les plus lents).

- en **double**, les départs se feront par 2 Camps

- un **Foursome** est assimilable à un 2 balles ;
- un **Greensome** est assimilable à un 3 balles ;
- un **Chapman** est assimilable à un 4 balles ;

TABLEAU DE DONNEES POUR LE TIRAGE DES DEPARTS

Attention : Ces valeurs sont des minima.

Ne descendre jamais en dessous sous peine de bouchons et de retards au départ.

A titre indicatif les normes des intervalles pour les épreuves fédérales sont :

9 min pour 2 balles et 11 min pour 3 balles (pas de départ en 4 balles en épreuves fédérales)

Groupes	Intervalles minimum	Débit	Durée moyenne d'un tour
2 balles	8 min	16 j/h	3h30 à 3h45
3 balles	10 min	18 j/h	4h15 à 4h30
4 balles	12 min	20 j/h	4h30 à 4h45

$$\text{CAPACITE} = \text{DEBIT} \times \text{DUREE DES DEPARTS}$$

$$\text{DUREE DES DEPARTS} = \text{HEURE FIN DE COMPETITION} - \text{HEURE 1er DEPART} - \text{DUREE TOUR}$$

COMMENTAIRES SUR LE TABLEAU DE DONNEES POUR LE TIRAGE DES DEPARTS

- **Intervalles** : Les intervalles entre deux départs sont des moyennes ; ils peuvent être légèrement modifiés en fonction des caractéristiques du terrain, mais il ne sert à rien de les réduire en deçà des valeurs données et d'avoir systématiquement des files d'attentes sur certains trous ou des retards au départ du 1er trou.

- **Durée du tour** : Les durées indiquées sont des moyennes. Dans la réalité, elles vont être fonction de la difficulté du terrain, du niveau moyen des compétiteurs et de l'importance de la compétition.

- **Heure du 1^{er} départ** : Dans nos régions, on peut sans inconvénient la fixer entre 7 h et 9 heures du matin suivant la saison.

- **Heure de la fin de la compétition** : Les joueurs partant les derniers doivent pouvoir terminer la compétition dans des conditions raisonnables de visibilité, c'est-à-dire 17 heures en hiver et 21h - 21h30 en été (juin-juillet). L'heure de la remise des prix peut également être un élément important.

- **Heure du dernier départ** : Elle doit être fixée en tenant compte de ce qui vient d'être dit à propos de l'heure de fin de compétition. En hiver, cette heure sera donc entre 13h00 et 14h00 et en été entre 15h00 et 16h00.

Toutes les données qui figurent dans ce chapitre "Tirage des départs" sont des données moyennes.

Il faudra les adapter à chaque terrain, en fonction de l'expérience des compétitions locales. Elles seront fonction à la fois des difficultés du terrain, en particulier des Par 3, et du niveau moyen des compétiteurs.

Mais il ne faut pas oublier que toute augmentation de l'intervalle entre 2 départs et de la durée d'un tour ont pour conséquence de diminuer la capacité du terrain donc le nombre maximum de compétiteurs.

DEPARTS SIMULTANES AUX TEES N°1 ET 10

Cette méthode de départ permet, dans certains cas, d'augmenter la capacité d'un terrain ou de réduire la durée d'une compétition.

Si on l'utilise, il ne faut pas oublier que les premiers joueurs partis au Tee n° 1, se présenteront au Tee n° 10, 2 heures plus tard et devront trouver la place libre.

Il en est de même au Tee n° 1 pour ceux partis au Tee n° 10. On ne peut donc donner des départs que par vagues successives de 2 heures puis les interrompre pendant un temps équivalent avant de les reprendre.

Pour bien faire comprendre les limites de la méthode de départs simultanés aux Tees 1 et 10, on prendra deux exemples extrêmes :

❶ La compétition se joue en 3 balles, départ toutes les 10 min et le **terrain n'est disponible que pendant 6 heures**.

La durée du tour étant 4 heures 15, on peut **faire partir les compétiteurs pendant 2 heures**.

- si on fait partir **seulement au Tee n° 1**, on peut donc accepter :

2 heures X 18 joueurs = **36 compétiteurs**

- si on fait partir **aux Tees n° 1 et 10**, on peut accepter :

2 X 2 heures X 18 joueurs = **72 compétiteurs, soit exactement le double**.

❷ La compétition se déroule dans les mêmes conditions, mais le **terrain est disponible pendant 8 heures**. On peut donc **faire partir les compétiteurs pendant 4 heures**.

- si on fait partir **seulement au 1**, on peut donc accepter 4 h X 18 joueurs = **72 joueurs**

- si on utilise **simultanément les 1 et 10**, on ne peut **faire partir que pendant 2 heures**, c'est-à-dire 2 X 2 heures X 18 joueurs = **72 compétiteurs**, car les compétiteurs partis en premier se présenteront aux Tees n° 10 et 1 environ 2 heures plus tard. Leur passage jusqu'aux derniers partis durera 2 heures, si bien qu'il ne restera plus de temps pour donner le départ à d'autres compétiteurs si l'on veut qu'ils terminent le tour.

Nous sommes dans un **cas où le nombre de compétiteurs possible est le même ; en revanche, en partant des 1 et 10, la durée de la compétition est réduite de 8 heures à 6 heures**.

Avant de décider des départs simultanés du 1 et du 10, il ne faut pas oublier que cette formule, si elle présente des avantages dans certains cas, entraîne un certain nombre de contraintes.

- Deux starters sont nécessaires, à moins que les départs du 1 et du 10 soient très proches ;
- Le parcours doit être préparé simultanément sur l'aller et le retour. Donc l'intendant de terrain ne pourra étaler dans le temps cette préparation et devra disposer du matériel et/ou du personnel nécessaires ;
- Les heures et le nombre de départs de chaque tee doivent être adaptés au temps de jeu moyen mis pour jouer d'une part l'aller, d'autre part le retour ;
- La cadence de jeu doit être encore plus étroitement surveillée, de manière à ce que les joueurs trouvent bien les départs libres pour attaquer leur aller ou leur retour ;
- La salle de recording sera plus encombrée.

QUELQUES EXEMPLES

1. Détermination de l'heure du 1er départ

Données :

départ en 3 balles toutes les 10 min
138 compétiteurs
fin de la compétition à 19h00 (il fait nuit à 19h30)

A quelle heure doit-on fixer le 1er départ ?

$$\text{CAPACITE} = \text{DEBIT} \times \text{DUREE DES DEPARTS}$$

$$\text{DUREE DES DEPARTS} = \text{HEURE FIN DE COMPETITION} - \text{HEURE 1er DEPART} - \text{DUREE TOUR}$$

$$\text{Durée des départs} = \frac{\text{Nombre de compétiteurs}}{\text{Débit}} = \frac{138}{18} = 7\text{h}30$$

$$\begin{array}{ccccccc} \text{Heure du 1er départ} = & & & & & & \\ \text{(Heure fin de compétition)} & \text{moins} & \text{(Durée du tour)} & \text{moins} & \text{(Durée des départs)} & & \\ 19\text{h}00 & \text{moins} & 4\text{h}15 & \text{moins} & 7\text{h}30 & & \\ & & \text{Soit } 7\text{h}15 & & & & \end{array}$$

Le 1er départ sera fixé à 7h15.

2. Détermination du nombre de joueurs admissibles dans une compétition

Données :

départ en 3 balles toutes les 10 min
1er départ : 8 heures (ouverture du Club)
fin de la compétition : 19h30 (remise des prix)

Combien peut-on admettre de compétiteurs ?

$$\text{CAPACITE} = \text{DEBIT} \times \text{DUREE DES DEPARTS}$$

$$\text{DUREE DES DEPARTS} = \text{HEURE FIN DE COMPETITION} - \text{HEURE 1er DEPART} - \text{DUREE TOUR}$$

$$\begin{array}{ccccccc} \text{Durée des départs} = & & & & & & \\ \text{(Heure fin de compétition)} & \text{moins} & \text{(heure 1er départ)} & \text{moins} & \text{(Durée du tour)} & & \\ 19\text{h}30 & \text{moins} & 8\text{h} & \text{moins} & 4\text{h}15 & & \\ & & \text{Soit } 7\text{h}15 & & & & \end{array}$$

$$\begin{array}{lcl} \text{Capacité} & = & \\ & = & (\text{Débit}) \times (\text{Durée des départs}) \\ & = & 18 \times 7\text{h}15 \\ & = & 132 \text{ compétiteurs} \end{array}$$

Le nombre maximum de compétiteurs est de 132.

3. Départs simultanés aux Tees n°1 et 10

Données : départ en 3 balles toutes les 10 min
durée d'un tour 4h15 (2h08 pour 9 trous)
1er départ à 7h du matin
fin de la compétition à 21h (nuit à 21h30)

Comment organiser les départs aux Tees n° 1 et 10 ?

$$\text{CAPACITE} = \text{DEBIT} \times \text{DUREE DES DEPARTS}$$

$$\text{DUREE DES DEPARTS} = \text{HEURE FIN DE COMPETITION} - \text{HEURE 1er DEPART} - \text{DUREE TOUR}$$

Heure du dernier départ possible

La compétition devant être terminée à 21h, le dernier départ possible aura lieu à 16h45
16h45 = 21h (heure de fin de compétition) - 4h15 (durée du tour).

La cadence de jeu étant de 2h08 pour 9 trous, les joueurs partis à 7h du matin se présenteront aux Tees n°10 et 1 à 9 h du matin : 7h (heure du 1er départ) + 2h08 (durée de jeu pour 9 trous).

Il est donc possible de faire partir des joueurs de ces 2 Tees de 7h à 9h00 environ.

Les départs seront ensuite interrompus jusqu'au passage aux Tees n°10 et 1 des derniers joueurs de la première vague partis à 9h00 soit 11h00.

Il sera à nouveau possible de faire partir deux autres vagues de joueurs :
de 11h10 à 13h00 ; puis de 15h10 à 16h55.

Le schéma des départs sera donc le suivant :

de 7h00 à 9h00 : départ à chacun des Tees 1 et 10 de 12 groupes de 3 joueurs à un intervalle de 10 min

de 11h10 à 13h00 idem

de 15h10 à 16h55 idem

Nous ferons alors partir 12 groupes X 2 tees X 3 vagues = 72 groupes de 3 joueurs, soit 216 joueurs.

TIRAGE EN MATCH PLAY

Les joueurs sont disposés sur un tableau de progression. Leur place sur le tableau est déterminée :

- **soit par tirage au sort, si la compétition n'a pas été précédée d'éliminatoires.** Si le Comité désire faire figurer des têtes de série (2, 4 ou 8), elles devront être déterminées par leur index, le n°1 étant attribué au joueur du plus bas index, et ainsi de suite.

- **soit par ordre du classement établi à la suite d'un éliminatoire.** Les joueurs sont disposés sur le tableau selon leur ordre de classement, après départage des joueurs ex aequo.

En général, la règle de départage employée est celle des 18, 9, 6, 3 et le dernier trou. Si l'égalité subsiste, les scores, trou par trou, en remontant (17^{ème}, 16^{ème}, 15^{ème}, 14^{ème}, 13^{ème}, 12^{ème} etc...) seront comparés.

En revanche, dans le cas d'un éliminatoire se terminant par un play-off pour la première et/ou les dernières places qualificatives, le n°1 sera attribué au vainqueur du play-off, les autres numéros de places seront attribués entre les joueurs qualifiés en faisant le départage sur les 18, 9, 6, 3 et le dernier tour.

Dans le cas où le tableau de progression comprend un nombre de participants N inférieur à 32, les joueurs occuperont sur ce tableau toutes les places de numéro inférieur ou égal à N. Les joueurs n'ayant pas d'adversaire au premier tour seront directement qualifiés pour le deuxième tour.

(Voir dans le chapitre 1.3 "Documents d'organisation pour une épreuve fédérale" les tableaux de progression pour 32, 16 et 8 qualifiés).

3.5 CARTES DE SCORE

3.5.1 QUE DOIT COMPORTER UNE CARTE DE SCORE ?

Voici les éléments qui doivent figurer sur une carte de score distribuée dans un Club :

Le Par

Afin de s'adapter au mieux à la méthode Européenne de handicapping, il est recommandé de faire apparaître sur la carte le Par de chacun des trous, ainsi que le **Par total**.

Les coups reçus

Ils indiquent l'**ordre de difficulté** des trous de 1 (le plus difficile) à 18 (le plus facile) (voir 6.1-4)

Les S.S.S et les SLOPES

Il y en a autant que de repères et au moins deux par parcours.

Ne figurent que les S.S.S et les Slopes fixés par la CSSN.

Le S.S.S. comporte une décimale et le Slope est un nombre entier.

Ils doivent tous deux figurer sur la carte de score.

Les repères et distances

Les emplacements d'où ont été mesurés les trous doivent comporter des repères fixes

La codification suivante est employée :

Repère 1 : Dits "Super back-tees", les marques noires peuvent y être implantées.

La plupart des terrains n'ont pas ce type de repère. Certains terrains n'en comportent pas pour tous les trous ou bien ils ne sont jamais tous utilisés pour une compétition importante.

Repère 2 : Les marques blanches y sont le plus souvent implantées.

Repère 3 : Les marques jaunes y sont le plus souvent implantées.

Repère 4 : Les marques bleues y sont le plus souvent implantées.

Repère 5 : Les marques rouges y sont le plus souvent implantées.

Repère 6 : Les marques violettes y sont le plus souvent implantées.

Repère 7 : Les marques oranges y sont le plus souvent implantées.

Voir modèle de carte de score ci-après : parcours "ALBATROS" du Golf National

Les Règles Locales permanentes du parcours

Voir § 3.3-1

Carte de Score de "L'ALBATROS" du Golf National



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Aller	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Retour	Total
Mètres	383	192	510	445	370	348	440	190	541	3419	343	163	396	379	544	373	162	439	431	3230	6649
Mètres	353	171	475	399	351	328	418	178	529	3202	321	153	375	351	497	362	151	424	409	3043	6245
Par	4	3	5	4	4	4	4	3	5	36	4	3	4	4	5	4	3	4	4	35	71
Mètres	318	141	456	385	339	295	411	169	499	3013	298	132	337	339	437	345	137	405	411	2841	5854
Mètres	287	130	437	355	291	286	359	147	405	2697	286	125	304	311	370	320	112	329	392	2549	5246
Mètres	273	120	408	338	281	280	346	134	398	2578	279	113	304	299	361	301	112	321	370	2460	5038
Par	4	3	5	4	4	4	4	3	5	36	4	3	4	4	5	4	3	4	5	36	72
Coups reçus	4	6	12	8	16	18	2	14	10		9	17	7	3	11	1	13	5	15		
Score du marqueur																					

Pour le respect du parcours et des autres joueurs, merci de relever vos putts, de rattrasser les bunkers et de respecter les temps de jeu.

F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
535	-	76,9	-	72,8	78,8	71,5	75,1	68,9	74,2	60,1	13,4
30pp	-	155	-	155	155	141	148	135	141		

3.5.2 PREPARATION D'UNE CARTE DE SCORE

Le Comité devrait remettre aux joueurs une carte de score en y faisant figurer :

- le nom et prénom du joueur, ou des joueurs composant un Camp ;
- la date de la compétition.

Dans le cas de compétition avec un classement en net, il fera aussi figurer :

- l'index du joueur ou du Camp ;
- le handicap de jeu du joueur ou du Camp.

Il est souhaitable cependant d'y rajouter les éléments suivants :

- le nom de l'épreuve ;
- la formule de jeu ;
- le repère de départ ;
- la série du joueur ou du Camp ;
- le numéro du tour joué, si l'épreuve comporte plusieurs tours ;
- Les coups reçus trou par trou.

La carte de score doit permettre l'inscription sur chaque trou du SCORE BRUT du joueur.

Elle peut être d'un modèle tel que celui donné à la page suivante.

Sur ce modèle, on notera que les Scratch Score Standard Messieurs et Dames ont été indiqués pour les longueurs du terrain mesurées à partir des différents repères fixes.


Scramble de l'association sportive (Scramble Stableford)

Tour 1/1 13/01/2016

(FFG) L'Albatros - Départ : Trou 8 à 10h00

Team
 1. Céline AUBERT
 2. Julien LACAGNE
 3. Jean-Sébastien DUPUIS
 4. Etienne KERREC

 LIEGOLF NATIONAL
 ILE DE FRANCE
 GUERVILLE
 BRETAGNE

 Idx 12,4 Rep. Rouge SSS 75,3 Slope 146
 Idx 18,4 Rep. Jaune SSS 73,2 Slope 145
 Idx 33,0 Rep. Jaune SSS 73,2 Slope 145
 Idx 54 Rep. Jaune SSS 73,2 Slope 145

Team-Hcp: 15

N°1	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Aller
Blanc	347	168	481	398	351	329	391	182	527	3174
Jaune	316	162	443	382	336	299	371	172	497	2978
Bleu	288	137	407	357	295	278	350	149	403	2664
Rouge	272	120	401	335	283	278	336	134	398	2557

Hcp	4	6	12	8	16	18	2	14	10	
Par	4	3	5	4	4	4	4	3	5	36

Team Score	1	1	1	1			1	1	1	
Fin du trou à	13h00	13h15	13h30	13h45	14h00	14h15	14h30	10h15	10h30	

Signatures Joueur et Marqueur

10	11	12	13	14	15	16	17	18	Retour	Total
319	155	374	351	508	367	147	425	455	3101	6275
300	133	340	334	442	347	134	400	434	2864	5842
286	124	310	310	387	321	109	333	418	2598	5262
280	115	307	296	375	302	106	321	397	2499	5056

9	17	7	3	11	1	13	5	15		
4	3	4	4	5	4	3	4	5	36	72

1		1	1	1	1	1	1	1		15
10h45	11h00	11h15	11h30	11h45	12h00	12h15	12h30	12h45		



ffgolf®

Coupe du président (Simple Stableford)

Tour 1 - 13 janvier 2016 -

(FFG) L'Albatros - Départ : Trou 3 à 09h00



ROLEX

1. Céline AUBERT

(LEGOLF NATIONAL)

Index 18,4

Série 1

Rep. Bleu

SSS 76,6

Slope 150

Hcp de Jeu : 29

N°2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Aller	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Retour	Total
Dist. joueur	288	137	407	357	295	278	350	149	403	2664	286	124	310	310	387	321	109	333	418	2598	5262
Noir	378	187	558	444	371	347	443	191	542	3400	341	165	399	376	553	367	158	439	455	3253	6662
Blanc	347	168	481	398	351	329	391	182	527	3174	319	155	374	351	508	367	147	425	455	3101	6275
Jaune	316	162	443	382	336	299	371	172	497	2978	300	133	340	334	442	347	134	400	434	2864	5842
Bleu	288	137	407	357	295	278	350	149	403	2664	286	124	310	310	387	321	109	333	418	2598	5262
Rouge	272	120	401	335	283	278	336	134	398	2557	280	115	307	296	375	302	106	321	397	2499	5056
Hcp	4	6	12	8	16	18	2	14	10		9	17	7	3	11	1	13	5	15		
Par	4	3	5	4	4	4	4	3	5	36	4	3	4	4	5	4	3	4	5	36	72
Score	2	2	1	2	1	1	2	1	2		2	1	2	2	2	2	1	2	1		29
C. AUBERT			Départ																		
Fin du trou à	12h58	13h12	09h14	09h28	09h42	09h56	10h10	10h24	10h38		10h52	11h06	11h20	11h34	11h48	12h02	12h16	12h30	12h44		

Signatures Joueur et Marqueur



3.6 MARQUES DE DEPARTS

Pour plus de détails voir Guide officiel – Procédures pour le Comité, disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

3.6.1 EMPLACEMENT DES MARQUES DE DEPARTS

Les marques de départs devront, autant que possible, être **changées chaque jour de compétition**. Il est préférable d'effectuer ce changement le matin de la compétition, de façon à tenir compte pour leur emplacement des conditions atmosphériques du jour, en particulier de la force et de la direction du vent et de la position des drapeaux.

Les marques de départ devraient dans la mesure du possible, être placées **à proximité d'un repère fixe**, le repère choisi étant le même pour tous les trous. Afin que la longueur effectivement jouée pour la totalité du parcours ne soit pas trop différente de celle correspondant au repère fixe choisi ayant servi au calcul du SSS et du Slope, le responsable de l'emplacement des marques de départ devrait veiller à moyenner les emplacements choisis par rapport au repère fixe, les marques situées en avant des repères étant compensées par des marques placées en arrière des repères.

3.6.2 MARQUES DE DEPARTS ET SERIES

Dans le cas d'une compétition comprenant plusieurs séries, on peut faire partir chaque série de marques différentes. Dans ce cas, il doit y avoir un classement Brut par Série. **En effet, il ne peut y avoir de classement unique lorsque, à sexe identique, les joueurs partent de marques différentes. En revanche, il est possible de constituer un classement en net en cumulant les séries même si elles n'ont pas été jouées des mêmes repères.**

DANS UNE MEME SERIE, IL EST IMPERATIF QUE TOUS LES COMPETITEURS PARTENT DES MEMES MARQUES QUEL QUE SOIT LEUR INDEX.

Par exemple dans une compétition comportant une série de 0 à 18,4 pour les Messieurs, il ne faut pas faire partir les joueurs d'index 0,0 à 11,4 des repères 2 et les joueurs d'index 11,5 à 18,4 des repères 3.

Dans tous les cas le SSS et le Slope correspondent à ceux du repère fixe réellement joué.

3.6.3 MARQUES DE DEPARTS ET CATEGORIES D'AGE

DANS UNE MEME SERIE, IL EST IMPERATIF QUE TOUS LES COMPETITEURS PARTENT DES MEMES MARQUES QUEL QUE SOIT LEUR AGE. Faute d'une série et donc d'un classement spécifique, il n'y a pas de marques spécifiques en fonction de l'âge.

C'est ainsi que les jeunes ne peuvent bénéficier de marques de départ spécifiques si aucun classement particulier n'est prévu pour eux ; ils doivent alors prendre le départ des marques correspondant à la série à laquelle ils appartiennent en raison de leur index. Il en va de même pour les seniors.

La ffgolf recommande toutefois que la définition des séries prenne en compte l'âge et le niveau de jeu des participants.

Dans tous les cas le SSS et le Slope correspondent à ceux du repère fixe de la zone de départ réellement jouée.

Exemple : lors d'une compétition, le Comité a prévu une série réservée aux seniors Messieurs, et a décidé de les faire partir des repères fixes 4. Quelle que soit la couleur des marques qui seront placées à cet endroit, les seniors joueront donc en fonction du Slope et du SSS Messieurs des repères 4. Le gain en distance sera compensé par la diminution du SSS.

3.6.4 RECOMMANDATIONS DE LA LONGUEUR DES TERRAINS POUR LES JEUNES

Les organisateurs sont invités à tenir compte des conditions météorologiques, et en particulier des conditions de "roule", pour adapter les longueurs de terrain aux catégories d'âge.

Distances préconisées pour toutes les épreuves comptant pour le Mérite National Jeunes (Grands Prix Jeunes et phases de qualification du Championnat de France des Jeunes) :

Minimes			Benjamins			U12		
Nbre Trous	Garçons	Filles	Nbre Trous	Garçons	Filles	Nbre Trous	Garçons	Filles
1	115	100	1	110	90	1	95	80
2	140	115	2	130	110	2	115	100
1	160	135	1	150	125	1	130	115
2	290	245	2	270	225	2	235	205
3	340	290	3	320	270	3	285	250
4	370	310	4	340	290	4	305	265
1	390	330	1	360	305	1	320	280
2	435	370	2	410	340	2	360	310
2	525	450	2	490	410	2	435	380
18	5945	5035	18	5540	4660	18	4910	4275

Ces distances sont indicatives, correspondent à un par 72, et sont à moduler en fonction des particularités de chaque terrain.

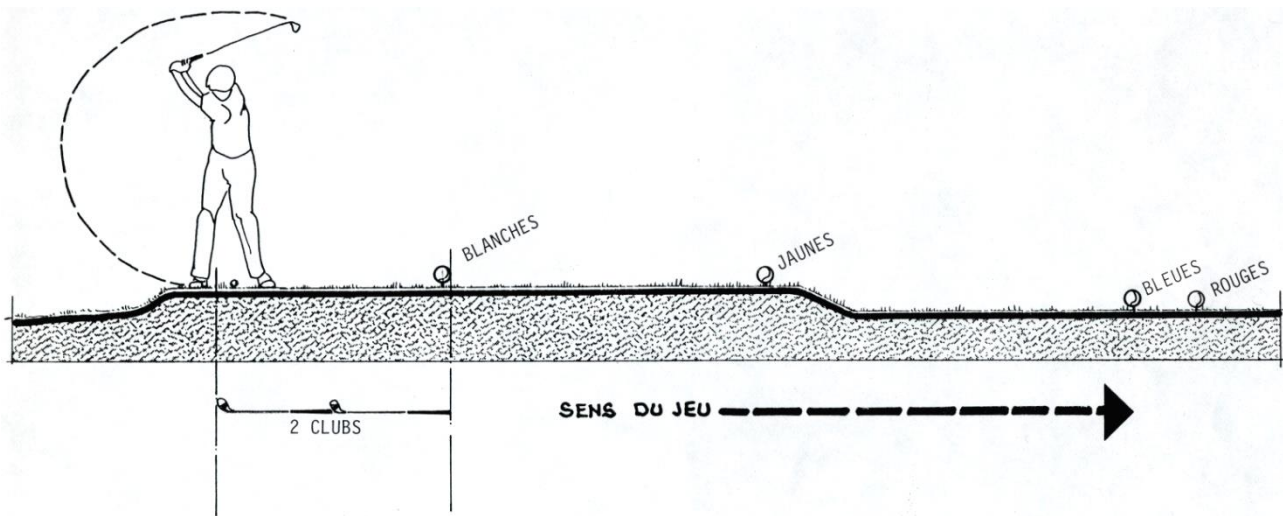
Ces configurations de terrain ne permettront la gestion des index qu'après enregistrement auprès de la CSSN.

Distances recommandées pour la pratique compétitive des jeunes joueurs en épreuve départementale :

U10			U8		
Nbre Trous	Garçons	Filles	Nbre Trous	Garçons	Filles
1	85	75	1	75	60
2	105	85	1	105	85
1	120	100	1	185	155
2	210	180	1	225	190
3	255	220	1	240	200
4	270	230	1	255	210
1	290	245	1	260	220
2	320	275	1	285	235
2	390	330	1	345	285
18	4390	3740	9	1975	1640

Ces configurations de terrain ne sont prévues que pour permettre aux jeunes joueurs en Club de se confronter entre eux et ne doivent être utilisées pour gérer les index que si la distance effectivement jouée correspond à un repère homologué.

3.6.5 POSITIONNEMENT DES MARQUES SUR LE TERTRE DE DEPART



Voir aussi § 2.2-4 Emplacement des repères les plus en arrière

3.6.6 RECOMMANDATIONS DES REPERES DE JEU POUR LA PRATIQUE LOISIR OU SPORTIVE

Que ce soit pour une pratique en compétition ou en loisir, les clubs peuvent proposer aux joueurs un parcours adapté à leur longueur de mise en jeux OU à leur index.

Adultes (17 ans et plus)	
Repères de jeu	Niveau de jeu
	Messieurs 0 - 11.4
	Messieurs 11.5 - 26.4
	Messieurs 26.5 - 36 / Dames 0 - 15.4
	Messieurs 37 - 45 / Dames 15.5 - 36
	Messieurs 46 - 53 / Dames 37 - 53
	Messieurs Non-classés / Dames Non-classées

Jeunes filles (moins de 17 ans)				
Âge	Repères de jeu / Niveau de jeu			
0 - 10	de NC à 37	36 et moins		
11 - 12	de NC à 37	36 et moins		
13 - 14	de NC à 45	de 44 à 24	de 23.9 à 6	5.9 et -
15 - 16	de NC à 50	de 49 à 37	de 36 à 10	9.9 et -

Jeunes garçons (moins de 17 ans)					
Âge	Repères de jeu / Niveau de jeu				
0 - 10	de NC à 37	36 et moins			
11 - 12	de NC à 37	de 36 à 20	de 19.9 à 12	11.9 et -	
13 - 14	de NC à 50	de 49 à 37	de 36 à 30	de 29.9 à 14	13.9 et -
15 - 16	de NC à 50	de 49 à 45	de 44 à 37	de 36 à 20	de 19.9 à 8
					7.9 et -

Nouvelle pratique d'organisation d'une compétition :

Lorsqu'un participant s'inscrit à une compétition, il choisit lui-même sa couleur de départ, quel que soit son index, son sexe et son âge.

La remise des prix de la compétition pourra ainsi être réalisée en fonction des repères de départ (les séries seront donc remplacées par les couleurs de départ) et le classement NET sera privilégié.

3.7 EMPLACEMENT DES DRAPEAUX

Pour plus de détails voir Guide officiel – Procédures pour le Comité, disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

3.7.1 EMPLACEMENTS DES TROUS

Le choix de l'emplacement des trous est une partie importante de la préparation d'une compétition.

Il est souhaitable de tenir compte des recommandations suivantes :

- changer les trous le matin d'une compétition et tous les jours d'une compétition se déroulant sur plusieurs tours.
- varier la position des trous sur les 18 trous du parcours si le dessin des greens le permet, en utilisant un mélange des positions d'une part, droite gauche, et d'autre part, avant, arrière et milieu.
- varier aussi leurs positions en utilisant un mélange de positions faciles, moyennes, difficiles.
- prendre en compte le champ des joueurs.

Pour déterminer la **difficulté d'une position**, il faut prendre en compte 5 critères :

- la vitesse du green ;
- la pente du green autour du trou ;
- la position du trou par rapport aux difficultés qui entourent le green ;
- le club avec lequel le green est normalement attaqué ;
- le fait que les greens pitchent ou non.

Il est enfin souhaitable d'appliquer la **règle des 3 X 3** qui recommande de mettre un trou :

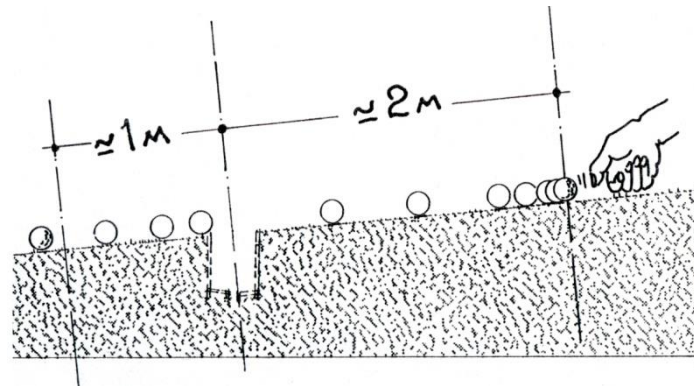
- pas à moins de 3 pas du bord du green ;
- pas à moins de 3 pas d'un trou récent ;
- pas à moins de 3 pas d'une cassure importante du green (greens multi plateaux).

N'oubliez pas qu'il est très facile de trouver des positions de drapeaux "difficiles", mais qu'il est beaucoup plus difficile de trouver des positions "moyennes" ou "faciles".

Ne cédez pas trop souvent à la facilité !



De plus, si dans le sens de la ligne de plus grande pente, une balle est juste mise en mouvement à 2 mètres au-dessus du trou, elle ne devrait pas s'arrêter à plus d'un mètre de l'autre côté du trou.



3.7.2 INDICATION DE LA POSITION DES DRAPEAUX

L'indication aux joueurs de la position des trous peut être faite de deux manières principales :

- la méthode dite ALPHANUMERIQUE
- la méthode SCHEMATIQUE

Les documents donnant la position des drapeaux sont en général affichés au départ et devraient être remis aux joueurs avec leur carte de score.

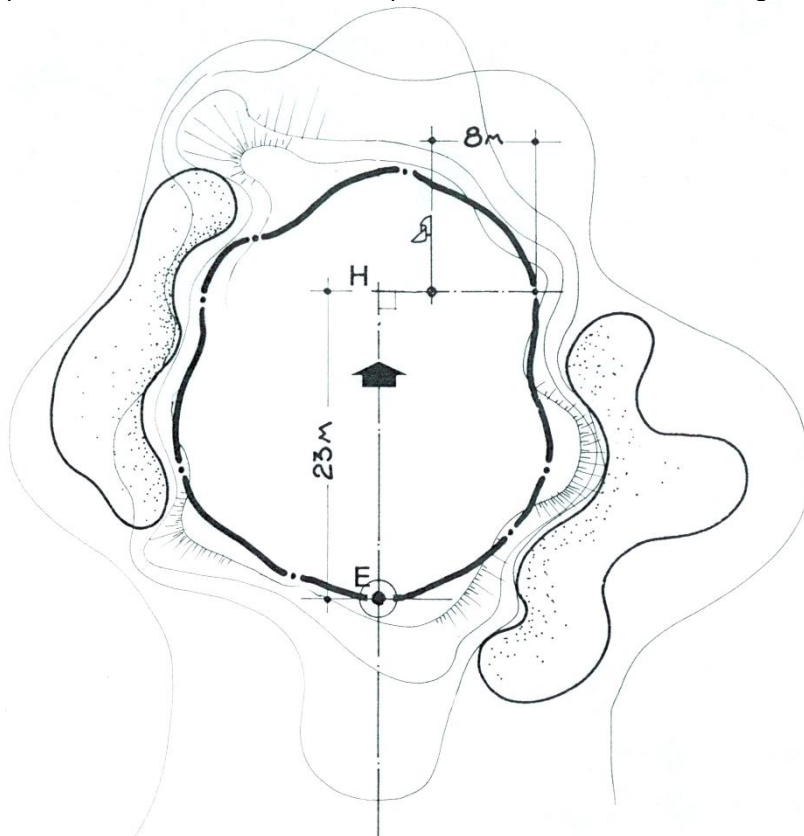
METHODE ALPHANUMERIQUE

En utilisant au plus deux nombres et une lettre, elle permet de localiser un trou sur un green et de l'indiquer sur une carte de score manuellement ou au travers de l'imprimante pour les Clubs informatisés.

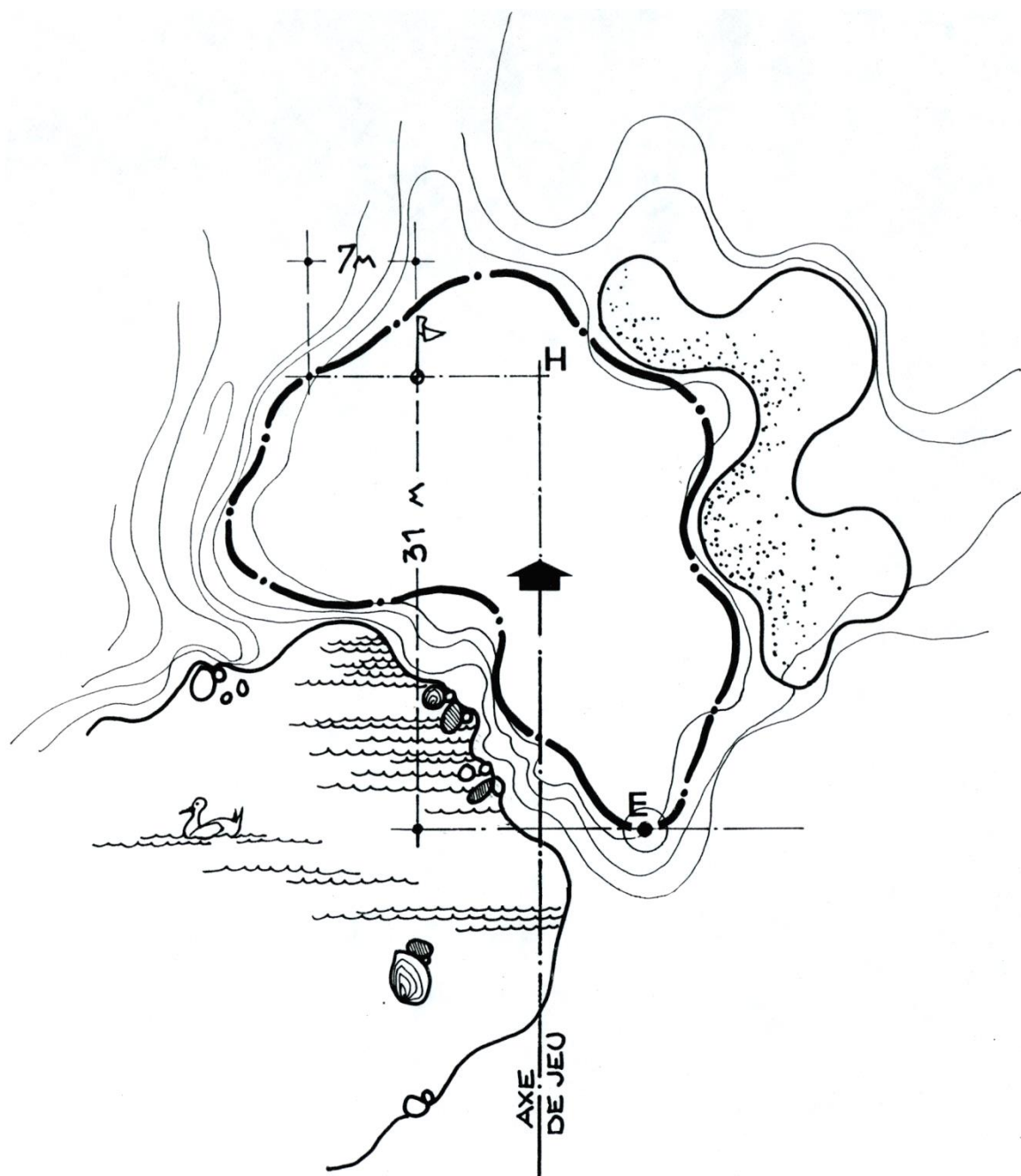
Le premier nombre donne la "profondeur" par rapport à l'entrée du green le long de la ligne de jeu pour l'attaque du green, le second précise l'éloignement du trou par rapport au bord du green le plus proche, cette distance étant calculée perpendiculairement par rapport à l'axe de jeu.

La lettre, G ou D, précise le côté du bord du green évoqué ci-dessus selon que ce bord le plus proche se trouve à Gauche ou à Droite du drapeau. Lorsque le drapeau est équidistant des 2 bords, on utilise la lettre C (pour Centre).

Dans les tournois importants, la profondeur par rapport à l'entrée de green est calculée par rapport à un repère qui matérialise cette entrée et qui est tracé sur le sol sous la forme d'un « T ». Ce T sera placé au point le plus avancé du green par rapport à l'axe de jeu. Si ce point est trop excentré par rapport au cheminement normal des joueurs ou se trouve immédiatement derrière un bunker ou une zone à pénalité, le T sera alors tracé sur la tangente par rapport au point d'entrée du green en respectant l'axe de jeu et placé dans une position plus visible qui pourra, de ce fait, être située un peu en avant de la bordure du green

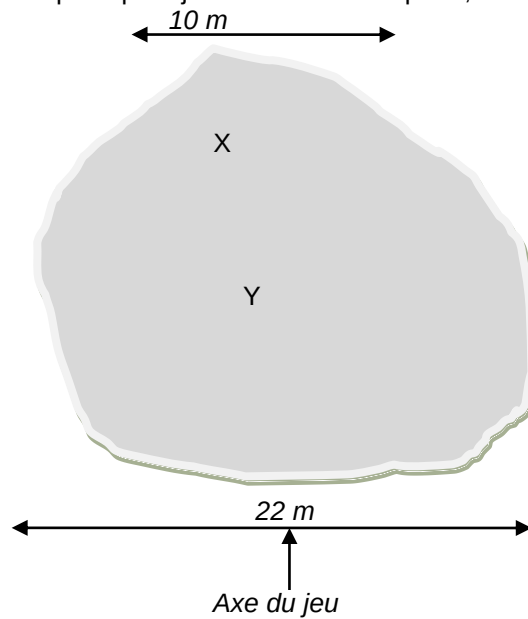


Drapeau mesuré à 23-8D



Drapeau mesuré à 31-7G

Lorsque le drapeau est positionné au centre, il est souhaitable de ne pas indiquer simplement C mais d'indiquer également la distance latérale par rapport au bord du green. Cette indication permet au joueur de savoir de combien de mètres il dispose pour jouer à côté du drapeau, tout en faisant tomber sa balle sur le green.



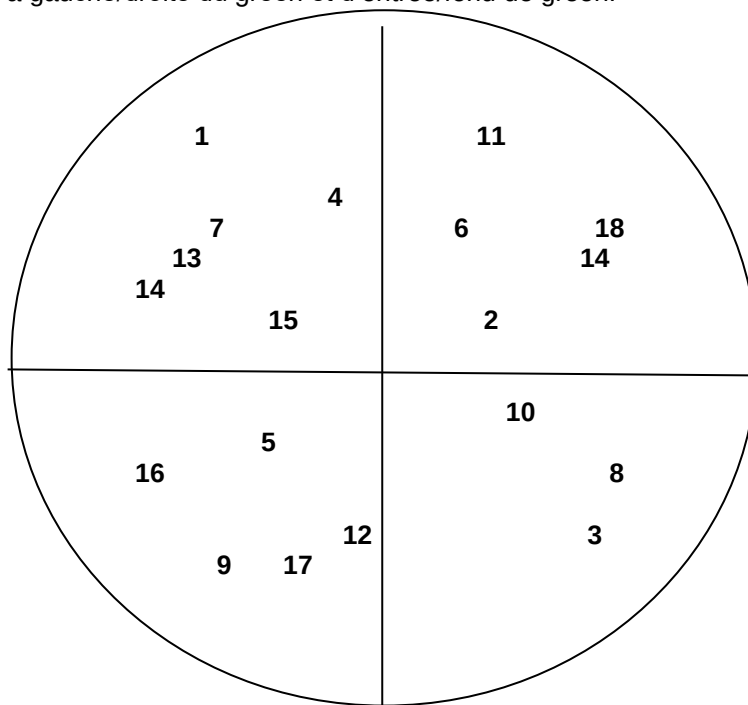
Dans la figure ci-dessus les drapeaux placés en X et Y sont tous deux au centre du green mais ils seront annoncés comme étant latéralement 5C pour X et 11C pour Y.

METHODE SCHEMATIQUE

Elle consiste à faire figurer le trou sur un green schématisé par un cercle découpé en plusieurs parties.

La position peut être matérialisée par la simple indication du numéro du trou située à l'emplacement du drapeau considéré par rapport à l'ensemble du green (*voir figure ci-dessous*).

Une telle méthode permet de visualiser très rapidement si les positions choisies sont équilibrées en termes de placement à gauche/droite du green et d'entrée/fond de green.



On peut aussi combiner les méthodes schématiques et alphanumériques.

3.7.3 MESURE DE LA VITESSE DES GREENS - MODE D'EMPLOI DU GREENVITE

Matériel nécessaire :
 - le greenvite
 - 3 balles de golf
 - 3 tees ou marqueurs

1) Choisissez une partie du green relativement plane et représentative de la zone d'implantation d'un drapeau.

2) Marquez, avec un tee ou un marqueur, un point (ici A) qui servira d'origine de la mesure. Immédiatement à côté de ce point, posez l'extrémité du greenvite sur lequel vous placez l'une des balles dans l'encoche prévue à cet effet (face en "v" vers le haut).

Levez lentement et régulièrement l'autre extrémité du greenvite jusqu'à ce que la balle quitte son encoche et roule vers le green.

Interrompez alors votre mouvement de lever.

Recommencez l'opération, du même endroit avec les deux autres balles.

3) En principe, si les conditions ont été régulières (élévation du greenvite identique pour les 3 lancers, surface de roulement régulière...), les 3 balles se trouveront à moins de 20 à 25 cm les unes des autres.

Marquez alors avec un tee ou un marqueur le point d'arrêt moyen de ces 3 balles (ici B).

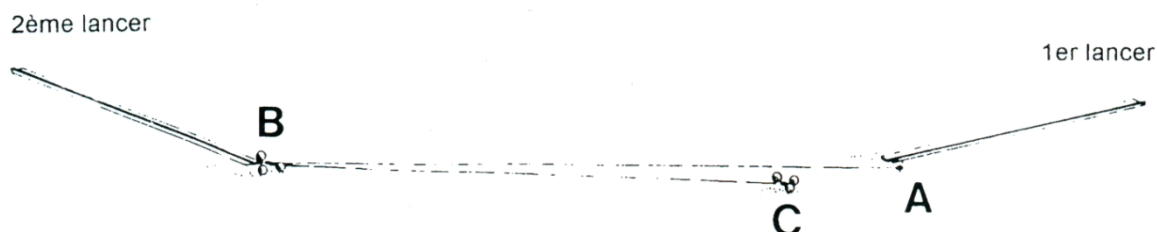
Mesurez avec le greenvite, qui est gradué de 20 cm en 20 cm, la distance qui sépare les points A et B et notez là.

4) Depuis le point B, renouvelez les 3 lancers en sens inverse (vers le point A) et marquez le nouveau point moyen (point C).

Mesurez et notez la distance séparant les points B et C.

La "vitesse" du green est la demi-somme des deux longueurs mesurées :

$$\frac{AB + BC}{2} = \text{Vitesse du green}$$



NOTE : Il est important de ne pas oublier que le greenvite n'est qu'un outil permettant de mesurer l'une des caractéristiques d'un green : sa capacité à faire rouler la balle, généralement exprimée en "vitesse" ou "rapidité". Les responsables de terrain ont aussi d'autres éléments à surveiller, éléments qui peuvent influencer le comportement des greens (végétation, maladies, aspect...).

Le greenvite doit permettre de mesurer les effets de traitements ou préparations et d'amener 3 à 4 fois par an, les greens à une rapidité en harmonie avec la compétition disputée.

3.8 DEPARTS, CADENCE DE JEU ET INTERRUPTION DE JEU

3.8.1 DEPARTS

Pour plus de détails voir Guide officiel – Procédures pour le Comité, disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

A proximité du départ, les joueurs doivent avoir la possibilité de consulter l'heure « officielle » faisant foi en cas de contestation.

Il est important de donner le départ de chaque groupe à l'heure prévue sauf conditions exceptionnelles (brouillard, orage, etc.). Dans toute la mesure du possible, le départ devrait être assuré par un starter.

La Fédération préconise des départs toutes les 11 minutes pour des parties en 3 balles (il faut éviter les départs en 4 balles).

Tout joueur en retard à son heure de départ doit être sanctionné ou disqualifié (voir Règle 5.3).

Un joueur seul ne doit pas remplacer un joueur absent du groupe suivant.

Il est recommandé d'avoir au départ, ou au Secrétariat si celui-ci est proche, un "tableau officiel" où les joueurs pourront consulter le règlement, les heures de départs et toutes modifications ou informations complémentaires éventuelles. En cas de litige, seul ce tableau fera foi.

Sur ce tableau seront affichés au moins :

- le règlement de la compétition
- les heures de départ de la compétition
- les Règles Locales permanentes et occasionnelles
- les résultats de la compétition

3.8.2 CADENCE DE JEU

Pour plus de détails voir § 1.2-2-4 et Guide officiel – Procédures pour le Comité, disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

Le bon déroulement d'une compétition nécessite le maintien d'une cadence de jeu normale (voir durée du tour en fonction de la composition des groupes).

Pour maintenir une telle cadence, voici quelques conseils pratiques :

- Avoir un intervalle des départs qui permet, dans des conditions normales de jeu, d'éviter la création de files d'attente sur certains trous, autrement dit qui permet un déroulement fluide ;
- Veiller à ce que les équipes partant en tête, jouent à bonne cadence. Pour cela, composer les premiers groupes, autant que possible, de joueurs dont la réputation est de jouer rapidement ;
- Avoir un ou plusieurs Commissaires de terrain dont le rôle sera de faire des observations aux groupes en retard ;
- Eduquer vos joueurs : il est en effet possible grâce à une bonne éducation « d'exécuter vos coups en prenant votre temps et de faire le reste rapidement », par exemple :
 - marcher à bonne cadence ;
 - se préparer à jouer son coup pendant qu'un autre joueur joue et cela sans le gêner ;
 - marquer la carte de score en arrivant au départ du trou suivant ;
 - autour des greens, poser son matériel de façon à ne pas avoir à revenir en arrière après avoir putté ;
 - quitter rapidement le green dès la fin du trou
- **Ne pas hésiter à sanctionner les joueurs lents** (voir Règle 5.6)

3.8.3 INTEMPERIES ET INTERRUPTION DE JEU

Voir §1.2.2-5 et Guide officiel – Procédures pour le Comité, disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

Chaque Club doit définir et afficher un plan d'évacuation du terrain qui pourra servir notamment en cas de situation dangereuse (orage...).

3.8.4 ORGANISATION DES DEPARTS

Considérations générales sur les horaires de départ

Une attention particulière doit être portée à la détermination de l'horaire de départ de la première et de la dernière partie, ou des premières et dernières parties si l'on organise des départs simultanés depuis deux tees différents. Le point crucial à prendre en compte est l'heure à laquelle la nuit ou la pénombre obligeront à interrompre le jeu, car cette heure détermine l'heure maximale à laquelle pourra partir la dernière partie pour avoir le temps de terminer son tour.

Heure maximale de départ dernière partie = Heure d'interruption – Durée du Tour

Exemple : si la nuit tombe à 19 h et que l'on a prévu une cadence de jeu de 4h 30, la dernière partie ne pourra pas s'élancer **après** 19h - 4h30 soit 14h30.

Remarque 1: cette heure d'interruption n'est pas forcément l'heure de la tombée de la nuit. Des considérations autres, organisation de la remise des prix par exemple, doivent être prises en compte. Par exemple s'il est impératif que la remise des prix se déroule à 18h, l'heure d'interruption devra être fixée à 17h 45.

Remarque 2 : il est conseillé aux Comités de prendre une certaine marge : des départs peuvent prendre du retard (recherche de balles au Trou N°1 obligeant les compétiteurs des parties suivantes à attendre pour partir, brouillard matinal obligeant à différer les départs, ...).

Dans cette optique une marge de 30 minutes semble être un minimum à recommander. Cette marge devrait même être, si possible, bien plus importante si l'on prévoit que des orages sont susceptibles d'interrompre le jeu en cours de journée et qu'il faille à tout prix terminer le tour le jour même.

Dans le cas de notre exemple, on fixera donc l'heure d'arrêt du jeu à 18h30 ce qui donnera une heure de départ maximale de 14h pour la ou les dernières parties.

Une fois l'heure de départ de la dernière partie fixée, le nombre de parties et l'intervalle de temps entre les parties permettront de déterminer l'heure de départ de la première partie. Mais attention, cette heure doit être réaliste ! On ne pourra organiser un départ à 7h 15 si le jour se lève à 7h 30.

Il est également généralement admis que les compétiteurs doivent disposer d'au moins 45 minutes d'échauffement et practice avant leur premier départ. Cet échauffement et/ou ce practice doivent pouvoir être faits à la lumière du jour et, en conséquence, on a :

Heure minimale première partie = Heure de levée du jour + 45 minutes

Exemple : si le jour se lève à 7h 30, on ne pourra donc pas partir avant 8h 15.

Remarque : il importe de s'assurer que le travail de préparation de terrain puisse être planifié et réalisé en accord avec les horaires fixés, notamment lorsque l'on décide de partir simultanément de deux tees différents. Faute de temps et/ou de moyens matériels ou humains, le personnel de terrain ne pourra peut-être pas assurer une préparation de terrain satisfaisante si l'heure de départ fixée est trop matinale.

Si toutes ces contraintes ne peuvent être satisfaites (impossibilité de faire démarrer toutes les parties dans le temps disponible), il faudra alors envisager une réorganisation des départs permettant d'arriver à une solution satisfaisante : par exemple organiser un départ en deux vagues depuis deux tees alors que l'on avait prévu de ne partir que d'un seul tee, ...

Un Comité prévoyant et expérimenté aura bien sûr pris soin de limiter le nombre de compétiteurs participant à la compétition afin que face à tel ou tel problème, il lui soit toujours possible de mettre en œuvre une organisation des départs lui donnant le temps matériel de terminer le tour à moins bien sûr que des circonstances exceptionnelles ne l'en empêchent.

QUELQUES EXEMPLES D'ORGANISATIONS DE DEPART

Situation 1 : Départ d'un seul tee pour une compétition jouée sur au moins deux tours

Soit un champ de 96 joueurs inscrits à la compétition : il est conseillé de diviser les 96 joueurs en deux tableaux A et B de 48 joueurs chacun, soit 16 parties de 3 balles.

Le premier jour, les parties du tableau A partiront en premier et celles du tableau B ensuite. On inversera pour le lendemain en faisant partir en premier les parties du tableau B.

Exemple : en désignant par Ji le nom du ième compétiteur,

JOUR 1

HEURES DE DEPART	JOUEURS	TABLEAU
8h	J1 J2 J3	A
8h 10	J4 J5 J6	A
...	...	A
10h 30	J46 J47 J48	A
10h 40	J49 J50 J51	B
10H50	J52 J53 J54	B
.....		B
13H 10	J94 J95 J96	B

JOUR 2

HEURES DE DEPART	JOUEURS	TABLEAU
8h	J49 J50 J51	B
8h10	J52 J53 J54	B
...	...	B
10h 30	J94 J95 J96	B
10h40	J1 J2 J3	A
10h 50	J4 J5 J6	A
...	...	A
13h10	J46 J47 J48	A

Il est important de noter que l'ordre des parties à l'intérieur de chaque tableau ne devrait pas changer d'un jour à l'autre.

Situation 2 : Départ d'un seul tee pour le ou les jours après le cut.

La méthode LIFO : Last in - First Out (dernier entré - premier sorti)

Après le cut, les compétiteurs sont normalement affectés dans les parties du lendemain suivant leur score cumulé des jours précédents : les moins bons scores partant en premier et les meilleurs en dernier.

Très fréquemment les scores cumulés de plusieurs compétiteurs sont les mêmes et une méthode doit être adoptée pour établir la répartition des parties.

Lorsque les joueurs rendent leurs cartes, la personne en charge du recording inscrit leurs noms et leurs scores cumulés sur une feuille dite « feuille de recording ».

Pour simplifier, soit une compétition à 9 joueurs se déroulant sur 3 jours, cut après le deuxième jour pour ne retenir que 6 joueurs : parties de 3 balles. [83]

Supposons que le deuxième jour, après l'arrivée des deux premières parties, la feuille de recording se présente ainsi :

Score Cumulé	140	141	142	143	144	145	146	147
	Joueur N°3	Joueur N°1		Joueur N°4				Joueur N°2
		Joueur N°5						Joueur N°6

La Dernière partie arrive à l'issue de laquelle les joueurs 7,8 et 9 ont respectivement un score cumulé de 141, 142 et 146. Le recorder complètera sa feuille sui sera alors :

Score Cumulé	140	141	142	143	144	145	146	147
	Joueur N°3	Joueur N°1	Joueur N°8	Joueur N°4			Joueur N°9	Joueur N°2
		Joueur N°5						Joueur N°6
		Joueurs N°7						

Le cut pour les 6 meilleurs joueurs est donc établi à 143. La détermination des départs se fait en parcourant la feuille de départ des moins bons scores aux meilleurs. Les joueurs N°4 et N°8 joueront dans la première partie, celle qui partira le plus tôt, ils seront accompagnés par le joueur N°7. En effet celui-ci a le même score cumulé que les joueurs N°1 et N°5 mais sa carte a été enregistrée après celles des joueurs N°1 et N°5 et donc en dernier (Last In) pour ce score cumulé, il devra donc partir en premier (First Out). La dernière partie qui partira le plus tard sera composée des joueurs N°5, N°1 et N°3.

Situation 3 : Départs simultanés de deux tees après le cut :

Le U inversé

Si pour cause d'égalité à la dernière place qualificative, un nombre important de joueurs passent le cut, il peut être nécessaire d'organiser des départs simultanés depuis deux tees. Ceci se produit notamment lorsque l'on veut éviter une heure d'arrivée trop tardive des dernières parties.

Lors de cette organisation, le principe de base à respecter est que des joueurs ayant réalisé des scores cumulés similaires à l'issue des tours précédents doivent jouer dans des conditions similaires et donc à des horaires similaires.

Les parties sont divisées en deux tableaux, les parties dont les joueurs ont réalisé les meilleurs scores cumulés partent du tee N°1 et les parties dont les joueurs ont réalisé les moins bons scores cumulés partent du tee N°10.

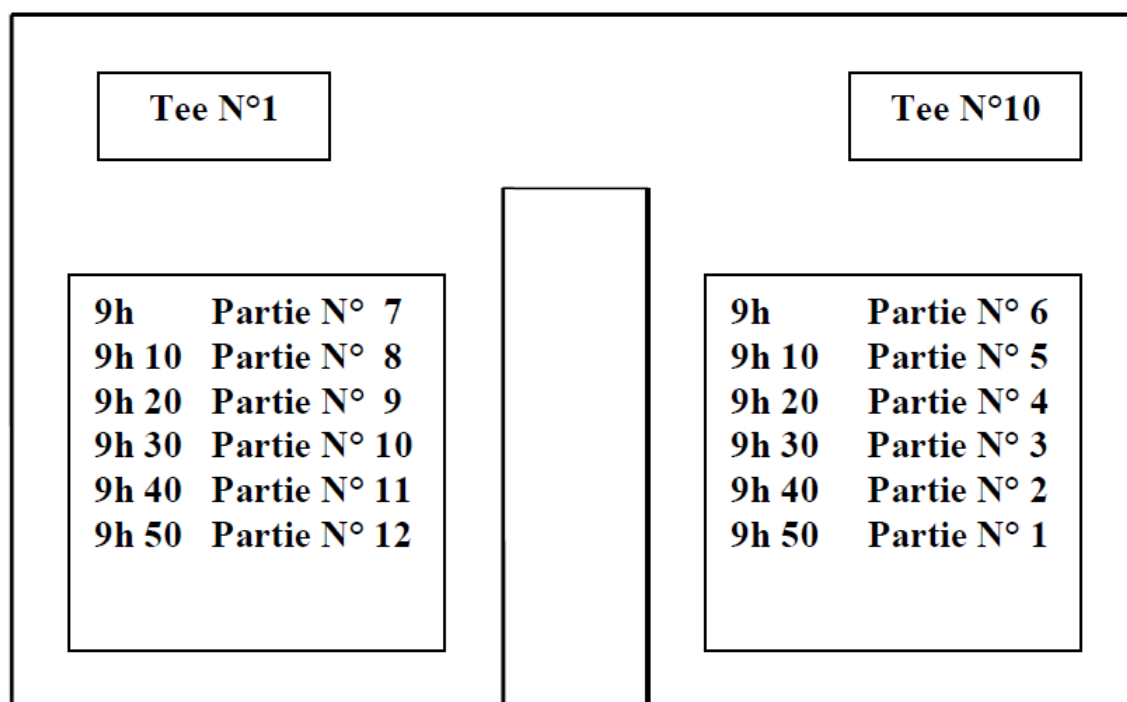
Au tee N°1 : les joueurs aux moins bons scores cumulés partent en premier et les joueurs aux meilleurs scores cumulés partent en dernier.

Au tee N°10 : les joueurs aux meilleurs scores cumulés partent en premier et les joueurs aux moins bons scores cumulés partent en dernier.

Exemple :

Supposons que l'on doive organiser un départ depuis les tees N°1 et N°10 pour douze parties : les meilleurs scores cumulés ayant été réalisés par les joueurs de la partie N°12, puis par ceux de la partie N°11 et ainsi de suite jusqu'à la partie N°1 dont les joueurs présentent les moins bons scores cumulés.

On fera le tirage suivant :



Exemple de départs en **U** inversé

On voit ainsi que les joueurs des parties N° 6 et N°7 qui ont réalisé des scores similaires voire identiques jouent à la même heure, donc dans les mêmes conditions météorologiques.

La forme géométrique du tirage rappelle un **U** inversé d'où le nom du tirage.

Remarques :

Ce tirage est quelquefois simplement appelé tirage en **U**.

Il arrive que les deux tours joués après le cut se déroulent sur une seule journée. Ce peut être, soit par obligation car on n'a pu terminer les tours du cut que tardivement, soit parce que c'était un point de règlement prévu à l'origine. On ne pourra donc pas effectuer un nouveau tirage entre le tour du matin et le tour de l'après-midi. On prendra soin alors d'inverser les tableaux entre les deux tees de départ entre le matin et l'après-midi : les meilleures parties (celles jouant pour la victoire) partant au Tee N°10 le matin et au Tee N°1 l'après-midi pour finir comme le veut l'usage au green N°18.

Situation 4 : Départs simultanés de deux tees différents

Un nombre important de joueurs ou des contraintes liées au temps total de jeu disponible font qu'il n'est pas possible d'organiser le départ d'un seul tee et qu'il faut partir simultanément de deux tees différents.

Une première question à se poser est de savoir si l'on va faire partir les joueurs en une seule vague ou en deux vagues successives.

Une vague : on découpe l'ensemble des parties en deux tableaux A et B, les deux tableaux comportant un nombre égal de parties. Les parties du tableau A partent du tee N°1 et les parties du tableau B du tee N°10.

TEE N°1	TEE N°10
Parties du tableau A	Parties du tableau B

ou

Deux vagues : on découpe l'ensemble des parties en quatre tableaux A, B, C et D, les quatre tableaux comprenant un nombre égal de parties. On fait tout d'abord partir simultanément les tableaux A et B respectivement des tees N°1 et N°10, puis ensuite on fait partir les tableaux C et D de ces mêmes tees.

	TEE N°1	TEE N°10
Matin	Parties du tableau A	Parties du tableau B
Après-Midi	Parties du tableau C	Parties du tableau D

La première vague est souvent appelée vague du matin (la *morning session* comme l'intitule le logiciel utilisé par le secteur professionnel de la FFGolf) et la seconde vague se nomme vague de l'après-midi (*afternoon session*).

Une considération de bon sens est de se dire que les joueurs partant d'un tee devront trouver libre l'autre tee de départ lorsqu'ils auront effectué leurs 9 premiers trous et qu'il faut donc que les départs de cet autre tee soient terminés. Si l'on adopte une cadence moyenne de jeu de 4h 30 pour un tour (en partie à 3 balles), la première partie d'un tableau se présentera donc à l'autre tee après 2h15 de jeu, ce qui veut dire que la durée de départ d'une vague ne peut excéder 2h15. Il faut même ramener ce temps maximum à 2 heures car pour assurer la fluidité du jeu, il est souhaitable que la première partie du tee N°1 (resp. N°10) se présente au départ du tee N°10 (resp. N°1) alors que la dernière partie du tee N°10 (resp. N°1) se trouve sur le green du trou N°10 (resp. N°1) ou mieux même a terminé ce trou.

heures de départ équivalent à 120 minutes soit 13 départs en adoptant un intervalle de 10 minutes entre les parties.

13 départs permettent de faire partir 39 joueurs d'un tee donné. En conséquence si le champ à faire partir excède 78 joueurs, on ne pourra pas organiser un départ simultané de deux tees avec une seule vague et le départ devra être organisé en deux vagues.

De la même manière, pour pouvoir faire partir les vagues de l'après-midi, il faut que le dernier groupe du matin parti du tee N°1 (resp. N°10) ait terminé ses neufs premiers trous et ait quitté le tee N°10 (resp. N°1) ou mieux même ait terminé ce trou. En conséquence les départs de l'après-midi ne pourront se dérouler avant une heure qui est :

Heure départ a.m = Heure dernière partie matin + Durée de jeu pour 9 trous + 15min.

En pratique on sait bien que des parties peuvent jouer lentement ou que des retards au départ peuvent se produire. Afin de prendre de la marge il est conseillé de rajouter une demi-heure à l'heure de départ de l'après-midi ci-dessus calculée.

Bien que ce type de départ depuis deux tees différents puisse être organisé pour des compétitions se déroulant sur un seul jour, il est souhaitable pour des raisons d'équité (l'aller et le retour pouvant être de difficultés différentes) de ne l'adopter que pour des compétitions comprenant au minimum deux tours.

En conséquence les départs suivant devraient être établis :

Départs en une vague :

Jour 1

TEE N°1	TEE N°10
Parties du tableau A	Parties du tableau B

Jour 2

TEE N°1	TEE N°10
Parties du tableau B	Parties du tableau A

Comme vu dans la situation 1, l'ordre des parties dans chacun des deux tableaux devrait être le même durant les deux jours.

Départs en deux vagues :

Jour 1

	TEE N°1	TEE N°10
Matin	Parties du tableau A	Parties du tableau B
Après-Midi	Parties du tableau C	Parties du tableau D

Jour 2

	TEE N°1	TEE N°10
Matin	Parties du tableau D	Parties du tableau C
Après-Midi	Parties du tableau B	Parties du tableau A

Les joueurs étant partis d'un tee lors de la session du premier jour partiront le lendemain lors de l'autre session depuis l'autre tee ; de même ceux partis le matin (resp. l'après-midi) partiront le lendemain l'après-midi (resp. le matin) : on croise ainsi les tableaux d'un jour à l'autre.

Comme vu dans la situation 1, l'ordre des parties dans chacun des quatre tableaux devrait être le même durant les deux jours.

Il est conseillé d'établir les 4 tableaux de manière équilibrée en termes d'index des joueurs composant ces tableaux.

Exemple de départ en deux vagues :

On a 120 compétiteurs à faire jouer en parties de 3 balles et on désire respecter un intervalle de 10 minutes entre les parties. On répartit les 120 compétiteurs en quatre tableaux de 30 joueurs soit 10 parties par tableau.

Jour 1

	TEE N°1	TEE N°10
Matin	8h J1 J2 J3	8h J31 J32 J33
	8h10 J4 J5 J6	8h10 J34 J35 J36
	... 9h30 J28 J29 J30	... 9h30 J58 J59 J60
Après-midi	12h30 J61 J62 J63	12h30 J91 J92 J93
	12h40 J64 J65 J66	12h40 J94 J95 J96
	... 14h J88 J89 J90	... 14h J118 J119 J120

Jour 2

	TEE N°1	TEE N°10
Matin	8h J91 J92 J93	8h J61 J62 J63
	8h10 J94 J95 J96	8h10 J64 J65 J66
	... 9h30 J118 J119 J120	... 9h30 J88 J89 J90
Après-midi	12h30 J31 J32 J33	12h30 J1 J2 J3
	12h40 J34 J35 J36	12h40 J4 J5 J6
	... 14h J58 J59 J60	... 14h J28 J29 J30

Avec une cadence de jeu de 2h15 pour jouer 9 trous, le premier groupe du matin parti au tee N°1 (resp. N°10) arrivera au tee N°10 (resp. N°1) à 10h15, heure à laquelle les départs de ce tee seront terminés depuis longtemps permettant ainsi une certaine fluidité du jeu.

De même le dernier groupe parti du tee N°1 (resp. N°10) aura quitté le tee N°10 (resp. N°1) à 11h45, ce qui permettra d'organiser sans retard le départ des vagues de l'après-midi, la marge prise étant de 45 minutes.

3.9 RESULTATS ET RECLAMATIONS

3.9.1 CONTROLE DES CARTES

La Règle 3.3 précise la responsabilité du joueur quant à l'exactitude des scores, trou par trou, portés sur sa carte et celle du Comité quant à l'addition du "trou par trou" et à l'application du handicap.

Un double contrôle des cartes doit être fait, l'un par le joueur avant de la signer et de la remettre au Comité, l'autre par le Comité. La meilleure méthode pour effectuer, dans de bonnes conditions ce double contrôle est :

- que les joueurs d'un groupe terminant la compétition fassent, ensemble, au secrétariat, le contrôle respectif de leur carte, clarifient entre eux, ou avec le Comité, tous les doutes, signent et contresignent leurs cartes et les remettent au Comité ;
- le Comité vérifiera alors, en présence des joueurs, les scores et leur enregistrement et, si besoin est, demandera aux joueurs des précisions.

Le Comité pourra ensuite procéder à l'addition des scores et à l'application du handicap permettant d'établir les classements bruts et nets.

Il sanctionnera éventuellement, en application de la Règle 3.3, tout joueur dont la carte comporte des inexactitudes.

Nous attirons l'attention des Comités d'épreuves sur deux points :

- en Stroke Play, en Stableford, en Score maximum et en Par / Bogey, le score qui doit obligatoirement figurer à chaque trou est le score brut ;
- en 4 balles, le score qui doit obligatoirement figurer à chaque trou est le score brut et de plus, sur chaque trou, on doit pouvoir identifier le joueur dont le score sera pris en compte.

Si les cartes qui sont remises ne comportent pas tous les éléments obligatoires, les joueurs ou les Camps concernés seront disqualifiés.

3.9.2 DEPARTAGE DES EX AEQUO

Il appartient au Comité, s'il l'a décidé dans les Règlements de l'épreuve, de départager les ex aequo. Il est tout à fait possible de conserver des ex aequo, mais la répartition des prix est alors délicate.

Si un départage est prévu, il peut l'être selon des formes différentes :

Soit sur les 18, 9, 6, 3 et le dernier trou, il faut alors comparer les 18, 9, 6, 3 et le dernier trou.

Si l'égalité subsiste, il faut comparer les scores trou par trou en remontant (17^{ème}, 16^{ème}, 15^{ème}, 14^{ème}, 13^{ème}, 12^{ème} etc...).

Soit en play-off "trou par trou" ; c'est-à-dire jusqu'à ce que l'un des Camps ait réalisé un meilleur score que l'autre sur un trou.

S'il s'agit d'un Match Play, le tour doit continuer ; en Match Play en net, le play-off se fait également en net en rendant les coups reçus prévus pour un tour.

S'il s'agit d'un Stroke Play, il faut le faire disputer dès la fin de la compétition soit dans l'ordre normal des trous en commençant au trou n°1, soit en faisant jouer uniquement les trous choisis et indiqués par le Comité.

3.9.3 RESOUDRE LES PROBLEMES DE REGLES - DECISIONS

Les problèmes de Règles doivent être résolus en application de la Règle 20.

Rappels importants :

R. 20.2a. Décision de l'arbitre :

Un joueur n'est pas autorisé à faire appel de la décision d'un arbitre auprès du Comité.

R. 20.2b. Décision du Comité :

Quand il n'y a pas d'arbitre pour prendre une décision ou qu'un arbitre soumet une décision au Comité :

- La décision sera prise par le Comité, et
- La décision du Comité est définitive. Le Comité, ou s'il n'en a pas été constitué la Commission Sportive du Club, peut soumettre le problème au Comité des Règles de la ffgolf qui, en cas de doute, soumettra la question au R&A.

Si le jeu s'est déroulé autrement qu'en conformité avec les Règles de Golf, le Comité des Règles de la Fédération Française de Golf ne rendra de décision sur aucune question.

Un licencié ne peut donc, à titre individuel, obtenir directement du Comité des Règles de la Fédération Française de Golf un avis sur un litige dont il a été acteur ou témoin.

Que la situation présentée corresponde à une "hypothèse d'école" ou à un litige réel, les points douteux ou contestés ne peuvent être référés au Comité des Règles que par le canal du Comité de l'épreuve ou de la Commission Sportive du Club concernés.

Si la décision du Comité, ou s'il n'en a pas été constitué la Commission Sportive du Club, est contestée par le joueur, ce dernier pourra déposer auprès du Comité des Règles de la Fédération, par le canal du Comité de l'épreuve ou de la Commission Sportive du Club concernés, un "exposé concordant" sur les faits de la contestation et demander un avis quant à l'exactitude de la décision.

Le Comité des Règles ne donne une opinion que sur l'exactitude de la décision quant à l'application des Règles mais pas sur l'établissement des faits qui sont du ressort du Comité ou de la Commission Sportive du Club.

La réponse du Comité des Règles de la Fédération sera adressée au Comité ou à la Commission Sportive du Club qui l'ont saisi.

4. TEXTES EN VIGUEUR	272
4.1 Le dopage et les golfeurs	272
4.2 Paris sportifs en ligne	280
4.3 Données personnelles / Données sportives.....	281
4.4 Droit à l'image.....	283
4.5 Trousse non médicale	284
4.6 Règles & Décisions du Statut d'Amateur	285
4.7 Certificat médical	286

4. TEXTES EN VIGUEUR

4.1 LE DOPAGE ET LES GOLFEURS

La présentation ci-dessous, à vocation uniquement d'information, elle ne peut se substituer en aucun cas aux textes législatifs ou réglementaires en vigueur ou à venir.

Par ailleurs certaines informations peuvent être modifiées ou supprimées en fonction des évolutions législatives sur ces sujets.

RÉFORME DU DROIT FRANCAIS EN MATIERE DISCIPLINAIRE DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE

L'ordonnance du 11 juillet 2018 relative à la procédure disciplinaire devant l'AFLD et son décret d'application paru le 19 juillet 2018, qui est entré en vigueur le 1er septembre 2018, a ainsi consacré la **création d'une commission des sanctions** aux côtés du **collège**. **En conséquence, le Collège sera en charge des poursuites disciplinaires et la Commission des sanctions sera l'organe de jugement.**

L'ordonnance n° 2018-1178 du 19 décembre 2018, prise sur le fondement de la loi du 26 mars 2018, est relative aux mesures relevant du domaine de la loi nécessaires pour parfaire la transposition en droit interne des principes du code mondial antidopage

Ainsi les objectifs de l'ordonnance sont :

- Améliorer l'efficacité de la lutte antidopage dans la perspective des Jeux de Paris en 2024 ;
- Et plus largement contribuer à l'harmonisation de la lutte contre le dopage dans le sport.

Les principales modifications par rapport à la situation antérieure sont :

- Distinction selon les profils de sportifs ;
- Redéfinition des infractions pour mieux correspondre aux violations incriminées par le Code mondial antidopage ;
- Précision de l'échelle des sanctions et des modalités y afférentes ;
- Révision du régime des Autorisations d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT) ;
- **Suppression de la compétence disciplinaire des fédérations nationales sportives en matière de dopage ;**
- Création d'une nouvelle procédure dite de composition administrative ;
- Intégration d'un droit à recours devant le Tribunal Arbitral du Sport dans le cadre de certaines procédures.

Définitions du sportif

Le sportif soumis aux règles de la lutte contre le dopage est celui qui participe ou se prépare à :

- Soit à une manifestation sportive organisée par une fédération agréée ou autorisée par une fédération délégataire ;
- Soit à une manifestation sportive donnant lieu à une remise de prix en argent ou en nature, alors même qu'elle n'est pas organisée par une fédération agréée ou autorisée par une fédération délégataire ;
- Soit à une manifestation sportive internationale.

L'ordonnance vient compléter la notion de sportif, par la distinction entre sportif de niveau national et sportif de niveau international :

Est un **sportif de niveau national** au sens du présent titre toute personne concourant dans un sport au niveau national, selon la définition fixée par une délibération du collège de l'Agence française de lutte contre le dopage prenant en compte, notamment, son niveau sportif et la discipline sportive pratiquée et n'ayant pas la qualité de sportif international.

Est un **sportif de niveau international** au sens du présent titre, toute personne concourant dans un sport au niveau international, selon la définition qu'en donne chaque fédération mentionnée au 3° de l'article L. 230-2.

Ainsi, l'AFLD devra émettre une délibération permettant de définir plus précisément la catégorie nationale, tandis que pour le niveau international, c'est la fédération internationale qui détermine la catégorie.

Cette distinction est majeure puisqu'elle permet de distinguer d'une part la compétence de l'AFLD et d'autre part les voies de recours contre une décision du collège des sanctions de l'AFLD (cf. ci-après).

L'AFLD constitue chaque année un groupe cible de sportifs, tenus de fournir des renseignements précis et actualisés sur leur localisation et permettant la réalisation de contrôle parmi :

- Les sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau ou sur la liste des sportifs Espoir, ou les sportifs ayant été inscrits sur une de ces listes au moins une année durant les trois dernières années ;
- Les sportifs professionnels licenciés des fédérations agréées ou ayant été professionnels au moins une année durant les trois dernières années ;
- Les sportifs qui ont fait l'objet d'une sanction disciplinaire sur le fondement des articles L. 232-9, L. 232-9-1, L. 232-9-2, L. 232-9-3, L. 232-10, L. 232-14-5 ou L. 232-17 lors des trois dernières années.

Redéfinition des agissements interdits, des contrôles et des analyses

L'ordonnance réécrit des **définitions de comportements interdit et d'infractions aux règles antidopage** pour être en conformité avec le Code mondial antidopage. Cela concerne notamment :

- La distinction entre présence et usage d'une substance interdite ;
- La distinction entre possession et détention d'une substance interdite ;
- La prohibition de la soustraction au contrôle antidopage ;
- Le refus de se soumettre à un contrôle (acte intentionnel) ;
- Le fait de ne pas se soumettre au contrôle (acte non intentionnel) ;
- La violation de localisation : les éléments constitutifs (3 manquements sur une période de 12 mois consécutifs) de cette infraction sont dorénavant fixés par la loi ;
- La révision de l'infraction pour trafic.

A noter que l'AFLD peut dorénavant exercer ses missions de contrôle à l'étranger et faire réaliser l'analyse des prélèvements effectués par tout organisme dont la compétence pour effectuer des prélèvements est reconnue par l'Agence mondiale antidopage, à l'égard des sportifs de nationalités françaises, licenciés auprès de fédérations françaises agréées ou constituant le groupe cible, ainsi qu'à l'occasion d'une manifestation sportive organisée par une fédération agréée ou autorisée par une fédération délégataire.

Les analyses des prélèvements seront réalisées par tout laboratoire désigné et accrédité par l'AFLD.

Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT)

La « *raison médicale dûment justifiée* », hors AUT, permettant jusqu'à présent de justifier *a posteriori* de l'usage ou la tentative d'usage de produits ou méthodes interdit est supprimée.

Dorénavant, les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques sont accordées par l'AFLD, après avis conforme d'un comité d'experts (3 médecins).

Une AUT prend effet à la date à laquelle elle est notifiée. Toutefois, une AUT peut prendre effet à une date antérieure, qu'elle mentionne :

- Si urgence médicale ou état pathologique aigu ;
- En raison de circonstances exceptionnelles, l'AFLD n'a pas statué dans le délai réglementaire ou le sportif n'a pas eu le temps ou les possibilités de soumettre sa demande d'AUT avant le prélèvement ;
- Si le sportif qui demande l'AUT n'est ni du niveau national ni du niveau international ;
- Dans le cas où l'agence considère, sous réserve d'avis conforme de l'Agence mondiale antidopage, qu'une telle autorisation d'usage à des fins thérapeutiques doit être accordée pour des motifs tenant à l'équité.

Nouvelle procédure disciplinaire de lutte contre le dopage

L'ordonnance confie une compétence disciplinaire, en matière de lutte contre le dopage (humain ou animal), **exclusive à l'AFLD** :

- Pour les sportifs dit nationaux => compétence en application du Code du sport
- Pour les sportifs internationaux ou lors de manifestations internationales => compétence en tant que signataire du Code mondial antidopage

Intervention des fédérations : elles peuvent présenter leurs observations devant la Commission des sanctions de l'AFLD.

Au sein de l'AFLD :

- Le Collège : décide d'engager des sanctions
- La Commission des sanctions : conduit la procédure disciplinaire et prononce les mesures à l'encontre des auteurs et complices des violations des règles antidopage (VRAD).

Prescription de l'action disciplinaire : 10 ans à compter du jour du contrôle³. Pendant cette durée, l'AFLD peut réaliser de nouveau examen sur les échantillons dont elle a la garde. Cette prescription s'interrompt dès lors qu'il y a une instruction ou une poursuite.

Voies de recours :

Pour les athlètes nationaux :

Parties pouvant exercer un droit de recours de pleine juridiction devant le Conseil d'Etat :

L'intéressé ;

Le Président de l'AFLD ;

La fédération internationale compétente ;

L'agence mondiale antidopage ;

L'organisation nationale antidopage du pays où réside l'intéressé ou dont il est ressortissant ;

Le CIO ;

Le CIP.

Le recours possible en cas de :

- Décision prise par la Commission des sanctions en cas de refus de la composition administrative ou en cas de procédure plus classique ;
- Décision de validation du Collège et d'homologation de la Commission des sanctions en cas d'accord conclu suite à une composition administrative.

Pour les athlètes internationaux : Le seul recours contre les actes de l'AFLD pris en application de sa fonction de signataire du Code mondial antidopage, est un recours devant le Tribunal Arbitral du Sport.

➤ **La composition administrative = la renonciation à l'audience**⁶

Cette procédure permet à la personne mise en cause de **conclure un accord** avec l'AFLD pour reconnaître l'infraction commise et en accepter les conséquences disciplinaires. L'accord est soumis au Collège pour validation puis à la Commission des sanctions pour homologation.

➤ **Les sanctions administratives, mesures conservatoires et autres conséquences**

En cas de violation des règles antidopage, **différents types de mesures peuvent être prises**⁷ telles que :

- Interdiction temporaire ou définitive
- Sanction pécuniaire
- Publication nominative de la décision par la Commission des sanctions (sauf pour les mineurs)
- Publication nominative de l'accord homologué par la Commission des sanctions au terme de la composition administrative (sauf pour les mineurs)
- Suspension provisoire
- Annulation des résultats (sur une manifestation ou bien sur l'ensemble des résultats individuels entre la date de commission de l'infraction et celle de notification de la suspension provisoire ou de la sanction, ainsi éventuellement que ceux obtenus en méconnaissance des dispositions relatives à l'information de l'AFLD en cas de reprise de la compétition après un arrêt de la compétition pour un sportif du groupe cible ; ou d'une sanction déjà prononcée ainsi que dans certains cas des résultats remontant à la première infraction).

Les fédérations ou les organisateurs compétents ont la possibilité de prendre des mesures appropriées, voire d'annuler les résultats dans certaines hypothèses (ex. sport collectif, séries d'épreuves au cours d'une manifestation sportive).

La détermination de la **durée des sanctions**, procédure complexe, a été transposée fidèlement du Code mondial notamment sur :

- Les durées d'interdiction applicables pour chaque infraction
- Les mécanismes applicables pour la détermination précise de ces durées
- Les limites de réduction
- Les durées d'interdictions applicables aux complices.

A noter que la transposition en matière **d'aide substantielle** (y compris en cas de composition administrative) a été confortée afin de permettre à la personne qui aide à la découverte de faits de dopage de bénéficier sous condition de sursis à exécution de sa sanction.

L'ordonnance crée une possibilité de **prise d'effet rétroactive des sanctions** à la date de la notification, pouvant aller jusqu'à la date de l'infraction dès lors que la durée est inférieure ou égale à la moitié de la durée de l'interdiction prononcée. Cette rétroactivité de la sanction est possible dans 2 hypothèses :

- Si la procédure est en retard, non imputable à l'intéressé avec une prise de décision dans un délai non raisonnable ;
- Si aveux rapides de l'intéressé et qu'une réduction de durée n'est pas consentie sur ce motif lors de la composition administrative.

La **récidive** s'entend comme une nouvelle infraction après que l'existence d'une première ait déjà été notifiée (et non plus après la décision de sanction de la première infraction).

L'AFLD peut reconnaître des décisions prises par d'une part par des organismes signataires du Code mondial et d'autre part par des organismes non-signataires du Code mondial antidopage dès lors que leurs règles sont compatibles.

L'ordonnance complète également le dispositif pénal prévu en matière de lutte contre le dopage.

PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE CONCERNANT LES MINEURS OU LES MAJEURS PROTÉGÉS

L'article R 232-52 du Code du Sport prévoit que les prélèvements effectués dans le cadre d'un contrôle antidopage nécessitant une technique invasive (prélèvements sanguins ou de phanères) ne peuvent être effectués par le préleveur qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal du mineur ou majeur protégé.

Le même article précise que « *L'absence d'autorisation est constitutive d'une soustraction au prélèvement d'un échantillon au sens du 1° de l'article L. 232-9-2* » susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer à une compétition pour une durée de deux ans.

La ffgolf invite ses Clubs, lors de la prise ou du renouvellement de licence, à soumettre les parents des mineurs concernés à la signature de cette autorisation.

Les athlètes mineurs devront lors de tout déplacement (stage, compétition) être munis de cette autorisation (originale ou copie) pour, le cas échéant, la présenter aux préleveurs. Les Clubs, Liges Régionales et Comités Départementaux sont invités à disposer d'une copie de ce document lorsqu'ils accompagnent les sportifs sur ce type de manifestation.

Lorsqu'ils sont sur les lieux de compétitions ou de stages, les représentants légaux peuvent aussi signer l'autorisation.

Les licenciés ffgolf mineurs participants aux compétitions du calendrier national, grand prix, compétitions de Liges et Comités Départementaux ainsi que les joueurs membres des Pôles sont les plus ciblés par ce type de contrôle.

Références légales :

Article R232-52 Code du Sport :

La personne chargée du contrôle vérifie, par tout moyen, l'identité du sportif contrôlé, au besoin avec l'assistance notamment :

-du délégué antidopage prévu à l'article L. 232-14 ou d'une personne désignée par la fédération en cas d'absence de désignation d'un délégué antidopage ou d'inexécution de sa part de l'obligation mentionnée à l'article R. 232-60 ;

-de l'organisateur de la compétition ou de la manifestation ;

-de l'escorte prévue à l'article [R. 232-55](#).

Si le sportif contrôlé est un mineur, tout prélèvement nécessitant une technique invasive ne peut être effectué qu'au vu, outre de l'autorisation de l'intéressé lui-même, d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. Si le sportif contrôlé est un majeur protégé et que la réalisation d'un tel prélèvement entre dans les catégories d'actes pour lesquelles l'intéressé bénéficie de l'assistance de la personne chargée de sa protection dans les conditions de l'article 459 du code civil, ce prélèvement ne peut être réalisé qu'au vu d'une autorisation écrite de cette personne remise dans les mêmes conditions. L'absence d'autorisation est constitutive d'une soustraction au prélèvement d'un échantillon au sens du 1° de l'article L. 232-9-2.

**AUTORISATION PARENTALE : PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN
CONTRÔLE ANTIDOPAGE CONCERNANT LES MINEURS OU LES MAJEURS PROTÉGÉS
(En application de l'article R. 232-52 du code du sport)**

Je soussigné(e) (Nom Prénom) :

Agissant en qualité de père, mère ou **représentant légal de l'enfant mineur ou du majeur protégé** :
(Nom Prénom de l'enfant) :

.....

Autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage ou missionné par la fédération internationale, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé :
(Nom et Prénom de l'enfant) :

.....

Ce document devra être présenté au préleveur lors d'un contrôle antidopage invasif.

Il est valable pour la saison sportive 2021

Fait à, le

Signature :

« Article R. 232-52 du code du sport :

Si le sportif contrôlé est un mineur, tout prélèvement nécessitant une technique invasive ne peut être effectué qu'au vu, outre de l'autorisation de l'intéressé lui-même, d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. Si le sportif contrôlé est un majeur protégé et que la réalisation d'un tel prélèvement entre dans les catégories d'actes pour lesquelles l'intéressé bénéficie de l'assistance de la personne chargée de sa protection dans les conditions de l'article 459 du code civil, ce prélèvement ne peut être réalisé qu'au vu d'une autorisation écrite de cette personne remise dans les mêmes conditions. L'absence d'autorisation est constitutive d'une soustraction au prélèvement d'un échantillon au sens du 1° de l'article L. 232-9-2.

L'absence d'autorisation parentale, lors d'un contrôle antidopage invasif, est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard (deux ans de suspension de compétition).

L'original ou une copie doit être conservé par le joueur mineur et devra être présenté, le cas échéant, au préleveur. Une copie doit être transmise au Club du joueur ainsi qu'à sa Ligue d'appartenance.

LES AUT

Pour qui

L'AUT est obligatoire pour tout sportif considéré comme étant de **niveau national** préalablement à l'usage de substances ou méthodes interdites dans le cadre d'un traitement médical. **Aucune AUT à effet rétroactif ne lui sera accordée, sauf en cas d'urgence médicale, d'état pathologique aigu ou de circonstances exceptionnelles, dont il devra être justifié auprès de l'AFLD.**

Pour tout sportif de **niveau infranational**, c'est-à-dire ne répondant ni à la définition de sportif de niveau international ni à celle de sportif de niveau national, l'AUT préalable n'est pas obligatoire et la procédure d'AUT à effet rétroactif reste accessible sans condition.

Comment la remplir

L'AFLD fournit au sportif un modèle de formulaire à remplir : <https://www.ffgolf.org/Jouer/Antidopage/AUT>

Le formulaire doit être complété, daté et signé par le sportif ou le cas échéant son représentant légal, et son médecin après avoir vérifié le caractère interdit du traitement en se référant à [la base des médicaments dopants](#).

Le médecin doit fournir tous les détails et résultats d'examen utiles à l'expertise médicale.

La demande doit être accompagnée d'un chèque d'un montant de 30€ correspondant à la participation forfaitaire aux frais d'instruction. En cas de dossier incomplet, l'AFLD notifiera les pièces manquantes au sportif.

Délais et lieu de dépôt de la demande d'AUT

La demande complète d'AUT doit être envoyée au moins 30 jours avant le début de la compétition.

Chaque formulaire de demande d'AUT est à adresser par envoi recommandé avec accusé de réception à :

**AFLD
Service médical
8 rue Auber – 75 009 PARIS**

IMPORTANT : c'est la date de réception par l'AFLD qui fait foi.

Traitement de la demande d'AUT par l'AFLD

Les demandes d'AUT sont examinées par au moins trois médecins experts désignés par l'AFLD.

L'AFLD notifie la décision d'accord ou de refus de l'AUT directement au sportif.

- **Si accordée par l'AFLD** : la garder précieusement avec soi et la présenter à chaque compétition lors d'un contrôle antidopage ;
- **Si refusée par l'AFLD** : le sportif peut présenter une nouvelle demande complète prenant en compte les motifs du refus par les médecins experts.

Quelles voies de recours en cas de refus ?

1. Le sportif peut apporter des éléments complémentaires afin d'obtenir un nouvel examen de sa demande.
2. Le sportif dispose de deux mois à compter de la notification du refus pour faire appel de la décision devant le Conseil d'Etat.

Participation à une compétition internationale

Une AUT dûment délivrée par l'AFLD n'est valable qu'au plan national. Si vous participez à une manifestation internationale, l'AUT ne sera valable que si elle est reconnue par la fédération internationale ou l'organisateur responsable de la manifestation. Dans ce cas, nous vous invitons à vous rapprocher de l'organisation concernée.

Renouvellement

Tout renouvellement d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) pourra, **si la procédure a été admise par le comité de médecins lors de la précédente AUT et avant son échéance**, faire l'objet d'une nouvelle demande, selon les conditions suivantes :

- Même pathologie ;
- Traitement identique (substance, posologie, durée...).

Liste des Produits Interdits

La liste des produits interdits est actualisée tous les ans. Elle est librement consultable sur le Site Internet ffgolf www.ffgolf.org.

Cette liste est également disponible sur les Sites Internet suivant :

- Site de l'Agence Mondiale Antidopage www.wada-ama.org
- Site de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage : www.afld.fr
- Site ECOUTE DOPAGE : www.ecoutedopage.fr

Liens Utiles

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez consulter :

- le site Internet de laffgolf : www.ffgolf.org ;
- le Site Internet de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage : www.afld.fr;
- www.ecoutedopage.fr
- Le Code du Sport

4.2 PARIS SPORTIFS EN LIGNE

Depuis la Loi du 12 mai 2010, des opérateurs de paris sportifs agréés par l'Autorité de Régulation des Jeux en Ligne (ARJEL) peuvent proposer des paris sportifs sur des épreuves de golf.

La liste des opérateurs agréés et des compétitions pouvant servir de supports à des paris sportifs en ligne dans la discipline « golf » sont disponibles sur le Site Internet de l'ARJEL : www.arjel.fr

A ce jour, les compétitions de golf amateur nationales ou internationales de golf ne peuvent faire l'objet de paris sportifs en ligne en France.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi de 2010, la ffgolf a introduit dans ses règlements sportifs (golf professionnel) des dispositions ayant pour objet de poser des interdictions de parier aux acteurs de la compétition.

Dispositions relatives aux paris sportifs (règlement du circuit professionnel français) :

I. LISTE DES INTERDICTIONS :

1. *Réaliser des prestations de pronostics sportifs sur les compétitions de golf lorsqu'ils sont contractuellement liés à un opérateur de paris sportif titulaire de l'agrément prévu à l'article 21 de la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 ou lorsque ces prestations sont effectuées dans le cadre de programmes parrainés par un tel opérateur ;*
2. *Détenir une participation au sein d'un opérateur de paris sportifs titulaire de l'agrément prévu à l'article 21 qui propose des paris sportifs sur la discipline « golf » ;*
3. *Engager à titre personnel directement ou par personne interposée de mises sur des paris sur une compétition auxquels ils sont intéressés directement ou indirectement ;*
4. *Communiquer à des tiers des informations privilégiées obtenues à l'occasion de leur profession ou de leurs fonctions et qui sont inconnues du public.*

II. ACTEURS DES COMPETITIONS INTERDITS DE PARIS SPORTIFS :

1° *Les sportifs professionnels, les sportifs de haut niveau et les sportifs exerçant leur activité au sein d'une association sportive, d'une société sportive, de leur centre de formation ou d'une personne morale participant à une compétition sportive servant de support à des paris ;*

2° *Les personnes participant à l'encadrement sportif, médical et paramédical et exerçant leur activité dans le cadre des compétitions sportives servant de support à des paris ou auprès des acteurs mentionnés au 1° ;*

3° *Les arbitres et juges professionnels ou de haut niveau, les arbitres et juges d'une compétition sportive servant de support à des paris ainsi que toute personne qui participe, directement ou indirectement, à l'arbitrage ou au jury de ces compétitions ;*

4° *Les dirigeants, salariés et membres des organes de la fédération sportive et de ses organismes déconcentrés ainsi que ceux de la ligue professionnelle que la fédération a créée, le cas échéant ;*

5° *Les dirigeants, salariés, bénévoles et membres des associations sportives et des sociétés sportives participant à une compétition sportive servant de support à des paris ;*

6° *Les agents sportifs licenciés ou autorisés en prestation de service et les avocats mandataires sportifs ;*

7° *Les dirigeants, salariés, bénévoles, personnes accréditées ou prestataires des organisateurs d'une compétition sportive servant de support à des paris ;*

8° *Les dirigeants et salariés des organisations professionnelles représentatives des sportifs, arbitres, entraîneurs et clubs professionnels. »*

Aucune personne ne doit porter atteinte à la morale, à l'éthique, à la déontologie ou à l'esprit sportif des compétitions, ni porter atteinte à l'image et à la réputation du sport de golf.

Toute violation de ces dispositions pourra entraîner des sanctions dans les conditions prévues par le Règlement disciplinaire ffgolf. »

4.3 DONNEES PERSONNELLES / DONNEES SPORTIVES

Dans le cadre de leur adhésion à la ffgolf (licence) et des manifestations sportives auxquelles ils participent, les données sportives de tous les compétiteurs participant à une compétition organisée ou autorisée par la ffgolf font l'objet d'un traitement informatisé.

Les données recueillies sont, notamment, les suivantes :

- **Résultats en compétitions ;**
- **Enregistrement des certificats médicaux et/ou des attestations de réponses négatives au questionnaire de santé ;**
- **Gestion des index, moyenne stroke play, classements aux différents mérites, suivi de performances des joueurs de haut niveau**

Durée de conservation selon le traitement : 30 ans à compter de la dernière prise de licence sauf volonté d'être radié. En ce cas l'ensemble des données sportives seront définitivement perdues par le licencié (dernier index, titulaire d'un Pass carte verte) et feront l'objet d'un archivage définitif.

Destinataire des données : Services fédéraux / organes déconcentrés (ligues et Comités départemental et club dans lequel la licence a été prise) / prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives)

Si le licencié est classé dans un des mérites nationaux, ses données sportives (résultats de compétition) sont visibles sur le Site internet de la ffgolf

Si un club ou un organisateur de compétitions souhaite publier les résultats sur le Site Internet de la ffgolf, les résultats du licencié sont visibles de tout visiteur

EXERCICE DU DROIT D'ACCES, MODIFICATIONS OU SUPPRESSION – FORMALISATION DES REQUETES AUPRES DE LA FFGOLF

Conformément à la [loi « informatique et libertés »](#) et au règlement général de protection des données (RGPD) :

- Toute personne ayant communiqué des données personnelles à la ffgolf peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier, les supprimer, les limiter, selon les situations s'y opposer en contactant le Délégué à la Protection des Données - dpo@ffgolf.org ou ffgolf – 68, rue Anatole France – 92309 Levallois-Perret.
- Vous avez également droit de recevoir les données personnelles vous concernant dans un format structuré, couramment utilisé et lisible sur ordinateur et le droit de transmettre ces données à un autre responsable du traitement.
- Pour ce faire, la ffgolf a désigné un délégué à la Protection des données de la ffgolf à qui les requêtes doivent être formulées en utilisant l'adresse e-mail suivante : dpo@ffgolf.org ou par voie postale à ffgolf – 68, rue Anatole France - 92309 Levallois-Perret
- Votre demande sera traitée sous 30 jours.

Les licenciés ont la possibilité de consulter les données d'identifications les concernant sur leur My ffgolf et, selon le type de données, les modifier.

Par ailleurs, les licenciés ont à tout moment la possibilité d'exercer leur droit d'opposition et de restriction en se plaçant sur :_

- Liste rouge : Si vous ne souhaitez pas recevoir d'informations de la ffgolf (newsletters ou informations sur les offres des partenaires fédéraux réservés aux licenciés) ;
- Liste orange : qui concerne l'affichage sur le Site Internet de la ffgolf de vos coordonnées (NOM / PRENOM) dans les pages de départs ou de résultats de compétitions organisées par la ffgolf ou transmises par les clubs. Si vous ne souhaitez pas que votre nom soit publié sur ces pages, vous pouvez vous placer sur liste orange.

Le licencié peut se placer sur liste rouge / liste orange directement sur son My ffgolf ou en formulant la demande auprès du délégué à la protection des données : dpo@ffgolf.org

Les licenciés ayant déjà fait valoir leurs droits au placement sur liste rouge ou sur liste orange n'ont pas à renouveler leur demande.

Limites :

- Certaines informations doivent obligatoirement être transmises par la ffgolf (y compris si le licencié est placé sur liste rouge) conformément à ses obligations statutaires ou légales pour, notamment, sans que cette liste ne soit limitative : confirmation de la prise ou du renouvellement de licence, enregistrement des certificats médicaux ou des attestations relatives aux questionnaires de santé, obligation d'informations en matière d'assurance, informations liées aux prélèvements automatiques, modifications législatives (certificat médical), etc.
- Les licenciés figurant sur les différents mérites sportifs ne peuvent se placer sur liste orange.

Pour plus d'informations sur ce sujet : <https://www.ffgolf.org/Mentions-legales-Conditions-generales-d-utilisation>

4.4 DROIT A L'IMAGE

En tant que participants à des compétitions fédérales :

Les joueurs et, le cas échéant leurs représentants légaux, autorisent la ffgolf à exploiter les droits d'utilisation de leurs « Attributs de la Personnalité » dans le cadre de leurs participations aux épreuves auxquelles ils participent.

Les « Attributs de la Personnalité » du sportif désignent au sens de la présente autorisation :

- L'image sous toutes ses formes ;
- La signature ;
- Le nom ;
- La voix ;
- Les résultats sportifs.

L'utilisation des Attributs de la Personnalité est autorisée sur tout support, tout format et par tout moyen connu ou à connaître.

Cette autorisation emporte la possibilité pour la ffgolf d'apporter à toute fixation d'un Attribut de la Personnalité et notamment de son image avec toute adjonction, suppression et/ou modification qu'elle jugera utile dès lors qu'elle n'entraîne aucun préjudice pour moi-même.

L'autorisation d'utilisation des Attributs de la Personnalité est accordée pour une exploitation, dans le cadre de la promotion de la ffgolf, des compétitions organisées, des joueurs, de ses produits et de ses services, à destination de ses clubs et licenciés, partenaires et médias, autres organismes sportifs nationaux ou internationaux sur les supports suivants : Presse, affiches, affichettes, cartes postales, télévision, quel que soit son mode de diffusion (par voie hertzienne, par satellite, par Internet, ...) cinéma, radio, Internet, messages, SMS, MMS et/ou vocaux, PLV, support vidéographique et/ou photographique et/ou multimédia (CD, DVD ...).

Elle est consentie librement et sans contrepartie, notamment financière, et ce quelles que soient la nature et l'importance de la diffusion.

La présente autorisation est personnelle et incessible.

Elle est valable pour une durée indéterminée et dans le monde entier et pourra être révoquée à tout moment.

4.5 TROUSSE NON MEDICALE

Exemple de trousse non médicale qu'il serait souhaitable de trouver au sein des Clubs.

La trousse non Médicale permet un soin rapide pour une pathologie banale. La Direction du Club, devra, le cas échéant, faire appel au SAMU (15), aux Pompiers (18) ou aux Services Médicaux d'Urgence.

TROUSSE NON MEDICALE	
Gants non stériles	Compresses américains (grosses compresses)
Ciseaux universel de Jesco	Cicaplaie
Pinces à échardes	Coheban
Compresses de froid instantanées	Couverture de survie
Dacryoserum	Apaisyl
Alcool modifié	Coalgan
Biseptine	Sparadrap en rouleau
Pansements hypoallergénique pré-découpés	Hémoclar (hématome – coups)
Bande extensive pour bandage	Biafine pommade (brulure)
Bande de crêpe pour bandage	Garrot Tourniquet
Physiopack à refroidir ou chauffer	Gel Hydroalcoolique
Pince à tiques	Masques FFP1

4.6 REGLES & DECISIONS DU STATUT D'AMATEUR

Le golf amateur a un rôle bien établi dans le jeu de golf, et la richesse des compétitions amateurs d'aujourd'hui est appréciée par les golfeurs de tous âges à travers le monde. Les Règles du Statut d'Amateur continuent de définir qui est éligible pour concourir en tant que golfeur amateur et cette édition constitue une étape importante pour la modernisation des Règles en les rendant plus faciles à comprendre et à appliquer.

Cette nouvelle édition est le résultat d'une initiative de modernisation menée par les représentants antérieurs et actuels des Comités du Statut d'Amateur du R&A et de l'USGA, ainsi que des représentants de tous les niveaux et domaines du jeu de golf. Elle prend en compte les commentaires des principaux intervenants et golfeurs du monde entier, et reflète la façon dont le jeu est joué aujourd'hui. Les nouvelles Règles font une distinction claire entre le golf amateur et le golf professionnel dans un contexte de modernité, apportant clarté et opportunité aux golfeurs amateurs, aux organisateurs de compétitions et aux sponsors potentiels du golf amateur. Notre intention est qu'ils favorisent un jeu sain dans le futur, pour ceux qui jouent aux plus hauts niveaux et pour tous ceux qui, nombreux, jouent au golf uniquement pour le pur plaisir et le défi qu'il présente.

Les Règles du Statut d'Amateur traitent de nombreux domaines tels que :

- Règle 1 : Objet des Règles
- Règle 2 : Golfeur Amateur
- Règle 3 : Prix
- Règle 4 : Enseignement
- Règle 5 : Réintégration au Statut d'Amateur
- Règle 6 : Application des Règles

En cas d'infractions, les organes compétents pour statuer sont :

- 1^{ère} instance : CSSN
- 2^e instance : Commission de discipline

Les Règles et les Décisions du Statut d'Amateur sont consultables :

- Sur le site Internet de la ffgolf
- Sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) dans la rubrique « Documentations / Sport ».
- Sur le site Arbitrage (arbitrage.ffgolf.org)
- Sur le site OBEC (obec@ffgolf.org)

4.7 CERTIFICAT MEDICAL

Dans le cadre d'une réforme d'importance qui entrera totalement en vigueur au cours du 1^{er} trimestre 2023, nous vous informons que le Certificat Médical ne concernera plus **QUE** les joueurs qui participeront à des épreuves nécessitant le droit de jeu fédéral **qu'ils soient majeurs ou mineurs**.

S'agissant du questionnaire de santé, il sera obligatoire pour les catégories suivantes :

- Les joueurs jouant des compétitions comptant pour l'index mais ne nécessitant pas de droit de jeu fédéral (compétitions de club, parties certifiées WHS, ...) ;
- Les mineurs (A l'exception de ceux participant à une épreuve nécessitant le droit de jeu fédéral).

Dans l'attente de l'achèvement de la réforme les règles transitoires suivantes sont applicables :

1. Suppression du caractère systématique préalable du certificat médical à la prise de licence.

2. Suppression de l'obligation de certificat médical ou de l'obligation du questionnaire de santé pour les joueurs majeurs ayant une pratique loisir. Ils demeurent toutefois libres de fournir l'un ou l'autre document s'ils le souhaitent.

3. Demeurent tenus de fournir un certificat médical :

- Les licenciés participant à une première compétition (fédérale ou comptant pour l'index) lors du 1^e trimestre 2023 ;
- Les licenciés majeurs ayant fourni un certificat médical en 2020 et complété leur questionnaire de santé en 2021 et 2022 et qui souhaitent participer à une compétition (fédérale ou comptant pour l'index) lors du 1^e trimestre 2023 ;
- Les licenciés (majeurs ou mineurs) répondant positivement à au moins une des rubriques du questionnaire de santé (en ce cas, le certificat médical à fournir doit dater de moins de 6 mois).

4. Demeurent tenus de compléter un questionnaire de santé :

- Les licenciés ayant fourni un certificat médical en 2022 et souhaitant jouer une compétition (fédérale ou comptant pour l'index) lors du 1^e trimestre 2023 ;
- Les licenciés ayant fourni un certificat médical en 2021 et complété un questionnaire de santé en 2022 et souhaitant jouer une compétition (fédérale ou comptant pour l'index) lors du 1^e trimestre 2023 ;
- Les licenciés mineurs.

Tous les licenciés, quel que soit leur âge ou leur type de pratique, sont invités à consulter les recommandations de santé émises par la Commission Médicale fédérale sur www.ffgolf.org

Obligation de certificat médical (CACI) ou de questionnaire de santé		Certificat médical (CACI)*	Questionnaire de santé : QS-sport-mineur QS-golf-adulte et attestation **
Licenciés majeurs « loisir »	Application immédiate	Aucune obligation Nouveau Le licencié « loisir » est invité à consulter les recommandations de santé émises par la Commission médicale de la ffgolf.	
Licenciés majeurs participant à une compétition comptant pour l'index y compris les parties certifiées WHS (hors épreuve nécessitant le droit de jeu fédéral) ***	Application en mars 2023		✓
Licenciés mineurs pratiquant en loisir ou en compétition comptant pour l'index y compris les parties certifiées WHS (Hors épreuve nécessitant le droit de Jeu fédéral) ***			✓
Licenciés majeurs et mineurs participant à une épreuve nécessitant le droit de jeu fédéral ***		✓	
Licenciés de + de 35 ans participant à une compétition de speedgolf		✓	

*Une fois enregistré un certificat médical est valable 3 ans sous réserve de renouveler sa licence chaque année sans interruption, de répondre annuellement à un questionnaire de santé et d'attester avoir répondu négativement à toutes ses rubriques. À l'issue des 3 ans, le licencié doit représenter un certificat médical s'il est à nouveau concerné par les cas d'obligation à la date anniversaire de son certificat initial.

** Le licencié n'est pas tenu de remettre le questionnaire mais il doit attester avoir répondu négativement à chacune de ses questions (My ffgolf/My ffgolf ou remise de l'attestation au club ou à la ffgolf). En cas de réponse positive à au moins une question, le licencié (majeur ou mineur) doit présenter aux fins d'enregistrement, un certificat médical de moins de 6 mois. Les licenciés (majeurs ou mineurs) éligibles uniquement au questionnaire de santé demeurent libres, s'ils le souhaitent, de fournir un certificat médical.

*** Enregistrement obligatoire d'un nouveau certificat pour valider l'inscription à la première compétition nécessitant le droit de jeu fédéral si le dernier certificat médical enregistré a plus de 3 ans.

Les épreuves du droit de jeu fédéral sont :

- Toutes les épreuves fédérales individuelles ou en double et qui comptent pour le Mérite, parmi lesquelles : les Grand Prix, Grand Prix Jeunes, Grands Prix Jeunes Majeur U14, Grands Prix Nationaux U12, Classics Mid-Amateurs, Grands Prix Mid-Amateurs, Trophées Seniors, Grands Prix Seniors, Trophées Seniors 2, tous les Championnats de France Individuels à l'exception des compétitions affinitaires (ex : Championnat de France des Métiers du golf, Championnat des Métiers de la sécurité...), universitaires, du golf d'Entreprise et du Paragolf ;
- Tous les Internationaux de France individuels et en double ;
- Les finales interrégionales pour la qualification au Championnat de France des Jeunes.

Sont exemptées de droit de jeu fédéral : les compétitions fédérales par équipes, qui comptent néanmoins pour le Mérite, et toutes les autres compétitions qui comptent pour l'index mais pas pour le Mérite.

5. ENCADREMENT SPORTIF	289
5.1 Composition, rôle et missions du Comité des Règles.....	289
5.2 Composition, rôle et missions de la Commission Nationale d'Arbitrage	290
5.3 Arbitres : Fonctions-Cursus-Formation-Examens.....	291
5.4 Organismes Bénévoles d'Epreuves de Club : Fonctions - Formation	299
5.5 Animateurs Sportifs Bénévoles de Club : Fonctions - Compétences - Formation	309

5. ENCADREMENT SPORTIF

5.1 COMPOSITION, RÔLE ET MISSIONS DU COMITÉ DES RÈGLES

COMPOSITION

Les membres du Comité des Règles sont des experts cooptés par leurs pairs en raison de leurs compétences.

Président : Alain Rathery (Directeur de Tournoi - Arbitre International)

Membres actifs :

- Marc Autret (Arbitre National)
- Bertrand Ayçoberry (Arbitre National)
- Eric Coudrier (Arbitre International)
- Jean Bertrand de Bouÿn (Directeur de Tournoi - Arbitre International)
- Arnould de Lamarzelle (Directeur de Tournoi - Arbitre International)
- Mauricette Feuillas (Directrice de Tournoi - Arbitre International)
- Nathalie Le Boucher (Arbitre Fédéral)
- Delphine Le Marrec (Arbitre National)
- Jean-Pierre Niderprim (Directeur de Tournoi - Arbitre International)
- Ghislaine Quélavoine (Directrice de Tournoi - Arbitre International)

Membres d'honneur : Hubert Chesneau, Claude Goubain, Christian Gresse, Jo Grundman.

ROLE ET MISSIONS

Il assure la traduction, la diffusion, l'interprétation et l'application des Règles de Golf et du Statut d'Amateur.

Le Comité des Règles s'occupe de l'interface avec le Royal & Ancient Golf de St Andrews et les différents Tours Européens.

Il représente la France lors des réunions internationales relatives à l'arbitrage.

Il détermine le contenu de la formation des arbitres, assure la préparation au concours des arbitres fédéraux sous forme de webinaires, rédige et corrige les examens d'arbitre. Il valide le niveau théorique des candidats.

Il décide de la participation à la formation de la « Tournament Administrator and Referee School ».

Il veille à la promotion des Règles de golf auprès des licenciés de la ffgolf, des Commissions Sportives de Clubs, des joueurs et entraîneurs des pôles et des médias.

Le Comité des Règles s'occupe de traiter des cas de Ruling remontés par les Comités d'épreuves.

Il anime la réunion annuelle des arbitres lors du National des Arbitres.

Rappel important :

Un licencié ne peut, à titre individuel, obtenir directement du Comité des Règles de la Fédération Française de Golf un avis sur un litige dont il a été acteur ou témoin.

Que la situation présentée corresponde à une "hypothèse d'école" ou à un litige réel, les points douteux ou contestés ne peuvent être référés au Comité des Règles que par le canal du représentant autorisé du Comité de l'épreuve ou de la Commission Sportive du Club concernés.

Si le Comité de l'épreuve ou la Commission Sportive du Club concernés ne parviennent pas à prendre une décision, ils soumettront alors le point douteux au Comité des Règles de la Fédération.

Si leur décision est prise mais contestée par le joueur, ce dernier pourra déposer auprès du Comité des Règles de la Fédération, par le canal du représentant autorisé du Comité de l'épreuve ou de la Commission Sportive du Club concernés, un "exposé concordant" sur les faits de la contestation et demander un avis quant à l'exactitude de la décision.

Le Comité des Règles ne donne une opinion que sur l'exactitude de la décision quant à l'application des Règles mais pas sur l'établissement des faits qui sont du ressort du Comité de l'épreuve ou de la Commission Sportive du Club.

La réponse du Comité des Règles de la Fédération sera adressée au représentant autorisé du Comité de l'épreuve ou de la Commission Sportive du Club qui l'a saisi.

Cette procédure est nécessaire ne serait-ce que parce que, bien évidemment, les interprétations diffèrent souvent et qu'il est indispensable de disposer d'un "exposé concordant" pour analyser valablement un cas. En outre, pour éviter un engorgement, il est logique que les cas soient posés aux Commissions Sportives des Clubs qui, le plus souvent, sont à même de régler les litiges soulevés.

Il est rappelé, qu'outre ces dispositions, le Comité des Règles ne rendra un avis que si le litige intervient dans une forme de jeu officielle.

5.2 COMPOSITION, ROLE ET MISSIONS DE LA COMMISSION NATIONALE D'ARBITRAGE

COMPOSITION

Les membres de la Commission Nationale d'Arbitrage sont, comme tous les membres des commissions fédérales, nommés par le Comité Directeur de la ffgolf.

Présidente : Mauricette Feuillas (en charge de l'administration du sport au sein de la CSN, arbitre internationale)

Membres de droit :

- Eric de Saint Louvent, Président de la Commission Professionnelle,
- Alain Rathery, Président du Comité des Règles, Arbitre international,
- Jean-Louis Lignier, Membre de la CSSN en charge des relations avec les Territoires

Experts :

- Jean-François Choquart, arbitre international, délégué et formateur,

ROLE ET MISSIONS

La Commission Nationale d'Arbitrage représente le corps arbitral au Comité Directeur de la ffgolf.

Elle a en charge la répartition des arbitres sur les épreuves nationales professionnelles et amateurs.

Elle assure la promotion des arbitres et la validation des arbitres stagiaires.

Elle inscrit ses actions en cohérence avec la politique fédérale de la ffgolf.

Elle est l'interlocuteur privilégié des Liges sur toutes les questions qui concernent l'arbitrage.

Elle organise tous les ans le National des Arbitres.

Elle suit l'activité des arbitres et élabore les règles propres à cette activité en matière de déontologie de l'arbitrage et en assure le respect en lien avec la commission de discipline.

5.3 ARBITRES : FONCTIONS-CURSUS-FORMATION-EXAMENS

Les compétitions fédérales exigent la présence de responsables capables de veiller à l'application correcte des Règles de Golf et des règlements d'épreuves.

Pour répondre à ces besoins, la ffgolf, sous la responsabilité de la Commission Nationale d'Arbitrage, forme des Arbitres et utilise leurs services. A cette fin la Commission Nationale d'Arbitrage délivre des titres qui attestent de l'aptitude de leur détenteur à exercer un certain nombre de tâches au niveau fédéral.

La Commission Nationale d'Arbitrage (CNA) établit la liste des Arbitres fédéraux, nationaux et internationaux. Cette liste est régulièrement actualisée par la Commission en relation étroite avec le Comité des Règles.

Sur la base des informations communiquées par les Liges, la CNA établit également une liste des Arbitres de Ligue qui est régulièrement actualisée.

Au sein de chaque Ligue, un délégué à l'arbitrage est désigné par le comité directeur de la ligue pour assurer la liaison entre la CNA et les instances dirigeantes de la Ligue. Il lui incombe également de coordonner les activités de formation et d'arbitrage au sein de cette Ligue.

Tous les Arbitres doivent être titulaires de la licence ffgolf de l'année en cours.

La liste officielle des arbitres est consultable sur le site Internet de la ffgolf et sur le site arbitrage.ffgolf.org.

1) Fonctions

Selon la définition des Règles de Golf, l'Arbitre a vocation à faire appliquer les Règles de Golf ainsi que les règlements d'épreuves. En stroke play, il doit intervenir sur toute infraction à une règle qu'il remarque ou qui lui est signalée. Dans les compétitions en match play, il n'intervient que sur demande des joueurs concernés sauf s'il est arbitre de match (i.e. il a été désigné pour accompagner un match dans sa totalité) auquel cas il prend une décision pour chaque problème porté à sa connaissance.

Si un Arbitre a été nommé, sa décision sera sans appel, sauf s'il y consent.

On distingue plusieurs catégories d'Arbitres :

- **L'Arbitre de Ligue** : il a vocation à arbitrer les épreuves de Ligue et les Grands Prix dans sa Ligue. Sa compétence s'exerce également sur les éliminatoires régionales d'épreuves fédérales. Il peut également intervenir en soutien d'Arbitres sur d'autres épreuves fédérales. Il doit être capable de maîtriser l'organisation de compétitions complexes telles que celles par équipes et avoir une bonne connaissance des Règles de Golf lui permettant de trouver rapidement la réponse aux cas simples et habituels survenant dans une compétition.

- **L'Arbitre Fédéral** : il a vocation à arbitrer les épreuves inscrites au calendrier national de la ffgolf et doit, pour ce faire, avoir une connaissance approfondie des Règles de Golf lui permettant de régler les cas les plus complexes en faisant appel, si besoin, aux interprétations du guide officiel. Tout arbitre fédéral en activité est tenu de répondre favorablement au moins une fois par an à sa ligue s'il est sollicité par celle-ci pour arbitrer une épreuve.

- **L'Arbitre National** : il a vocation à arbitrer les épreuves inscrites au calendrier national de la ffgolf ainsi que certains tournois professionnels. En raison de compétences reconnues et d'une longue expérience, il doit participer activement au sein des Liges à la formation des Arbitres de Ligue et également assurer des permanences téléphoniques à l'occasion d'épreuves fédérales.

- **L'Arbitre International** : en plus des épreuves qui sont normalement du ressort de l'Arbitre National, il a vocation à arbitrer des compétitions internationales et notamment des tournois professionnels.

- **L'Arbitre National / International - Directeur de Tournoi** : outre les fonctions de l'Arbitre National/International, il doit également être capable de prendre en charge l'intégralité de l'organisation d'une quelconque épreuve fédérale.

La ffgolf peut par ailleurs, pour une épreuve donnée, confier à un arbitre, quelle que soit sa catégorie, les tâches suivantes :

- **(a) L'organisation du tournoi** : en l'absence d'un permanent de la ffgolf, un arbitre pourra être chargé avec l'aide des OBEC du club, d'assurer tout ou partie des tâches d'administration d'un tournoi fédéral.

Parmi les tâches spécifiques relevant de cette fonction, on peut mentionner :

- l'établissement de relations adéquates avec les responsables du Club où se déroule la compétition avec éventuellement la visite préalable des installations et le contrôle de la conformité des installations et du terrain par rapport au cahier des charges, la disponibilité du matériel nécessaire (tableau officiel, piquets, bombes de peinture, raclettes etc.), la présence des moyens humains (starters, OBEC, commissaires, secrétariat et saisie informatique), la gestion de la journée d'entraînement, la mise en place des dispositions pour le contrôle antidopage, le contrôle des trophées etc. ;
- la gestion de l'organisation de la compétition avec notamment l'animation de la réunion des capitaines, la répartition des tâches, l'organisation de la remise des prix, etc. ;
- les relations avec la ffgolf avec la réception des courriers avant la compétition, la communication des résultats pendant et à la fin de la compétition, la transmission des documents demandés par la Fédération etc.

Un guide pratique pour la direction d'un tournoi par équipes est mis à la disposition des arbitres sur le site arbitrage.

- **(b) La fonction de Chef arbitre** avec pour tâche principale le management de l'équipe d'arbitrage. Les décisions relatives aux interruptions de jeu et à l'évacuation du terrain ainsi que, les mesures liées aux intempéries (changement des heures de départ, modifications des formes de jeu...) relève de la responsabilité conjointe du Chef arbitre et du Directeur du tournoi.

Pour que les Arbitres soient performants, ils doivent pouvoir arbitrer un minimum d'épreuves. La Commission Nationale d'Arbitrage veille à une répartition équitable des arbitrages pour les épreuves inscrites au calendrier national.

2) Coursus

Titres délivrés, candidatures, examens, calendrier

La fédération française de golf a décidé d'adhérer au programme de formation du Royal & Ancient.

Au niveau des titres délivrés, les étapes du cursus sont les suivantes :

• Arbitre de Ligue

- *Obtention du titre* : ce titre est délivré par le Comité Directeur de la Ligue dans laquelle exerce le candidat au vu de :

- la note obtenue au contrôle théorique national,
- la note obtenue au contrôle pratique sur le terrain,
- la manière dont se comporte le candidat dans la Ligue (engagement, comportement au cours des épreuves, ...).

Le contrôle théorique a lieu le même jour dans toutes les Ligues, le contenu ainsi que les barèmes de correction sont fixés par le Comité des Règles. Le Comité des Règles communique à la Ligue la note obtenue par le candidat, ainsi que la meilleure, la moins bonne note et la moyenne nationale.

Le contrôle pratique est organisé par les formateurs par des mises en situation sur le terrain.

Pendant les deux premières années suivant la première nomination, l'Arbitre de Ligue est stagiaire et mis en situation lors d'épreuves de Ligue au cours desquelles il est entouré de « superviseurs » désignés par les responsables de l'arbitrage au niveau de la Ligue. Au bout de ces deux années, si son comportement est jugé satisfaisant, il est nommé Arbitre de Ligue sur décision du Comité Directeur de la ligue concernée, la période de stage pouvant exceptionnellement être prolongée d'une année. La période de deux années de stage peut être réduite et la nomination au titre d'Arbitre de Ligue intervenir plus tôt si le Comité Directeur de la Ligue concernée le juge opportun.

Lorsqu'il devient Arbitre de Ligue, le candidat est nommé arbitre de la Ligue où il exerce. En cas de changement de Ligue, il devra déposer une demande auprès de la Ligue qu'il rejoint. Le Comité directeur concerné est libre de valider ou non sa nomination comme arbitre pour cette Ligue en fonction de ses besoins, du dossier et de l'expérience du candidat.

Tous les recours seront examinés par la Commission Nationale d'Arbitrage.

- **Candidats** : toute personne
 - âgée de 70 ans au maximum l'année de l'examen*
 - possédant une licence ffgolf
 - ayant suivi la « Rules Academy » ou « Académie des Règles », formation en ligne du R&A
 - ayant suivi une formation aux Gestes qui sauvent ou possédant un certificat équivalent
 peut adresser sa candidature à une Ligue (voir formulaire de candidature à la fin du chapitre 5.3) en l'accompagnant d'une lettre de motivation, du certificat délivré par le R&A à l'issue de la formation en ligne ainsi qu'éventuellement de lettres de recommandation émanant de Clubs ou de toute autre instance jugée appropriée par le candidat. La Ligue peut refuser une candidature en raison du nombre de candidats déjà sélectionnés ou pour tout autre motif. La décision de la Ligue relève de la compétence collégiale des instances dirigeantes de la Ligue. La décision d'acceptation ou de refus sera notifiée dans les plus brefs délais au candidat.

*pas de limite d'âge pour les auditeurs libres

- **Formation** : organisée sur une période de 12 mois toutes les années paires et assurée par les formateurs de Ligue à partir des supports des niveaux 1 et 2 du R&A et du vademecum sportif., elle s'étend, selon des modalités propres à chaque Ligue, tout au long de l'année et comporte à la fois une formation théorique et des mises en situation sur le terrain. Un candidat dont le comportement est jugé inapproprié par le formateur de Ligue **peut être exclu de la formation** ou se voir interdire de présenter l'examen théorique. Une Ligue peut décider de ne pas organiser de formation si elle considère qu'elle dispose d'un nombre suffisant d'Arbitres de Ligue pour faire face à ses besoins

- CALENDRIER DES EPREUVES THEORIQUES ARBITRE DE LIGUE

Décembre 2024
Décembre 2026
Décembre 2028

● **Arbitre Fédéral**

- **Obtention du titre** : ce titre est délivré après le passage d'un concours national organisé les années impaires. Ce concours a lieu le même jour dans toutes les Ligues. Les questionnaires sont rédigés par le Comité des Règles qui corrige les copies des candidats. La Commission Nationale d'Arbitrage (CNA) établit un classement des candidats selon leurs résultats au concours et nomme Arbitre Fédéral ceux dont le classement est compatible avec le nombre de places mises au concours, sous réserve que ces candidats aient obtenu une note minimale fixée au préalable.

Pendant les deux premières années suivant la première réussite au concours, l'Arbitre fédéral est stagiaire et mis en situation lors d'épreuves fédérales au cours desquelles il est entouré de « superviseurs » désignés par la CNA. Au bout de ces deux années, si son comportement est jugé satisfaisant, il est nommé Arbitre Fédéral par la CNA ; sinon il redevient Arbitre de Ligue. La période de deux années de stage peut être réduite et la nomination au titre d'Arbitre Fédéral intervenir plus tôt si la CNA le juge opportun.

- **Candidats** : ce concours est ouvert aux Arbitres de Ligue y compris stagiaires. Le nombre de places mises au concours est fixé par la CNA et publié avant le concours.

- **Formation** : la formation est organisée au plan national par le Comité des Règles.

CALENDRIER DES EPREUVES THEORIQUES ARBITRE FEDERAL

Décembre 2023
Décembre 2027

● **Arbitre National**

- **Obtention du titre** : ce titre est délivré sur la base d'une liste d'aptitude établie par la CNA et est régulièrement actualisée. Un Arbitre National qui ne figure plus sur cette liste, redevient Arbitre Fédéral. Les deux arbitres fédéraux les mieux classés lors l'épreuve de confirmation de leur titre, sont en principe nommés Arbitre National par la CNA.

- *Candidats* : les candidats doivent avoir réussi au moins deux fois l'examen permettant d'être Arbitre Fédéral. Ils sont tenus d'assister aux formations spécifiques qui leur sont proposées par la Fédération. Ils doivent en outre participer activement à la formation des Arbitres de Ligue au sein de leur Ligue ainsi qu'à la préparation des épreuves du concours national pour l'obtention du titre d'Arbitre Fédéral en proposant des sujets pour ce concours.

- **Arbitre International**

- *Obtention du titre* : ce titre est délivré sur la base d'une liste d'aptitude établie et régulièrement actualisée par la CNA.

- *Candidats* : les candidats doivent avoir le titre d'Arbitre National et avoir arbitré plusieurs compétitions internationales, y compris au niveau professionnel. Ils doivent avoir une parfaite maîtrise de la langue anglaise. Ils assurent des permanences téléphoniques à l'occasion d'épreuves fédérales.

- **Arbitre National / International-Directeur de Tournoi**

- *Obtention du titre* : ce titre est délivré sur la base d'une liste d'aptitude établie et régulièrement actualisée par la CNA. Un Arbitre National/International-Directeur de Tournoi qui ne figure plus sur cette liste, redevient Arbitre National/International.

- *Candidats* : les candidats sont des Arbitres Nationaux/Internationaux qui sont capables de prendre en charge l'intégralité de l'organisation d'une quelconque épreuve fédérale. Ils assurent des permanences téléphoniques à l'occasion d'épreuves fédérales.

Confirmation

Pour conserver les titres attribués, outre la participation à tout séminaire de recyclage ou examen de confirmation mis en place, selon les titres, par la Ligue ou la Fédération, un comportement satisfaisant en situation est nécessaire :

- **Arbitre de Ligue**

Un Arbitre de Ligue doit confirmer son titre au minimum tous les six ans en passant à nouveau l'épreuve théorique. Le Comité Directeur de la Ligue concernée, au vu du résultat à l'épreuve théorique et du comportement de cet arbitre pendant les 6 ans, décide ou non de sa confirmation. Il appartient à chaque Ligue d'apprécier s'il est opportun, en plus de l'épreuve théorique, de réaliser un contrôle de la maîtrise des aspects pratiques de la mise en œuvre des règles. En cas d'absence à l'épreuve théorique, l'Arbitre de Ligue confirmant doit impérativement représenter l'épreuve deux années après. En cas de nouvelle absence, un Arbitre de Ligue perd automatiquement son titre. Le Comité Directeur d'une Ligue se réserve le droit, sur proposition du formateur et du responsable de l'arbitrage, de retirer à tout moment ce titre pour les Arbitres ayant une activité trop faible ou un comportement jugé non satisfaisant.

**CALENDRIER DE CONFIRMATION
ARBITRE DE LIGUE**

Date de réussite au concours/examen	Date limite de confirmation
Décembre 2016	Décembre 2024
Décembre 2019	Décembre 2026
Décembre 2022	Décembre 2028

- **Arbitre Fédéral**

- Un Arbitre Fédéral ayant réussi l'examen doit confirmer ensuite son titre au minimum tous les six ans. Il est alors invité à repasser l'épreuve du concours théorique. Les résultats des candidats appelés à confirmer leur titre faisant l'objet d'un classement spécifique, le nombre de places mises au concours cette année-là pour l'obtention du titre d'Arbitre Fédéral (voir ci-dessus) n'est en rien affecté par le nombre d'Arbitres Fédéraux devant confirmer leur titre lors de la même épreuve. La CNA se prononcera sur la confirmation du titre d'Arbitre Fédéral au vu : de la note obtenue à l'épreuve théorique,
- du comportement observé de l'arbitre sur les épreuves fédérales,
- de son implication dans l'arbitrage fédéral.

En fonction du nombre d'arbitres fédéraux non confirmés, la Commission Nationale d'Arbitrage se réserve le droit d'ouvrir au maximum autant de places supplémentaires au concours d'Arbitre Fédéral. Les candidats immédiatement classés après le dernier reçu au concours qui bénéficieraient des places supplémentaires ainsi offertes seront alors informés de leur réussite au concours d'Arbitre Fédéral.

CALENDRIER DE CONFIRMATION ARBITRE FEDERAL

Date de réussite au concours/examen	Date limite de confirmation
Décembre 2016	Décembre 2023
Décembre 2021	Décembre 2027
Décembre 2023	Décembre 2029

En cas de non confirmation ou d'absence à cette épreuve de confirmation, l'Arbitre Fédéral devant confirmer son titre doit impérativement représenter l'examen deux années après et être confirmé. En cas de nouvel échec ou nouvelle absence, un Arbitre Fédéral redevient Arbitre de Ligue, sous réserve de validation de ce titre par la ligue concernée.

La CNA se réserve le droit de retirer à tout moment le titre d'Arbitre Fédéral pour les Arbitres ayant une activité trop faible ou un comportement jugé non satisfaisant.

Suite à une période d'indisponibilité prolongée, c'est-à-dire supérieure à 3 ans, l'arbitre sera invité à reconfirmer son titre avant d'être affecté à nouveau sur des épreuves fédérales.

● Arbitre National

Les Arbitres Nationaux sont dispensés de confirmation mais, pour bénéficier de cette disposition, ils doivent participer activement à la formation des Arbitres de Ligue au sein de leur Ligue, assurer des permanences téléphoniques pendant quelques épreuves fédérales, et contribuer à la préparation des épreuves de l'examen national d'Arbitre en proposant des sujets pour cet examen.

La Commission Nationale d'Arbitrage se réserve le droit de statuer sur tout cas exceptionnel.

EXEMPLE DE CURSUS en cas de réussite aux examens et concours :

2019 : Formation Arbitre de Ligue (voir avec la Ligue)

Décembre 2019 : Examen théorique

2020 : Examen en situation – nomination comme Arbitre de Ligue stagiaire

2020-2021 : Formation Arbitre Fédéral

2021 ; Concours fédéral

2022 - 2023 : Arbitre Fédéral stagiaire

Fin d'année 2023 : Titularisation en tant qu'Arbitre Fédéral (après supervision)

Décembre 2027 : Confirmation Arbitre Fédéral (après épreuve théorique nationale)

3) Formation

Formateurs

Ils sont proposés par les Présidents de Ligue et validés par la Commission Nationale d'Arbitrage. Il peut y avoir plusieurs formateurs par Ligue

Les formateurs assument, au niveau des Ligues/Interligues, la formation pour les candidats au titre d'Arbitre de Ligue et d'Arbitre Fédéral. Ils sont assistés dans cette activité de formation par les Arbitres Nationaux.

Ils effectuent une première correction de certaines parties des examens et concours pour lesquelles des grilles de notation sont établies par le Comité des Règles (Numéro de Règles, Vrai/Faux, QCM, Vademecum). Ces corrections sont ensuite vérifiées et validées par le Comité des Règles

La formation des Arbitres de Ligue aux Règles de golf s'appuie sur le cursus niveau 2 du Royal & Ancien. Elle est complétée par une formation au marquage du terrain, (emplacement des drapeaux, set-up, ...), à la maîtrise du vademecum de la ffgolf pour la partie concernant les règlements des grands prix, à l'élaboration des règles locales, à la préparation du tableau officiel, ...

La formation d'Arbitre Fédéral est organisée au plan national par le Comité des Règles.

4) Examen : Dates et Contenu des Epreuves

DATES DES EPREUVES

Les examens/concours pour la délivrance du titre d'Arbitre de Ligue ou d'Arbitre Fédéral, et pour la confirmation de ces titres, ont lieu, en principe, tous les deux ans. Ils sont organisés le même jour dans chacune des Ligues. Le contenu de l'épreuve, arrêté par le Comité des Règles, est identique pour toutes les Ligues.

Les dates d'examen ne sont données qu'à titre indicatif et peuvent être modifiées par le Comité des Règles. Les candidats à l'examen seront bien évidemment informés des dates retenues et de leurs éventuels changements.

MODALITES DE L'EXAMEN D'ARBITRE DE LIGUE ET DU CONCOURS D'ARBITRE FEDERAL

Les modalités de l'examen/concours ne sont données qu'à titre indicatif et peuvent être modifiées par le Comité des Règles. Les candidats seront bien évidemment informés suffisamment à l'avance des modalités finalement retenues.

DUREE	DOCUMENTS AUTORISES	Questions
1/2 journée	sans document	Questions règles applicables + Questions règles vrai/faux + Questions Règles QCM
	tout document papier autorisé*	Vademecum** + rulings en situation de jeu

* Les instruments électroniques (smartphone, tablette, etc.) sont interdits.

** A compter de 2021, des questions sur le Vademecum seront réintroduites dans le concours d'Arbitre Fédéral, la partie du Guide officiel consacrée aux procédures pour le Comité et aux Règles locales types donneront également lieu à des questions. En revanche la Recherche d'interprétations ne donnera pas lieu à des questions spécifiques, sachant les rulings en situation de jeu pour le concours d'arbitre fédéral comporteront de telles recherches.

FORMATION D'ARBITRE DE LIGUE
FICHE DE CANDIDATURE
et
QUESTIONNAIRE DE MOTIVATION ET DISPONIBILITE
A RETOURNER A VOTRE LIGUE

NOM	
Prénom	
Numéro de Licence	_ _ _ _ - _ _ _ - _ _ _
Club de licence	
Date Naissance	
Adresse	
Téléphone	
E-mail	

Depuis combien de temps jouez-vous au golf ? ans Index actuel :

Meilleur index obtenu :

Avez-vous ou avez-vous eu une ou plusieurs fonctions officielles dans votre Club :

☐ OUI ☐ NON

Si oui, laquelle ou lesquelles ?

.....

.....

.....

.....

Avez-vous eu une ou plusieurs fonctions officielles dans un autre sport :

☐ OUI ☐ NON

Si oui, laquelle ou lesquelles ?

.....

.....

.....

Formation en ligne du R&A achevée le

Note obtenue :

Quel temps envisagez-vous de consacrer à une fonction d'Arbitre et durant quelles périodes de la semaine et de l'année ?

Quels sont les motifs qui vous incitent à suivre cette formation ?

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There is no handwriting or other markings on the paper.

5.4 ORGANISATEURS BENEVOLES D'EPREUVES DE CLUB : FONCTIONS - FORMATION

1) Missions et tâches

L'Organisateur Bénévole d'Epreuves de Club (OBEC) a vocation à :

- Exercer ses fonctions lors des compétitions organisées dans son propre Club ou dans des Clubs proches.
- Assister la personne en charge de l'Administration du Tournoi pour l'organisation des épreuves fédérales ou des épreuves de Ligue.

Il en découle deux types de missions impliquant des tâches diverses.

Au sein du club

Au sein du club l'OBEC doit travailler en complète concertation avec les responsables du Club : comité directeur et élus, commission sportive, direction, responsables du terrain etc. ainsi qu'avec le Comité d'épreuve s'il en existe un.

Aucune initiative ne peut être prise sans accord préalable de ces responsables qui peuvent déléguer de manière permanentes certaines tâches à l'OBEC.

Les tâches peuvent être de nature régulière ou occasionnelle lors des épreuves.

Tâches régulières

- Assister les responsables du Club pour que les dispositions matérielles nécessaires à l'organisation des compétitions du club soient disponibles (par exemple plan d'évacuation, dispositifs pour l'envoi de signaux sonores, piquets, peintures etc.) ;
- Assister les responsables du Club pour que les moyens informatiques nécessaires à la gestion des compétitions de club soient opérationnels aussi bien en ce qui concerne les équipements, les logiciels que le personnel chargé de l'utiliser. Selon l'organisation du club, l'OBEC pourra être amené à gérer lui-même le logiciel fédéral de gestion des compétitions ;
- Veiller en liaison avec les responsables du terrain, à ce que la préparation du parcours et le marquage du terrain soit, de manière constante, conforme aux règles de golf et signaler tout manquement à cet égard (par exemple disparition ou mauvaise implantation de piquets, absence de marques de départ, manque de râteaux) ;
- Participer à l'élaboration et aux mises à jour d'un Règlement Général pour les Compétitions de Club.

Tâches occasionnelles liées aux compétitions

Aider à la préparation des compétitions de club en liaison avec la Direction, la Commission sportive et/ou le Comité d'épreuve. Parmi les tâches auxquelles il peut contribuer (sans que cette énumération présente un caractère exhaustif) :

- Préparation du tableau officiel
- Tirage des départs et utilisation du logiciel fédéral de gestion des compétitions
- Edition des cartes de scores
- Marquage du terrain
- Implantation des marques de départ
- Préparation des positions de drapeaux
- Organisation des départs et mise en place d'un starter
- Set-up du parcours
- Surveillance du bon déroulement de la compétition
- Gestion des Interruptions de jeu
- Mise en place d'un recording
- Enregistrement des scores et transmission des résultats via le logiciel fédéral
- Préparation des résultats et de la remise des prix

Assistance aux arbitres lors d'épreuves de ligue ou d'épreuves fédérales

Avant la compétition

- Prendre contact avec le Directeur du tournoi préalablement à la compétition.
- Faciliter les contacts entre, d'une part, le Directeur du Tournoi et les arbitres, et d'autre part les responsables du club (Directeur, Commission Sportive, Responsables du terrain).
- Si une visite préalable du parcours est souhaitée, participer à son organisation et y prendre part.
- Contribuer au respect des dispositions du Vademecum (chapitre 2.4) concernant la préparation du parcours et à la préservation des zones sensibles (greens et zones de départ) dans les semaines

précédant la compétition. Ces tâches doivent être remplies en étroite concertation avec les responsables chargés de l'entretien du parcours.

- Contribuer au respect du Cahier des Charges des épreuves.
- Veiller à ce que les installations et matériels nécessaires à l'organisation de la compétition soient disponibles : bureau du tournoi, salle de recording, salle pour réunion des capitaines, tableau officiel, voitures, peintures et cannes de marquage (fournies selon les cas par le Club, la ligue ou la Fédération), piquets, squelettes, raclettes ou équivalents, équipements pour le ou les starters (table, pendule, parasol et autres protections, documents à distribuer au départ (cartes de score, règles locales, cadences de jeu, position des drapeaux, plan d'évacuation etc.).
- Veiller à ce que les dispositifs en matière de sécurité soient en place : déclaration de l'épreuve aux autorités compétentes, plan d'évacuation, dispositifs sonores.
- Assister les responsables du club afin que les moyens humains nécessaires soient disponibles : starters, commissaires, recorders, éventuellement personnes en charge du recording et/ou du traitement informatique des cartes de scores, autres bénévoles. Etablir en concertation avec le Directeur de du Tournoi un schéma logistique pour ces personnes : planning horaire, plan géographique des lieux d'intervention de ces personnes et ravitaillement.
- Aider, si besoin, le Directeur du tournoi dans l'utilisation du logiciel fédéral de compétition pour le paramétrage de la compétition, et la gestion des départs.
- Aider à remplir le tableau officiel, la rédaction des Règles locales étant du seul ressort du Directeur du tournoi.
- Aider l'administrateur du tournoi à préparer le parcours : aide au marquage (le marquage relève de la seule responsabilité du Comité de l'épreuve), conseils pour le choix des zones de départ et pour les positions de drapeau (la décision en la matière appartient au seul Directeur du tournoi) en signalant notamment les zones inondables.

Pendant la compétition

- Se tenir en permanence à la disposition du Directeur du Tournoi pour toute tâche que celui-ci pourrait lui confier.
- S'assurer que les moyens humains répartis sur le terrain et relevant de sa responsabilité remplissent les tâches qui leur ont été assignées (starter, commissaire etc.) et sont correctement positionnés ; vérifier que la logistique les concernant (ravitaillement, relève) fonctionne.
- Veiller au respect des règles de sécurité : contrôle du public, aide à la collecte d'informations météo, utilisation des signaux d'alerte, participation à l'évacuation du terrain, aide à la remise en état du parcours et contrôle de celui-ci.
- Être éventuellement membre du Comité d'Epreuve si le Directeur du tournoi le souhaite et participer aux activités de ce dernier.
- Selon les instructions du Directeur du Tournoi participer éventuellement au recording et/ou à l'enregistrement des scores en utilisant le logiciel fédéral de gestion des compétitions.
- Aider à l'affichage des résultats sur le Tableau Officiel.

Après la compétition

- Aider à la préparation de la remise des prix.
- S'assurer de la transmission des résultats à la Fédération via Fléole et de leurs publications sur le web.

2) Relations entre le Club et l'OBEC

Un Organisateur Bénévole d'Epreuves de Club (OBEC) doit être licencié de la FFGolf. Il doit obligatoirement être membre de l'association sportive du club où il exerce principalement ses activités. Il peut occasionnellement être amené à intervenir dans un club voisin qui ne possède pas d'OBEC.

L'OBEC doit accomplir les missions et les tâches qui lui incombent en totale concertation et en plein accord avec les responsables de son club. C'est la raison pour laquelle un OBEC ne peut s'inscrire à un stage de formation qu'en accord avec les responsables de son club qui devront confirmer par écrit cet accord.

Lorsqu'ils donnent leur accord pour l'inscription d'une personne à la formation d'OBEC, les responsables d'un club doivent s'assurer que le candidat OBEC :

- Est licencié FFGolf et membre de l'association sportive du club.
- A manifesté un réel intérêt pour l'organisation des épreuves de golf et qu'il est prêt à s'investir dans cette tâche bénévole ; des expériences passées démontrant cet intérêt constitueraient un plus.
- A une parfaite connaissance des missions et tâches qui peuvent lui être confiées conformément à la fiche OBEC.
- A un comportement lui permettant de travailler en parfaite concertation avec, d'une part les responsables du club, d'autre part les directeurs de tournoi et arbitres qu'il sera conduit à assister dans l'exercice de leurs fonctions.

- S'engage à suivre toutes les formations qui pourraient être requises, y compris pour vérifier et actualiser ses connaissances.
- Est en mesure de présenter une attestation de suivi de la formation de Niveau 1 du R&A.
- S'engage à participer régulièrement à l'organisation de compétitions (de club, ligue ou fédérales) sous peine d'être radiés du fichier OBEC de la Fédération.

3) Connaissances et compétences requises

Pour mener à bien ses missions, l'OBEC après avoir suivi la formation initiale et les séances périodiques de mise à niveau selon le programme mis en place par la Fédération, devra :

Avoir un comportement et une autorité lui permettant, en autres, de :

- Participer au bon déroulement d'une épreuve de golf en liaison avec les principaux acteurs du club (directeur, intendant de terrain, secrétariat, responsable de la restauration etc...)
- Communiquer de manière adéquate avec ces acteurs.
- Faire respecter l'ordre et les horaires de départ.
- Utiliser la procédure standard de communication au talkie.
- S'adresser aux joueurs de manière adaptée.
- Se déplacer en respectant le jeu, les joueurs et le terrain.
- Respecter les consignes transmises dans les briefings.

Être capable de :

- Trouver les informations nécessaires dans le Vademecum sportif.
- Réaliser un tableau officiel.
- Maîtriser la logistique liée à l'installation d'un bureau du tournoi, d'un recording, d'un poste de starter, d'un tableau officiel et de se procurer les différents outils nécessaires à ces missions.
- Tenir le recording d'une compétition et enregistrer les scores sur le logiciel fédéral.
- Vérifier que le club est en mesure de respecter les obligations liées à l'épreuve sportive qui se déroulera sur son parcours (nombre de chariots, de voiturettes, emplacement du tableau officiel, starter, recording etc...)
- Vérifier la disponibilité des éléments indispensables à la préparation sportive du parcours (marques de départ, drapeaux, piquets, peinture etc...) et placer correctement les piquets de marquage.
- Identifier les caractéristiques du parcours qui peuvent aider à son marquage et à l'élaboration des règles locales souhaitables pour l'épreuve qui doit se dérouler.
- Maîtriser les notions de base pour l'utilisation des outils informatiques liés à la gestion de la compétition (Logiciel fédéral de gestion des compétitions et fichiers Excel Compétition y compris pour les compétitions par équipes).

Avoir les connaissances requises relatives aux :

- Coups reçus.
- Formes de jeu, structures des épreuves nationales.
- Principes régissant le marquage du parcours.
- Tirages des départs.
- Cahiers des Charges des épreuves fédérales.
- Règlements particuliers et généraux reproduits dans le Vademecum sportif.
- Règles de golf, notamment celles ayant des implications pour la préparation du parcours.

NB : Sans être obligatoire, une formation au PSC 1 (Prévention et Secours Civiques) est fortement recommandée.

4) Formation

Lignes directrices

La formation est assurée dans les Ligues. Elle vise le développement des compétences dans le domaine de la gestion des compétitions afin de permettre à l'OBEC de remplir les tâches qui lui incombent. Elle comporte des aspects administratifs, réglementaires, informatiques et pratiques. Elle doit permettre de s'assurer qu'une connaissance minimum des Règles de golf est acquise.

La Fédération élaborera des lignes directrices pour la formation sous la forme d'un guide pratique.

Conditions d'inscription

Seuls des candidats présentés par des clubs pourront s'inscrire à l'aide du formulaire reproduit en Annexe 1. On s'assurera qu'ils ont connaissance de la fiche OBEC de description des missions et tâches.

Les candidats devront fournir une attestation de suivi de la formation de Niveau 1 du R&A.

Contenu

La formation comportera une partie théorique et une partie pratique :

- La partie théorique qui aura lieu en salle aura une durée de 2 à 3 jours.
- La partie pratique qui se déroulera sur le terrain avec un arbitre fédéral, lors d'une compétition fédérale ou de Ligue durera au minimum 2 jours : une journée de préparation et une journée de compétition.

Les principaux points abordés (sans qu'il y ait de limites à cette énumération) sont les suivants :

- Généralités
 - Les différents bénévoles à la FFGolf.
 - Formation et rôle des OBEC.
 - Le site dédié aux OBEC.
- Vademecum et Règlement.
 - Règlements : Règlements généraux – Cahiers des charges – Règlements particuliers – Règles Locales Permanentes.
 - Règlements Club : Règlement Général – Règles locales.
 - Différentes formes de jeu.
- Préparation sportive, marques de départ et marquage du parcours.
 - Le déroulement d'une compétition fédérale.
 - Règle de golf : Limite de zone – Dégagement de zone.
 - Tableau d'affichage : Informations Générales.
 - Consignes : Starter - Commissaire – Recording.
 - Jeu lent : Procédures – Prêt Jouez
 - Départs : Différents types – Nombre de joueurs possibles.
 - Cadence de jeu – Amplitude de jeu.
 - Préparation du terrain : Marquage - Position des drapeaux - Vitesse de green.
- Notions de base concernant l'utilisation du Logiciel fédéral de gestion des compétitions, fichiers Excel de compétitions et, éventuellement, outils pour le Live Scoring (en fonction de l'état d'avancement du dossier).
 - Possibilités offertes par le Logiciel fédéral de gestion des compétitions.
 - Gestion des index.
 - Fichier Compétition par équipe.
 - Handicap de jeu en MP.

Validation de la formation

À l'issue de la formation, il n'est procédé à aucune évaluation. Les personnes ayant suivi le cursus de formation d'OBEC sont automatiquement inscrites sur le fichier OBEC de la Fédération et peuvent avoir accès au site dédié aux OBEC.

Contrôle des connaissances : formations complémentaires

Tous les 6 ans les OBEC doivent suivre une session de remise à niveau. Les sessions de remise à niveau sont organisées dans les Ligues.

5) Suivi des activités et exigence d'un minimum d'activités

Un OBEC doit participer activement à l'organisation des compétitions de son Club.

Tous les ans en fin d'année chaque OBEC devra adresser à sa Ligue un rapport d'activité décrivant sommairement les tâches qu'il a accomplies au cours des 12 derniers mois tant au sein de son club que dans le cadre de compétitions de ligue ou d'épreuves fédérales. Pour établir ce rapport, un document type élaboré par la Fédération devra être utilisé (voir Annexe 2). Les responsables du Club concerné pourront être interrogés pour contrôler le bien-fondé des informations reçues. En cas d'inactivité constatée, après avoir recueilli le point de vue de l'intéressé, la Ligue prendra en concertation avec les responsables du Club toute décision appropriée y compris la radiation du fichier OBEC de la Fédération.

À tout moment, les responsables du Club concerné peuvent signaler à la Ligue tout comportement inadéquat d'un OBEC, tout manquement à ses obligations ou toute inactivité prolongée. Après avoir recueilli le point de vue de l'intéressé, la Ligue prendra en concertation avec les responsables du Club toute décision appropriée y compris la radiation du fichier OBEC de la Fédération.

La Ligue signalera au Club tout comportement inadéquat d'un OBEC ou tout manquement à ses obligations lorsqu'il intervient pour assister des arbitres à l'occasion d'épreuves fédérales ou de Ligue. Après avoir recueilli le

point de vue de l'intéressé la Ligue pourra prendre en concertation avec les responsables du Club toute décision appropriée y compris la radiation du fichier OBEC de la Fédération.

6) Prise en charge des frais

Les frais liés aux séances de formation incombent aux candidats OBEC. Ils peuvent être pris en charge par leurs clubs.

Lors des interventions des OBEC pour aider les arbitres à l'occasion d'épreuves fédérales ou de compétitions de ligue, les frais de déplacement et d'hébergement incombent aux OBEC. Seuls les déjeuners sont pris en charge.

ANNEXE 1

FORMATION D'ORGANISATEUR BENEVOLES D'EPREUVES DE CLUB

DEMANDE D'INSCRIPTION
et
QUESTIONNAIRE DE MOTIVATION

*A RETOURNER A LA LIGUE APRES VALIDATION PAR LE CLUB
AVEC L'ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION DE NIVEAU 1 DU R&A*

1) Demande d'inscription à la formation d'OBEC

NOM	
Prénom	
Numéro de Licence	
Club de licence	
Date Naissance	
Adresse	
Téléphone	
E-mail	

Le soussigné demande son inscription à la prochaine session de formation d'OBEC organisée dans sa Ligue.

- Il certifie avoir pris connaissance de la fiche OBEC qui décrit les missions et fonctions qui peuvent lui être confiées en tant qu'Organisateur Bénévole d'Epreuves de Club.
- Il est en mesure de présenter une attestation de suivi de la formation de Niveau 1 du R&A (attestation à joindre à ce document).
- Il s'engage à participer régulièrement à l'organisation de compétitions au sein de son club.
- Il s'engage à suivre toutes les formations qui pourraient être requises.

Date :

Signature

2) Validation de la demande d'inscription par le Club concerné

Le soussigné,

NOM	
Prénom	
Fonction dans le Club	

Certifie que M. _____ est membre de l'Association Sportive du Club,
 Confirme que sa demande d'inscription au stage de formation d'OBEC est formulée en plein accord avec
 les responsables de ce Club.

Date :

Signature

3) Questionnaire de motivation

Depuis combien de temps jouez-vous au golf ? ans Index actuel :

Meilleur index obtenu :

Avez-vous ou avez-vous eu une ou plusieurs fonctions officielles dans votre club :

☐ OUI

☐ NON

Si oui, laquelle ou lesquelles ?

Avez-vous eu une ou plusieurs fonctions officielles dans un autre sport :

☐ OUI☐ NON

Si oui, laquelle ou lesquelles ?

Quels sont les motifs qui vous incitent à suivre cette formation ?

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There is no handwriting or other markings on the paper.

ANNEXE 2

ORGANISATEUR BENEVOLE D'EPREUVES DE CLUB

RAPPORT ANNUEL d'ACTIVITES

A RETOURNER A LA LIGUE AVANT LE 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE

NOM	
Prénom	
CLUB	
Membre de la Commission sportive du club	Oui ☐ Non ☐

ACTIVITÉ AU SEIN DU CLUB**Tâches Régulières**

- Assistance aux responsables du club pour :

	Oui	Non
Surveillance moyens matériels		
Gestion informatique		
Préparation du parcours		
Elaboration règlement compétitions		

- Autres (à préciser) :

Intervention sur des compétitions de club

Nombre de compétitions où l'OBEC est intervenu :

- Participation aux tâches suivantes :

	Oui	Non
Préparation du Tableau Officiel		
Tirage des départs et utilisation du logiciel fédéral de gestion des compétitions RMS		
Edition des cartes de scores		
Marquage du terrain		
Implantation des marques de départ		
Préparation des positions de drapeaux		
Organisation des départs et mise en place d'un starter		
Setup du parcours		
Surveillance du bon déroulement de la compétition		
Gestion des interruptions de jeu		
Mise en place d'un recording		
Enregistrement des scores et transmission des résultats via RMS		
Préparation des résultats et de la remise des prix		

- Autres (à préciser) :

ASSISTANCE AUX ARBITRES LORS D'ÉPREUVES DE LIGUE OU D'ÉPREUVES FÉDÉRALES

- Nom des compétitions et des Directeurs du Tournoi où l'OBEC est intervenu :

-
-
-
-
-
-

Journées de préparation de la compétition.

- Participation aux tâches suivantes :

	Oui	Non
Position des drapeaux		
Mesure de la vitesse des greens		
Marquage du terrain		
Rédaction des Règles Locales Spécifiques		
Mise en place du tableau officiel		
Planification des bénévoles		

- Autres (à préciser) :

Journées de gestion de la compétition.

- Participation aux tâches suivantes :

	Oui	Non
Utilisation d'un talkie		
Set Up		
Starter		
Recording		
Cadence de jeu		
Proclamation des résultats		
Gestion des bénévoles		

- Autres (à préciser) :

-
-
-

5.5 ANIMATEURS SPORTIFS BENEVOLES DE CLUB : FONCTIONS - COMPETENCES - FORMATION

1) Fonctions

L'Animateur Sportif Bénévole de Club (ASBC) exerce ses missions dans le cadre de l'Ecole de Golf sous la responsabilité juridique du Président du Club et sous l'autorité pédagogique de l'éducateur sportif professionnel. Il est licencié.

L'Animateur Sportif Bénévole de Club :

- Participe à la mise en œuvre de la pratique des jeunes en sécurité physique et morale ;
- Anime les situations de jeu, les ateliers d'entraînement et d'évaluation aux tests fédéraux utilisés dans le Club (Drapeaux, Opens, animations sportives) ;
- Accompagne les jeunes en déplacement ;
- Organise et encadre des épreuves pour jeunes au sein du club (1,2,3 POUSETS, parcours DRAPEAUX... championnat départemental U12).
- Participe au fonctionnement des groupes Ecole de Golf (planning annuel, horaires), compositions, licences, certificats médicaux, engagements dans les épreuves officielles, suivi des inscriptions et présences dans les regroupements et animations de Comité Départemental, de Ligue.

En fonction de l'organisation de la structure dans laquelle il est bénévole, l'ASBC peut être amené à exercer des missions exclusivement dédiées à l'administration sportive de l'EDG, ne participer qu'à l'animation de la pratique sur le terrain ou bien se voir confier des tâches dans les deux domaines.

NB : Dans le cadre d'une exploitation commerciale de l'EDG, sans intervention de l'AS, par un golf, une chaîne ou un pro libéral, le rôle d'encadrement de l'ASBC doit être réduit au rôle d'accompagnateur.

2) Connaissances et compétences requises

En fonction des missions qui lui sont confiées, le bénévole de Club doit être capable de :

- Identifier et prévenir les facteurs de risque liés à la pratique dans l'environnement golfique (balles, matériels, parcours, tenues, conditions météo, vie collective, espaces communs...) ;
- Organiser l'école de golf et ses animations (plannings, chartes, règlement intérieur, affichage) ;
- Aménager les parcours pour les adapter aux différents niveaux de jeu ;
- Utiliser les différents outils fédéraux d'évaluation (opens, drapeaux) ;
- Animer des situations de jeu, d'entraînement ; sur ateliers, sur parcours ;
- Assurer la logistique d'un déplacement dans le respect des règles de sécurité et de la législation en vigueur en matière de responsabilité.

3) Formation

La formation des animateurs bénévoles de Club est placée sous la responsabilité des ligues et son pilotage est assuré par les conseillers techniques régionaux.

Elle comprend 5 modules pouvant se décliner en plusieurs parcours de formation en fonction du profil et des missions confiées à l'ASBC (gestion administrative et/ou animation terrain).

Un parcours spécifique est mis en œuvre à destination des jeunes issus des EDG afin de développer l'implication des bénévoles juniors au sein des clubs.

NB : Sans être obligatoire, une formation au PSC 1 est fortement recommandée à tous les bénévoles et peut être ajoutée à la formation ASBC.

Objectifs de la Formation

Objectifs généraux :

La formation ASBC a pour but de faciliter la gestion administrative, logistique et l'animation de l'Ecole de Golf par l'implication de bénévoles dans l'animation et la vie sportive de l'EDG du Club et la promotion du bénévolat auprès des jeunes des EDG à travers un parcours de formation spécifique.

Objectifs pédagogiques :

A l'issue de la formation, le bénévole doit être capable de :

- Organiser la pratique des jeunes de l'EDG en tenant compte de l'environnement sportif (Module 1),
- Participer à l'organisation et à l'animation des drapeaux et des opens (module M2)
- Veiller au respect des règles de sécurité et de la législation en vigueur en matière de responsabilité dans l'organisation de la pratique sportive des jeunes et la logistique de leurs déplacements (module M3),
- Mettre en œuvre une séquence d'animation par le jeu en toute sécurité (module M4),
- Participer aux différentes tâches administratives liées à la gestion sportive de l'EDG (module 5)

Contenus de formation

Module 1 : l'organisation de la pratique du golf pour les jeunes

- Organisation de la filière du golf pour les jeunes
- Les différents acteurs et leur rôle (du club au haut niveau)
- Le projet sportif du club
- Organisation de l'EDG
- Les missions des ASBC, les enjeux pour les clubs et la filière
- Présentation des drapeaux et Open.

Module 2 : Outils d'évaluation : drapeaux et OPEN

- Enjeux par rapport à la labellisation des EDG
- Règles et procédures des tests, organisation, construction des parcours sur le terrain
- Enregistrement des résultats, suivi et contrôle des performances, Extranet Club
- Rappel des règles de sécurité
- Mise en situation pratique sur le terrain.

Module 3 : Responsabilité – sécurité – assurances

Les règles à respecter dans l'organisation et l'encadrement de la pratique du golf avec un jeune public (encadrement des séances, transport, hébergement) :

- La responsabilité civile en matière sportive
- Responsabilité civile : les solutions en matière d'assurance
- Que faire en cas d'accident ?
- La responsabilité pénale
- Organisation des déplacements avec des mineurs : recommandations générales et cas des séjours spécifiques
- Transports de mineurs
- Réglementation relative à la lutte contre le dopage
- Le certificat médical
- Droit à l'image
- Quizz de connaissances et cas pratique.

Module 4 : L'animation par le jeu

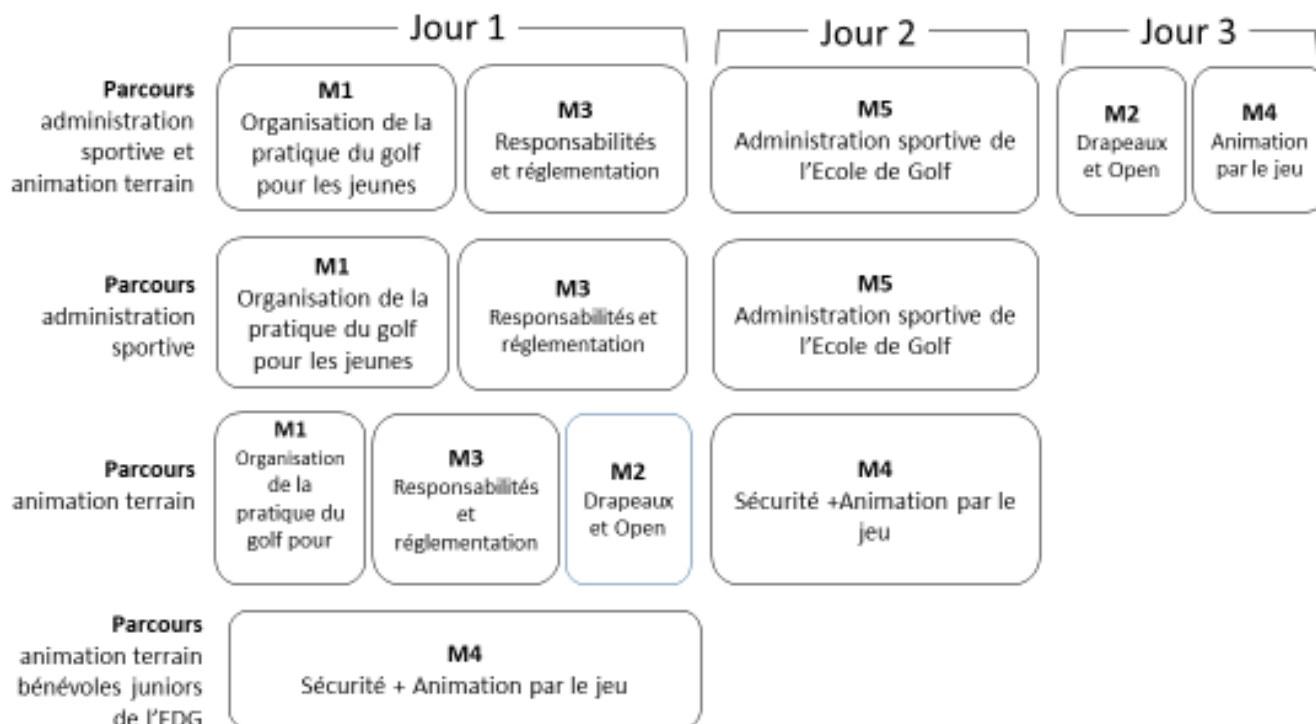
- Pédagogie de l'enfant
- Communication de l'enfant
- Sécurité sur le terrain
- Principes d'animation
- Présentation d'ateliers de jeux par lieu / situation (parcours, practice, échauffement ...) avec objectif attendu par rapport au jeu de golf et capacité à développer.
- Le sac EDG
- Séances pratiques sur le terrain.

Module 5 : L'administration sportive de l'école de golf

Présentation de l'organisation de l'EDG à partir du guide fédéral de l'EDG

- Enjeux par rapport à la labellisation des EDG
- Enregistrement et suivi des résultats à travers les outils informatiques de gestion sportive fédéraux (RMS, extranet)
- Organisation du tableau d'affichage
- Planification et organisation des réunions de parents
- Gestion des calendriers et des intervenants
- Suivi administratif des drapeaux.

Les différents parcours de formation de bénévoles d'école de golf



ffgolf*

La formation des bénévoles juniors des EDG

Afin de promouvoir l'implication de bénévoles juniors au sein des EDG, les jeunes bénévoles issus des écoles de golf bénéficient d'un parcours de formation spécifique d'une journée axé sur l'animation des situations de jeux.

En fonction des lieux et des ressources disponibles dans les ligues, des sessions dédiées aux bénévoles juniors seront créées ou ils seront intégrés aux sessions existantes pour la partie animation des situations de jeux.

Inscription à la formation

Pour entrer en formation, le candidat devra disposer d'un document* du président de club (CD ...) et de l'enseignant en charge de l'école de golf décrivant les missions dont le bénévole sera ou est en charge dans la structure. Ces tâches seront définies avec le CTR.

Une participation financière de 50 à 100 euros sera demandée par la ligue et pourra être acquittée soit par le candidat soit par la structure dans laquelle il est bénévole.

**Un bulletin d'inscription type est prévu à cet effet*

Validation de la Formation

Après une mise en situation pratique dans le club, la formation sera validée par :

- une attestation du président de club déclarant que la personne a bien effectué une ou plusieurs tâches parmi les missions envisagées et à quelles dates,
- une grille d'évaluation des compétences à faire respecter les consignes de sécurité des pratiquants et des tiers dans le cadre d'une animation si le bénévole a suivi le module ad hoc.

La formation est sanctionnée par une attestation formation de la ffgolf mentionnant le contenu de la formation suivie et les dates. Cette attestation n'est pas un diplôme.

La Ligue transmet au service formation de la ffgolf la liste des bénévoles formés en indiquant leur numéro de licence et les dates et lieux où se sont déroulés les modules de formation.

Formation des formateurs d'ASBC

La ffgolf a organisé en janvier 2018 une journée d'informations pour les conseillers techniques régionaux en charge de la formation d'Animateurs Sportifs Bénévoles de Club dans leur Ligue.

La constitution d'une équipe de formateurs et leur formation est assurée par leurs soins.

Pour participer à la formation, les futurs formateurs doivent être désignés par le Président de Ligue. Selon les cas, il peut désigner un entraîneur, un enseignant, un responsable jeunes d'un Comité départemental ou de Club.

La participation d'un enseignant à la formation des ASBC pour le module animation par le jeu est particulièrement recommandée.

4) Protocole d'accord ffgolf / PGA France

Les missions et la formation des animateurs sportifs bénévoles de Club ont fait l'objet d'un protocole d'accord signé le 14 mai 2008 entre la ffgolf et la PGA France. Il est décliné dans les Ligues sous la forme d'une convention de partenariat pour la mise en œuvre d'une formation conduite en collaboration avec un enseignant de la Ligue PGA de la région concernée.

6. INDEX ET MERITE NATIONAL	314
6.1 Méthode de calcul de l'index	314
6.1.1 Comment ça marche ?	314
6.1.2 Le scratch score standard (S.S.S) et le Slope	314
6.1.3 Handicap de jeu en fonction du S.S.S et du Slope	315
6.1.4 Etablissement par la Commission Sportive de Club de la table des coups reçus	317
6.1.5 Répartition du handicap de jeu en fonction des coups reçus du parcours	318
6.1.6 Calcul de points en stableford	318
6.1.7 Évolution de l'index – LE WORLD HANDICAP SYSTEM	320
6.1.8 Gestion des statuts d'un score en compétition officielle	327
6.1.9 La gestion centralisée des index	328
6.2 Première série nationale et licence or	329
6.3 Mérite National des Clubs	330
6.4 Mérite National des écoles de golf - Trophée Gérard Crouzat-Reynes	333
6.4.1 Challenge National des Ecoles de Golf	334
6.4.2 Mérite performance des écoles de golf - Trophée Gérard Crouzat-Reynes	334
6.5 Mérite National Amateur - Trophée Marie-Christine Ubald Bocquet - Trophée Philippe Martin	339
6.6 Mérite National Jeunes	345
6.7 Mérite National Mid-Amateurs	350
6.8 Mérite National Seniors	354
6.9 Mérite National des AS d'entreprise	358

6. INDEX ET MERITE NATIONAL

6.1 METHODE DE CALCUL DE L'INDEX

L'évaluation du niveau de jeu d'un joueur et la détermination de son index s'appuient sur le score et le parcours sur lequel il est réalisé.

6.1.1 COMMENT CA MARCHE ?

Jusqu'à 2019, 6 différentes méthodes de calcul du Handicap étaient utilisées à travers le monde. La France, ainsi que les pays d'Europe continentale, utilisaient la méthode dite « EGA ».

Des concertations ont eu lieu entre les différentes associations représentatives de ces systèmes afin de les unifier. Des études ont permis de mettre au point une méthode reprenant les aspects les plus pertinents de chacune d'entre elles. Cette méthode, le World Handicap System, est maintenant validée par l'ensemble des acteurs et devient progressivement à partir de 2020, la méthode unique et universelle de calcul des handicaps dans le monde.

En France, la Fédération française de golf a décidé d'appliquer ce nouveau calcul dès le début de la saison 2020.

Cette méthode est fondée sur les principes suivants :

- I. évaluation de la difficulté relative de chaque parcours français fondée sur le scratch score standard (S.S.S.) et le Slope ;
- II. handicap de jeu en fonction du S.S.S. et du Slope du parcours joué ;
- III. répartition du handicap de jeu en fonction des coups reçus du parcours ;
- IV. calcul du score différentiel ;
- V. évolution de l'index.

6.1.2 LE SCRATCH SCORE STANDARD (S.S.S) ET LE SLOPE

L'évaluation de la difficulté d'un parcours n'est pas toujours une chose facile. Par exemple, un bunker de fairway à 220 m des départs peut être une réelle difficulté pour un joueur scratch (index à 0,0) alors qu'un joueur avec un index de 18 ne s'en préoccupera généralement pas.

Pour apprécier la valeur relative d'un parcours, on lui attribue deux indices :

- le **Scratch Score Standard** (chiffre à une décimale variant autour de la valeur du par) mesurant la difficulté du parcours pour un joueur « scratch » ;
- le **Slope** (nombre entier compris entre 55 et 155) qui détermine la difficulté relative du parcours pour le joueur « bogey » (joueur dont l'index est compris entre 18 et 22) par rapport au joueur « scratch ». La valeur neutre de difficulté (parcours pour lequel il est aussi difficile pour un joueur « scratch » de jouer son index que pour un joueur « bogey » de jouer le sien) est de 113. Pour cette valeur, l'arrondi de l'index donne le handicap de jeu. C'est cette valeur qui est provisoirement appliquée à un parcours non encore étalonné.

Ces deux indices sont déterminés après un étalonnage du terrain prenant en compte une multitude de données. Ces éléments, évalués trou par trou et repère par repère, à la fois pour le joueur et la joueuse « scratch » ou « bogey », prennent en compte toutes les difficultés – regroupées en 11 catégories – qu'un golfeur peut rencontrer sur un parcours suivant son niveau et son sexe (cf. § 2.1-5).

Une fois tous les trous évalués, le parcours se voit attribuer un S.S.S. et un Slope pour chacun de ses repères officiels.

Bien évidemment ces indices sont différents en fonction du repère joué et du sexe.

6.1.3 HANDICAP DE JEU EN FONCTION DU S.S.S ET DU SLOPE

Le joueur a donc comme seule référence son index lui permettant de se comparer à tous les autres golfeurs en France. Mais lorsqu'il doit se confronter à un parcours de golf, c'est son handicap de jeu qui devient la référence. Le handicap de jeu est le nombre de coups qu'un joueur reçoit pour une série de repères (par exemple repères blancs) sur le parcours joué. Il varie en fonction de la difficulté du parcours joué et du repère de départ choisi. Sur un parcours possédant quatre repères (Blanc, Jaune, Bleu, Rouge), un joueur a donc quatre handicaps de jeu différents selon le repère joué.

Pour calculer un handicap de jeu il suffit de connaître :

- l'index du joueur qui est actualisé en temps réel par Fléole (serveur central de la ffgolf qui gère les licences et les index de tous les joueurs français) ;
- le Slope, le S.S.S. et le Par du parcours pour le repère de départ choisi.

Ainsi pour calculer un handicap de jeu, on multiplie l'index par le Slope, on le divise par 113 et on y ajoute la différence entre le S.S.S. et le Par. Le résultat arrondi de cette formule donne le handicap de jeu.

Handicap de Jeu = Index * (Slope / 113) + (S.S.S. – Par) arrondi pour un parcours de 18 trous

Rassurez-vous, vous pouvez éviter ce calcul, car :

- pour les parties amicales, un tableau de conversion est souvent affiché dans chaque Club.
- pour les compétitions officielles, c'est encore plus simple car tout est calculé automatiquement sur votre carte de score et la répartition des coups rendus est déjà faite.

Si le parcours n'a pas été encore étalonné, le Slope 113 lui est provisoirement attribué.

HANDICAPS DE JEU DES CAMPS SELON LES FORMES DE JEU

Dans le texte ci-après le **Handicap de jeu H = Index*(Slope / 113) + (S.S.S - PAR)**. (Cf. § 6.1-3).

Les valeurs de **Slope, S.S.S, PAR changent pour chacun des joueurs** en fonction des marques utilisées par le joueur et de son sexe. Ces valeurs différentes permettent d'utiliser des marques de départ multiples au sein d'une même compétition, tout en rendant cohérent le calcul des coups rendus. On peut ainsi faire jouer en net : des Messieurs partant de marques différentes, des Messieurs et des Dames partant de marques identiques ou séparées, des mixtes partant des mêmes marques, etc.

Dans une compétition utilisant des marques différentes, aucun autre point n'est à rendre en sus des formules ci-dessous.

I. STROKE PLAY

1. Simple

Sur 18 trous

Pour tous les index :

Handicap de jeu du joueur H = Index*(Slope / 113) + (S.S.S - PAR) arrondi

Sur 9 trous

Pour tous les d'index:

Calcul de l'index de jeu 9 trous aller :

Hcp de jeu Aller = [(Slope aller*index)/113] + [SSS aller-Par aller] = X

Calcul de l'index de jeu 9 trous retour :

Hcp de jeu retour = [(Slope retour*index)/113] + [SSS retour-Par retour] = Y

2. Foursome et threesome

Handicap de jeu du Camp est 50% de la somme des handicaps de jeu des 2 joueurs.

$H(A+B) = 50\% (HA + HB)$ non arrondi.

Exemple : HA=13,3 HB=8,2 donne au Camp (A+B) un handicap de jeu=10,75

Le joueur isolé du threesome joue avec son handicap de jeu H.

3. Quatre Balles

Chaque joueur reçoit 90% de son handicap de jeu.

HA = 90% HA non arrondi HB = 90% HB non arrondi

4. Greensome

Handicap de jeu du Camp : $H(A+B) = 60\%HA + 40\%HB$ non arrondi, avec ($HA \leq HB$)

5. Chapman

Handicap de jeu du Camp : $H(A+B) = 60\%HA + 40\%HB$ non arrondi, avec ($HA \leq HB$)

6. Patsome

Handicap de jeu du Camp est 50% de la somme des handicaps de jeu des 2 joueurs.

$H(A+B) = 50\% (HA + HB)$ non arrondi

7. Scramble

Consultez le paragraphe 3.1-6 du vademecum

8. Pro-Am/Am-Am

Chaque joueur reçoit 3/4 de son handicap de jeu.

9. Score Maximum

Le **Score maximum** est une forme de stroke play dans laquelle le score d'un joueur ou d'un Camp pour un trou est plafonné à un nombre maximal de coups (à savoir les coups joués et tous les coups de pénalité), fixé par le Comité, tel que deux fois le par, un nombre fixe ou le double bogey en net.

II. COMPETITION CONTRE PAR, CONTRE BOGEY, STABLEFORD

Les coups reçus en compétition Contre Par, Contre Bogey ou Stableford sont les handicaps de jeu du Stroke Play mais arrondis à l'entier le plus proche (0,5 est arrondi vers le haut).

Les coups sont attribués selon la table des coups reçus du parcours.

Nota : dans le cas particulier des joueurs de très haut niveau dont le handicap de jeu ressortirait négatif des formules, ils rendent des coups au parcours en commençant par le plus facile des trous (classé 18 dans la table des coups reçus)

III. MATCH PLAY

Les coups reçus en Match Play sont construits sur le handicap de jeu du Stroke Play et arrondis à l'entier le plus proche (0,5 est arrondi vers le haut).

Les coups sont attribués selon la table des coups reçus du parcours.

1. Simple

Le joueur dont l'index est le plus haut reçoit 100% de la différence avec le handicap de jeu de son adversaire.

Exemple : HA = 16,9 vs HB = 13,0 différence 3,9 arrondie à 4.

Le joueur A recevra 4 coups à répartir sur les 4 trous les plus difficiles du parcours.

2. Foursome et Threesome

Le Camp dont la somme des handicaps de jeu est la plus élevée reçoit 50% de la différence entre le handicap de jeu des 2 Camps. Le résultat final est arrondi à l'entier le plus proche (0.5 est arrondi vers le haut).

Exemple : HA+HB = 15,4 vs HC+HD=36,1

Le Camp C+D reçoit 10 coups : $50\%(36,1 - 15,4) = 50\% \text{ de } 20,7 = 10,35$ coups arrondis à 10.

En threesome, le joueur isolé reçoit le double de son handicap de jeu pour le calcul de la différence entre les deux Camps.

3. Quatre Balles

Le joueur dont le handicap de jeu est le plus bas est considéré comme Scratch. Les coups reçus des autres joueurs correspondent à 90% de la différence de handicap de jeu avec le joueur au plus bas handicap de jeu. Le résultat final est arrondi à l'entier le plus proche (0.5 est arrondi vers le haut).

Exemple : A+B vs C+D avec comme handicaps de jeu respectifs 5,4 15,4 25,0 et 34,8.

Coups reçus de A = 0

Coups reçus de B = $90\% (HB - HA) / = 9,0$ arrondi à 9

Coups reçus de C = $90\% (HC - HA) / = 17,64$ arrondi à 18

Coups reçus de D = $90\% (HD - HA) / = 26,46$ arrondi à 26

4. Greensome

Le handicap de jeu de chaque Camp est calculé comme en Stroke Play :

$$H(A+B) = 60\%HA + 40\%HB \text{ avec } (HA \leq HB) \quad \text{vs} \quad H(C+D) = 60\%HC + 40\%HD \text{ avec } (HC \leq HD)$$

Le Camp dont le handicap de jeu est le plus élevé reçoit 100% de la différence entre le handicap de jeu des 2 Camps. Le résultat final est arrondi à l'entier le plus proche (0,5 est arrondi vers le haut).

Exemple : A+B vs C+D avec comme handicaps de jeu respectifs 9,8 15,0 5,3 et 25,8

$$H(A+B) = 9,8 \times 60\% + 15,0 \times 40\% = 5,88 + 6,0 = 11,88$$

$$H(C+D) = 5,3 \times 60\% + 25,8 \times 40\% = 3,18 + 10,32 = 13,5$$

Le Camp C+D reçoit 2 coups : $13,5 - 11,88 = 1,62$ arrondi à 2

5. Chapman

Le handicap de jeu de chaque Camp est calculé comme en Stroke Play

Le Camp dont le handicap de jeu est le plus élevé reçoit 100% de la différence entre le handicap de jeu des 2 Camps. Le résultat final est arrondi à l'entier le plus proche (0,5 est arrondi vers le haut).

6. Match à la meilleure Balle

Traditionnellement, cette forme de jeu se joue en brut. Un joueur isolé défie 2 ou 3 joueurs de handicap plus élevé qui forment le Camp adverse. Le Camp adverse compte son meilleur score brut, le joueur isolé oppose son score. C'est ainsi que l'écart de niveau de jeu est compensé, sans faire appel aux handicaps.

6.1.4 ETABLISSEMENT PAR LA COMMISSION SPORTIVE DE CLUB DE LA TABLE DES COUPS REÇUS

Pour plus de détails voir Guide officiel – Procédures pour le Comité (section III), disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

. Afin d'assurer une cohérence entre les Clubs, il est **recommandé** de procéder comme suit :

- i. Il est essentiel d'assurer une distribution harmonieuse des Coups Reçus sur les 18 trous.
- ii. Cet objectif est atteint au mieux en attribuant les nombres impairs aux neufs trous (l'aller ou le retour) les plus difficiles, généralement les plus longs, et les nombres pairs (l'aller ou le retour) aux autres neufs trous.
- iii. Les 1^{er} et 2^{ème} Coups Reçus devraient être proches du milieu de chacun des 9 premiers trous (par exemple 4^{ème} ou 5^{ème} trou) et des 9 derniers trous (par exemple 13^{ème} ou 14^{ème} trou), et les 6 premiers Coups Reçus ne devraient pas être alloués à des trous successifs.
- iv. Les Coups Reçus 7 à 10 devraient être attribués en évitant qu'un joueur recevant 10 Coups de Handicap ne reçoive un coup sur trois trous consécutifs.
- v. Aucun des 8 premiers Coups Reçus ne devrait être alloué au premier ou au dernier trou, ainsi qu' 9^{ème} et au 10^{ème} trou dans les Clubs où des compétitions en match play sont susceptibles de commencer au 10^{ème} trou. Ceci évite qu'un joueur ne reçoive un avantage anormal au 19^{ème} trou au cas où un match continuerait en play-off en trou par trou.
- vi. Sauf s'il existe de bonnes raisons de ne pas le faire, les Coups Reçus 9, 10, 11 et 12 devraient être attribués aux trous n°1, 9, 10 et 18 dans l'ordre jugé le plus approprié.
- vii. A condition de satisfaire aux conditions qui précèdent, le choix des Coups Reçus devrait être effectué en faisant varier la longueur des trous, le Coup Reçu 1 pouvant être un Par 5, le Coup Reçu 2 un long Par 4, le Coup Reçu 3 un Par 4 plus court et le Coup Reçu 4 un Par 3.
- viii. Il n'y a pas d'ordre recommandé pour cette sélection, l'objectif étant d'établir pour les index une séquence faisant se succéder des trous de difficulté variable. Une telle méthode donnera des chances plus équilibrées pour tous les handicaps, tant en match play qu'en compétitions Stableford et Contre Par, qu'un ordre basé sur la longueur du trou ou la difficulté de réaliser le Par.

Note 1 : Le Par n'est pas un indicateur de la difficulté d'un trou. De longs Par 3 et Par 4 sont souvent choisis pour un index bas de préférence à des Par 5 étant donné qu'il est plus facile de réaliser le Par sur un Par 5 que de scorer 4 sur un long Par 4. Cependant les longs Par 3 et Par 4 sont des trous où il est difficile de jouer le Par pour un joueur de bas handicap, mais sont souvent des bogeys faciles pour les joueurs avec un handicap un peu plus élevé.

Note 2 : Il est à noter que dans la majorité des matchs amicaux, les différences d'index sont faibles, d'où l'importance d'une répartition équilibrée des premiers Coups Reçus.

Note 3 : Pour un même parcours, la table des coups reçus peut être différente pour les compétitions en match play et celles en stroke play

En plus de l'appréciation de la Commission Sportive du Club, une très bonne approche est de consulter les **statistiques des scores** réalisés trou par trou disponibles via Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> « Statistiques / Statistiques terrains / Calcul coups reçus » et constituées à partir des résultats des compétitions disputées sur le terrain en question.

6.1.5 REPARTITION DU HANDICAP DE JEU EN FONCTION DES COUPS REÇUS DU PARCOURS

Les coups reçus d'un parcours sont attribués en fonction de la difficulté des trous les uns par rapport aux autres. Ainsi, le trou qui est coup reçu n°1 est le trou le plus difficile à jouer et le trou qui est coup reçu n°18 est le trou le plus facile à jouer.

Selon la formule jouée en compétition, (lire le § « Différentes Formes de Jeu »), le handicap de jeu sera réparti sur chaque trou en prenant pour référence les coups reçus sur chacun des trous : les coups ainsi attribués **sont les « coups rendus »**.

Ainsi sur une carte de score, on doit toujours trouver les renseignements suivants :

Trou n°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Par	4	3	5	4	4	4	4	3	5	4	3	4	4	5	4	3	4	5
Coups Reçus	8	6	16	10	14	18	2	12	4	9	17	7	3	15	1	13	5	11

Exemples de répartition du handicap de jeu

Joueur ayant un handicap de jeu de 12 : les 12 coups rendus sont répartis sur les 12 trous les plus difficiles (numérotés en coups reçus de 1 à 12).

Trou n°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Par	4	3	5	4	4	4	4	3	5	4	3	4	4	5	4	3	4	5
Coups reçus	8	6	16	10	14	18	2	12	4	9	17	7	3	15	1	13	5	11
Cps rendus	1	1		1			1	1	1	1		1	1		1		1	1

Joueur ayant un handicap de jeu de 31 : dans un premier temps les 18 premiers coups rendus sont répartis en affectant 1 coup rendu sur tous les trous. Dans un deuxième temps, il reste à recevoir $31 - 18 = 13$ coups rendus répartis à nouveau sur les 13 premiers trous les plus difficiles (numérotés en coups reçus de 1 à 13) pour lesquels le joueur bénéficiera finalement de 2 coups rendus.

Trou n°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Par	4	3	5	4	4	4	4	3	5	4	3	4	4	5	4	3	4	5
Coups reçus	8	6	16	10	14	18	2	12	4	9	17	7	3	15	1	13	5	11
Cps rendus	2	2	1	2	1	1	2	2	2	2	1	2	2	1	2	2	2	2

Joueur ayant un handicap de jeu de 45 : dans un premier temps les 36 premiers coups rendus sont répartis en affectant 2 coups rendus sur tous les trous.. Dans un deuxième temps, il reste à recevoir $45 - 36 = 9$ coups rendus répartis à nouveau sur les 9 premiers trous les plus difficiles (numérotés en coups reçus de 1 à 9) pour lesquels le joueur bénéficiera finalement de 3 coups rendus.

Trou n°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Par	4	3	5	4	4	4	4	3	5	4	3	4	4	5	4	3	4	5
Coups reçus	8	6	16	10	14	18	2	12	4	9	17	7	3	15	1	13	5	11
Cps rendus	3	3	2	2	2	2	3	2	3	3	2	3	3	2	3	2	3	2

6.1.6 CALCUL DE POINTS EN STABLEFORD

Un peu d'histoire : La méthode Stableford connue et jouée dans le monde entier a été inventée par le Docteur Frank Stableford (Wallasey & Royal Liverpool Golf Clubs) en 1898. Mais ce ne fut que le 16 mai 1932 que la première compétition en Stableford a été jouée sur le Wallasey Links.

Le principe de la méthode est simple : il consiste à convertir en points le score de chaque trou par rapport au par. Les points acquis sur un trou ne peuvent plus être perdus et l'addition de tous les points donne le résultat final. Cette forme de cotation évite de "massacrer" un score final en raison d'un seul trou catastrophe car la méthode n'intègre pas de points négatifs. Ainsi qu'un joueur fasse 8 ou 12 sur un trou n'aura pas d'importance, il ne marquera pas de points mais n'en perdra pas non plus.

Pour calculer un score Stableford en :

- **Brut** (c'est-à-dire sans prendre en compte le handicap de jeu), il suffit de comparer le score par trou au par.
- **Net** (c'est-à-dire en prenant en compte le handicap de jeu), il suffit de comparer le score par trou au par auquel il faut ajouter les coups rendus du trou.

Table de conversion		
Score par rapport au par	Lexique	Points gagnés
deux et plus au-dessus du par	double bogey et plus	0 point
un au-dessus du par	Bogey	1 point
par	Par	2 points
un en dessous du par	Birdie	3 points
deux en dessous du par	Eagle	4 points
trois en dessous du par	Albatros	5 points

Exemples de conversion

En Brut le joueur fait un double bogey (2 coups au-dessus du par) : il marque 0 point.

En Net, il faut recalculer le par (Par + coups rendus) $3+2=5$: le joueur réalise donc le par et marque 2 points

Score	Par	Coups rendus sur le trou	Brut	Net
5	3	2	0 point	2 points

En Brut le joueur fait un bogey (1 coup au-dessus du par) : il marque 1 point.

En Net, il faut recalculer le Par (Par + coups rendus) $5+3=8$: le joueur réalise donc un eagle (2 coups en dessous du par) et marque 4 points.

Score	Par	Coups rendus sur le trou	Brut	Net
6	5	3	1 point	4 points

Le résultat Stableford Brut permet, lors d'une compétition, de déterminer quel a été le meilleur joueur de la compétition.

Le résultat Stableford Net permet, lors d'une compétition, de déterminer quel a été le meilleur joueur de la compétition par rapport à son handicap de jeu.

Que ce soit en Stableford Brut ou Stableford Net, le score de référence est toujours 36 points pour les compétitions sur 18 trous ou 18 pour les compétitions sur 9 trous. Lorsque le score d'un joueur en points Stableford s'élève à 36 sur 18 trous, cela signifie qu'il a joué le handicap de jeu qui lui était attribué pour le parcours joué.

Pourquoi ? C'est simple, que ce soit en Brut ou en Net, le par sur chaque trou vaut toujours 2 points. Et $2 \text{ points} \times 18 \text{ trous} = 36 \text{ points}$, ou $2 \text{ points} \times 9 \text{ trous} = 18 \text{ points}$.

Astuce pour un calcul rapide :

Si un joueur fait 30 points en **Stableford Brut**, c'est qu'il a joué 6 au-dessus du par.

Explication : étant donné que jouer le par sur 18 trous donne 36 points, par déduction si le joueur a marqué 30 points c'est qu'il a joué 6 au-dessus du par ($36 - 30 = +6$).

Si un joueur fait 41 points en **Stableford Net**, c'est qu'il a joué 5 en dessous de son handicap de jeu.

Explication : le par est recalculé en fonction des coups rendus et comme jouer le « nouveau » par sur les 18 trous donne 36 points, par déduction, si le joueur a marqué 41 points c'est qu'il a joué 5 en dessous de son handicap de jeu ($36 - 41 = -5$).

Conclusion :

En Stableford Brut, un joueur qui marque 36 points sur 18 trous ou 18 points sur 9 trous a forcément joué le par quels que soient le parcours et le repère de départ.

En Stableford Net, un joueur qui marque :

- moins de 36 points sur 18 trous ou moins de 18 points sur 9 trous, a moins bien joué que son handicap de jeu.
- 36 points sur 18 trous ou 18 points sur 9 trous, a joué son handicap de jeu.
- plus de 36 points sur 18 trous ou plus de 18 points sur 9 trous, a mieux joué que son handicap de jeu.

6.1.7 ÉVOLUTION DE L'INDEX – LE WORLD HANDICAP SYSTEM

Qu'est-ce que le World Handicap System ?

Jusqu'à 2019, 6 différentes méthodes de calcul du Handicap étaient utilisées à travers le monde. La France, ainsi que les pays d'Europe continentale, utilisaient la méthode dite « EGA ».

Sous l'égide du R&A et de l'USGA, des concertations ont eu lieu entre les différentes associations représentatives de ces systèmes afin de les unifier. Des études ont permis de mettre au point une méthode reprenant les aspects les plus pertinents de chacune d'entre elles. Cette méthode, le **World Handicap System**, est maintenant validée par l'ensemble des acteurs et est progressivement devenu depuis 2020, la méthode unique et universelle de calcul des handicaps dans le monde.

En France, la Fédération française de golf a décidé d'appliquer ce nouveau calcul dès le début de la saison 2020.

Quels sont les principes-clés de la méthode WHS ?

- Les éléments fondamentaux de l'index ne changent pas. Seuls changent les calculs utilisés pour le déterminer.

L'index demeure une valeur avec décimale, évoluant entre 54.0 pour les non classés et -9.4 pour les meilleurs joueurs.

- Au fur et à mesure des performances ou contre-performances enregistrées, l'index varie à la baisse ou à la hausse, comme auparavant. Seulement au lieu d'appliquer cette variation score après score, la nouvelle méthode détermine votre nouvel index en recalculant **la moyenne de vos 8 meilleures performances sur les 20 dernières cartes enregistrées**. Les valeurs sont très proches des index auparavant calculés par la méthode EGA, une variation de seulement quelques dixièmes de points est attendue dans la plupart des cas.

- Les performances ne sont plus mesurées par une transformation en points Stableford, mais par un **Score différentiel**, correspondant à la somme de vos coups indexée sur la difficulté du terrain joué (voir plus loin pour le calcul exact).

- La méthode permet la prise en compte de **parties certifiées** pour le calcul de l'index. Les Cartes Index enregistrées par les clubs sont toujours acceptées, à la discrétion des golfs, comme auparavant.

Comment calcule-t-on l'index avec la méthode WHS ?

Mesure de la performance

A la réception d'un nouveau score, la première opération est de mesurer la performance réalisée, en 3 étapes :

- Calcul du Score Brut Ajusté
- Calcul du score différentiel
- Calcul du nouvel index basé sur la moyenne des 8 meilleurs scores différentiels sur les 20 dernières cartes.

1. Calcul du Score Brut ajusté.

A la réception d'un score, quelle que soit sa formule d'origine (strokeplay, Stableford, Contre Par, score maximum), la première opération consiste à « lisser » le résultat reçu.

Trou par trou, le score brut est analysé et capé à une valeur maximale correspondant au Net Double Bogey (le Par du trou augmenté des coups reçus + 2 coups).

Cet ajustement permet de limiter les effets d'un trou catastrophe sur l'évolution d'index.

Ainsi, si vous aviez 2 coups reçus sur un par 3, tout score supérieur à 7 est automatiquement ramené à 7.

La somme des scores capés de tous les trous est votre Score Brut Ajusté (SBA)

A noter que pour une balle relevée, le score retenu est directement votre Net Double Bogey sur le trou.

Exemple :

SSS 18 Trous - Départs Jaunes : 72.1 / Slope : 122

Index : 20.7 Handicap de Jeu : 21

Trou	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Total
Par	4	4	5	4	3	5	4	5	3	4	4	3	5	4	3	5	4	4	73
CR	/	/	//	/	/	/	/	/	//	/	/	//	/	/	/	/	/	/	21
Score	5	5	6	5	4	6	5	6	4	5	5	4	6	5	4	7	8	5	95
SBA	5	5	6	5	4	6	5	6	4	5	5	4	6	5	4	7	7	5	94

Score brut local : 95, Score brut ajusté : 94

Le Score Brut Ajusté retenu pour le calcul de l'index est de 94

2. Cas particulier des scores sur 9 trous

Les cartes de 9 trous sont transformées en scores 18 trous par l'ajout forfaitaire d'un score complémentaire correspondant au Par Net des 9 trous joués, auquel s'ajoute 1 coup supplémentaire.

Exemple :

SSS 9 Trous - Départs Jaunes : 36.0 / Slope : 61

Index : 20.7 Handicap de Jeu : 10

Trou	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Score ajouté forfaitairement									Total
										1	2	3	4	5	6	7	8	9	
Par	4	4	5	4	3	5	4	5	3	4	4	5	4	3	5	4	5	3	74
CR	/	/	//	/	/	/	/	/	/	/	/	//	/	/	/	/	/	/	
Score	5	5	6	9	4	6	5	6	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	51
SBA	5	5	6	7	4	6	5	6	5	5	5	7	5	4	6	5	6	4	96 + 1

Le Score Brut Ajusté retenu est de 96 auquel on ajoute un coup supplémentaire, soit 97

3. Calcul du score différentiel

Pour évaluer la valeur de la performance, il faut ensuite indexer votre Score Brut Ajusté sur la difficulté du terrain joué.

La formule utilisée sera $(113/\text{Slope}) \times (\text{SBA} - \text{SSS})$

Pour un score 9 trous les valeurs de Slope et SSS sont celles de la partie multipliée par 2

Exemple 18 trous :

Avec un Score Brut Ajusté de 94, joué sur un terrain de SSS 72.1 et de Slope 122, le score différentiel est de :

$$(113/122) \times (94 - 72.1) = 0.926 \times 21.9 = 20.3$$

Le joueur a réalisé un score différentiel de 20.3

Exemple 9 trous :

Avec un Score Brut Ajusté de 97, joué sur un terrain de SSS 36.0 et de Slope 61, le score différentiel est de :

$$(113/(61 \times 2)) \times (97 - (36.0 \times 2)) = 0.926 \times 25 = 20.4$$

Le joueur a réalisé un score différentiel de 20.4

Cas particulier de la ligne d'initialisation de l'historique d'index : Les historiques d'index sont initialisés par une ligne "Initialisation Index WHS" comptant comme un score, et auquel un différentiel fictif est associé. Celui-ci a une valeur égale à index + 2 (exemple : Différentiel à 56.0 pour une initialisation à 54)

4. Calcul du nouvel index

Le nouvel index est ensuite simplement calculé en prenant la moyenne des 8 meilleurs scores différentiels réalisés sur les 20 derniers scores transmis.

Exemple :

Date	Compétition	Score Diff.	Date	Compétition	Score Diff.
21/09	COUPE DES JARDINIERS	20.3	03/08	COUPE DE VEULES LES ROSES	21.3
14/09	COUPE GROUPE IMMOBILIER	20.6	01/08	COUPE HARAS DE ROCQUIGNY	22.6
07/09	COUPE BMW AUTO CONCEPT DIEPPE	20.9	27/07	COUPE STURDZA INVESTMENTS	19.9
05/09	COUPE DE CLASSEMENT	25.2	21/07	Trophée de la Côte d'Albâtre	24.2
01/09	CHAMPIONNAT DU CLUB	20.5	20/07	Trophée de la Côte d'Albâtre	24.5
31/08	CHAMPIONNAT DU CLUB	19.8	19/07	Trophée de la Côte d'Albâtre	23.8
27/08	COUPE ASDN	24.1	13/07	FETE DU CLUB	31.1
19/08	COUPE DU 19 AOUT 2019	24.4	07/07	COUPE GOLF PASSION	30.4
08/08	COUPE UN CLIN D OEIL A CHARLIE	26.7	23/06	Promotion Mid Amateurs	20.7
04/08	COUPE DES AMIS DE POURVILLE	23.0	22/06	Promotion Mid Amateurs	23.2

Index = $(20.7 + 19.9 + 21.3 + 19.8 + 20.5 + 20.9 + 20.6 + 20.3) / 8 = 20.5$

Le joueur a un nouvel index de 20.5

Application d'ajustements :

Dans le même temps, pour ajuster au mieux l'index du joueur à sa capacité réelle, des mécanismes additionnels sont mis en place :

1. Ajustement pour score exceptionnel

Si un joueur réalise un score différentiel de 7 points en dessous de son index initial, son nouvel index est calculé en appliquant une minoration automatique de 1 point sur son score différentiel.

Si la différence entre le score différentiel reçu et l'index initial est de 10 points ou plus, cette minoration est alors de 2 points.

Cette minoration est mémorisée et appliquée aux lignes de scores éligibles au moment de la réception initiale, puis disparaît progressivement au fur et à mesure de l'arrivée de nouveaux scores (jusqu'à la disparition du score exceptionnel de l'historique). L'ajustement est également cumulable avec d'autres éventuellement déjà présents dans l'historique.

Exemple : Pour un joueur 36.3 qui réalise un score différentiel de 25.2, on calcule le nouvel index normalement (toujours sur la base des 8/20 meilleurs scores différentiels) incluant la minoration de 2 points appliquée sur l'ensemble des scores différentiels de l'historique.

2. Soft Cap et Hard Cap

La méthode permet à l'index de remonter si les performances d'un joueur se dégradent de manière durable. Cela étant, pour éviter une remontée trop rapide issue d'une baisse de forme momentanée, des freins sont applicables en cas de succession de mauvais résultats.

Ainsi, un index ne peut pas remonter de plus de 5 points au-delà du meilleur index obtenu sur les 12 derniers mois (Hard Cap)

(Exemple, un joueur 12.7 d'index est plafonné à 17.7 quels que soient le nombre et la valeur des contre-performances enregistrées dans l'année)

Un calcul intermédiaire (soft cap) freine la remontée de l'index avant d'arriver à ce plafond fixe de 5 points.

Tous les points de remontée au-delà de 3 seront divisés par deux, avant d'arriver au plafond fixe.

3. Ajustements pour nombre insuffisant de scores.

Avant d'arriver à un historique suffisamment représentatif de 20 scores, par prudence, le système applique des ajustements intermédiaires dont voici le détail :

NB Scores de l'historique	Calcul de l'index	Ajustement
1	= Score Différentiel	-2.0
2	= Le plus bas	-2.0
3	= Le plus bas	-2.0
4	= Le plus bas	-1.0
5	= Le plus bas	0
6	= La moyenne des 2 plus bas	-1.0
7 ou 8	= La moyenne des 2 plus bas	0
9 à 11	= La moyenne des 3 plus bas	0
12 à 14	= La moyenne des 4 plus bas	0
15 ou 16	= La moyenne des 5 plus bas	0
17 ou 18	= La moyenne des 6 plus bas	0
19	= La moyenne des 7 plus bas	0
20	= La moyenne des 8 plus bas	0

Exemple :

Un joueur non classé joue sa première carte comptant pour l'index, et réalise un score différentiel de 50.2. Son nouvel index est de $50.2 - 2 = 48.2$

Un joueur ayant 5 scores dans son historique transmet un nouveau résultat. Son nouvel index est calculé en prenant la moyenne de ses deux meilleurs scores différentiels, à laquelle on retire un point.

4. Calcul des conditions de jeu du jour (Playing Conditions Calculation : PCC)

Comme le faisait la Zone Tampon Ajustée avec la méthode EGA, la méthode WHS applique un ajustement aux scores différentiels en fonction de l'ensemble des performances réalisées.

Le calcul des conditions de jeu se fait après avoir récolté tous les scores joués dans la journée. Une comparaison est établie entre les scores attendus et les scores réellement joués. En fonction du résultat, un ajustement allant de -1 à +3 est appliqué (Selon le pourcentage de performances constatées, -1 si le pourcentage est exceptionnellement élevé à +3 lorsque celui-ci est excessivement faible)

(Note : Le calcul du PCC se déclenche le lendemain de l'envoi des scores uniquement si 8 scores réalisés par des joueurs 36.0 et moins sont enregistrés sur le terrain.)

Qu'est-ce qu'une Partie Certifiée ?

Le WHS inclut la prise en compte de parties amicales (appelées « General Play ») pour le calcul de l'index. La Fédération française de golf a fait le choix d'autoriser cette prise en compte dès 2020, à condition qu'elle soit encadrée. Ces cartes sont désignées sous le terme de Parties Certifiées. (PC)

Pour qu'une partie certifiée compte pour l'index, le joueur doit :

- Être titulaire d'une licence et attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf
- Utiliser exclusivement l'application mobile KADY destinée à cet effet (pas de saisie directe dans My ffgolf)
- Déclarer son intention de faire compter la carte avant la saisie du score du 1er trou.
- Désigner un marqueur licencié et obligatoirement présent dans la partie.
- Faire signer (certifier) sa carte à l'issue de la partie par ce marqueur (signature par validation dans l'application mobile)

Toute partie incomplète ou non signée dans les 72 heures est considérée comme « carte non rendue » et fait l'objet d'un score de pénalité intégrant l'historique officiel du joueur.

Les PC peuvent se jouer sur 9 ou 18 trous, en strokeplay ou en Stableford.

Les joueurs de moins de 11.5 d'index et les licenciés de 16 ans et moins ne sont pas autorisés à faire compter leurs parties pour l'index.

Ces Parties Certifiées ne remplacent pas les Extra Day Scores, que les clubs peuvent continuer à enregistrer pour le compte des joueurs sur l'extranet fédéral.

Principe de la carte index (Extra Day Scores) :

Un joueur peut demander que son index soit géré lors d'un parcours de golf, en dehors d'une compétition officielle.

Pour ce faire, plusieurs conditions sont requises : - Les positions des marques de départ doivent être conformes aux données de l'étalonnage ; - Le joueur doit informer au préalable le secrétariat de son intention de voir son score pris en compte pour la gestion de son index, et sa carte doit être paramétrée avant son départ ; - Le joueur doit être accompagné d'autres joueurs ou d'un marqueur qui authentifieront son score ; - Le joueur doit impérativement rendre sa carte quel que soit le score, lequel doit être transmis le jour même au serveur Fléole.

Une carte index (Extra Day Scores) réalisée en dehors d'une compétition officielle pour la gestion des index. Ce système n'est pas autorisé pour les joueurs en dessous de 11.5 d'index et sera limité à 5 cartes par an pour les joueurs U16 (jusqu'à la catégorie minime). Tout enregistrement de moins de 6 scores sur une journée sera considéré comme un enregistrement de Scores Hors Compétitions.

Questions fréquemment posées :

Ce paragraphe liste les questions les plus fréquemment posées sur la boîte e-mail whs@ffgolf.org. Cette adresse reste ouverte tout au long de la saison pour recueillir vos interrogations.

L'application du World Handicap System

Le WHS remplace-t-il l'index pour les parties officielles ? L'index disparaît-il ?

L'index ne disparaît pas et continue de s'appeler Index. Il reste la valeur chiffrée à une décimale attestant de votre aptitude de jeu. Le World Handicap System définit uniquement la manière dont cet index est calculé.

Pour avoir son index calculé faut-il être licencié et Membre d'une Association Sportive ?

Le calcul de l'index avec la nouvelle méthode s'applique à tous les licenciés actifs, membres ou non d'une Association Sportive.

En cas de non-renouvellement de la licence, l'index est « gelé » pendant la durée d'inactivité. Il n'est pas appliqué d'ajustement durant cette période.

Les joueurs continuent-ils à prendre +0.1 en cas de contre-performance ?

Non. Le nouvel index étant déterminé par la moyenne des 8 meilleures performances sur les 20 dernières cartes, il est probable qu'une contre-performance n'ait pas d'incidence immédiate sur l'index, sauf si elle « chasse » un ancien bon score des 20 dernières cartes.

A l'inverse un bon score a un impact immédiat puisqu'il intègre directement le calcul de la moyenne des 8 meilleures cartes.

L'index des joueurs est-il mis à jour automatiquement lorsque leur score est rentré ou le club doit-il appliquer une procédure particulière ?

Le nouvel index est calculé automatiquement après l'envoi des scores par le club organisateur d'une compétition. La procédure actuelle demeure inchangée.

En strokeplay, comment est pris en compte un joueur qui réalise un score de 15 sur un trou ?

Avant d'être intégré dans le calcul de la performance (score différentiel), le score brut du joueur est plafonné au Net Double Bogey (le Par du joueur + 2 coups). Si un joueur fait 15 sur un par 5 sur lequel il a 1 coup reçu, le score retenu est de 8.

Je joue régulièrement au golf aux Etats-Unis et en France. Avec le World handicap System, ai-je un index unique ?

Il n'y a pas de serveur central regroupant tous les scores joués à travers le monde. Vous n'avez donc pas un index unique, mais toujours un index par pays.

Toutefois, si vous enregistrez exactement les mêmes scores aux USA et en France, vous devriez obtenir au final une valeur identique puisque le calcul utilisé est le même.

En France, les clubs peuvent enregistrer les scores étrangers de leurs licenciés sur l'extranet fédéral.

Que se passe-t-il si un joueur ne joue pas 20 scores dans la saison ?

Il n'y a aucune limite de temps pour atteindre les 20 scores nécessaires pour appliquer pleinement la nouvelle méthode. Ces 20 scores peuvent être réalisés au cours de plusieurs saisons successives.

Que se passe-t-il dans le cas d'une disqualification ou d'une carte non rendue en compétition ?

En cas de disqualification ou de carte non rendue, la méthode prévoit l'application d'un « score de pénalité ». Un score correspondant à la plus mauvaise performance identifiée sur les 20 dernières cartes est automatiquement ajouté à l'historique du joueur.

Dans le cas d'un forfait, ou d'un abandon justifié (blessure en cours de jeu par exemple), la carte est affichée dans l'historique mais elle est sans effet sur l'index.

Une modulation du score existe-elle selon la difficulté du parcours ?

Oui, le score différentiel est indexé sur la difficulté du repère joué. Son calcul reprend les valeurs de Slope et de SSS.

La révision annuelle des index parfois appliquée par les commissions sportives des clubs est-elle maintenue ?

La révision annuelle des index était un mécanisme destiné à ajuster les index pour pallier la faible réactivité de l'ancien calcul EGA. Avec la nouvelle méthode, cette révision n'est plus nécessaire.

A noter cependant que les clubs peuvent toujours initialiser le premier index ou réaliser des ajustements à la hausse comme à la baisse si l'aptitude constatée des joueurs le justifie (avec un plancher fixé à 11.5).

Les index des joueurs sont-ils bloqués à la remontée comme avec l'ancien système EGA ?

Non, l'index peut remonter sans plafond jusqu'à une valeur théorique de 54.0

Cette remontée est néanmoins freinée, et limitée à 5 points maximum par rapport au meilleur index obtenu sur les 12 derniers mois (voir paragraphe sur le soft & hard cap).

Transition EGA – WHS

Comment est calculé l'index des joueurs avant qu'ils atteignent 20 compétitions ?

Nous reprenons les anciens scores (jusqu'à 2012), que nous recalculons rétroactivement en reprenant la méthode WHS, de manière à constituer un historique fourni et cohérent. Il n'est pas nécessaire d'attendre d'avoir 20 scores pour bénéficier du nouveau calcul.

Les anciennes cartes reprises dans l'historique pour le recalcul en WHS ont-elles un ajustement en fonction des conditions de jeu du jour ?

Oui, les valeurs de Zone Tampon Ajustée de l'ancien score sont reprises et transformées en PCC (Playing Conditions Calculation).

Les Parties Certifiées

A partir de quelle date peut-on enregistrer des Parties Certifiées ?

L'application mobile KADY intégrant la saisie de PC est publiée et disponible gratuitement sur les Stores depuis le printemps 2020.

Les golfs interviennent-ils dans la saisie de Parties Certifiées ?

Les joueurs sont autonomes pour saisir et certifier leurs cartes. Les clubs auront néanmoins la possibilité sur l'extranet fédéral de surveiller et de demander l'invalidation des cartes qui n'auraient pas été réalisées dans les règles.

En cas d'abus manifeste, et sur signalement des clubs, la Fédération pourra à tout moment suspendre l'accès aux Parties Certifiées pour les joueurs fautifs.

Le Niveau**Est-ce que l'index remplace le Niveau ?**

L'index n'est pas remplacé par le Niveau.

Même si le calcul du Niveau est inspiré de la méthode WHS, il diffère sensiblement notamment dans la nature des scores pris en compte et l'application des ajustements.

Le Niveau continue à exister avec son propre calcul simplifié et vous permet de saisir et d'évaluer toutes vos cartes (y compris vos parties non certifiées).

Il demeure utile pour les licenciés jouant peu ou pas de compétitions officielles, c'est pourquoi nous le maintenons.

6.1.8 GESTION DES STATUTS D'UN SCORE EN COMPETITION OFFICIELLE

Statut du score	Gestion de l'index	Condition d'utilisation
Normal	En fonction du score différentiel (méthode WHS)	Géré automatiquement par le logiciel à la saisie du score.
Forfait	Pas de modification	- si le joueur prévient de son scratch le Club organisateur ou le Comité de l'épreuve dans un délai raisonnable afin qu'il puisse adapter les horaires de départs. Délai raisonnable : habituellement la veille pour le lendemain. Le Club est libre d'établir ses propres règles pour la définition du délai raisonnable. Le Comité de l'épreuve devrait également accepter un scratch le jour de l'épreuve pour des circonstances exceptionnelles (accident, maladie, etc.)
Abandon justifié	Pas de modification	- si le joueur se blesse ou est malade pendant le tour. - si le joueur peut justifier une raison personnelle grave, et jugée valable par le Comité de l'épreuve.
Disqualifié	Un score correspondant à la plus mauvaise performance identifiée sur les 20 dernières cartes sera automatiquement ajouté à l'historique du joueur	- selon une Règle de Golf. - Si le joueur enfreint n'importe laquelle des exigences de la Règle 3.3b - si le joueur ne s'est pas présenté au départ sans avoir prévenu de son scratch dans un délai raisonnable (Règle 5.3a) - décision du Comité de l'épreuve pour des cas particuliers exceptionnels - si le joueur est en infraction avec un règlement d'épreuve qui impose la disqualification - si le joueur abandonne sans raison médicale ou sans raison personnelle grave.
Abandon non justifié		Utiliser le statut Disqualifié
Carte non rendue		Utiliser le statut Disqualifié

6.1.9 LA GESTION CENTRALISEE DES INDEX

La Fédération Française de Golf et sa CSSN entendent poursuivre leur politique d'élimination des faux index et plus particulièrement de ceux permettant de réaliser des scores nets "exceptionnels" ne correspondant pas, à l'évidence, au niveau de jeu.

Pour ce faire, il est utilisé trois moyens :

- le rappel et le renforcement des droits et devoirs des Commissions Sportives des Clubs en matière d'adéquation de l'index au niveau de jeu ;
- la mise en application de certaines dispositions dans la méthode de handicap pour éviter le plus possible les remontées "artificielles" ;
- la gestion centralisée des index par le système "Fléole" afin :
 - d'une part, que tous les résultats des compétitions comptant pour la gestion des index soient comptabilisés où qu'ils soient accomplis sur le territoire ;
 - d'autre part, que chaque Club organisateur de compétition puisse connaître le dernier index des joueurs s'inscrivant à leurs compétitions.

Droits et devoirs des Commissions Sportives des Clubs en matière d'adéquation de l'index au niveau de jeu

Il est rappelé qu'il est de la responsabilité des Commissions Sportives des Clubs de veiller à ce que l'index des joueurs corresponde le plus possible à leur niveau de jeu.

Afin d'éviter notamment que des classements nets de compétitions (ou que des compétitions prévoyant à l'inscription des limites inférieures d'index) ne soient dénaturés par de "faux index" et dans des cas bien particuliers du type suivant :

- joueur ne jouant pas ou très peu en compétition mais s'entraînant ou jouant en parties amicales fréquemment,
- joueur pratiquant en compétition mais ne jouant qu'en double ou pro-am ; ou ne rendant pas ses cartes (ou abandonnant) dans le but manifeste de faire remonter son index,
- joueur réalisant dans des occasions bien précises un score net "exceptionnel", conséquence manifeste d'un "faux" index.

LES COMMISSIONS SPORTIVES DE CLUBS ONT ACCES SUR EXTRANET AU CHANGEMENT DES INDEX DES JOUEURS CLASSES ENTRE 11,5 ET 54. POUR LES JOUEURS CLASSES EN DESSOUS DE 11,5, LES COMMISSIONS SPORTIVES DE CLUBS DOIVENT DEMANDER A LA CSSN DE LA FFGOLF D'ATTRIBUER A CES JOUEURS L'INDEX CORRESPONDANT A LEUR NIVEAU DE JEU.

"Fléole" et son principe de gestion centralisée des index

Depuis 1996, la ffgolf a mis en place la gestion centralisée des index, qui traite tous les résultats obtenus dans toutes les compétitions comptant pour la gestion des index adressées par les Clubs organisateurs au serveur fédéral baptisé FLEOLE.

C'est FLEOLE qui comptabilise les résultats dès la fin de chaque compétition, que celle-ci ait eu lieu dans le Club de licence du joueur ou à l'extérieur ; que le joueur soit membre d'association sportive, membre ou abonné d'un golf avec terrain, golf d'entreprise, d'une AS municipale ou indépendant ; et que les scores soient bons ou mauvais.

C'est FLEOLE qui calcule et diffuse les nouveaux index.

Les golfs organisateurs de compétitions/index sont responsables de la transmission des résultats au centre serveur FLEOLE.

Les Clubs sont également responsables du fait que l'index des joueurs corresponde le plus possible à leur niveau de jeu.

Un joueur licencié de l'année précédente et qui n'a pas renouvelé sa licence au 1er avril de l'année en cours peut être inscrit dans la compétition mais a son droit à gestion de l'index suspendu : la saisie de son score est bloquée dans le logiciel fédéral de gestion des compétitions tant que sa licence n'aura pas été renouvelée.

Mise à jour des Index

C'est FLEOLE qui collecte les scores que les golfs lui adressent dès la fin de la compétition/index qu'ils ont organisé et qui met à jour les index à partir de ces données.

Dès que ces éléments ont été transmis, les index de tous les joueurs licenciés, qu'ils soient membres d'association sportive, membres ou abonnés de golf avec terrain, golf d'entreprise, d'une AS municipale ou indépendants, sont immédiatement mis à jour et consultables de quatre manières différentes :

- Par le golf de licence depuis son ordinateur, dont les historiques d'index de ses joueurs licenciés sont automatiquement mis à jour à chaque connexion avec FLEOLE ;
- Par un golf organisateur de compétition, par demande de contrôle informatique des inscrits à sa compétition avec mise à jour automatique dans la fiche du joueur de son index avec la valeur de Fléole lorsque celle-ci diffère de celui déclaré par le joueur ;
- Sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org>
- Par le licencié lui-même sur Internet : www.ffgolf.org

Les "non classés" : attribution du 1er index

Fléole attribue automatiquement le premier index lorsque, dans une compétition/index, le joueur réalise une première performance entraînant un différentiel négatif. L'index est modifié selon la valeur de différentiel obtenue à partir d'une valeur initiale de 54.

6.2 PREMIERE SERIE NATIONALE ET LICENCE OR

Les listes de joueurs de 1ère Série nationale sont établies selon les normes énoncées ci-dessous :

1^{ère} série Élite

- pour les Messieurs : 50 premiers amateurs du Mérite final au 31 décembre de l'année précédente.
- pour les Dames : 30 premières amateurs du Mérite final au 31 décembre de l'année précédente.

1^{ère} série Fédérale

Être classé dans le Mérite National Amateur final de l'année précédente

Licence Or

La liste des titulaires, les critères d'obtention et le courrier envoyé aux joueurs sont consultables sur Extranet rubrique Documentations / Sport.

6.3 MERITE NATIONAL DES CLUBS

Pour le Mérite National des Clubs, il est créé deux classements distincts, l'un pour les Messieurs, l'autre pour les Dames.

L'accession aux classements est conditionnée à la participation du Club au Championnat de France par Equipes U16 garçons (divisions ou promotions) ou filles.

Compétitions prises en compte pour l'attribution des points

Classement Messieurs	Classement Dames
Championnat de France par Equipes <i>Trophée Gounouilhou</i>	Championnat de France par Equipes <i>Trophée Golfers' Club</i>
Championnat de France par Equipes des Equipes 2 <i>Trophée Pierre-Etienne Guyot</i>	
Coupe de France par Equipes <i>Trophée Jean Lignel</i>	
Coupe d'Europe des Clubs Messieurs	Coupe d'Europe des Clubs Dames
Championnat de France par Equipes U16 Garçons <i>Trophée Jean-Louis Dupont</i>	Championnat de France par Equipes U16 Filles <i>Trophée Brigitte Varangot</i>
Championnat de France par Equipes Mid-Amateurs Messieurs <i>Trophée Puiforcat</i>	Championnat de France par Equipes Mid-Amateurs Dames <i>Trophée Cotnaréanu</i>
Championnat de France par Equipes Seniors Messieurs <i>Trophée Saint Sauveur</i>	Championnat de France par Equipes Seniors Dames <i>Trophée de la Commission Féminine</i>
Championnat de France par Equipes Seniors 2	Championnat de France par Equipes + de 40 ans
Championnat de France par Equipes + de 40 ans	Championnat de France par Equipes + de 60 ans
Championnat de France par Equipes + de 60 ans	
Classements nationaux : nombre et rang des joueurs	

Evolution en division :

Si une équipe monte de division ou évite la descente du fait de la défection d'une autre équipe, elle se verra attribuer les points de sa propre performance.

Transfert de licence:

Dans le cas d'un transfert de Club après le 31 mars, les points apportés par ce joueur à partir de sa place au Mérite National Amateur restent acquis au Club dans lequel il était au 31 mars.

CLASSEMENTS NATIONAUX

Joueurs professionnels :

Un maximum de 2 joueurs ayant été membres du Club durant au moins 3 ans avant la date de leur passage professionnel peuvent rapporter des points à ce Club pendant leurs 5 premières années de professionnalisme.

Pour un même joueur, il n'y a pas de cumul possible entre les points rapportés par le Mérite National Amateur et ceux du Classement National Professionnel

Joueurs amateurs :

Un maximum de 10 joueurs peut rapporter des points.

GRILLE DES POINTS MESSIEURS

DIVISIONS MESSIEURS	
Participation Promotion	20 pts
Descente en Promotion	
Montée en 4 ^{ème} division	50 pts
Maintien en 4 ^{ème} division	
Descente en 4 ^{ème} division	
Montée en 3 ^{ème} division	100 pts
Maintien en 3 ^{ème} division	
Descente en 3 ^{ème} division	
Montée en 2 ^{ème} division	200 pts
Maintien en 2 ^{ème} division	
Descente en 2 ^{ème} division	
Montée en 1 ^{ère} division	350 pts
Maintien en 1 ^{ère} division	
1/4 de finaliste 1 ^{ère} division	500 pts
1/2 finaliste 1 ^{ère} division	650 pts
Finaliste 1 ^{ère} division	800 pts
Vainqueur 1 ^{ère} division	1000 pts

DIVISIONS U16 GARÇONS	
Participation Promotion	25 pts
Descente en Promotion	
Montée en 3 ^{ème} division	50 pts
Maintien en 3 ^{ème} division	
Descente en 3 ^{ème} division	
Montée en 2 ^{ème} division	100 pts
Maintien en 2 ^{ème} division	
Descente en 2 ^{ème} division	
Montée en 1 ^{ère} division	175 pts
Maintien en 1 ^{ère} division	
1/4 de finaliste 1 ^{ère} division	250 pts
1/2 finaliste 1 ^{ère} division	325 pts
Finaliste 1 ^{ère} division	400 pts
Vainqueur 1 ^{ère} division	500 pts

DIVISIONS MID-AMATEURS	
Participation Promotion	20 pts
Descente en Promotion	
Montée en 4 ^{ème} division	30 pts
Maintien en 4 ^{ème} division	
Descente en 4 ^{ème} division	
Montée en 3 ^{ème} division	40 pts
Maintien en 3 ^{ème} division	
Descente en 3 ^{ème} division	
Montée en 2 ^{ème} division	80 pts
Maintien en 2 ^{ème} division	
Descente en 2 ^{ème} division	
Montée en 1 ^{ère} division	140 pts
Maintien en 1 ^{ère} division	
Descente en 1 ^{ère} division	
1/4 de finaliste 1 ^{ère} division	200 pts
1/2 finaliste 1 ^{ère} division	260 pts
Finaliste 1 ^{ère} division	320 pts
Vainqueur 1 ^{ère} division	400 pts

DIVISIONS DES EQUIPES 2	
Participation Promotion	30 pts
Descente en Promotion	
Montée en 2 ^{ème} division	60 pts
Maintien en 2 ^{ème} division	
Descente en 2 ^{ème} division	
Montée en 1 ^{ère} division	105 pts
Maintien en 1 ^{ère} division	
Descente en 1 ^{ère} division	
1/4 de finaliste 1 ^{ère} division	150 pts
1/2 finaliste 1 ^{ère} division	195 pts
Finaliste 1 ^{ère} division	240 pts
Vainqueur 1 ^{ère} division	300 pts

DIVISIONS SENIORS	
Participation Promotion	10 pts
Descente en Promotion	
Montée en 4 ^{ème} division	40 pts
Maintien en 4 ^{ème} division	
Descente en 4 ^{ème} division	
Montée en 3 ^{ème} division	60 pts
Maintien en 3 ^{ème} division	
Descente en 3 ^{ème} division	
Montée en 2 ^{ème} division	60 pts
Maintien en 2 ^{ème} division	
Descente en 2 ^{ème} division	
Montée en 1 ^{ère} division	105 pts
Maintien en 1 ^{ère} division	
Descente en 1 ^{ère} division	
1/4 de finaliste 1 ^{ère} division	150 pts
1/2 finaliste 1 ^{ère} division	195 pts
Finaliste 1 ^{ère} division	240 pts
Vainqueur 1 ^{ère} division	300 pts

DIVISIONS SENIORS 2	
Participation Promotion	20 pts
Descente en Promotion	
Montée en 3 ^{ème} division	30 pts
Maintien en 3 ^{ème} division	
Descente en 3 ^{ème} division	
Montée en 2 ^{ème} division	40 pts
Maintien en 2 ^{ème} division	
Descente en 2 ^{ème} division	
Montée en 1 ^{ère} division	70 pts
Maintien en 1 ^{ère} division	
Descente en 1 ^{ère} division	
1/4 finaliste 1 ^{ère} division	100 pts
1/2 finaliste 1 ^{ère} division	130 pts
Finaliste 1 ^{ère} division	160 pts
Vainqueur 1 ^{ère} division	200 pts

EQUIPES 2 SENIORS ET MID-AMATEURS	
Participation	10 pts
1/4 de finaliste	20 pts
1/2 finaliste	30 pts
Finaliste	40 pts
Vainqueur	60 pts

AUTRES COMPOSITIONS				
	Trophée Jean Lignel	40 pts	60 pts	
21 ^{ème} et plus	15 pts	10	15	
16 ^{ème} à la 20 ^{ème} place	40 pts	20	20	
13 ^{ème} à la 15 ^{ème} place	80 pts	25	25	
10 ^{ème} à la 12 ^{ème} place	80 pts	30	30	
9 ^{ème}	110 pts	30	30	
8 ^{ème}	140 pts	40	40	
7 ^{ème}	170 pts	45	45	
6 ^{ème}	200 pts	50	50	
5 ^{ème}	250 pts	55	55	
4 ^{ème}	300 pts	60	60	
3 ^{ème}	350 pts	70	70	
2 ^{ème}	400 pts	80	80	
Vainqueur	500 pts	80	80	

CLASSEMENTS NATIONAUX			
Place joueur amateurs	Points attribués	Place joueur Pro	Points attribués
1-50	80 pts	1-10	80 pts
51-150	60 pts	11-20	60 pts
151-250	50 pts	21-30	50 pts
251-350	40 pts	31-50	40 pts
351-450	30 pts	51-100	30 pts
450-550	20 pts	101-200	20 pts
551 et plus	10 pts	201 et plus	10 pts

Départage : En cas d'égalité pour la 1^{ère} place, les Clubs seront départagés à partir des points acquis en divisions ou promotions Messieurs, puis si l'égalité subsiste, à partir des points acquis en Championnat de France par équipes U16 garçons.

GRILLE DES POINTS DAMES

DIVISIONS DAMES	
Participation Promotion	
Descente en Promotion	50 pts
Montée en 3 ^{ème} division	
Maintien en 3 ^{ème} division	
Descente en 3 ^{ème} division	100 pts
Montée en 2 ^{ème} division	
Maintien en 2 ^{ème} division	
Descente en 2 ^{ème} division	200 pts
Montée en 1 ^{er} division	
Maintien en 1 ^{er} division	350 pts
1/4 de finaliste 1 ^{ère} division	500 pts
1/2 finaliste 1 ^{ère} division	650 pts
Finaliste 1 ^{ère} division	800 pts
Vainqueur 1 ^{ère} division	1000 pts

DIVISIONS U16 FILLES	
Participation Promotion	
Descente en Promotion	50 pts
Descente en 2 ^{ème} division	
Montée en 2 ^{ème} division	100 pts
1/8 ^{ème} de finaliste 1 ^{ère} division	175 pts
1/4 de finaliste 1 ^{ère} division	250 pts
1/2 finaliste 1 ^{ère} division	325 pts
Finaliste 1 ^{ère} division	400 pts
Vainqueur 1 ^{ère} division	500 pts

DIVISIONS MID-AMATEURS	
Participation en Promotion	
Descente en Promotion	20 pts
Montée en 3 ^{ème} division	
Maintien en 3 ^{ème} division	
Descente en 3 ^{ème} division	40 pts
Montée en 2 ^{ème} division	
Maintien en 2 ^{ème} division	
Descente en 2 ^{ème} division	80 pts
Montée en 1 ^{ère} division	
Maintien en 1 ^{ère} division	140 pts
1/4 de finaliste 1 ^{ère} division	200 pts
1/2 finaliste 1 ^{ère} division	260 pts
Finaliste 1 ^{ère} division	320 pts
Vainqueur 1 ^{ère} division	400 pts

DIVISIONS SENIORS	
Participation Promotion	
Descente en Promotion	15 pts
Montée en 3 ^{ème} division	
Maintien en 3 ^{ème} division	
Descente en 3 ^{ème} division	30 pts
Montée en 2 ^{ème} division	
Maintien en 2 ^{ème} division	
Descente en 2 ^{ème} division	60 pts
Montée en 1 ^{er} division	
Maintien en 1 ^{er} division	105 pts
1/4 de finaliste 1 ^{ère} division	150 pts
1/2 finaliste 1 ^{ère} division	195 pts
Finaliste 1 ^{ère} division	240 pts
Vainqueur 1 ^{ère} division	300 pts

Championnat des moins de 40 ans	Championnat des + de 60 ans
9 ^{ème} à 10 ^{ème} place	10
11 ^{ème} à 15 ^{ème} place	15
16 ^{ème} à 20 ^{ème} place	20
21 ^{ème} à 30 ^{ème} place	30
31 ^{ème} à 40 ^{ème} place	40
41 ^{ème} à 60 ^{ème} place	60
61 ^{ème} à 80 ^{ème} place	80

COUPE D'EUROPE		CLASSEMENTS NATIONAUX		
			Mérite National Amateur	Clt. Nat. Pro
8 ^{ème}	140 pts	1 joueuse dans les 10 premières	80 pts	80 pts
7 ^{ème}	120 pts	1 joueuse de la 11 ^{ème} à la 20 ^{ème} place	60 pts	60 pts
6 ^{ème}	100 pts	1 joueuse de la 21 ^{ème} à la 30 ^{ème} place	50 pts	50 pts
5 ^{ème}	80 pts	1 joueuse de la 31 ^{ème} à la 50 ^{ème} place	40 pts	40 pts
4 ^{ème}	60 pts	1 joueuse de la 51 ^{ème} à la 100 ^{ème} place	30 pts	30 pts
3 ^{ème}	40 pts	1 joueuse de la 101 ^{ème} place à la 200 ^{ème} place	20 pts	20 pts
2 ^{ème}	20 pts	200 ^{ème} place et +	10 pts	10 pts
Vainqueur	500 pts			

En cas d'égalité pour la 1^{ère} place, les Clubs seront départagés à partir des points acquis en divisions ou promotions Dames, puis en cas d'égalité subsiste, à partir des points acquis en championnat de France par équipes U16 filles.

6.4 MERITE NATIONAL DES ECOLES DE GOLF - TROPHÉE GERARD CROUZAT-REYNES

La Direction Sportive de la Fédération Française de Golf a fait du développement des écoles de golf des Clubs une de ses priorités.

Une école de golf sera d'autant plus performante que se trouveront étroitement associés :

- 1) un engagement fort des dirigeants permettant de dégager des moyens ;
- 2) un recrutement élargi faisant appel aux meilleurs éléments issus du golf scolaire ;
- 3) une équipe d'éducateurs altruistes et passionnés dirigés par un pro de Golf en relation directe avec l'encadrement fédéral.

Les Clubs souhaitant rentrer dans le Classement des Ecoles de Golf "Performance" doivent répondre à deux exigences :

- **L'Ecole de Golf du Club doit prendre part au Championnat de France par équipes U16 garçons ou filles.**
- **L'école de golf doit être déclarée sur Extranet dans la rubrique Services / Ecole de Golf.**

Les classements, font référence aux catégories sportives Minime, Benjamin et U12.

6.4.1 CHALLENGE NATIONAL DES ECOLES DE GOLF

La Direction Sportive de la Fédération Française de Golf a fait du développement des écoles de golf des clubs une de ses priorités.

Une école de golf sera d'autant plus performante que se trouveront étroitement associés :

- 1) Un engagement fort des dirigeants permettant de dégager des moyens et facilitant l'accès aux ressources pour les jeunes
- 2) Une équipe d'éducateurs et de bénévoles impliqués et passionnés
- 3) Une politique de recrutement des jeunes dynamique

Les 6 points pour une participation réussie

- 1) J'enregistre **tous** les jeunes inscrits à l'école de golf sur extranet. Le système informatique définit de façon automatique, parmi ces jeunes, ceux qui sont éligibles au Challenge National.
- 2) Je crée des **Animations Sportives** (qui ne comptent pas pour l'index) **en dehors des heures d'entraînement** pour les jeunes de mon club ou sous la forme d'inter-clubs.
 - Pour chaque **ANIMATION** organisée dans mon club, j'enregistre l'évènement sur **EXTRANET** en précisant :
 - La date de l'animation
 - Le nom de l'animation
 - L'ensemble des participants inscrits sur la page d'inscription à cet effet

Et j'incite les jeunes de mon club à participer aux animations organisées par les Comités Départementaux ou ma ligue qui enregistrent ces animations sur leur propre Extranet CD et Ligue

- 3) J'organise des compétitions index de club pour mes jeunes et je les incite à participer aux compétitions comptant pour l'index à l'extérieur (Comités départementaux, ligues, ffgolf, circuit privé...)
 - Pour chaque **COMPETITION** organisée par mon club, j'enregistre l'évènement sur **RMS** et j'envoie les scores en précisant :
 - La date de l'évènement
 - Le titre de la compétition
 - Le nom du lieu
 - Le club organisateur
 - Les jeunes inscrits
- 4) Je forme mes joueurs, leur fais passer les drapeaux et les motive pour jouer **sur le parcours**
- 5) Si l'école de golf parmi les mieux classées, le club participe à la finale régionale du Challenge
- 6) Je réalise le suivi de la motivation des jeunes éligibles aux animations & compétitions à travers la page Extranet de mon club à cet effet

REGLEMENT DU CHALLENGE

- Ce challenge s'adresse aux clubs dont les jeunes ont **un index supérieur ou égal à 20** et **âgés de moins de 17 ans** au 1^{er} septembre.
- Le challenge national des écoles de golf sera calculé sur la période du **1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022**. Le classement national définitif et officiel pourra être différé de quelques jours afin de vérifier si besoin tous les calculs.
- La catégorie d'appartenance des joueurs est fixée **au 1^{er} septembre 2021** et est prise en compte pendant toute la durée du challenge.

Catégories

- 1^{ère} catégorie : $20 \leq \text{Index} < 53,9$
- 2^e catégorie : Index 54 : Non Classé

Les différents formats de jeu

- **Les animations EDG** : Animations mises en place sur un parcours ou sur un terrain minimum **ne comptant pas pour l'index**, auxquelles participent des jeunes éligibles. Elles peuvent se dérouler sous différents formats de jeu libre, par :

- Le club
- En interclub (plusieurs EDG présentes dans l'animation)
- Le Comité Départemental
- La ligue régionale

Le format de jeu est libre : match play en stroke play, compétition inter générationnelle, speed golf, scramble, greensome, effort ou match play, passages de drapeau à partir du bleu sans carte index enregistrée, etc.

- **Les compétitions** : Toutes les épreuves individuelles **comptant pour l'index** auxquelles les jeunes éligibles participent (club, club voisin, département, ligue, circuit privé, etc.)

Détermination du classement final

Le classement du challenge est unique et est calculé et mis à jour tous les jours. Chaque opération (enregistrement d'un drapeau, d'une animation, envoi des scores d'une compétition, etc.), effectuée dans la journée, sera prise en compte dès le lendemain pour le calcul du classement.

Eléments pris en considération pour le challenge :

1. Classement Ecole de golf : Inscrits & Fidélisation :

1. Nombre d'enfants inscrits à l'école de golf, licenciés actifs (membres AS ou abonnés), ayant moins de 17 ans au 1^{er} septembre 2021 et avec un index ≥ 20
2. Evolution du nombre d'inscrits à l'école de golf par rapport à l'année précédente (en %)
3. Nombre de jeunes inscrits à l'école de golf depuis plus de 3 ans (en %)

2. Système de distribution des points :

- Le **résultat** de chacun des 3 critères détermine le **rang** de l'EDG par rapport à toutes les autres EDG classées au niveau national
- Ce **rang** permet d'attribuer des **points** à chaque critère selon un barème : cf. *Tableau en bas de page*
- Les **points** de ces 3 critères sont **additionnés** et la **pondération** appliquée pour le classement final est de **30 %**

B. Classement animations EDG et compétitions :

1. Nombre d'animations organisées et enregistrées par mon club (6, 9 ou 18 trous)
2. Nombre de joueurs ayant participé aux animations (en % d'inscrits)
3. Nombre de joueurs ayant participé aux compétitions index (en % d'inscrits)
4. Cumul des points de participation aux animations
5. Cumul des points de participation aux compétitions

Système d'attribution des points :

- **Animations** (qui ne comptent pas pour l'index) : 4 participants minimum dans la même catégorie pour marquer des points.
- **Compétitions** (comptant pour l'index) : Points dès 1 joueur

Points par joueur	
Animation EDG	1
Animation inter EDG	2
Animation départementale	3
Animation de ligue	4
Compétitions index	1

- Le **résultat** de chacun des 5 critères détermine le **rang** de l'EDG par rapport à toutes les autres EDG classées au niveau national
- Ce **rang** permet d'attribuer des **points** à ces 5 critères selon un barème : *cf. Tableau en bas de page*
- Les **points** de ces 5 critères sont **additionnés** et la **pondération** appliquée pour le classement final est de **50 %**

C. Classement : Progression de l'EDG de joueurs :

1. Pourcentage de joueurs ayant évolué leur index
2. Evolution du nombre de joueurs
3. Moyenne de points de drapeaux enregistrés : Somme du nombre de drapeaux (ceux de compétition comptant double) divisé par le nombre d'inscrits éligibles)

Système d'attribution des points :

- Le **résultat** de chacun des 3 critères détermine le **rang** de l'EDG par rapport à toutes les autres EDG classées au niveau national
- Ce **rang** permet d'attribuer des **points** à ces 3 critères selon un barème : *cf. Tableau en bas de page*
- Les **points** de ces 3 critères sont **additionnés** et la **pondération** appliquée pour le classement final est de **20 %**

TABLEAU D'ATTRIBUTION DES POINTS EN FONCTION DU RANG DE VOTRE ECOLE DE GOLF

1% les meilleurs	> 1 % à 2%	> 2 % à 3%	> 3% à 4%	...	> 95% à 96%	> 96% à 97%	> 97% à 98%	> 98% à 99%	>99% à dernier
100 points	99 points	98 points	97 points	... points	5 points	4 points	3 points	2 points	1 point

6.4.2 MERITE NATIONAL PERFORMANCE DES ECOLES DE GOLF - TROPHÉE GERARD CROUZAT-REYNES

Les clubs doivent déclarer leur école de golf sur extranet pour figurer dans le mérite.

Ce classement a pour vocation première de valoriser les résultats des Ecoles de Golf des Clubs de Golf sportif.

Championnat par équipes :

Divisions U16 garçons	
Descente en Promotion Participation Promotion	50 pts
Montée en 3 ^{ème} division Maintien en 3 ^{ème} division Descente en 3 ^{ème} division	100 pts
Montée en 2 ^{ème} division Maintien en 2 ^{ème} division Descente en 2 ^{ème} division	200 pts
Montée en 1 ^{ère} division Maintien en 1 ^{ère} division	350 pts
1/4 de finaliste 1 ^{ère} division	500 pts
1/2 finaliste 1 ^{ère} division	650 pts
Finaliste 1 ^{ère} division	800 pts
Vainqueur 1 ^{ère} division	1000 pts

Divisions U16 filles	
Participation en Promotion Descente en Promotion	50 pts
Montée en 2 ^{ème} division Descente en 2 ^{ème} division	100 pts
1/8 ^{ème} de finaliste 1 ^{ère} division	200 pts
1/4 de finaliste 1 ^{ère} division	350 pts
1/2 finaliste 1 ^{ère} division	650 pts
Finaliste 1 ^{ère} division	800 pts
Vainqueur 1 ^{ère} division	1000 pts

Championnats Individuels :

Championnat de France des Jeunes	
Vainqueur	400 pts
Finaliste	300 pts
3 ^e	250 pts
4 ^e	200 pts
1/4 de finaliste	150 pts
1/8 de finaliste	100 pts
1/16 de finaliste	50 pts
Participation nationale	20 pts
Participation régionale	10 pts

Championnat de France Minimes	
1er	300 pts
2ème	
3ème	200 pts
4ème	150 pts
5ème	120 pts
6ème	100 pts
7ème	80 pts
8ème	
9ème	50 pts
10ème	40 pts
11ème	30 pts
12ème	20 pts
13ème	10 pts
14ème	80 pts
15ème	70 pts
16ème	60 pts
17ème	50 pts
18ème	40 pts
19ème	30 pts
20ème	20 pts
Participation Nationale	10 pts

Place Jeunes Garçons	Place Jeunes Filles	Points attribués	European Young Master	
1-50	1-10		1er	600 Pts
51-150	11-20	50 Pts	2ème	500 Pts
151-250	21-30	40 Pts	3ème	400 Pts
251-350	31-40	30 Pts	4ème	300 Pts
351-450	41-50	20 Pts	5ème	200 Pts
451-550	51-60	10 Pts	6ème	100 Pts
551 et plus	201 et plus	10 Pts		
BONUS			NB :	
Championnat d'Europe par Equipes			Chaque joueur marque les points correspondant à ses performances mais ne peut rapporter à son Club plus de 600 points.	
Evian Championship				
France Open				
1 sélection		100 Pts		

Départage :

Dans le cas où une ou plusieurs équipes seraient à égalité, le résultat des Championnat de France par Equipes U16 filles puis celui des garçons serviront respectivement de clé de départage. Dans le cas d'une égalité parfaite les Clubs seront classés ex aequo.

Transfert de licence :

Dans le cas d'un transfert de Club après le 31 mars, les points apportés par ce joueur à partir de sa place au Mérite National Amateur restent acquis au Club dans lequel il était au 31 mars.

Bonus :

Si le club possède un label école de golf : 500 points

6.5 MERITE NATIONAL AMATEUR - TROPHÉE MARIE-CHRISTINE UBALD BOCQUET - TROPHÉE PHILIPPE MARTIN

Le classement du Mérite National Amateur est fonction d'une moyenne des points de performance de toutes les compétitions jouées sur les 16 derniers mois jusqu'au Mérite National Amateur de juin 2021 puis sur les 12 derniers mois à partir du Mérite National Amateur de juillet 2021,

Cette méthode de calcul a pour objectif d'inciter les joueurs à réfléchir à l'organisation de leur saison au travers d'un calendrier prévisionnel et à cibler correctement les épreuves à disputer en fonction de leur niveau de jeu. Elle est également plus proche du niveau réel du joueur tout au long de la saison et se rapproche du calcul du World Amateur Golf Ranking (WAGR/WWAGR).

I - Modalités de calcul pour le Mérite National Amateur

Seule la notion de tournoi compte pour le Mérite National Amateur. Par « tournoi », il faut comprendre un championnat ayant un minimum de 2 tours de stroke play (un tournoi initialement prévu sur 2 tours minimum et ramené à au moins un tour à la suite d'intempéries ou circonstances exceptionnelles est tout de même pris en compte pour le Mérite National Amateur).

A l'exception des grands prix, les tournois de match play avec une qualification en stroke play sont distingués comme deux épreuves distinctes pour l'attribution des catégories. La phase stroke play est augmentée de 1 catégorie par rapport à celle-ci. L'ensemble du tournoi (stroke play + match play), compte comme un diviseur.

Nota Bene : Pour les Grands Prix suivis d'une phase de match play, seule la phase en stroke play rapporte des points.

Les tournois sont répartis dans les différentes catégories en fonction de leur champ de joueurs.

Le classement du Mérite National Amateur est établi en faisant la somme de toutes les performances en points réalisées sur la période de référence (voir plus haut) divisée par le nombre de tournois joués. Si le nombre de tournois joués est inférieur au diviseur minimum, alors le diviseur minimum est appliqué.

Le diviseur minimum est fixé à **14 tournois** pour les dames et les messieurs.

Tout joueur prenant le départ d'un tournoi ou disqualifié, même s'il n'a pas pris le départ, se verra appliquer un diviseur.

Exception compétitions par équipes : Aucun diviseur ne sera appliqué à un joueur ne disputant pas la totalité des tours.

En cas d'égalité, les points des places concernées sont partagés entre les joueurs, sauf pour la première place du classement quand un play-off a été organisé.

Les catégories des Grands Prix sont numérotées de 0 à 10. Toutes les catégories distribuent des points en fonction de leur importance selon les grilles établies en annexe 1.

Les autres épreuves (internationales, nationales...) sont classées de A à G puis de 0 à 10. Toutes les catégories distribuent des points en fonction de leur importance selon les grilles établies en annexe 1.

Nota Bene : La direction Sportive se réserve le droit de modifier une catégorie en fonction du champ de joueurs présent.

II - Règlement Général

La CSN et la Direction Technique Nationale se réservent la possibilité de modifier un ou des termes de ce Règlement s'ils entraînaient une anomalie notoire (notamment la catégorie d'un tournoi, a posteriori, en fonction du champ des joueurs).

Le Mérite National Amateur est ouvert à tous les licenciés de la Fédération Française de Golf. Tout joueur non-licencié à la date de parution du mérite de décembre sera retiré de celui-ci.

Dotation

Le Mérite National Amateur est doté :

- du Trophée Marie-Christine UBALD BOCQUET pour les Dames
- du Trophée Philippe MARTIN pour les Messieurs

Ces trophées seront remis aux premiers du classement à l'issue du dernier Mérite National Amateur de l'année.

Compétitions prises en compte

Les compétitions prises en compte sont les suivantes :

- les épreuves du calendrier national identifiées ;
- toutes celles qui sont inscrites au calendrier des grands prix ;
- les Grands Prix Sélectifs Seniors et les Grands Prix Mid-Amateurs ;
- l'épreuve de Ligue désignée par celle-ci (doit être ouverte à toutes les catégories d'âge) ;
- les compétitions universitaires américaines ;
- celles inscrites au calendrier de l'AEG (Association Européenne de Golf) ;
- épreuves professionnelles de circuits reconnus (European Tour, LET, Challenge Tour, LETAS, Alps Tour), à l'exception des cartes d'accès aux circuits professionnels ;
- autres épreuves validées par la direction sportive.

Tout joueur s'inscrivant à une épreuve professionnelle ou à une épreuve internationale **doit préalablement prévenir la Direction Sportive** pour que ses résultats puissent être comptabilisés dans le calcul du Mérite.

Principe du glissement sur une année / Période de référence

Le Mérite National Amateur prend en compte une période de 12 mois en "glissant" de mois en mois.

C'est à dire qu'une fois le mois de janvier N écoulé, les points obtenus lors du mois de janvier N-1 disparaissent du Mérite National Amateur.

Ce système de classement glissant évite qu'en début de saison des bouleversements importants et injustifiés se produisent par rapport au ranking de fin de saison en ne prenant en compte que les seules épreuves des premiers mois (dans une année normale).

Conditions d'accès et finalité

Pour apparaître au Mérite National Amateur, chaque joueur doit marquer au minimum 3 fois des points lors des 12 derniers mois.

La licence Or (Statut Elite) sera attribuée aux 30 premières amateurs Dames et aux 50 premiers amateurs Messieurs du Mérite National Amateur au 31 décembre.

Mise à jour

Le Mérite National Amateur est mis à jour le 1^{er} jeudi de chaque mois.

L'évolution de ce mérite est disponible sur le site Internet de la ffgolf.

Principes pour une épreuve fédérale dont la catégorie est à calculer

La catégorie d'une épreuve est calculée à partir de 2 joueuses pour les Dames et 5 joueurs chez les Messieurs comptant dans le calcul de catégorisation (il faut donc 2 joueuses en dessous de 6,5 d'index ou dans le Mérite National Amateur et 5 joueurs en dessous de 4,5 d'index ou dans le Mérite National Amateur). Si ces nombres ne sont pas atteints, l'épreuve ne rapporte aucun point pour le Mérite National Amateur. Une épreuve non catégorisée n'est pas prise en compte dans la somme du diviseur.

La catégorie est attribuée en fonction du nombre de points rapportés par l'épreuve.

Ce sont les joueurs ayant rendu un score valide lors du 1^{er} tour qui sont pris en compte dans le calcul de la catégorie. Les joueurs forfaités ou disqualifiés lors du 1^{er} tour ne sont pas comptabilisés.

Pour les Messieurs, les 50 joueurs qui rapportent le plus de points selon le tableau ci-dessous. L'addition de ces points déterminera la catégorie de l'épreuve.

Pour les Dames, les 25 joueuses qui rapportent le plus de points selon le tableau ci-dessous. L'addition de ces points déterminera la catégorie de l'épreuve.

Classification et poids relatif des compétitions

La classification des tournois par catégorie est évolutive d'année en année en fonction du niveau de chaque compétition. Selon la catégorie du tournoi, le nombre de places attribuant des points et les points affectés à chaque place est variable et font l'objet des grilles d'attributions de points établies dans les annexes 1 et 2.

Pour toutes les compétitions internationales et à l'étranger comptant au WAGR, le tableau d'équivalence ci-dessous est utilisé :

MESSIEURS				DAMES			
EPREUVES	POWER	WAGR CAT 2019	Cat MA	EPREUVES	POWER	WAGR CAT 2019	Cat MA
A M A T E U R	0 - 5	G	10	A M A T E U R	0 - 5	G	10
	5 - 10	G	9		5 - 10	G	9
	10 - 20	G	8		10 - 20	G	8
	20 - 30	G	7		20 - 30	G	7
	30 - 40	G	6		30 - 40	G	6
	40 - 60	G	5		40 - 60	G	5
	60 - 80	F	4		60 - 80	F	4
	80 - 100	F	3		80 - 100	F	3
	100 - 150	E	2		100 - 150	E	2
	150 - 200	E	1		150 - 200	E	1
	200 - 300	D	0		200 - 300	D	0
	300 - 400	C	G		300 - 400	C	G
	400 - 650	B	F		400 - 650	B	F
	650 - 900	A	E		650 - 900	A	E
	900 - 1000	Elite	D		900 - 1000	Elite	D
P R O	0 - 100		0	P R O	0 - 100		0
	100 - 200		G		100 - 200		G
	200 - 400		F		200 - 400		F
	400 - 600		E		400 - 600		E
	600 - 1000		D		600 - 1000		D
	1000 - 1500	Challenge Tour...	C		1000 - 1500	LET...	C
	1500 - +3000	PGA - European Tour	B		1500 - +3000	LPGA...	B
		Majeurs	A			Majeurs	A

Pour toutes les épreuves amateurs disputées en stroke play, 50% des joueurs au maximum (arrondi au nombre supérieur) marqueront des points.

Exemple : 15 joueuses participent à un grand prix de catégorie 8, seulement les 8 premières marqueront des points.

Points rapportés par joueur

Un joueur rapporte des points soit par sa place au Mérite National Amateur, soit par son index. Les points rapportés par le ranking et par l'index ne sont pas cumulables.

Ranking Messieurs	1-10	11-20	21-30	31-40	41-50	51-60	61-70	71-80	81-90	91-100	101-150	151-200	201-300	301 et +
Points Mérite National Amateur	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7
Index arrondi Messieurs	+2 et mieux	+1	0	1	2	3	4							
Points index	7	6	5	4	3	2	1							

Ranking Dames	1-10	11-20	21-30	31-40	41-50	51-60	61-70	71-80	81-90	91-100	101-150	151-200	201 et +
Points Mérite National Amateur	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8
Index arrondi Dames	+1 et mieux	0	1	2	3	4	5	6					
Points Index	7	6	5	4	3	2	1	0,5					

WAGR Messieurs/Dames	1-150	151-300	301-450	451-600	601-750	751-900	901-1050	1051-1200	1201-1350	1351-1500	1501-1650	1651-1800	1801-2000
Points Mérite National Amateur	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8

Catégories en fonction du nombre de points obtenus

Messieurs	catégorie	Dames
moins de 83 pts	10	moins de 62 pts
de 83 pts à 164 pts	9	de 62,5 pts à 102 pts
de 165 pts à 246 pts	8	de 102,5 pts à 143 pts
de 247 pts à 328 pts	7	de 143,5 pts à 184 pts
de 329 pts à 410 pts	6	de 184,5 pts à 225 pts
de 411 pts à 492 pts	5	de 225,5 pts à 266 pts
de 493 pts à 574 pts	4	de 266,5 pts à 307 pts
de 575 pts à 656 pts	3	de 307,5 pts à 338 pts
de 657 pts à 738 pts	2	de 338,5 pts à 369 pts
de 739 pts à 820 pts	1	de 369,5 pts à 400 pts
Plus de 821 pts	0	Plus de 400,5 pts

Annexe 1 : grille des points pour les places obtenues en stroke play Messieurs et Dames

Place	Cat A	Cat B	Cat C	Cat D	Cat E	Cat F	Cat G	Cat 0	Cat 1	Cat 2	Cat 3	Cat 4	Cat 5	Cat 6	Cat 7	Cat 8	Cat 9	Cat 10
1	146000	15000	10950	4625	3625	2375	1000	750	500	333	221	156	110	74	48	32	22	14
2	97352	10002	7302	3084	2417	1584	667	500	333	222	148	105	74	48	32	22	16	10
3	54838	5634	4112	1738	1362	892	376	282	188	125	83	59	42	28	18	14	10	8
4	43800	4500	3286	1387	1087	713	300	225	150	101	67	48	32	22	14	11	8	6
5	37142	3816	2785	1177	923	605	254	191	128	86	56	40	28	18	12	9	8	6
6	30660	3150	2299	971	761	499	210	158	105	71	47	32	24	16	10	9	7	4
7	26280	2700	1972	833	653	427	180	135	90	60	40	29	20	14	8	7	6	4
8	21900	2250	1643	694	544	356	150	113	75	50	34	23	16	10	8	7	5	4
9	19622	2016	1471	622	487	319	134	101	68	45	31	21	14	10	6	5	4	2
10	17520	1800	1314	556	436	286	120	90	60	41	27	19	14	8	6	5	4	2
11	16118	1656	1208	511	401	263	110	83	56	38	25	17	12	8	6	5	4	2
12	15067	1548	1130	478	374	245	103	78	51	35	23	15	12	8	6	4	3	1
13	14104	1450	1057	446	350	229	97	72	48	32	22	15	10	8	5	4	3	1
14	13403	1378	1006	425	332	218	92	69	47	30	20	15	10	7	5	4	3	1
15	12877	1324	966	408	319	210	89	66	44	30	20	13	9	7	5	4	3	1
16	12352	1270	926	391	307	200	85	63	42	29	18	13	9	7	4	3	2	
17	11826	1216	887	374	294	192	82	62	41	27	18	13	9	7	4	3	2	
18	11300	1162	847	358	281	184	78	59	39	26	18	11	8	7	4	3	2	
19	10862	1116	815	344	270	176	74	56	38	26	16	11	8	7	4	3	1	
20	10512	1080	788	334	262	172	72	54	36	24	16	11	8	7	4	2	1	
21	10162	1044	762	322	252	166	70	53	35	23	16	11	8	7	4	2		
22	9899	1018	743	313	246	161	68	51	35	23	14	11	8	5	3	2		
23	9636	990	722	305	239	157	66	50	33	23	14	10	8	5	3	1		
24	9373	964	703	296	233	152	65	48	32	21	14	10	8	5	3	1		
25	9110	936	683	289	227	149	62	47	32	21	14	10	6	5	3	1		
26	8848	910	664	281	220	144	61	45	30	20	13	10	6	4	2			
27	8585	882	644	272	214	139	59	44	30	20	13	10	6	4	2			
28	8322	856	624	264	206	136	58	44	29	20	13	10	6	4	2			
29	8059	828	605	256	200	131	55	42	27	18	13	10	6	4	2			
30	7796	802	584	247	193	127	54	41	27	18	13	8	5	4	2			
31	7534	774	565	239	187	122	52	39	26	17	11	8	5	2				
32	7271	748	545	230	180	119	50	38	26	17	11	8	5	2				
33	7008	720	526	222	174	114	48	36	24	17	11	8	5	2				
34	6745	694	506	214	168	109	47	35	23	15	11	8	5	2				
35	6570	676	493	208	163	107	46	35	23	15	11	8	5	2				
36	6395	658	480	203	158	104	44	33	23	15	9	8	3					
37	6220	640	467	197	155	101	43	32	21	14	9	8	3					
38	6044	622	454	192	150	98	42	32	21	14	9	6	3					
39	5869	604	440	186	145	96	41	30	20	14	9	6	3					
40	5694	586	427	180	142	92	40	30	20	14	9	6	3					
41	5519	568	414	175	137	90	38	29	20	12	9	3						
42	5344	550	401	169	133	86	37	27	18	12	9	3						
43	5168	532	388	163	128	84	36	27	18	12	7	3						
44	4993	514	374	158	124	82	35	26	17	12	7	3						
45	4818	496	361	152	120	78	34	26	17	11	7	3						
46	4643	478	348	148	115	76	32	23	17	11	7							
47	4468	460	335	142	110	73	31	23	15	11	7							
48	4292	442	322	136	107	70	30	23	15	11	7							
49	4117	424	308	131	102	67	29	21	14	9	5							
50	3942	406	295	125	98	64	28	21	14	9	5							
51	3767	388	283	115	96	61	23	19	12	6								
52	3592	370	270	113	94	58	23	19	12	6								
53	3417	352	257	110	92	55	23	19	12	6								
54	3242	334	254	108	90	52	23	19	12	6								
55	3067	316	241	104	87	49	20	17	6	3								
56	2892	298	228	101	84	46	20	17	6	3								
57	2717	280	215	97	81	43	20	17	6	3								
58	2542	262	202	92	77	40	20	17	6	3								
59	2367	244	189	88	73	37	18	15	6	3								
60	2192	226	176	83	69	35	18	15	6	3								
61	2017	208	163	78	65	33	18	15										
62	1842	190	150	73	61	31	18	15										
63	1667	172	137	68	57	29	18	15										
64	1492	154	124	63	57	27	18	15										
65	1317	136	111	58	57	25	18	15										
66	1167	124	102	55														
67	1017	112	93	52														
68	867	100	84	49														
69	717	88	75	46														
70	567	76	66	43														

Annexe 2 : grille des points pour les places obtenues en match play Messieurs et Dames

Tournois féminins ou masculins en match play, avec ou sans qualification en stroke play

Place	Cat. C	Cat. D	Cat. E	Cat. F	Cat. G	Cat. 0	Cat. 1	Cat. 2	Cat. 3	Cat. 4	Cat. 5	Cat. 6	Cat. 7	Cat. 8	Cat. 9	Cat. 10

Match play																
Vainqueur	10950	4625	3625	2375	1000	750	500	333	221	156	110	74	48	32	22	14
Finaliste	5476	2312	1813	1188	500	375	251	167	111	78	56	38	24	16	12	8
Demi-finaliste	2737	1157	906	594	250	188	125	84	55	39	28	18	12	8	6	4
Quart finaliste	1369	578	454	296	125	95	63	42	28	20	14	10	6	4	3	2
1/8 finaliste	684	289	227	149	62	47	32	21	14	10	6	5	4	2	1	
1/16 finaliste	342	144	113	74	31	24	15	11	7	5	4	3	2	1		
1/32 finaliste	172	72	56	37	16	12	8	6	5	4	3	2				

NB : Lors des épreuves de Foursome (seule cette phase match play sera comptabilisée au Mérite National Amateur), les 2 joueurs de l'équipe marqueront les points correspondant à leur place.

Les joueurs éliminés au 1^{er} tour d'un tournoi en match play avec une qualification en stroke play marqueront des points selon la grille ci-dessus.

6.6 MERITE NATIONAL JEUNES

Ce Mérite est ouvert aux joueurs et joueuses U16 de l'année en cours (catégorie d'âge maximum : « Minime 2 ») licenciés de la Fédération Française de Golf. Tout joueur non-licencié à la date de parution du mérite de décembre sera retiré de celui-ci.

Le classement du Mérite National Jeunes est fonction d'une moyenne des points de performance de toutes les compétitions jouées sur les 12 derniers mois.

Cette méthode de calcul a pour objectif d'inciter les joueurs à réfléchir à l'organisation de leur saison au travers d'un calendrier prévisionnel et à cibler correctement les épreuves à disputer en fonction de leur niveau de jeu. Elle est également plus proche du niveau réel du joueur tout au long de la saison et se rapproche du calcul du World Amateur Golf Ranking (WAGR).

I – Epreuves comptabilisées pour le Mérite National Jeunes

- **Grand Prix Jeunes**

Cf. Cahier des Charges des Grands Prix Jeunes.

- **Grand Prix Jeunes Majeurs**

Les catégories des Grands Prix Jeunes Majeurs seront prédéfinies en début d'année. Toutes les catégories obtiendront une catégorie B (grille des points Benjamins/Minimes).

- **Championnat de France des Jeunes**

Si les catégories au Mérite National Amateur des qualifications du Championnat de France des Jeunes sont $\geq$ à 7 alors les joueurs obtiendront les points de la catégorie B du Mérite National Jeunes pour le calcul de ce dernier.

- **Finales Interrégionales pour la qualification au Championnat de France des Jeunes**

Ces épreuves doivent se dérouler en stroke play sur 2 ou 3 tours

- **Qualifications Régionales pour le Championnat de France des Jeunes (sauf pour les minimes)**

Ces épreuves doivent se dérouler en stroke play sur 2 tours au minimum (2 maximum par Ligue).

- **Une épreuve départementale**

Cette épreuve doit se dérouler en stroke play ou en score maximum. Un joueur peut participer qu'à une seule épreuve départementale comptabilisée au Mérite Jeunes.

- **Une épreuve régionale**

Cette épreuve doit se dérouler en stroke play. Un joueur peut participer qu'à une seule épreuve régionale comptabilisée au Mérite Jeunes.

- **Promotions Interrégionales U16 Garçons et Filles**

- **Performance comptabilisée au Mérite National Amateur**

Les points de la performance sont bonifiés par 100.

Exemple : Un joueur qui termine 1^{er} lors d'un grand prix de Catégorie 10, marque 14 points au Mérite National Amateur, qui sont bonifiés à 1400 points pour le Mérite National Jeunes.

- **Autres épreuves validées par la direction sportive**

- **Epreuves Internationales U14 non-comptabilisées au Mérite National Amateur**

Ces épreuves pourront obtenir jusqu'à la catégorie A.

II – Modalités de calcul pour le Mérite National Jeunes

Une épreuve initialement prévue sur deux tours minimum et ramenée à au moins un tour à la suite d'intempéries ou circonstances exceptionnelles est tout de même prise en compte pour le Mérite National Jeunes.

En cas d'égalité, les points des places concernées sont partagés entre les joueurs, sauf pour la première place du classement quand un play-off a été organisé.

Le classement du Mérite National Jeunes est établi en faisant la somme de toutes les performances en points réalisées sur la période de référence (voir plus haut) divisée par le nombre de tournois joués. Si le nombre de tournois joués est inférieur au diviseur minimum, alors le diviseur minimum est appliqué.

Le diviseur minimum est fixé à 10 tournois pour les U12, 12 tournois pour les Benjamins et 14 tournois pour les minimes. L'ensemble du tournoi (stroke play + match play), compte comme un diviseur.

Tout joueur prenant le départ d'un tournoi ou disqualifié, même s'il n'a pas pris le départ, se verra appliquer un diviseur.

Exception compétitions par équipes : Aucun diviseur ne sera appliqué à un joueur ne disputant pas la totalité des tours.

Les catégories des épreuves sont numérotées de 0 à 10. Toutes les catégories distribuent des points en fonction de leur importance selon les grilles établies en annexe 1.

Pour les garçons, les 9 meilleurs minimes, les 32 meilleurs benjamins et les 32 meilleurs U12 qui rapportent le plus de points selon le tableau ci-dessous. L'addition de ces points déterminera la catégorie de l'épreuve. Une épreuve non catégorisée n'est pas prise en compte dans la somme du diviseur.

Pour les filles, les 9 meilleures minimes, les 12 meilleures benjamines et les 12 meilleures U12 qui rapportent le plus de points selon le tableau ci-dessous. L'addition de ces points déterminera la catégorie de l'épreuve. Une épreuve non catégorisée n'est pas prise en compte dans la somme du diviseur.

La Direction Technique Nationale se réserve le droit de modifier la catégorie si besoin.

III – Règlement Général

Principe du glissement sur une année / Période de référence

Le Mérite National Jeunes prend en compte une période de 12 mois en "glissant" de mois en mois.

C'est à dire qu'une fois le mois de janvier N écoulé, les points obtenus lors du mois de janvier N-1 disparaissent du Mérite National Jeunes.

Ce système de classement glissant évite qu'en début de saison des bouleversements importants et injustifiés se produisent par rapport au ranking de fin de saison en ne prenant en compte que les seules épreuves des premiers mois (dans une année normale).

Conditions d'accès

Pour apparaître au Mérite National Jeunes, chaque joueur doit marquer au minimum 3 fois des points lors des 12 derniers mois.

Mise à jour

Le Mérite National Jeunes est mis à jour le 1^{er} jeudi de chaque mois.

L'évolution de ce mérite est disponible sur le site Internet de la ffgolf.

Classification et poids relatif des compétitions

Pour toutes les épreuves amateurs disputées en stroke play, 50% des joueurs au maximum (arrondi au nombre supérieur) marqueront des points.

Exemple : 15 joueuses participent à un grand prix jeunes de catégorie 8, seulement les 8 premières marqueront des points.

Principes pour une épreuve fédérale dont la catégorie est à calculer

La catégorie d'une épreuve est calculée à partir de 2 joueuses pour les filles et 5 joueurs pour les garçons comptant dans le calcul de catégorisation. Si ces nombres ne sont pas atteints, l'épreuve ne rapporte aucun point pour le Mérite National Jeunes.

La catégorie est attribuée en fonction du nombre de points rapportés par l'épreuve.

Ce sont tous les joueurs ayant rendu un score valide lors du 1^{er} tour qui sont pris en compte dans le calcul de la catégorie. Les joueurs forfaités ou disqualifiés lors du 1^{er} tour ne sont pas comptabilisés.

Points rapportés par joueur

Un joueur rapporte des points soit par sa place au Mérite National Jeunes, soit par son index. Les points rapportés par le ranking et par l'index ne sont pas cumulables.

Ranking Garçons	1-10	11-20	21-40	41-60	61-80	81-100	101-150	151-200	201-250	251-300	301-350	351-400	401-500	501-600	601-700	701 et +
Points Mérite National Jeunes	30	28	26	24	22	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10
Index arrondi Garçons	1 et mieux					2 et 3	4	5	6	7	8	9	10	11	12,13 et 14	15 et +
Points index	13					12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2

Ranking Filles	1-20	21-40	41-60	61-80	81-100	101-150	151-200	201-250	251-300	301-350	351 et +
Points Mérite National Jeunes	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10

Index arrondi Filles	0 et mieux	1 et 2	3	4	5	6,7 et 8	9,10 et 11	12,13,14 et 15	16,17,18 et 19	20 et 21	22 et +
Points Index	9	8	7	6	5	4	3	2	1.5	1	0.5

Catégories en fonction du nombre de points obtenus		
Garçons	Catégorie	Filles
Moins de 70.5 pts	10	Moins de 20.5 pts
De 70.5 pts à 140 pts	9	De 20.5 pts à 40 pts
De 140.5 pts à 210 pts	8	De 40.5 pts à 60 pts
De 210.5 pts à 280 pts	7	De 60.5 pts à 80 pts
De 280.5 pts à 350 pts	6	De 80.5 pts à 100 pts
De 350.5 pts à 420 pts	5	De 100.5 pts à 120 pts
De 420.5 pts à 490 pts	4	De 120.5 pts à 140 pts
De 490.5 pts à 560 pts	3	De 140.5 pts à 160 pts
De 560.5 pts à 630 pts	2	De 160.5 pts à 180 pts
De 630.5 pts à 700 pts	1	De 180.5 pts à 200 pts
De 700.5 pts à ...	0	De 200.5 pts à ...

Annexe 1 : grille des points pour les places obtenues en stroke play Benjamins/Minimes Garçons et Filles

Place	Cat.A	Cat.B	Cat.0	Cat.1	Cat.2	Cat.3	Cat.4	Cat.5	Cat. 6	Cat. 7	Cat. 8	Cat. 9	Cat. 10
1	3600	3000	2500	1665	1110	615	410	275	185	120	80	55	35
2	2398	1998	1665	1110	740	410	275	185	120	80	55	35	25
3	1354	1128	940	625	415	230	155	105	70	45	30	20	15
4	1080	900	750	500	335	185	125	80	55	35	20	12	8
5	914	762	635	425	285	155	105	70	45	30	16	12	8
6	756	630	525	350	235	130	68	48	32	20	12	8	8
7	648	540	450	300	200	110	60	40	28	16	12	8	4
8	540	450	375	250	165	95	48	32	20	16	8	8	4
9	482	402	335	225	150	85	44	28	20	12	8	4	4
10	432	360	300	200	135	75	40	28	16	12	8	4	4
11	396	330	220	148	100	56	36	24	16	12	8	4	
12	374	312	208	136	92	52	32	24	16	12	8	4	
13	346	288	192	128	84	48	32	20	16	8	8	4	
14	331	276	184	124	80	44	32	20	12	8	4	4	
15	317	264	176	116	80	44	28	20	12	8	4	4	
16	242	202	168	112	76	40	28	20	12	8	4		
17	236	197	164	108	72	40	28	16	12	8	4		
18	225	187	156	104	68	40	24	16	12	8	4		
19	213	178	148	100	68	36	24	16	12	8	4		
20	207	173	144	96	64	36	24	16	12	8	4		
21	202	168	140	92	60	36	24	16	12	8			
22	196	163	136	92	60	32	24	16	8	8			
23	190	158	132	88	60	32	20	16	8	8			
24	184	154	128	84	56	32	20	16	8	8			
25	179	149	124	84	56	32	20	12	8	8			
26	173	144	120	80	52	28	20	12	8				
27	167	139	116	80	52	28	20	12	8				
28	167	139	116	76	52	28	20	12	8				
29	161	134	112	72	48	28	20	12	8				
30	156	130	108	72	48	28	16	12	8				
31	150	125	104	68	44	24	16	12					
32	144	120	100	68	44	24	16	12					
33	138	115	96	64	44	24	16	12					
34	132	110	92	60	40	24	16	12					
35	132	110	92	60	40	24	16	8					
36	127	106	88	60	40	20	16						
37	121	101	84	56	36	20	16						
38	121	101	84	56	36	20	12						
39	115	96	80	52	36	20	12						
40	115	96	80	52	36	20	12						
41	109	91	76	52	32	20							
42	104	86	72	48	32	20							
43	104	86	72	48	32	16							
44	98	82	68	44	32	16							
45	98	82	68	44	28	16							
46	86	72	60	44	28	16							
47	86	72	60	40	28	16							
48	86	72	60	40	28	16							
49	81	67	56	36	24	12							
50	81	67	56	36	24	12							

Annexe 1 : grille des points pour les places obtenues en stroke play U12 Garçons et Filles

Place	Cat.A	Cat.B	Cat.0	Cat.1	Cat.2	Cat.3	Cat.4	Cat.5	Cat. 6	Cat. 7	Cat. 8	Cat. 9	Cat. 10
1	1953	1563	1250	833	555	308	205	138	93	60	40	28	18
2	1301	1041	833	555	370	205	138	93	60	40	28	18	13
3	734	588	470	313	208	115	78	53	35	23	15	10	8
4	586	469	375	250	168	93	63	40	28	18	10	6	4
5	496	397	318	213	143	78	53	35	23	15	8	6	4
6	410	328	263	175	118	65	34	24	16	10	6	4	4
7	352	281	225	150	100	55	30	20	14	8	6	4	2
8	293	234	188	125	83	48	24	16	10	8	4	4	2
9	262	209	168	113	75	43	22	14	10	6	4	2	2
10	234	188	150	100	68	38	20	14	8	6	4	2	2
11	215	172	110	74	50	28	18	12	8	6	4	2	
12	203	163	104	68	46	26	16	12	8	6	4	2	
13	188	150	96	64	42	24	16	10	8	4	4	2	
14	180	144	92	62	40	22	16	10	6	4	2	2	
15	172	138	88	58	40	22	14	10	6	4	2	2	
16	131	105	84	56	38	20	14	10	6	4	2		
17	128	103	82	54	36	20	14	8	6	4	2		
18	122	98	78	52	34	20	12	8	6	4	2		
19	116	93	74	50	34	18	12	8	6	4	2		
20	113	90	72	48	32	18	12	8	6	4	2		
21	109	88	70	46	30	18	12	8	6	4			
22	106	85	68	46	30	16	12	8	4	4			
23	103	83	66	44	30	16	10	8	4	4			
24	100	80	64	42	28	16	10	8	4	4			
25	97	78	62	42	28	16	10	6	4	4			
26	94	75	60	40	26	14	10	6	4				
27	91	73	58	40	26	14	10	6	4				
28	91	73	58	38	26	14	10	6	4				
29	88	70	56	36	24	14	10	6	4				
30	84	68	54	36	24	14	8	6	4				
31	81	65	52	34	22	12	8	6					
32	78	63	50	34	22	12	8	6					
33	75	60	48	32	22	12	8	6					
34	72	58	46	30	20	12	8	6					
35	72	58	46	30	20	12	8	4					
36	69	55	44	30	20	10	8						
37	66	53	42	28	18	10	8						
38	66	53	42	28	18	10	6						
39	63	50	40	26	18	10	6						
40	63	50	40	26	18	10	6						
41	59	48	38	26	16	10							
42	56	45	36	24	16	10							
43	56	45	36	24	16	8							
44	53	43	34	22	16	8							
45	53	43	34	22	14	8							
46	47	38	30	22	14	8							
47	47	38	30	20	14	8							
48	47	38	30	20	14	8							
49	44	35	28	18	12	6							
50	44	35	28	18	12	6							

6.7 MERITE NATIONAL MID-AMATEURS

Le Mérite National Mid-Amateurs est ouvert aux licenciés de +25 ans de la Fédération Française de Golf.

Tout joueur non-licencié à la date de parution du mérite de décembre sera retiré de celui-ci.

La CSN et la Direction Technique Nationale se réservent la possibilité de modifier un ou des termes de ce Règlement s'ils entraînaient une anomalie notoire (notamment la catégorie d'un tournoi, a posteriori, en fonction du champ de joueurs).

Le classement du Mérite National Mid-Amateurs est fonction d'une moyenne des points de performance de toutes les compétitions jouées sur les 12 derniers mois.

Cette méthode de calcul a pour objectif d'inciter les joueurs à réfléchir à l'organisation de leur saison au travers d'un calendrier prévisionnel et à cibler correctement les épreuves à disputer en fonction de leur niveau de jeu. Elle est également plus proche du niveau réel du joueur tout au long de la saison et se rapproche du calcul du World Amateur Golf Ranking (WAGR).

Compétitions prises en compte

Les épreuves permettant aux licenciés de marquer des points dans le Mérite National Mid-Amateurs sont les suivantes :

- Classics Mid-Amateurs ;
- Épreuves mid-amateurs figurant au Calendrier National Amateur ;
- Épreuves mid-amateurs comptant pour le WAGR.
- Performance comptabilisée au Mérite National Amateur
- Autres épreuves validées par la direction sportive

Pour les épreuves nationales par équipes y compris les Promotions Interrégionales, seuls les joueurs ayant joué les 2 tours pourront marquer des points dans le Mérite National Mid-Amateurs.

Une épreuve initialement prévue sur au moins 2 tours et ramenée à un tour à la suite d'intempéries ou circonstances exceptionnelles est tout de même prise en compte pour le Mérite National Mid-Amateurs.

Principe du glissement sur une année / Période de référence

Le Mérite National Mid-Amateurs prend en compte une période de 12 mois en "glissant" de mois en mois. Ce système de classement glissant évite qu'en début de saison des bouleversements importants et injustifiés se produisent par rapport au ranking de fin de saison en ne prenant en compte que les seules épreuves des premiers mois.

Conditions d'accès

Pour apparaître au Mérite National Mid-Amateurs, chaque joueur doit marquer au minimum 3 fois des points lors des 12 derniers mois.

Mise à jour

Le Mérite National Mid-Amateurs est mis à jour le 1^{er} jeudi de chaque mois.
L'évolution de ce mérite est disponible sur le site Internet de la ffgolf.

Classification et poids relatif des compétitions

La classification des tournois par catégorie est évolutive d'année en année en fonction du niveau de chaque compétition. Selon la catégorie du tournoi, le nombre de places attribuant des points et les points affectés à chaque place est variable et font l'objet des grilles d'attribution de points établies dans l'annexe 1.

Modalités de calcul

Le classement du Mérite National Mid-Amateurs est établi en faisant la somme de toutes les performances en points réalisés sur la période de référence (voir plus haut) divisée par le nombre de tournois joués. Si le nombre de tournois joués est inférieur au diviseur minimum, alors le diviseur minimum est appliqué.

Le diviseur minimum est fixé à **5 tournois** joués chez les **Dames**, et **6 tournois** chez les **Messieurs**.

Tout joueur prenant le départ d'un tournoi ou disqualifié se verra appliqué un diviseur.

Exception (compétitions par équipes) : aucun diviseur ne sera appliqué à un joueur ne disputant pas la totalité des tours.

En cas d'égalité, les points des places concernées sont partagés entre les joueurs, sauf pour la première place du classement quand un play off a été organisé.

Pour toutes les épreuves, 50% des joueurs au maximum (arrondi au nombre supérieur) marquent des points.
Exemple : 15 joueurs participent à un Classic Mid-Amateurs de catégorie 10, seulement les 8 premiers marquent des points.

Les catégories des tournois sont numérotées de 0 à 10. Toutes les catégories distribuent des points en fonction de leur importance selon la grille établie en annexe 1.

Les points acquis par des Mid-Amateurs au Mérite National Amateur sont comptés avec un coefficient 20 (10 points acquis dans le Mérite National Amateur vaudront 200 points au Mérite National Mid-Amateurs). Pour toutes les épreuves comptant pour le Mérite National Amateur, les points attribués aux joueurs seront ceux du barème où le joueur marque le plus de points.

Exception : Les divisions Mid-Amateurs Dames et Messieurs ne sont pas comptés avec un coefficient de 20. Les points attribués au Mérite National Mid-Amateurs lors de ces compétitions seront ceux attribués par la catégorie Mid-Amateurs calculée.

Calcul de la catégorie d'une épreuve Mid-Amateurs

Lorsqu'elle n'est pas prédéfinie, la catégorie d'une épreuve est calculée à partir de 2 joueuses pour les dames et 12 joueurs pour les messieurs. Si ces valeurs minimales ne sont pas atteintes, l'épreuve n'est pas prise en compte pour le Mérite National Mid-Amateurs.

Une épreuve non-catégorisée ne sera pas prise en compte dans la somme du diviseur.

La catégorie est attribuée en fonction du nombre de points rapportés par les joueurs.

Ce sont les joueurs ayant rendu un score valide lors du 1^{er} tour qui sont pris en compte dans le calcul de la catégorie. Les joueurs forfaités ou disqualifiés lors du 1^{er} tour ne sont pas comptabilisés.

Pour les Messieurs, les 30 meilleurs joueurs dans l'ordre du dernier classement du Mérite National Mid-Amateur puis de l'index rapportent selon le tableau ci-dessous un certain nombre de points. L'addition de ces points détermine la catégorie de l'épreuve.

Pour les Dames, les 15 meilleures joueuses dans l'ordre du dernier classement du Mérite National Mid-Amateur puis de l'index rapportent selon le tableau ci-dessous un certain nombre de points. L'addition de ces points détermine la catégorie de l'épreuve.

Points rapportés par joueur

Un joueur rapporte des points soit par sa place au Mérite National Mid-Amateurs, soit par son index. Les points rapportés par le Mérite National Mid-Amateurs et par l'index ne sont pas cumulables.

Mérite National Mid-Amateurs Messieurs	1-10	11-20	21-30	31-40	41-50	51-100	101- 150	151-200	201-300	301 et +
Points	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17
Index arrondi Messieurs	< 0	0	1	2	3	4	5	6	7	
Points	16	15	14	13	12	11	10	9	8	

Mérite National Mid-Amateurs Dames	1-10	11-25	26-50	51-100	101-150	151-250	251 et +					
Points	26	25	24	23	22	21	20					
Index arrondi Dames	< 0	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Points	20	18	16	14	12	10	8	6	4	3	2	1

Catégories en fonction du nombre de points obtenus

Messieurs	Catégorie	Dames
moins de 100 pts	10	moins de 21 pts
de 100 pts à 145 pts	9	de 21 pts à 40 pts
de 146 pts à 190 pts	8	de 41 pts à 60 pts
de 191 pts à 245 pts	7	de 61 pts à 80 pts
de 246 pts à 300 pts	6	de 81 pts à 110 pts
de 301 pts à 360 pts	5	de 111 pts à 150 pts
de 361 pts à 420 pts	4	de 151 pts à 200 pts
de 421 pts à 480 pts	3	de 201 pts à 250 pts
de 481 pts à 550 pts	2	de 251 pts à 300 pts
de 551 pts à 620 pts	1	de 301 pts à 350 pts
plus de 620 pts	0	plus de 350 pts

Annexe 1 : grille des points pour les places obtenues en stroke play Dames et Messieurs

Place	Cat.0	Cat.1	Cat.2	Cat.3	Cat.4	Cat.5	Cat. 6	Cat. 7	Cat. 8	Cat. 9	Cat. 10
1	1000	666	444	246	164	110	74	48	32	22	14
2	666	444	296	164	110	74	48	32	22	14	10
3	376	250	166	92	62	42	28	18	12	8	6
4	300	200	134	74	50	32	22	14	10	6	4
5	254	170	114	62	42	28	18	12	8	6	4
6	210	140	94	52	34	24	16	10	6	4	4
7	180	120	80	44	30	20	14	8	6	4	2
8	150	100	66	38	24	16	10	8	4	4	2
9	134	90	60	34	22	14	10	6	4	2	2
10	120	80	54	30	20	14	8	6	4	2	2
11	110	74	50	28	18	12	8	6	4	2	
12	104	68	46	26	16	12	8	6	4	2	
13	96	64	42	24	16	10	8	4	4	2	
14	92	62	40	22	16	10	6	4	2	2	
15	88	58	40	22	14	10	6	4	2	2	
16	84	56	38	20	14	10	6	4	2		
17	82	54	36	20	14	8	6	4	2		
18	78	52	34	20	12	8	6	4	2		
19	74	50	34	18	12	8	6	4	2		
20	72	48	32	18	12	8	6	4	2		
21	70	46	30	18	12	8	6	4			
22	68	46	30	16	12	8	4	4			
23	66	44	30	16	10	8	4	4			
24	64	42	28	16	10	8	4	4			
25	62	42	28	16	10	6	4	4			
26	60	40	26	14	10	6	4				
27	58	40	26	14	10	6	4				
28	58	38	26	14	10	6	4				
29	56	36	24	14	10	6	4				
30	54	36	24	14	8	6	4				
31	52	34	22	12	8	6					
32	50	34	22	12	8	6					
33	48	32	22	12	8	6					
34	46	30	20	12	8	6					
35	46	30	20	12	8	4					
36	44	30	20	10	8						
37	42	28	18	10	8						
38	42	28	18	10	6						
39	40	26	18	10	6						
40	40	26	18	10	6						
41	38	26	16	10							
42	36	24	16	10							
43	36	24	16	8							
44	34	22	16	8							
45	34	22	14	8							
46	30	22	14	8							
47	30	20	14	8							
48	30	20	14	8							
49	28	18	12	6							
50	28	18	12	6							

6.8 MERITE NATIONAL SENIORS

Le Mérite National Seniors est ouvert aux licenciés de +50 ans de la Fédération Française de Golf.

Tout joueur non-licencié à la date de parution du mérite de décembre sera retiré de celui-ci.

La CSN et la Direction Technique Nationale se réservent la possibilité de modifier un ou des termes de ce Règlement s'ils entraîneraient une anomalie notoire (notamment la catégorie d'un tournoi, a posteriori, en fonction du champ de joueurs).

Le classement du Mérite National Seniors est fonction d'une moyenne des points de performance de toutes les compétitions jouées sur les 12 derniers mois.

Cette méthode de calcul a pour objectif d'inciter les joueurs à réfléchir à l'organisation de leur saison au travers d'un calendrier prévisionnel et à cibler correctement les épreuves à disputer en fonction de leur niveau de jeu. Elle est également plus proche du niveau réel du joueur tout au long de la saison et se rapproche du calcul du World Amateur Golf Ranking (WAGR).

Compétitions prises en compte

Les épreuves permettant aux licenciés de marquer des points dans le Mérite National Seniors sont les suivantes :

- Trophées Seniors ;
- Grands Prix Seniors ;
- Trophées Seniors 2 ;
- Epreuves comptant pour le Mérite National Amateur ;
- Epreuves comptant pour le Mérite National Mid-Amateur ;
- Epreuves comptant pour le WAGR ;
- Autres épreuves validées par la direction sportive.

Pour les épreuves nationales par équipes y compris les Promotions Interrégionales, seuls les joueurs ayant joué les 2 tours pourront marquer des points dans le Mérite National Seniors.

Une épreuve initialement prévue sur au moins 2 tours et ramenée à un tour à la suite d'intempéries ou circonstances exceptionnelles est tout de même prise en compte pour le Mérite National Seniors.

Principe du glissement sur une année

Le Mérite National Seniors prend en compte une période de 12 mois en "glissant" de mois en mois. Ce système de classement glissant évite qu'en début de saison des bouleversements importants et injustifiés se produisent par rapport au ranking de fin de saison en ne prenant en compte que les seules épreuves des premiers mois.

Conditions d'accès

Pour apparaître au Mérite National Seniors, chaque joueur doit marquer au minimum 3 fois des points lors des 12 derniers mois..

Mise à jour

Le Mérite National Seniors est mis à jour le 1^{er} jeudi de chaque mois.

L'évolution de ce mérite est disponible sur le site Internet de la ffgolf.

Classification et poids relatif des compétitions

La classification des tournois par catégorie est évolutive d'année en année en fonction du niveau de chaque compétition. Selon la catégorie du tournoi, le nombre de places attribuant des points et les points affectés à chaque place est variable et font l'objet des grilles d'attribution de points établies dans les annexes 1.

Modalités de calcul pour le Mérite National Seniors

Le classement du Mérite National Seniors est établi en faisant la somme de toutes les performances en points réalisés sur la période de référence (voir plus haut) divisée par le nombre de tournois joués. Si le nombre de tournois joués est inférieur au diviseur minimum, alors le diviseur minimum est appliqué.

Le diviseur minimum est fixé à **6 tournois** joués chez les **Dames**, et **8 tournois** chez les **Messieurs**.

Tout joueur prenant le départ d'un tournoi ou disqualifié se verra appliqué un diviseur.

Exception (compétitions par équipes) : aucun diviseur ne sera appliqué à un joueur ne disputant pas la totalité des tours.

En cas d'égalité, les points des places concernées sont partagés entre les joueurs, sauf pour la première place du classement quand un play off a été organisé.

Pour toutes les épreuves, 50% des joueurs au maximum (arrondi au nombre supérieur) marquent des points.
Exemple : 15 joueurs participent à un Trophée Seniors de catégorie 10, seulement les 8 premiers marquent des points.

Les catégories des tournois sont numérotées de 0 à 10. Toutes les catégories distribuent des points en fonction de leur importance selon les grilles établies en annexe 1.

Les points acquis par des seniors au Mérite National Amateur sont comptées avec un coefficient 20 (10 points acquis dans le Mérite National Amateur vaudront 200 points au Mérite National Seniors). Pour toutes les épreuves comptant pour le Mérite National Amateur, les points attribués aux joueurs seront ceux du barème où le joueur marque le plus de points.

Exception : Les divisions Seniors Dames / Messieurs et Seniors 2 ne sont pas comptés avec un coefficient de 20. Les points attribués au Mérite National Seniors lors de ces compétitions seront ceux attribués par la catégorie Seniors calculée.

Les points acquis par des seniors au Mérite National Mid-Amateur rapporteront le même nombre de points au Mérite National Seniors.

Calcul de la catégorie d'une épreuve seniors

Lorsqu'elle n'est pas prédéfinie, la catégorie d'une épreuve est calculée à partir de 4 joueuses pour les Dames et 12 joueurs chez les Messieurs. Si ces valeurs minimales ne sont pas atteintes, l'épreuve n'est pas prise en compte pour le Mérite National Seniors.

La catégorie est attribuée en fonction du nombre de points rapportés par l'épreuve.

Ce sont les joueurs ayant rendu un score valide lors du 1er tour qui sont pris en compte dans le calcul de la catégorie. Les joueurs forfaités ou disqualifiés lors du 1er tour ne sont pas comptabilisés.

Pour les Messieurs, les 30 meilleurs joueurs dans l'ordre du dernier classement du Mérite National Seniors puis de l'index rapportent selon le tableau ci-dessous un certain nombre de points. L'addition de ces points détermine la catégorie de l'épreuve.

Pour les Dames, les 15 meilleures joueuses dans l'ordre du dernier classement du Mérite National Seniors puis de l'index rapportent selon le tableau ci-dessous un certain nombre de points. L'addition de ces points détermine la catégorie de l'épreuve.

Points rapportés par joueur

Un joueur rapporte des points soit par sa place au Mérite National Seniors, soit par son index. Les points rapportés par le Mérite National Seniors et par l'index ne sont pas cumulables.

Mérite National Seniors Messieurs	1-10	11-20	21-30	31-40	41-50	51-60	61-70	71-80	81-90	91-100	101-150	151-200	201-300	301 et +
Points	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13
Index arrondi Messieurs	< 0	0	1	2	3	4	5	6	7					
Points	12	11	10	9	8	7	6	5	4					

Mérite National Seniors Dames	1-10	11-25	26-50	51-100	101-150	151-250	251 et +							
Points	26	25	24	23	22	21	20							
Index arrondi Dames	< 0	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Points	20	18	16	14	12	10	8	6	4	3	2	1		

Catégories en fonction du nombre de points obtenus		
Messieurs	Catégorie	Dames
moins de 110 pts	10	moins de 25 pts
de 110 pts à 170 pts	9	de 25 pts à 50 pts
de 171 pts à 230 pts	8	de 51 pts à 75 pts
de 231 pts à 290 pts	7	de 76 pts à 100 pts
de 291 pts à 350 pts	6	de 101 pts à 130 pts
de 351 pts à 410 pts	5	de 131 pts à 160 pts
de 411 pts à 470 pts	4	de 161 pts à 210 pts
de 471 pts à 530 pts	3	de 211 pts à 260 pts
de 531 pts à 590 pts	2	de 261 pts à 310 pts
de 591 pts à 650 pts	1	de 311 pts à 360 pts
plus de 650 pts	0	plus de 360 pts

Les Grands Prix Seniors sélectifs, les Internationaux de France, et les Championnats de France sont des épreuves sélectives pour les équipes de France et font l'objet d'un règlement particulier qui a un calcul de points et de catégories spécifiques. En revanche, pour le Mérite National Seniors, les points enregistrés lors de ces épreuves sélectives seront ceux repris dans ce règlement général.

Annexe 1 : grille des points pour les places obtenues en stroke play Dames et Messieurs

Place	Cat.0	Cat.1	Cat.2	Cat.3	Cat.4	Cat.5	Cat. 6	Cat. 7	Cat. 8	Cat. 9	Cat. 10
1	1000	666	444	246	164	110	74	48	32	22	14
2	666	444	296	164	110	74	48	32	22	14	10
3	376	250	166	92	62	42	28	18	12	8	6
4	300	200	134	74	50	32	22	14	10	6	4
5	254	170	114	62	42	28	18	12	8	6	4
6	210	140	94	52	34	24	16	10	6	4	4
7	180	120	80	44	30	20	14	8	6	4	2
8	150	100	66	38	24	16	10	8	4	4	2
9	134	90	60	34	22	14	10	6	4	2	2
10	120	80	54	30	20	14	8	6	4	2	2
11	110	74	50	28	18	12	8	6	4	2	
12	104	68	46	26	16	12	8	6	4	2	
13	96	64	42	24	16	10	8	4	4	2	
14	92	62	40	22	16	10	6	4	2	2	
15	88	58	40	22	14	10	6	4	2	2	
16	84	56	38	20	14	10	6	4	2		
17	82	54	36	20	14	8	6	4	2		
18	78	52	34	20	12	8	6	4	2		
19	74	50	34	18	12	8	6	4	2		
20	72	48	32	18	12	8	6	4	2		
21	70	46	30	18	12	8	6	4			
22	68	46	30	16	12	8	4	4			
23	66	44	30	16	10	8	4	4			
24	64	42	28	16	10	8	4	4			
25	62	42	28	16	10	6	4	4			
26	60	40	26	14	10	6	4				
27	58	40	26	14	10	6	4				
28	58	38	26	14	10	6	4				
29	56	36	24	14	10	6	4				
30	54	36	24	14	8	6	4				
31	52	34	22	12	8	6					
32	50	34	22	12	8	6					
33	48	32	22	12	8	6					
34	46	30	20	12	8	6					
35	46	30	20	12	8	4					
36	44	30	20	10	8						
37	42	28	18	10	8						
38	42	28	18	10	6						
39	40	26	18	10	6						
40	40	26	18	10	6						
41	38	26	16	10							
42	36	24	16	10							
43	36	24	16	8							
44	34	22	16	8							
45	34	22	14	8							
46	30	22	14	8							
47	30	20	14	8							
48	30	20	14	8							
49	28	18	12	6							
50	28	18	12	6							

6.9 MERITE NATIONAL DES AS D'ENTREPRISE

Depuis 2006, la Commission du Golf d'Entreprise a mis en place un Mérite des AS d'Entreprise dans le but de récompenser l'association la plus méritante au travers de ses résultats sportifs.

GRILLE DES POINTS

DIVISIONS	
Promotion 17 ^{ème} et plus	75 pts
Promotion de 9 ^{ème} à 16 ^{ème} place Descente en Promotion	100 pts
Montée en 3 ^{ème} division Maintien en 3 ^{ème} division Descente en 3 ^{ème} division	200 pts
Montée en 2 ^{ème} division Maintien en 2 ^{ème} division Descente en 2 ^{ème} division	400 pts
¼ finaliste 2 ^{ème} division	450 pts
½ finaliste 2 ^{ème} division	500 pts
Finaliste 2 ^{ème} division	550 pts
Vainqueur 2 ^{ème} division Maintien en 1 ^{ère} division	600 pts
¼ finaliste 1 ^{ère} division	650 pts
½ finaliste 1 ^{ère} division	700 pts
Finaliste 1 ^{ère} division	750 pts
Vainqueur 1 ^{ère} division	800 pts

Note : En cas de non-participation ou de disqualification à une division, les points ne seront pas comptabilisés.

CHAMPIONNAT FEDERAL (Messieurs et Dames)	
Participation à la Finale nationale	5 pts
10 ^e	10 pts
9 ^e	15 pts
8 ^e	25 pts
7 ^e	50 pts
6 ^e	75 pts
5 ^e	100 pts
4 ^e	150 pts
3 ^e	200 pts
2 ^e	250 pts
Vainqueur	300 pts

Note : La même grille de points est utilisée pour le classement Messieurs et pour le classement Dames.

Départage : En cas d'égalité entre 2 Clubs pour la victoire finale, le départage se fera sur les points acquis dans les divisions en premier rang, sur la Coupe de France en second rang puis sur le Championnat de Golf sur Pitch & Putt en troisième rang.

COUPE DE FRANCE	
26 ^e et plus	40 pts
21 ^e à 25 ^e	60 pts
16 ^e à 20 ^e	80 pts
13 ^e à 15 ^e	100 pts
10 ^e à 12 ^e	150 pts
7 ^e à 9 ^e	200 pts
4 ^e à 6 ^e	250 pts
3 ^e	400 pts
2 ^e	600 pts
Vainqueur	800 pts

PITCH & PUTT	
Participation à une qualification régionale	10 pts
Participation à la Finale nationale	40 pts
8 ^e	600 pts
7 ^e	80 pts
6 ^e	100 pts
5 ^e	150 pts
4 ^e	200 pts
3 ^e	300 pts
2 ^e	400 pts
Vainqueur	500 pts

CHALLENGE 36+	
Participation à la qualification	15 pts

INDEX VADEMECUM

Abandon - Règlement Général	47
Adresses utiles	7
Animateurs Sportifs Bénévoles de Club	309
Antidopage - Règlement Général	46
Arbitres : Fonctions - Coursus - Formations - Examens	291
Cadence de jeu - Calcul.....	210
Cadence de jeu - Recommandations.....	261
Cadet et chariot électrique - Règlement Général	47
Cahier des charges des Classics Mid-Amateurs.....	33
Cahier des charges des épreuves nationales	18
Cahier des charges des Grands Prix	27
Cahier des charges des grands prix et Trophées Seniors	39
Calcul de l'index.....	314
Calcul de points en Stableford.....	318
Calcul handicap de jeu	315
Calendrier National Amateur	11
Capitaine et Personne autorisée à donner des conseils - Epreuves fédérales par équipes.....	51
Capitaines - Réunion	53
Carte de scores type	246
Cartes de scores - Contrôle.....	269
Catégories d'âge	208
Certificat Médical - Dispositions légales.....	286
Champ des joueurs.....	22, 30
Championnat de France des Jeunes - Règlement	157
Championnat de France Handigolf	186
Changement de Cadet - Règlement Général.....	48
Chapman.....	234
Chariot électrique - Règlement Général	47
Choix des terrains - Epreuves fédérales.....	17
Classics Mid-Amateurs- Cahier des charges	33
Clubs - Conditions de participation - Epreuves fédérales par équipes.....	50
Comité de l'épreuve - Cahier des charges des GP	21, 28
Comité de l'épreuve dans les épreuves fédérales - Règlement Général.....	46
Comité des Règles – Composition, rôle et missions	289
Commission Nationale d'Arbitrage – Composition, rôle et missions	290
Comportement et Etiquette - Règlement Général.....	47
Conditions de participation - Epreuves fédérales en simple et en double.....	61, 70
Conditions de participation - Epreuves fédérales par équipes	50
Conseils - Epreuves fédérales par équipes	51
Conseils en cas d'orage.....	75
Contrôle Antidopage - Règlement Général	46
Contrôle des cartes	269
Coordonnées des Liges.....	8
Coupe GANAY - Qualification Championnat de France Amateurs Messieurs	176
Coupe GAVEAU - Qualification Championnat de France Amateurs Dames	171
Coupe Pierre DESCHAMPS - Championnat de France Amateurs Dames	171
Coupe Yan LE QUELLEC - Championnat de France Minimes Garçons	166
Coups reçus - Table	317
Course à la ficelle	235
Course au drapeau	234
Dames - Epreuves en simple.....	169
Départage des ex-aequo	269
Départs - Tirage - Recommandations.....	242
Départs, cadence de jeu et interruption de jeu- Recommandations.....	261
Déroulement des épreuves fédérales	46
Disqualification - Règlement Général	47
Dopage.....	272

Dopage- -Formulaire autorisation prélèvement sanguin	277
Drapeaux - Emplacement.....	255
Droits d'engagement - Cahier des charges des Grands Prix	25
Droits d'engagement - Cahier des charges des Grands Prix Jeunes	32
Droits d'engagement - Epreuves fédérales par équipes.....	52
Eclectic.....	235
Emplacement des drapeaux.....	255
Encadrement sportif	289
Engagement - Epreuves fédérales en simple et en double.....	61
Engagement - Epreuves fédérales par équipes	52
Enregistrement des scores - Règlement Général.....	47
Entraînement & Practice - Règlement Général.....	48
Epreuves en simple Messieurs	172
Equipiers - Condition de participation - Epreuves fédérales par équipes	50
Equipiers absents - Epreuves fédérales par équipes.....	56
Etalonnage des terrains	219
Etiquette - Règlement Général.....	47
Evolution de l'index.....	320
Evolution en division - Epreuves fédérales par équipes.....	58
F.F.S.U.....	185
Fiche d'urgence médicale.....	209
Fiche de composition des équipes	214
Forfaits - Cahier des charges des GP	26, 32
Forfaits - Epreuves fédérales en simple et en double.....	62
Forfaits - Epreuves fédérales par équipes.....	52
Formation - Arbitres	292
Formation d'Animateurs Sportifs Bénévoles de Club	309
Formation d'Arbitre de Ligue - Inscription.....	297
Formation d'Organisateur d'Epreuves de Club (OBEC)	299
Forme de jeu des Interclubs avec phase finale en Match Play.....	54
Forme de jeu des Interclubs en stroke play intégral	58
Forme de jeu en stroke play intégral - Epreuves fédérales en simple et en double	63
Forme de jeu phase finale en Match Play - Epreuves fédérales en simple et en double	62
Formes de jeu - Les différentes formes de jeu	233
Formes de jeu officielles et non officielles.....	234
Foursome.....	234
Gestion centralisée des index.....	328
Golf d'Entreprise - Règlements.....	191
GRAND PRIX JEUNES MAJEUR U14	162, 163
Grands Prix - Cahier des charges	27
Greensome.....	234
Handicap de jeu - Calcul.....	315
Hard-Card.....	65
Homologation d'un Golf Pitch & Putt.....	218
Homologation des terrains	217
Homologation provisoire	217
Imtempéries et interruption de jeu	261
Index - Calcul	314
Index pris en compte - Epreuves fédérales par équipes	51
Infractions - Epreuves fédérales par équipes	53
Inscriptions - Epreuves fédérales par équipes	52
Intempéries et circonstances exceptionnelles - Epreuves fédérales par équipes	57
Inter Régions – Carte géographique.....	10
Interligues U12	78
Internationaux de France DE DOUBLE SENIORS MESSIEURS.....	181

Jeu lent dans les épreuves amateurs.....	72
Jeunes - Epreuves en simple	155
Jeunes - Epreuves par équipes.....	77
Les épreuves fédérales.....	11
Licence or.....	329
Longueur des terrains - Recommandations pour les jeunes.....	252
Marquage du terrain	227
Marques de départs - Recommandations	251
Match Play - Forme de Jeu	233
MATCH PLAY A QUATRE BALLES	234
Match Play à trois balles.....	234
Mérite National Amateur.....	339
Mérite National des AS d'Entreprise	358
Mérite National des Clubs.....	330
Mérite National Jeunes.....	345
Mérite National Mid-Amateurs.....	350
Mérite National Performance des écoles de golf	337
Mérite National Seniors	354
Messieurs - Epreuves en simple.....	172
Mesure du terrain	221
Non participation - Epreuves fédérales par équipes	53
Nouveautés - Règlement Général	15
Numéros utiles.....	7
Ordre des départs - Epreuves fédérales par équipes	53
Organisateur BENEVOLES d'Epreuves de Club (OBEC) - Fonctions - Formation	299
Organisation sportive - Cahier des charges des GP	21, 28
Par total du terrain - Homologation	216
Patsome.....	234
Personne autorisée à donner des conseils - Epreuves fédérales par équipes.....	51
Phase de qualification - Epreuves fédérales par équipes	54
Phase finale - Epreuves fédérales par équipes	55
Piquetage et marquage du terrain	227
Positionnement des marques sur le tertre de départ.....	253, 254
Practice - Règlement Général	48
Preparation du terrain pour une épreuve fédérale.....	228
Pro-Am/Am-Am - Forme de jeu	235
Réclamation	270
Recommandations de la longueur des terrains pour les jeunes.....	252
Recommandations pour lutter contre le jeu lent en compétition.....	73
Recording et enregistrement des scores - Règlement Général	47
Règlement d'une épreuve type	237
Règlement Général des épreuves fédérales Amateurs	45
Règlement Général spécifique des épreuves fédérales en simple et en double	60
Règlement Général spécifique des épreuves fédérales par équipes.....	49
Règlements épreuves - Autres épreuves individuelles.....	186
Règlements épreuves - Autres épreuves par équipes	150
Règlements épreuves - En double	178
Règlements épreuves - En simple Dames	169
Règlements épreuves - En simple Jeunes	155
Règlements épreuves - En simple Messieurs.....	172
Règlements épreuves - Equipes Dames.....	90
Règlements épreuves - Equipes Jeunes	77
Règlements épreuves - Equipes Messieurs.....	109
Règlements épreuves - Golf d'Entreprise	191

Règles Locales permanentes des épreuves fédérales amateurs.....	65
Règles Locales Type.....	240
Repères de distance - Mesure du terrain	221
Résultats et réclamations.....	269
Réunion des capitaines - Epreuves par équipes fédérales.....	53
Ringer Score.....	235
S.S.S et le Slope.....	314
Scramble - Forme de jeu.....	235, 236
Scratch Score Standard (S.S.S).....	217
Stableford - Calcul	318
Statut Amateur.....	285
Statut d'un score en compétition.....	327
Stroke Play - Forme de Jeu.....	233
Table des coups reçus.....	317
Tableau Match play.....	211
Tableau officiel dans les épreuves fédérales - Règlement Général	46
Threesome	234
Tirage des départs - Recommandations.....	242
Trophée Brigitte VARANGOT - 1 ^{ère} division U16 Filles.....	80
Trophée Catherine LACOSTE - Championnat de France U12 Filles.....	157
Trophée Cécile de ROTHCHILD - Internationaux de France stroke play Dames	169
Trophée Claude-Roger CARTIER - Internationaux de France Juniors Filles.....	155
Trophée COTNAREANU - 1 ^{ère} division Mid-Amateurs Dames.....	99
Trophée Crocodile - Championnat de France U12 Garçons.....	157
Trophée DAUBERVILLE - Championnat de France Seniors Messieurs	177
Trophée de la Commission Féminine - 1 ^{ère} division Seniors Dames	105
Trophée ESMOND - Internationaux de France Juniors Filles.....	155
TROPHÉE GERARD CROUZAT REYNES - MERITE NATIONAL ESPOIR DES ECOLES DE GOLF	334
Trophée Gérard CROUZAT REYNES - Mérite National Performance des écoles de golf.....	337
Trophée GOLFER'S CLUB - 1 ^{ère} division Dames	92
Trophée GOUNOUILHOU - 1 ^{ère} division Messieurs.....	113
Trophée Jacques LEGLISE - Championnat de France Amateurs Messieurs.....	176
Trophée Jean LIGNEL - Coupe de France par équipes Messieurs	149
Trophée Jean-Claude BAVIERE - Championnat de France Handigolf.....	186
Trophée Jean-Louis DUPONT - 1 ^{ère} division U16 Garçons.....	85
Trophée Jean-Pierre PEUGEOT - 1 ^{ère} division Entreprise.....	193
Trophée Jean-Pierre PEUGEOT - 2 ^{ème} division Entreprise.....	194
Trophée MAHE - Internationaux de France Seniors 2 Messieurs	175
Trophée Marie Christine UBALD BOCQUET - Mérite National Amateur	339
Trophée Michel CARLHIAN - Internationaux de France Cadets Garçons.....	156
TROPHÉE PATRICK PONS - CHAMPIONNAT DE FRANCE CADETS GARÇONS	166
Trophée Philippe MARTIN - Mérite National Amateur.....	339
Trophée Pierre Etienne GUYOT - 1 ^{ère} division des équipes 2 Messieurs.....	120
Trophée PUIFORCAT - 1 ^{ère} division Mid-Amateurs Messieurs	127
Trophée Raymond FANEN - Coupe de France Entreprise.....	197, 203
Trophée ROYAL-BLACKHEATH - Foursome Messieurs	180
Trophée SAINT GERMAIN - Foursome Dames	179
Trophée SAINT SAUVEUR - 1 ^{ère} division Seniors Messieurs	137
Trophée THION DE LA CHAUME - Foursomes Mixte	178, 181
Trophées Seniors- Cahier des charges	39
Trousse non médicale.....	284
U.G.S.E.L.....	184
U.N.S.S. - Championnat de France par équipes.....	182, 183
Vitesse des greens - Mesure.....	260
Voiturettes dans les compétitions fédérales - Règlement Général.....	46

